



**COMPTES 2007**

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

**L'ORÉAL**

Le Document de Référence de L'Oréal est constitué de deux tomes:  
> une plaquette générale "Rapport Annuel 2007",  
> le Rapport Financier Annuel 2007 ainsi que les informations légales,  
à la disposition des actionnaires préalablement à l'Assemblée Générale  
du mardi 22 avril 2008.



**Sources Mixtes**

Groupe de produits issu de forêts bien  
gérées et de bois ou fibres recyclés.  
[www.fsc.org](http://www.fsc.org) Cert no, FCBA-COC-000067  
© 1996 Forest Stewardship Council

# SOMMAIRE

CHAPITRE I <b>COMPTES CONSOLIDÉS 2007</b>	<b>3</b>
CHAPITRE II <b>RAPPORT DE GESTION 2007 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>57</b>
CHAPITRE III <b>ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION</b>	<b>91</b>
CHAPITRE IV <b>COMPTES SOCIAUX 2007</b>	<b>121</b>
CHAPITRE V <b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2008</b>	<b>145</b>
CHAPITRE VI <b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>151</b>
CHAPITRE VII <b>RAPPORTS ET ATTESTATION</b>	<b>173</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>181</b>
<b>RAPPORT FINANCIER</b>	<b>182</b>
<b>TABLE DE CONCORDANCE</b>	<b>183</b>



# SOMMAIRE DÉTAILLÉ

## Comptes 2007, Rapport de Gestion et Informations complémentaires

### CHAPITRE I

### COMPTES CONSOLIDÉS 2007\*

<b>COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS COMPARÉS</b>	<b>5</b>
<b>BILANS CONSOLIDÉS COMPARÉS</b>	<b>6</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>8</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS COMPARÉS</b>	<b>10</b>
<b>NOTES ANNEXES</b>	<b>11</b>
<b>Note 1</b> _Principes comptables	11
<b>Note 2</b> _Variations de périmètre	17
<b>Note 3</b> _Information sectorielle	19
<b>Note 4</b> _Frais de personnel et effectifs	22
<b>Note 5</b> _Dotations aux amortissements	23
<b>Note 6</b> _Pertes et gains de change	23
<b>Note 7</b> _Autres produits et charges	23
<b>Note 8</b> _Coût de l'endettement financier net	23
<b>Note 9</b> _Impôts sur les résultats	24
<b>Note 10</b> _Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe - Résultat par action	26
<b>Note 11</b> _Ecart d'acquisition	28
<b>Note 12</b> _Autres immobilisations incorporelles	29
<b>Note 13</b> _Test de dépréciation des actifs incorporels	31
<b>Note 14</b> _Immobilisations corporelles	31
<b>Note 15</b> _Actifs financiers non courants	33
<b>Note 16</b> _Stocks	33
<b>Note 17</b> _Créances clients	33
<b>Note 18</b> _Autres actifs courants	34
<b>Note 19</b> _Trésorerie et équivalents de trésorerie	34
<b>Note 20</b> _Capitaux propres	34
<b>Note 21</b> _Avantages postérieurs à l'emploi, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme	38
<b>Note 22</b> _Provisions pour risques et charges	41
<b>Note 23</b> _Emprunts et dettes financières	42
<b>Note 24</b> _Instruments dérivés et exposition aux risques de marché	44
<b>Note 25</b> _Autres passifs courants	48
<b>Note 26</b> _Engagements hors bilan	48
<b>Note 27</b> _Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	49
<b>Note 28</b> _Incidences des variations de périmètre	49
<b>Note 29</b> _Transactions entre parties liées	49
<b>Note 30</b> _Événements post-clôture	50
<b>LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>51</b>
1. Sociétés consolidées par intégration globale	51
2. Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	55

\* Ces informations font partie intégrante du Rapport Financier Annuel tel que prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

## CHAPITRE II

# RAPPORT DE GESTION 2007 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION\*

<b>ACTIVITÉ DU GROUPE EN 2007</b>	<b>59</b>
Synthèse des résultats 2007	59
Chiffre d'affaires consolidé	60
Résultats	62
Perspectives	65
Recherche et Développement	66
Production et Technologie	66
Développement durable	66
Informations environnementales	66
Facteurs de risques	66
Événements importants survenus depuis le début de l'exercice 2008	70
<b>RAPPORT SUR LES COMPTES SOCIAUX</b>	<b>70</b>
Chiffre d'affaires	70
Bilan et compte de résultat de L'Oréal S.A.	70
Filiales et participations	71
<b>INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL</b>	<b>72</b>
Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux	72
Capital émis et capital autorisé non émis	72
Historique des variations du capital au cours des cinq dernières années	73
Personnes physiques ou morales exerçant, à la connaissance de la société, un contrôle sur elle	73
Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années	73
Participation des salariés dans le capital	74
Franchissements de seuils déclarés à la société	74
Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société	74
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en 2007 en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires avec droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	75
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en 2007 en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés	75
<b>INFORMATIONS SOCIALES</b>	<b>76</b>
Relations humaines	76
Informations sociales L'Oréal S.A.	76
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la société	81
Options consenties à des salariés non mandataires sociaux de L'Oréal ou levées par eux	82
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions	83
Intéressement - rappel	83
Fonds en actions de L'Oréal avec abondement - rappel	83

\* Ces informations font partie intégrante du Rapport Financier Annuel tel que prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

<b>ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2007</b>	<b>83</b>
Gouvernement d'entreprise	83
Renouvellement du mandat d'un administrateur en 2007	84
Nomination d'un administrateur en 2007	84
Démission d'un administrateur en 2007	84
Cooptation d'un administrateur en 2007	84
<b>RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX</b>	<b>85</b>
Rémunération du Président	86
Rémunération du Directeur Général	86
Options attribuées aux mandataires sociaux nommés par le Conseil	87
Engagements pris à l'égard des mandataires sociaux nommés par le Conseil	88
Jetons de présence et autres avantages	88
Options levées par les mandataires sociaux nommés par le Conseil	89
Etat récapitulatif des opérations réalisées en 2007 sur l'action L'Oréal par les mandataires sociaux	89
<b>RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS</b>	<b>89</b>
Renseignements concernant les rachats opérés depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2007	89
Opérations réalisées par L'Oréal sur ses propres titres entre le 15 février 2007 (jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi) et le 13 février 2008	90
Renouvellement par l'Assemblée Générale de l'autorisation donnée au Conseil d'opérer sur les actions de la société	90

## CHAPITRE III

### **ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION**

Rapport 2007 du Président du Conseil d'Administration	92
Informations sur les mandataires sociaux*	100
Règlement Intérieur du Conseil d'Administration	112
Titres de participation*	118
Résultats financiers sur cinq ans*	119

## CHAPITRE IV

### **COMPTES SOCIAUX 2007\***

Bilans comparés	122
Comptes de résultats comparés	124
Variation des capitaux propres	125
Tableau des flux de trésorerie	126
Annexes	127
Tableau liste des filiales et participations au 31 décembre 2007	140

\* Ces informations font partie intégrante du Rapport Financier Annuel tel que prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

## CHAPITRE V

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2008

Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Mixte du mardi 22 avril 2008	146
Situation des autorisations financières en vigueur consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration et présentation de celles proposées à l'Assemblée Générale du mardi 22 avril 2008	148
Projets de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du mardi 22 avril 2008	149

## CHAPITRE VI

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général concernant la société	152
L'action L'Oréal	153
Marchés des titres de L'Oréal	153
Politique d'investissements	156
Engagements en matière de régimes de retraite et avantages complémentaires	156
principaux actionnaires – opérations avec des apparentés	159
Politique d'information	159
Document annuel d'information	160
Événements récents et perspectives	162
Responsables du contrôle des comptes	170
Informations financières historiques incluses par référence	171

## CHAPITRE VII

### RAPPORTS ET ATTESTATION

Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels*	174
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés*	175
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les procédures de contrôle interne de l'information comptable et financière	176
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	177
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	179
Responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel	180
Déclaration du Responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel*	180
<b>Table des matières</b>	<b>181</b>
<b>Rapport financier</b>	<b>182</b>
<b>Table de concordance</b>	<b>183</b>

\* Ces informations font partie intégrante du Rapport Financier Annuel tel que prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

## CHAPITRE I

**COMPTES CONSOLIDÉS 2007\***

<b>COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS COMPARÉS</b>	<b>5</b>
<b>BILANS CONSOLIDÉS COMPARÉS</b>	<b>6</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>8</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS COMPARÉS</b>	<b>10</b>
<b>NOTES ANNEXES</b>	<b>11</b>
<b>Note 1</b> _Principes comptables	11
<b>Note 2</b> _Variations de périmètre	17
<b>Note 3</b> _Information sectorielle	19
<b>Note 4</b> _Frais de personnel et effectifs	22
<b>Note 5</b> _Dotations aux amortissements	23
<b>Note 6</b> _Pertes et gains de change	23
<b>Note 7</b> _Autres produits et charges	23
<b>Note 8</b> _Coût de l'endettement financier net	23
<b>Note 9</b> _Impôts sur les résultats	24
<b>Note 10</b> _Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe - Résultat par action	26
<b>Note 11</b> _Ecart d'acquisition	28
<b>Note 12</b> _Autres immobilisations incorporelles	29
<b>Note 13</b> _Test de dépréciation des actifs incorporels	31
<b>Note 14</b> _Immobilisations corporelles	31
<b>Note 15</b> _Actifs financiers non courants	33
<b>Note 16</b> _Stocks	33
<b>Note 17</b> _Créances clients	33
<b>Note 18</b> _Autres actifs courants	34
<b>Note 19</b> _Trésorerie et équivalents de trésorerie	34
<b>Note 20</b> _Capitaux propres	34
<b>Note 21</b> _Avantages postérieurs à l'emploi, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme	38
<b>Note 22</b> _Provisions pour risques et charges	41
<b>Note 23</b> _Emprunts et dettes financières	42
<b>Note 24</b> _Instruments dérivés et exposition aux risques de marché	44
<b>Note 25</b> _Autres passifs courants	48
<b>Note 26</b> _Engagements hors bilan	48
<b>Note 27</b> _Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	49
<b>Note 28</b> _Incidences des variations de périmètre	49
<b>Note 29</b> _Transactions entre parties liées	49
<b>Note 30</b> _Événements post-clôture	50
<b>LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>51</b>
1. Sociétés consolidées par intégration globale	51
2. Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	55

\* Ces informations font partie intégrante du Rapport Financier Annuel tel que prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.



# COMPTES CONSOLIDÉS

## COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS COMPARÉS

En millions d'euros

	2007	2006	2005
<b>Chiffre d'affaires (note 3)</b>	<b>17 062,6</b>	<b>15 790,1</b>	<b>14 532,5</b>
Coût des ventes	-4 941,0	-4 569,1	-4 347,3
<b>Marge brute</b>	<b>12 121,6</b>	<b>11 221,0</b>	<b>10 185,2</b>
Frais de recherche et développement	-559,9	-532,5	-496,2
Frais publipromotionnels	-5 126,7	-4 783,0	-4 367,2
Frais commerciaux et administratifs	-3 618,2	-3 309,4	-3 009,3
<b>Résultat d'exploitation avant pertes et gains de change</b>	<b>2 816,8</b>	<b>2 596,1</b>	<b>2 312,5</b>
Pertes et gains de change (note 6)	10,4	-55,2	-46,5
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 827,2</b>	<b>2 540,9</b>	<b>2 266,0</b>
Autres produits et charges (note 7)	621,6	-60,8	9,3
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3 448,8</b>	<b>2 480,1</b>	<b>2 275,3</b>
Coût de l'endettement financier net (note 8)	-174,5	-115,9	-63,8
Autres produits et charges financiers	-7,6	-3,6	-3,3
Dividendes Sanofi-Aventis	250,3	217,4	171,6
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,1	-1,2	-0,7
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 517,2</b>	<b>2 576,8</b>	<b>2 379,1</b>
Impôts sur les résultats (note 9)	-859,7	-514,7	-405,9
<b>Résultat net</b>	<b>2 657,5</b>	<b>2 062,1</b>	<b>1 973,2</b>
Dont :			
- part du groupe	2 656,0	2 061,0	1 972,3
- part des minoritaires	1,5	1,1	0,9
Résultat net par action part du groupe (euros) (note 10)	4,42	3,36	3,13
Résultat net dilué par action part du groupe (euros) (note 10)	4,38	3,35	3,13
Résultat net par action hors éléments non récurrents part du groupe (euros) (note 10)	3,39	2,99	2,60
Résultat net dilué par action hors éléments non récurrents part du groupe (euros) (note 10)	3,36	2,98	2,60

**BILANS CONSOLIDÉS COMPARÉS**

En millions d'euros

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
<b>Actif</b>			
<b>Actifs non courants</b>	<b>16 979,6</b>	<b>19 155,4</b>	<b>18 686,0</b>
Ecart d'acquisition (note 11)	4 344,4	4 053,9	3 837,1
Autres immobilisations incorporelles (note 12)	1 959,2	1 792,8	1 201,0
Immobilisations corporelles (note 14)	2 651,1	2 628,4	2 466,0
Actifs financiers non courants (note 15)	7 608,9	10 168,5	10 757,1
Titres mis en équivalence	–	82,0	–
Impôts différés actifs (note 9)	416,0	429,8	424,8
<b>Actifs courants</b>	<b>6 220,7</b>	<b>5 627,6</b>	<b>5 200,1</b>
Stocks (note 16)	1 547,6	1 404,4	1 261,8
Créances clients (note 17)	2 617,5	2 558,5	2 379,7
Autres actifs courants (note 18)	926,4	851,8	829,0
Impôts sur les bénéfices	42,5	31,7	66,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 19)	1 086,7	781,2	663,2
<b>Total de l'actif</b>	<b>23 200,3</b>	<b>24 783,0</b>	<b>23 886,1</b>

En millions d'euros

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux propres (note 20)</b>	<b>13 621,8</b>	<b>14 624,2</b>	<b>14 657,2</b>
Capital	123,6	127,9	131,7
Primes	963,2	958,5	953,9
Autres réserves	8 695,8	8 974,4	8 824,8
Éléments constatés directement en capitaux propres	3 408,9	5 066,9	5 197,2
Réserve de conversion	-441,1	-70,3	214,0
Actions autodétenues	-1 787,2	-2 496,3	-2 638,2
Résultat net part du groupe	2 656,0	2 061,0	1 972,3
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>13 619,2</b>	<b>14 622,1</b>	<b>14 655,7</b>
Intérêts minoritaires	2,5	2,1	1,5
<b>Passifs non courants</b>	<b>3 978,5</b>	<b>3 396,9</b>	<b>2 460,5</b>
Provisions pour retraites et autres avantages (note 21)	755,3	837,9	960,6
Provisions pour risques et charges (note 22)	148,5	154,1	157,0
Impôts différés passifs (note 9)	491,6	512,5	914,7
Emprunts et dettes financières non courants (note 23)	2 583,0	1 892,4	428,2
<b>Passifs courants</b>	<b>5 600,1</b>	<b>6 761,9</b>	<b>6 768,4</b>
Dettes fournisseurs	2 528,7	2 485,0	2 276,5
Provisions pour risques et charges (note 22)	285,7	272,0	289,3
Autres passifs courants (note 25)	1 732,5	1 613,9	1 523,2
Impôts sur les bénéfices	176,5	173,0	227,3
Emprunts et dettes financières courants (note 23)	876,8	2 218,0	2 452,1
<b>Total du passif</b>	<b>23 200,3</b>	<b>24 783,0</b>	<b>23 886,1</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Autres réserves et résultat	Eléments constatés directement en capitaux propres	Actions auto- détenues	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<b>Situation au 31.12.2004</b>	<b>638 274 360</b>	<b>135,2</b>	<b>953,5</b>	<b>10 295,3</b>	<b>3 031,0</b>	<b>-2 450,9</b>	<b>-139,9</b>	<b>11 824,2</b>	<b>1,2</b>	<b>11 825,4</b>
Augmentation de capital	7 500	0,0	0,4					0,4		0,4
Annulation d'actions autodétenues		-3,5		-980,9		984,4				
Dividendes versés (hors actions propres)				-518,8				-518,8	-0,6	-519,4
<i>Réserves de conversion</i>							353,9	353,9	0,2	354,1
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>					2 255,8			2 255,8		2 255,8
<i>Couverture des flux de trésorerie</i>					-89,6			-89,6	-0,1	-89,7
Variations reconnues directement en capitaux propres					2 166,2		353,9	2 520,1	0,1	2 520,2
Résultat consolidé de l'exercice				1 972,3				1 972,3	0,9	1 973,2
<b>Total des produits et charges comptabilisés</b>				<b>1 972,3</b>	<b>2 166,2</b>		<b>353,9</b>	<b>4 492,4</b>	<b>1,0</b>	<b>4 493,4</b>
Rémunérations payées en actions				29,9				29,9		29,9
Variation nette des titres L'Oréal autodétenus	-18 308 250			-0,9		-1 171,7		-1 172,6		-1 172,6
Autres variations				0,2				0,2	-0,1	0,1
<b>Situation au 31.12.2005</b>	<b>619 973 610</b>	<b>131,7</b>	<b>953,9</b>	<b>10 797,1</b>	<b>5 197,2</b>	<b>-2 638,2</b>	<b>214,0</b>	<b>14 655,7</b>	<b>1,5</b>	<b>14 657,2</b>
Augmentation de capital	76 000	0,0	4,6					4,6		4,6
Annulation d'actions autodétenues		-3,8		-1 255,6		1 259,4		-		-
Dividendes versés (hors actions propres)				-616,1				-616,1	-0,9	-617,0
<i>Réserves de conversion</i>							-284,3	-284,3	0,2	-284,1
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>					-194,5			-194,5		-194,5
<i>Couverture des flux de trésorerie</i>					64,2			64,2		64,2
Variations reconnues directement en capitaux propres					-130,3		-284,3	-414,6	0,2	-414,4
Résultat consolidé de l'exercice				2 061,0				2 061,0	1,1	2 062,1
<b>Total des produits et charges comptabilisés</b>				<b>2 061,0</b>	<b>-130,3</b>		<b>-284,3</b>	<b>1 646,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1 647,7</b>
Rémunérations payées en actions				49,4				49,4		49,4
Variation nette des titres L'Oréal autodétenus	-14 327 500			-1,5		-1 117,5		-1 119,0		-1 119,0
Autres variations				1,1				1,1	0,2	1,3
<b>Situation au 31.12.2006</b>	<b>605 722 110</b>	<b>127,9</b>	<b>958,5</b>	<b>11 035,4</b>	<b>5 066,9</b>	<b>-2 496,3</b>	<b>-70,3</b>	<b>14 622,1</b>	<b>2,1</b>	<b>14 624,2</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (suite)**

En millions d'euros

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Autres réserves et résultat	Eléments constatés directement en capitaux propres	Actions auto- détenues	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<b>Situation au 31.12.2006</b>	<b>605 722 110</b>	<b>127,9</b>	<b>958,5</b>	<b>11 035,4</b>	<b>5 066,9</b>	<b>-2 496,3</b>	<b>-70,3</b>	<b>14 622,1</b>	<b>2,1</b>	<b>14 624,2</b>
Augmentation de capital	75 050	–	4,7					4,7		4,7
Annulation d'actions autodétenues		-4,3		-1 704,8		1 709,1		–		–
Dividendes versés (hors actions propres)				-711,6				-711,6	-0,9	-712,5
<i>Réserves de conversion</i>							-370,8	-370,8		-370,8
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>					-1 685,9			-1 685,9		-1 685,9
<i>Couverture des flux de trésorerie</i>					27,9			27,9		27,9
Variations reconnues directement en capitaux propres		–			-1 658,0	–	-370,8	-2 028,8	–	-2 028,8
Résultat consolidé de l'exercice				2 656,0				2 656,0	1,5	2 657,5
<b>Total des produits et charges comptabilisés</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 656,0</b>	<b>-1 658,0</b>	<b>–</b>	<b>-370,8</b>	<b>627,2</b>	<b>1,5</b>	<b>628,7</b>
Rémunérations payées en actions				69,1				69,1		69,1
Variation nette des titres L'Oréal autodétenus	-10 486 487			-1,6		-1 000,0		-1 001,6		-1 001,6
Autres variations				9,3				9,3	-0,1	9,2
<b>Situation au 31.12.2007</b>	<b>595 310 673</b>	<b>123,6</b>	<b>963,2</b>	<b>11 351,8</b>	<b>3 408,9</b>	<b>-1 787,2</b>	<b>-441,1</b>	<b>13 619,2</b>	<b>2,5</b>	<b>13 621,8</b>

**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS COMPARÉS**

En millions d'euros

	2007	2006	2005
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>			
Résultat net part du groupe	2 656,0	2 061,0	1 972,3
Intérêts minoritaires	1,5	1,1	0,9
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
• amortissements et provisions	598,5	579,4	426,9
• variation des impôts différés	38,3	-273,3	-290,1
• charge de rémunération des plans de stock-options (note 20.3)	69,1	49,4	29,9
• plus- ou moins-values de cessions d'actifs (note 10)	-11,7	-8,5	-11,4
• plus-value de cession Sanofi-Aventis nette d'impôt	-631,9		-
• quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	0,5	1,2	0,7
• autres opérations sans incidence sur la trésorerie	-	-	0,4
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>2 720,4</b>	<b>2 410,3</b>	<b>2 129,6</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (note 27)	-76,3	65,6	-35,7
<b>Flux de trésorerie généré par l'activité (A)</b>	<b>2 644,0</b>	<b>2 475,9</b>	<b>2 093,9</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-776,0	-745,2	-662,3
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	30,1	28,9	11,9
Cession Sanofi-Aventis nette d'impôt	1 465,3		
Variation des autres actifs financiers (y compris les titres non consolidés)	-10,2	-3,9	-37,7
Incidence des variations de périmètre (note 28)	-604,4	-1 065,7	-181,7
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>104,8</b>	<b>-1 785,9</b>	<b>-869,8</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Dividendes versés	-725,7	-633,8	-563,3
Augmentation de capital de la société mère	4,7	4,6	0,4
Valeur de cession/(acquisition) des actions autodétenues	-1 001,6	-1 119,0	-1 193,9
Emission (remboursement) d'emprunts à court terme	-1 439,1	209,3	582,0
Emission d'emprunts long terme	753,2	1 563,5	100,0
Remboursement d'emprunts long terme	-10,1	-577,0	-85,0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>-2 418,7</b>	<b>-552,4</b>	<b>-1 159,8</b>
Incidence des variations de cours des devises et de juste valeur (D)	-24,6	-19,6	22,7
<b>Variation de trésorerie (A+B+C+D)</b>	<b>305,5</b>	<b>118,0</b>	<b>87,0</b>
<b>Trésorerie d'ouverture (E)</b>	<b>781,2</b>	<b>663,2</b>	<b>576,2</b>
<b>Trésorerie de clôture (A+B+C+D+E) (note 19)</b>	<b>1 086,7</b>	<b>781,2</b>	<b>663,2</b>

Les impôts payés s'élevaient à 820,9 millions d'euros, 725,6 millions d'euros et 688,3 millions d'euros respectivement pour les exercices 2007, 2006 et 2005. Les intérêts payés s'élevaient à 201,1 millions d'euros, 133,9 millions d'euros et 82,5 millions d'euros respectivement pour les exercices 2007, 2006 et 2005. Les dividendes reçus s'élevaient à 250,3 millions d'euros, 217,4 millions d'euros et 171,6 millions d'euros respectivement pour les exercices 2007, 2006 et 2005. Ceux-ci font partie de la marge brute d'autofinancement.

## NOTES ANNEXES

### NOTE 1\_PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés de L'Oréal et de ses filiales (« le groupe ») qui sont publiés au titre de l'exercice 2007, sont établis conformément au référentiel IFRS, International Financial Reporting Standards, tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2007.

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2007, le 13 février 2008. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 22 avril 2008.

La norme IFRS7 « Instruments financiers: information à fournir et présentation » ainsi que l'amendement de la norme IAS 1 relatif aux informations sur le capital font l'objet d'une première application dans les comptes présentés au 31 décembre 2007.

L'interprétation IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciation » est sans effet sur les comptes du groupe.

Le groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2007.

Le groupe réfléchit à l'application dans ses comptes de la norme IFRS8 « Segment opérationnels », applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le groupe réfléchit à l'application de l'interprétation IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients » dans ses comptes mais n'anticipe pas d'impact majeur. Il en est de même pour l'application de l'interprétation de IFRIC 14 relative à IAS 19.

Les autres interprétations ne concernent pas le groupe.

Les normes IFRS ont été appliquées avec effet rétrospectif au 1<sup>er</sup> janvier 2004, à l'exception de certaines exemptions prévues dans la norme IFRS 1 sur la première application des normes IFRS :

- non-retraitement des regroupements d'entreprise antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004,
- comptabilisation dans les capitaux propres d'ouverture des écarts actuariels relatifs aux retraites et avantages assimilés existants au 1<sup>er</sup> janvier 2004,
- reclassement des réserves de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans les réserves consolidées,
- non-réévaluation des immobilisations corporelles au 1<sup>er</sup> janvier 2004,
- non-comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions antérieurs au 7 novembre 2002.

Par ailleurs, les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 par

souci de comparaison. L'amendement d'IAS 39 « Comptabilité de couverture de flux futurs de transactions intragroupe » obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 a été appliqué.

#### 1.1. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales, nécessite que le groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur les évaluations des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les provisions, les engagements de retraite, les impôts différés et la valorisation des paiements en actions. Les estimations utilisées par le groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque problématique.

#### 1.2. Périmètre et méthodes de consolidation

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 31 décembre.

Les sociétés du groupe dans lesquelles la société mère L'Oréal exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés du groupe contrôlées conjointement, avec un nombre limité d'autres actionnaires en vertu d'un accord contractuel, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

#### 1.3. Méthode de conversion

##### 1.3.1. Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les créances et les dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en résultat.

En matière de change, des contrats à terme et des options sont négociés afin de couvrir les transactions commerciales comptabilisées au bilan comme couvertures de juste valeur et les flux de trésorerie sur opérations commerciales futures comptabilisés comme couvertures de flux futurs dont la réalisation est jugée hautement probable.

Tous les instruments dérivés de couverture de change sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché, même ceux couvrant les achats et ventes de la période suivante. Si la relation de couverture de flux futurs est dûment documentée et l'efficacité démontrée, la variation de juste valeur de ces instruments de couverture est comptabilisée de la façon suivante :

- la variation de la valeur de marché liée aux variations de la valeur temps (points de terme pour les changes à terme et valeur temps des options) est comptabilisée en résultat,
- la variation de la valeur de marché liée aux variations du cours comptant entre la date de mise en place de la couverture et la date de clôture est comptabilisée en capitaux propres et le montant accumulé en capitaux propres impacte le résultat à la date de réalisation des transactions couvertes. Toute inefficacité résiduelle est reconnue directement en résultat.

En application de la comptabilité de couverture, l'écart de change relatif aux stocks non encore vendus est différé au bilan dans les stocks. De même, lorsque les immobilisations achetées en devises font l'objet d'une couverture de change, elles sont valorisées au bilan sur la base du cours de couverture.

Le groupe peut être amené à couvrir certains investissements dans des entreprises étrangères. Les pertes ou gains de change relatifs à ces couvertures affectent directement les capitaux propres consolidés, dans le poste *Réserves de conversion*.

### 1.3.2. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste *Réserves de conversion*, pour la part revenant au groupe et au poste *Intérêts minoritaires*, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société.

### 1.3.3. Evaluation des écarts d'acquisition en devises

Les écarts d'acquisition dégagés sur des sociétés étrangères sont considérés comme des actifs et passifs de la société étrangère et sont donc exprimés dans la monnaie de fonctionnement de l'entité et convertis au cours de clôture. Les écarts d'acquisition constatés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ont été conservés en euros, au cours historique.

## 1.4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les

avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

## 1.5. Coût des ventes

Le coût de revient des ventes comprend principalement le coût de revient industriel des produits vendus, les coûts de distribution des produits aux clients y compris les frais de transport et de livraison des marchandises vers les clients, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de dépôts, ainsi que les coûts de dépréciation des stocks et les redevances versées à des tiers.

## 1.6. Frais de recherche et de développement

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en *Immobilisations incorporelles* uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément à la norme IAS38 :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet, sont démontrées,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles,
- le groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée.

Compte tenu du nombre très important de projets de développement et des aléas liés à la décision du lancement des produits concernés par ces projets, L'Oréal considère que certains critères d'activation ne sont dès lors pas remplis.

Les frais de développement des logiciels à usage interne sont capitalisés pour les phases de programmation, de codification et de tests. Les coûts des mises à jour importantes et des améliorations donnant lieu à des fonctionnalités supplémentaires sont également activés.

Les frais de développement capitalisés sont amortis à compter de la mise à disposition des logiciels dans l'entité concernée, sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement entre 5 et 7 ans.

### 1.7. Frais publipromotionnels

Ils incluent principalement les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion des produits auprès des clients ou des consommateurs. Ces coûts sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### 1.8. Frais commerciaux et administratifs

Ils regroupent essentiellement les forces de vente et leur encadrement, les équipes marketing, les services administratifs ainsi que les frais généraux et les charges de stock-options.

### 1.9. Pertes et gains de change

Les pertes et gains de change inclus dans cette ligne concernent les écarts de change constatés sur les charges et produits d'exploitation en devises valorisés au cours du jour de la transaction et leur cours de règlement, après prise en compte des dérivés de couverture. En outre, la variation de la valeur temps des instruments dérivés de couverture est systématiquement comptabilisée en résultat, y compris pour les primes d'options (note 1.3).

### 1.10. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation correspond à la marge brute diminuée des frais de recherche et développement, des frais publipromotionnels, des frais commerciaux et administratifs ainsi que des pertes et gains de change sur les transactions commerciales.

### 1.11. Autres produits et charges

Le poste *Autres produits et charges* inclut les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs et les coûts de restructuration.

Le coût des opérations de restructuration est intégralement provisionné dès lors qu'il résulte d'une obligation du groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux pré-retraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

### 1.12. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel se calcule à partir du résultat d'exploitation et intègre les autres produits et charges tels que les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs et les coûts de restructuration.

### 1.13. Coût de l'endettement financier net

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents.

### 1.14. Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à la somme des impôts exigibles de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable.

Le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement donne lieu à comptabilisation d'un impôt différé.

Les impôts différés incluent les impôts non récupérables portant sur des distributions décidées ou probables.

Ils sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture et applicables lorsque les différences temporaires se résorberont.

Les impôts différés actifs ne sont constatés sur des pertes fiscales reportables des entités consolidées que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Le régime français d'intégration fiscale permet à certaines sociétés françaises du groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble, dont seule la société mère intégrante, L'Oréal, reste redevable. Il existe par ailleurs des régimes d'intégration fiscale hors de la France.

### 1.15. Immobilisations incorporelles

#### 1.15.1. Ecart d'acquisition

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés est comptabilisé en *Ecart d'acquisition*.

Les écarts d'acquisition dégagés lors de l'acquisition d'une société mise en équivalence sont présentés sur la ligne *Titres mis en équivalence*.

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis conformément à la norme IFRS3 « Regroupements d'entreprise ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur lorsqu'un événement défavorable intervient, et au moins une fois par an, au cours du quatrième trimestre. Les éléments défavorables peuvent résulter entre autres d'une hausse des taux d'intérêt du marché ou d'une baisse du chiffre d'affaires ou du résultat opérationnel réalisés par rapport aux prévisions.

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables y compris les écarts d'acquisition et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie. Une Unité Génératrice de Trésorerie correspond à une ou plusieurs signatures mondiales. Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 10 ans (période nécessaire au positionnement stratégique d'une acquisition) et d'une valeur terminale. Les flux de trésorerie sont établis dans les devises des pays concernés et convertis ainsi que les actifs nets comptables auxquels ils sont comparés, aux cours de change estimés pour l'exercice suivant. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital du groupe, s'élevant à 8,6% pour 2007, à 8,0% pour 2006 et à 7,2% pour 2005, ajusté d'une prime de risque pays si nécessaire. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles (de l'ordre de 3% en général sauf cas spécifique).

L'utilisation des projections actualisées des flux de trésorerie futurs est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable, à défaut de référence de transactions récentes similaires facilement disponibles.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

### 1.15.2. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur prix de revient. Les éléments incorporels identifiés lors d'une acquisition sont inclus dans ce poste. Il s'agit principalement de marques, de gammes de produits ainsi que de formules ou brevets.

En ce qui concerne les marques, l'utilisation de la méthode des « flux de trésorerie actualisés » est privilégiée afin de faciliter le suivi de la valeur d'utilité après acquisition. Deux approches ont été mises en œuvre à ce jour :

- l'approche par la prime : cette méthode consiste à estimer la part des flux futurs générés par la marque par comparaison avec les flux futurs que l'activité pourrait générer sans la marque,
- l'approche par les redevances : elle consiste à estimer la valeur de la marque par référence à des niveaux de redevances qui sont exigés pour l'utilisation de marques comparables. Elle s'appuie sur des projections de chiffres d'affaires établies par le groupe.

Ces approches s'appuient sur une analyse qualitative de la marque qui assure la pertinence des hypothèses retenues. Le taux d'actualisation retenu se réfère au coût moyen pondéré du capital (WACC) de la cible acquise. Le taux de croissance à l'infini est conforme aux données de marché disponibles (de l'ordre de 3% en général, sauf cas spécifique).

Une marque peut avoir une durée de vie finie ou indéfinie.

Les marques locales destinées à être progressivement remplacées par une marque internationale déjà existante dans le groupe sont à durée de vie finie.

Elles sont amorties sur la durée de vie estimée à la date d'acquisition.

Les marques à vocation internationale ont une durée de vie indéfinie. Elles font l'objet de tests de perte de valeur lorsqu'un événement défavorable intervient et au moins une fois par an, au cours du quatrième trimestre. Les éléments défavorables peuvent résulter entre autres d'une hausse des taux d'intérêt du marché ou d'une baisse du chiffre d'affaires ou du résultat opérationnel réalisés par rapport aux prévisions.

Le test de perte de valeur consiste à calculer la valeur recouvrable de la marque sur la base du modèle utilisé lors de l'acquisition.

En ce qui concerne les gammes de produits, cette notion recouvre tous les éléments qui constituent une franchise : le concept du produit, son nom complémentaire à celui de la signature, les formules et brevets utilisés, son packaging, ses logos, son empreinte publicitaire...

La durée de vie d'une gamme de produits est limitée : une gamme arrive en fin de vie le jour où les principaux éléments sous-jacents tels que packaging, nom, formules et brevets ne sont plus utilisés. A ce titre, les gammes de produits sont amorties sur leur durée de vie résiduelle, estimée à la date d'acquisition.

Le groupe peut être amené à identifier et valoriser des brevets et formules qu'il souhaite développer.

La valeur d'un brevet ou d'une formule est évaluée à partir des bénéfices futurs qui sont attendus de sa propriété dans le futur, selon l'approche par les redevances.

La durée d'amortissement des brevets correspond à la durée de protection juridique. Les formules, qui ne font pas l'objet d'une protection juridique, sont amorties sur une durée maximum de 5 ans.

Les parts de marché et les fonds de commerce comptabilisés dans les comptes consolidés établis selon les principes comptables français ne répondent pas à la définition d'un actif incorporel séparable et ont été reclassés en *Ecarts d'acquisition* lors du passage aux normes IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### 1.16. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les biens d'importance significative financés par des contrats de location financement, qui en substance transfèrent au groupe les risques et avantages inhérents à leur propriété, sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les *Dettes financières*.

Les subventions d'investissement sont présentées au passif dans les *Autres passifs courants*.

Les composantes d'une immobilisation sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées, et donc leurs durées d'amortissement, sont significativement différentes.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur les durées de vie économiques suivantes :

Constructions	10/40 ans
Matériels industriels	5/15 ans
Publicité sur le lieu de vente, stands et présentoirs	3/5 ans
Autres immobilisations corporelles	3/10 ans

Les amortissements et dépréciations sont présentés au compte de résultat selon la destination de l'immobilisation.

Compte tenu de la typologie des actifs corporels, aucune valeur n'a été considérée à l'issue des durées de vie économiques présentées ci-dessus.

### 1.17. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation et les prêts et créances financiers qui ont une échéance supérieure à 12 mois.

Les titres de participation sont qualifiés de titres disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés à leur juste valeur, et les pertes et gains latents sont enregistrés directement en capitaux propres sur la ligne *Eléments constatés directement en capitaux propres*.

Leur juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture pour les titres cotés. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Lorsque la perte latente enregistrée en capitaux propres est représentative d'une baisse durable, cette perte est comptabilisée en résultat.

Les prêts et créances financiers sont qualifiés d'actifs générés par l'activité. En conséquence, ils sont évalués au coût amorti. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation dès qu'il existe une indication de perte de valeur.

### 1.18. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du prix de revient ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient est calculé selon les méthodes du coût moyen pondéré ou du « premier entré, premier sorti ».

Les stocks obsolètes ou à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation, en fonction de leur valeur nette de réalisation probable évaluée sur la base de données historiques et prévisionnelles.

### 1.19. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond à leur juste valeur.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

La politique du groupe est de recommander une couverture d'assurance client dans la mesure où les conditions locales le permettent.

### 1.20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent des liquidités en comptes bancaires, des parts d'OPCVM de trésorerie et des placements à court terme, liquides, ne présentant pas de risque de changement de valeur et dont la date de réalisation à leur date d'acquisition est inférieure à 3 mois.

Les placements en actions et les liquidités bloquées à plus de 3 mois sont exclus de la trésorerie et présentés dans les *Autres actifs courants*.

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés dans les *Emprunts et Dettes financières courants*.

Les parts d'OPCVM sont qualifiées d'actifs disponibles à la vente. En conséquence, elles sont valorisées au bilan à leur valeur de marché au jour de la clôture. Les gains latents ainsi dégagés sont enregistrés directement dans les capitaux

propres sur la ligne « Éléments constatés directement en capitaux propres ».

La valeur comptable des dépôts bancaires constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

### 1.21. Actions autodétenues

Les actions autodétenues sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

### 1.22. Options de souscription ou d'achat d'actions

Les stock-options sont destinées à motiver et fidéliser les salariés qui, par leurs capacités et leur engagement, contribuent le plus aux performances du groupe.

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS2 « Paiement en actions », la valeur des options accordées calculée à la date d'attribution des options est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits, généralement 5 ans.

La juste valeur des stock-options est déterminée sur la base du modèle de Black & Scholes. Ce dernier prend en compte les caractéristiques du plan telles que prix d'exercice et période d'exercice, les données de marché lors de l'attribution telles que taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus et une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 pour lesquels des droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1<sup>er</sup> janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS2.

L'impact sur le résultat de la période de l'application de la norme IFRS2 est pris en compte sur la ligne du compte de résultat *Frais commerciaux et administratifs* globalement au niveau du groupe et n'est pas alloué aux divisions ni aux zones géographiques.

### 1.23. Provisions pour retraites, aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés

Le groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à des régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les caractéristiques des régimes en vigueur au sein du groupe sont les suivantes :

- en France, les obligations conventionnelles prévoient des indemnités de fin de carrière spécifiques. Par ailleurs,

il a été mis en place un régime de congé de fin de carrière ainsi qu'un régime de retraite à prestations définies. Il existe de plus dans certaines sociétés du groupe une couverture médicale partiellement prise en charge par le groupe et bénéficiant aux retraités.

A l'exception de la prévoyance médicale des retraités, ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle.

- à l'étranger, lorsqu'il existe des régimes de retraites ou d'autres engagements spécifiques à prestations définies, les engagements actuariels correspondants, nets des fonds capitalisés affectés à leur couverture, sont également pris en charge sur la base des droits acquis par les salariés.

La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice intègre :

- les droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice,
- la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année,
- le produit des fonds externes calculé sur la base du rendement normalisé des placements à long terme,
- l'incidence des modifications éventuelles de régimes sur les années antérieures ou de nouveaux régimes,
- l'amortissement des écarts actuariels.

Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre de chaque régime, le groupe utilise la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière selon la méthode dite des unités de crédit projetées. La valorisation des engagements et des actifs de couverture est effectuée chaque année et tient compte, notamment pour la valorisation des engagements, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que taux d'inflation et taux d'actualisation.

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés actifs, à l'exception des écarts n'excédant pas 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement brut et la juste valeur des actifs de couverture (principe du « corridor »). Cet amortissement d'écart est inclus dans la charge actuarielle de l'exercice suivant. Les écarts constatés sur les autres avantages tels que jubilés, médailles... sont immédiatement comptabilisés au compte de résultat sans application du « corridor ».

La dette relative à l'engagement net de la société concernant le personnel est constatée au passif du bilan, dans la rubrique *Provisions pour retraites et autres avantages*.

### 1.24. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le groupe. Elles comprennent notamment des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature fiscale, des risques industriels et commerciaux

liés à l'exploitation tels que ruptures de contrats, reprises de produits et des risques sociaux.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques, selon la nature des provisions.

Les provisions pour risques et charges sont classées selon leur nature en *Passifs non courants* ou en *Passifs courants*. Les provisions concernant des risques ou litiges devant se régler dans les 12 mois suivant la clôture ou celles liées au cycle normal d'exploitation (i.e. retours produits) sont présentées dans les *Passifs courants*. Les autres provisions pour risques et charges sont présentées dans les *Passifs non courants*.

### 1.25. Emprunts et dettes financières

Ils sont évalués au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

Conformément au principe de comptabilisation des couvertures de juste valeur, les emprunts et dettes financières à taux fixe « swappés » à taux variable sont valorisés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur qui en résultent sont comptabilisées en coût de l'endettement financier et sont compensées par les variations de valeur des swaps de taux attachés.

La juste valeur des dettes à taux fixe est déterminée par actualisation des cash flows futurs, en retenant les courbes de taux d'intérêt obligataire à la clôture, avec prise en compte du « spread » correspondant à la classe de risque du groupe.

La valeur comptable des dettes à taux variable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les *Passifs non courants*. Les emprunts et dettes financières à court terme, ainsi que la part remboursable à moins d'un an des emprunts et dettes financières à moyen et long terme, sont présentés dans les *Passifs courants*.

### 1.26. Instruments dérivés

Selon les règles du groupe, les différentes sociétés consolidées ne doivent prendre aucune position spéculative en matière financière. Par conséquent, tous les instruments dérivés conclus par les sociétés du groupe ne le sont qu'à des fins de couverture et suivent ainsi le principe de la comptabilité de couverture.

En matière de risque de change, les principes comptables applicables sont détaillés en note 1.3.

S'agissant du risque de taux, les dettes et prêts financiers à taux fixe couverts par des swaps de taux sont valorisés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de juste valeur de ces dettes sont enregistrées dans le coût de l'endettement financier, et compensées par la comptabilisation des variations

de juste valeur des dérivés de couverture attachés. Les dettes et prêts financiers à taux variable sont valorisés au coût qui correspond à leur valeur de marché. Les swaps ou caps qui les couvrent sont valorisés au bilan à leur valeur de marché et les variations de valeur sont enregistrées directement en capitaux propres sur la ligne *Éléments constatés directement en capitaux propres*.

La juste valeur des instruments dérivés de taux est leur valeur de marché. Cette valeur de marché est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

### 1.27. Résultats par action

Le calcul des résultats nets par action est établi selon les règles édictées par IAS33.

Les résultats nets par action sont obtenus à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions autodétenues et portées en minoration des capitaux propres.

Les résultats nets par action dilués prennent en compte le cas échéant les options de souscription et d'achat d'actions ayant un effet dilutif selon la « méthode du rachat d'actions » : les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

## NOTE 2\_VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

### 2.1. Année 2007

Mi-avril 2007, L'Oréal USA Inc. a acquis 100% du capital de la société Beauty Alliance, dans laquelle elle avait pris une participation minoritaire de 30% en juillet 2006. Cette participation est consolidée par intégration globale à compter du 12 avril 2007, après avoir été mise en équivalence jusqu'à cette date. Les actifs et passifs ont donné lieu à une nouvelle évaluation lors de la prise de contrôle.

Le chiffre d'affaires de Beauty Alliance s'est élevé à 372 millions de dollars en 2006. L'Oréal USA Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 124 millions de dollars en 2006 avec Beauty Alliance.

Début mai 2007, L'Oréal USA Inc. a acquis 100% de la société PureOlogy Research.

Basée en Californie, la société commercialise, dans les salons de coiffure, des gammes de soins capillaires haute performance destinées aux coloristes et à la vente en salons.

Le chiffre d'affaires de PureOlogy s'est élevé à 57 millions de dollars sur les 12 derniers mois. La société est consolidée par intégration globale depuis le 8 mai 2007.

Mi-juillet 2007, L'Oréal USA Inc. a acquis 100% du capital de la société Maly's West.

Maly's West est le troisième distributeur de produits professionnels aux Etats-Unis. Implantée dans les Etats de l'ouest des

Etats-Unis, la société fournit 30 000 salons de coiffure à travers un réseau de 340 représentants et plus de 100 points de vente réservés aux professionnels.

Maly's West, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 187 millions de dollars en 2006, est consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> août 2007.

Le coût total des acquisitions s'établit à environ 618,5 millions d'euros. Le montant total des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels résultant de ces acquisitions s'établit respectivement à 406,4 millions d'euros et 236,4 millions d'euros.

## 2.2. Année 2006

Fin février 2006, EpiSkin, filiale de L'Oréal, a acquis la société SkinEthic, société inscrite au marché libre d'Euronext Paris. La société SkinEthic produit et commercialise des épidermes, peaux et épithéliums reconstruits permettant de réaliser des tests *in vitro* sur la sécurité et l'efficacité de nombreux produits (cosmétiques, pharmaceutiques, chimiques...). Le chiffre d'affaires de SkinEthic s'est élevé à 1,5 million d'euros en 2005.

Le 17 mars 2006, L'Oréal a annoncé une offre publique d'achat sur The Body Shop International PLC.

Cotée au London Stock Exchange, The Body Shop est une entreprise de renommée mondiale, bénéficiant d'un fort potentiel de croissance. Présente dans 54 pays avec 2 133 magasins en propre et en franchise, The Body Shop a enregistré au cours de l'exercice clos le 25 février 2006 un chiffre d'affaires développé (chiffre d'affaires total y compris celui réalisé par les magasins franchisés) de 772 millions de livres sterling. Sur la même période, le groupe The Body Shop a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 486 millions de livres sterling. The Body Shop est une marque de produits d'inspiration naturelle, dotée de valeurs fortes, et disposant d'une grande expertise dans la distribution de détail.

Au 9 juin 2006, L'Oréal a déclaré l'offre totalement inconditionnelle et avait acheté ou reçu à cette date des acceptations pour un total de 208 098 583 actions, représentant 95,5% du capital émis de The Body Shop, constitué d'actions ordinaires. L'Oréal a décidé l'acquisition forcée des participations minoritaires. The Body Shop est consolidé par intégration globale à compter du 30 juin 2006 et constitue une branche d'activité distincte (voir note 3).

Les principaux éléments du bilan d'acquisition de The Body Shop retenus se décomposent ainsi :

En millions d'euros	
Actifs non courants <sup>(1)</sup>	814,4
Actifs courants	268,3
Passifs non courants	-228,2
Passifs courants	-222,9
<b>Total situation nette acquise</b>	<b>631,6</b>

(1) Dont actifs incorporels (hors écart d'acquisition) résultant de l'acquisition pour 645,5 millions d'euros.

Fin juillet 2006, L'Oréal USA Inc. a acquis 30% des parts de la société de distribution Beauty Alliance International, fournisseur de 115 000 salons de coiffure à travers les Etats-Unis. Cette participation est consolidée par mise en équivalence à compter du 1<sup>er</sup> août 2006.

Fin octobre 2006, L'Oréal a acquis le laboratoire français Sanoflore, pionnier dans la conception, la fabrication et la commercialisation de produits cosmétiques naturels, certifiés « bio ».

La société Sanoflore fabrique et distribue en pharmacie et dans les magasins spécialisés des gammes de produits cosmétiques et d'aromathérapie. Sanoflore rassemble tous les métiers de la filière des plantes aromatiques et médicinales, depuis la culture avec des agriculteurs partenaires jusqu'au produit fini. La société Sanoflore a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 15 millions d'euros en 2006 dont 20% à l'étranger.

Le coût de ces nouvelles acquisitions s'établit à 1 150,4 millions d'euros. Le montant total des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels résultant de ces acquisitions s'établit à respectivement 482,7 millions d'euros et 704,4 millions d'euros dont 108,4 millions d'euros comptabilisés en *Titres des sociétés mises en équivalence*.

## 2.3. Année 2005

En mai 2005, le groupe L'Oréal a complété sa participation dans le Club des Créateurs de Beauté Japon à hauteur de 50%. Cette société précédemment mise en équivalence est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

En juin 2005, le groupe L'Oréal a finalisé l'acquisition de Skinceuticals, société non cotée, comptant parmi les principaux acteurs du marché américain des produits de soins de la peau haut de gamme commercialisés par les professionnels. Le chiffre d'affaires de Skinceuticals a atteint 35 millions de dollars (USD) en 2004.

Fin août 2005, le groupe L'Oréal a acquis la marque de produits solaires Delial, une des marques leader de la protection solaire en Europe.

Le chiffre d'affaires de Delial a atteint 20 millions d'euros en 2004.

Le coût de ces nouvelles acquisitions s'établit à environ 180 millions d'euros. Le montant total des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels résultant de ces acquisitions s'établit respectivement à 128 millions d'euros et à 60 millions d'euros.

## NOTE 3\_INFORMATION SECTORIELLE

### 3.1. Informations par secteur d'activité

La branche Cosmétique est organisée en quatre secteurs, s'adressant chacun à des circuits de distribution spécifiques :

- Division Produits Professionnels : produits utilisés mais aussi vendus dans les salons de coiffure,
- Division Produits Grand Public : produits commercialisés dans les circuits de grande distribution,
- Division Produits de Luxe : produits commercialisés dans la distribution sélective, c'est-à-dire grands magasins, parfumeries, *travel retail* et boutiques en propre,
- Division Cosmétique Active : soins dermocosmétiques vendus en pharmacie et dans les espaces spécialisés des parapharmacies.

En outre, les « Divers cosmétiques » comprennent principalement l'activité de vente à distance de produits cosmétiques.

Le « Non alloué » correspond aux frais des Directions Fonctionnelles, de Recherche Fondamentale et aux charges de stock-options non affectés aux Divisions cosmétiques. En outre, cette rubrique inclut les activités annexes aux métiers du groupe, telles que les activités d'assurance, de réassurance et bancaire.

La branche « The Body Shop » : The Body Shop offre une large gamme de produits cosmétiques et de toilette d'inspiration naturelle. D'origine britannique, la marque distribue ses produits et exprime ses valeurs à travers un large réseau de boutiques exclusives dans plus de 50 pays. Des circuits de distribution complémentaires tels que la vente à domicile et la vente par Internet renforcent la diffusion des produits The Body Shop.

La « branche dermatologie » constituée par Galderma, joint-venture entre L'Oréal et Nestlé, répond aux besoins des dermatologues et de leurs patients.

Les données par branche et division sont établies en suivant les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour l'établissement des états financiers consolidés, et décrits dans la note 1.

La mesure de la performance de chaque branche ou de chaque division est basée sur le « résultat d'exploitation ».

En millions d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Actif opérationnel <sup>(1)</sup>	Passif opérationnel <sup>(2)</sup>	Investissements corporels et incorporels	Dotations aux amortissements et provisions
<b>2007</b>						
Produits professionnels	2 391,9	501,7	2 439,5	558,4	64,2	80,8
Produits Grand Public	8 280,2	1 582,4	5 360,5	2 106,3	373,3	365,5
Produits de Luxe	3 927,9	843,8	2 694,6	1 098,1	175,7	145,9
Cosmétique Active	1 248,1	255,8	818,1	314,9	32,1	40,8
Divers cosmétiques	60,3	-3,4	18,5	19,6	2,1	3,2
<b>Total des divisions cosmétiques</b>	<b>15 908,2</b>	<b>3 180,4</b>	<b>11 331,2</b>	<b>4 097,3</b>	<b>647,4</b>	<b>636,2</b>
Non alloué		-478,9	363,5	504,6	51,8	67,0
<b>Branche cosmétique</b>	<b>15 908,2</b>	<b>2 701,5</b>	<b>11 694,7</b>	<b>4 601,9</b>	<b>699,2</b>	<b>703,2</b>
<b>Branche « The Body Shop »</b>	<b>786,9</b>	<b>63,8</b>	<b>1 271,2</b>	<b>92,3</b>	<b>58,0</b>	<b>52,9</b>
<b>Branche dermatologie</b>	<b>367,5</b>	<b>62,0</b>	<b>343,1</b>	<b>79,2</b>	<b>33,1</b>	<b>26,7</b>
<b>Groupe</b>	<b>17 062,6</b>	<b>2 827,2</b>	<b>13 309,0</b>	<b>4 773,4</b>	<b>790,3</b>	<b>782,8</b>

(1) L'actif opérationnel comprend les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles, les clients, les stocks, les échantillons et la publicité sur le lieu de vente constatés d'avance.

(2) Le passif opérationnel comprend les provisions pour risques et charges (hors provisions pour impôt et restructurations), les provisions pour retraites, les dettes fournisseurs, les dettes sociales et les comptes clients créditeurs.

En millions d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Actif opérationnel <sup>(1)</sup>	Passif opérationnel <sup>(2)</sup>	Investissements corporels et incorporels	Dotations aux amortissements et provisions
<b>2006</b>						
Produits professionnels	2 125,9	443,0	1 756,1	544,0	68,3	62,3
Produits Grand Public	7 903,5	1 421,3	5 394,4	2 162,0	379,9	341,8
Produits de Luxe	3 773,1	775,9	2 559,5	1 075,3	151,1	126,1
Cosmétique Active	1 127,9	220,8	785,2	281,8	30,4	33,4
Divers cosmétiques	81,1	-0,8	22,4	29,2	0,7	2,9
<b>Total des divisions cosmétiques</b>	<b>15 011,4</b>	<b>2 860,2</b>	<b>10 517,7</b>	<b>4 092,4</b>	<b>630,4</b>	<b>566,5</b>
Non alloué		-437,0	333,1	506,6	59,7	46,6
<b>Branche cosmétique</b>	<b>15 011,4</b>	<b>2 423,2</b>	<b>10 850,8</b>	<b>4 599,0</b>	<b>690,0</b>	<b>613,0</b>
<b>Branche « The Body Shop »<sup>(3)</sup></b>	<b>435,0</b>	<b>58,3</b>	<b>1 371,0</b>	<b>65,2</b>	<b>47,3</b>	<b>28,5</b>
<b>Branche dermatologie</b>	<b>343,7</b>	<b>59,4</b>	<b>342,5</b>	<b>74,5</b>	<b>19,7</b>	<b>24,5</b>
<b>Groupe</b>	<b>15 790,1</b>	<b>2 540,9</b>	<b>12 564,3</b>	<b>4 738,7</b>	<b>757,1</b>	<b>666,0</b>

En millions d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Actif opérationnel <sup>(1)</sup>	Passif opérationnel <sup>(2)</sup>	Investissements corporels et incorporels	Dotations aux amortissements et provisions
<b>2005</b>						
Produits professionnels	2 060,9	405,8	1 802,5	554,7	64,1	63,2
Produits Grand Public	7 499,4	1 290,4	5 460,7	2 064,5	369,5	321,9
Produits de Luxe	3 582,4	723,5	2 570,0	1 053,7	143,5	131,8
Cosmétique Active	985,9	187,0	719,8	247,6	22,4	31,5
Divers cosmétiques	86,2	1,9	27,0	34,2	1,6	4,0
<b>Total des divisions cosmétiques</b>	<b>14 214,7</b>	<b>2 608,6</b>	<b>10 580,0</b>	<b>3 954,8</b>	<b>601,2</b>	<b>552,3</b>
Non alloué		-396,4	326,3	549,4	57,3	46,2
<b>Branche cosmétique</b>	<b>14 214,7</b>	<b>2 212,2</b>	<b>10 906,3</b>	<b>4 504,2</b>	<b>658,4</b>	<b>598,5</b>
<b>Branche dermatologie</b>	<b>317,8</b>	<b>53,8</b>	<b>359,1</b>	<b>73,6</b>	<b>15,5</b>	<b>26,7</b>
<b>Groupe</b>	<b>14 532,5</b>	<b>2 266,0</b>	<b>11 265,5</b>	<b>4 577,8</b>	<b>673,9</b>	<b>625,3</b>

(1) L'actif opérationnel comprend les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles, les clients, les stocks, les échantillons et la publicité sur le lieu de vente constatés d'avance.

(2) Le passif opérationnel comprend les provisions pour risques et charges (hors provisions pour impôt et restructurations), les provisions pour retraites, les dettes fournisseurs, les dettes sociales et les comptes clients créditeurs.

(3) Les données 2006 pour The Body Shop ne concernent que le deuxième semestre 2006. Le chiffre d'affaires pour la totalité de l'exercice 2006 se serait élevé à 733,4 millions d'euros.

L'actif et le passif opérationnel se raccordent comme suit aux bilans 2007, 2006 et 2005 :

En millions d'euros	2007	2006	2005		2007	2006	2005
<b>Actif opérationnel</b>	<b>13 309,0</b>	<b>12 564,3</b>	<b>11 265,5</b>	<b>Passif opérationnel</b>	<b>4 773,4</b>	<b>4 738,7</b>	<b>4 577,8</b>
Actifs financiers non courants	7 608,9	10 250,5	10 757,1	Capitaux propres	13 621,8	14 624,2	14 657,2
				Emprunts et dettes financières non courants	2 583,0	1 892,4	428,2
Impôts différés actifs	416,1	429,8	424,8	Provision pour risques et charges	148,6	138,9	113,1
				Emprunts et dettes financières courants	876,8	2 218,0	2 452,1
Autres actifs courants	779,8	757,2	775,5	Impôts différés passifs	491,6	512,6	914,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 086,7	781,2	663,2	Autres passifs courants	705,2	658,4	743,0
<b>Actif non ventilé</b>	<b>9 891,4</b>	<b>12 218,7</b>	<b>12 620,6</b>	<b>Passif non ventilé</b>	<b>18 427,0</b>	<b>20 044,3</b>	<b>19 308,4</b>
<b>Total Actif</b>	<b>23 200,3</b>	<b>24 783,0</b>	<b>23 886,1</b>	<b>Total Passif</b>	<b>23 200,3</b>	<b>24 783,0</b>	<b>23 886,1</b>

### 3.2. Informations par zone géographique - Groupe

Toutes les informations sont présentées par zone d'implantation géographique des filiales, à l'exception de la ventilation du chiffre d'affaires par destination, qui est établie selon la localisation géographique du client.

#### 3.2.1. Chiffre d'affaires consolidé par zone géographique

	2007		Croissance (en %)		2006		2005	
	En millions d'euros	Poids en %	A données publiées	Hors effets monétaires	En millions d'euros	Poids en %	En millions d'euros	Poids en %
Europe de l'Ouest	7 851,8	46,0%	6,9%	7,0%	7 347,7	46,5%	6 822,4	46,9%
Amérique du Nord	4 426,0	25,9%	3,2%	11,8%	4 288,0	27,2%	4 051,9	27,9%
Reste du monde	4 784,7	28,0%	15,2%	19,6%	4 154,4	26,3%	3 658,2	25,2%
<b>Groupe</b>	<b>17 062,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>8,1%</b>	<b>11,6%</b>	<b>15 790,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 532,5</b>	<b>100,0%</b>

#### 3.2.2. Chiffre d'affaires consolidé par zone géographique par destination

Les poids respectifs des zones géographiques par destination des ventes se ventilent ainsi pour 2007, 2006 et 2005 :

- Europe de l'Ouest: 44,6%, 44% et 45,8%,
- Amérique du Nord: 25,5%, 27,6% et 27,4%,
- Reste du monde: 29,9%, 28,4% et 26,8%.

#### 3.2.3. Chiffre d'affaires cosmétique par zone géographique

	2007		Croissance (en %)		2006		2005	
	En millions d'euros	Poids en %	A données publiées	Hors effets monétaires	En millions d'euros	Poids en %	En millions d'euros	Poids en %
Europe de l'Ouest	7 250,4	45,6%	3,7%	3,8%	6 992,3	46,6%	6 742,1	47,4%
Amérique du Nord	4 003,5	25,2%	1,3%	9,7%	3 953,7	26,3%	3 868,2	27,2%
Reste du monde dont :	4 654,3	29,3%	14,5%	18,9%	4 065,4	27,1%	3 604,4	25,4%
Asie	1 580,3	9,9%	7,0%	14,3%	1 476,3	9,8%	1 374,7	9,7%
Amérique latine	1 123,8	7,1%	10,1%	14,6%	1 020,7	6,8%	860,9	6,1%
Europe de l'Est	1 142,4	7,2%	34,4%	34,4%	850,2	5,7%	681,5	4,8%
Autres pays	807,8	5,1%	12,5%	15,4%	718,3	4,8%	687,4	4,8%
<b>Branche cosmétique</b>	<b>15 908,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>6,0%</b>	<b>9,4%</b>	<b>15 011,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 214,7</b>	<b>100,0%</b>

#### 3.2.4. Ventilation du résultat d'exploitation de la branche cosmétique par zone géographique

En millions d'euros	2007	2006	2005
Europe de l'Ouest	1 633,1	1 527,3	1 415,1
Amérique du Nord	773,5	744,4	708,0
Reste du monde	773,9	588,5	485,5
<b>Total des divisions cosmétiques</b>	<b>3 180,4</b>	<b>2 860,2</b>	<b>2 608,6</b>
Non alloué	-478,9	-437,0	-396,4
<b>Branche cosmétique</b>	<b>2 701,5</b>	<b>2 423,2</b>	<b>2 212,2</b>

### 3.2.5. Ventilation de l'actif opérationnel et des investissements consolidés par zone géographique

En millions d'euros	2007		2006		2005	
	Actif opérationnel	Investissements corporels et incorporels	Actif opérationnel	Investissements corporels et incorporels	Actif opérationnel	Investissements corporels et incorporels
Europe de l'Ouest	7 003,1	342,0	6 989,0	315,7	5 512,6	269,2
Amérique du Nord	3 609,9	213,3	3 116,8	228,2	3 289,8	206,1
Reste du monde	2 332,5	183,2	2 125,3	169,1	2 136,7	141,4
Non alloué	363,5	51,8	333,1	44,1	326,3	57,3
<b>Groupe</b>	<b>13 309,0</b>	<b>790,3</b>	<b>12 564,3</b>	<b>757,1</b>	<b>11 265,5</b>	<b>673,9</b>

## NOTE 4\_FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

### 4.1. Effectifs <sup>(1)</sup>

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Europe de l'Ouest	28 012	27 237	23 903
Amérique du Nord	15 107	14 576	9 622
Reste du monde	20 239	19 038	18 878
<b>Total <sup>(2)</sup></b>	<b>63 358</b>	<b>60 851</b>	<b>52 403</b>

(1) Après prise en compte des sociétés consolidées par intégration proportionnelle.

(2) Dont 8 937 au titre de The Body Shop en 2006.

### 4.2. Frais de personnel

En millions d'euros	2007	2006	2005
<b>Frais de personnel (charges sociales incluses)</b>	<b>3 318,3</b>	<b>3 034,9</b>	<b>2 851,7</b>

Les frais de personnel incluent les rémunérations liées aux stock-options ainsi que les impôts et taxes sur rémunérations.

### 4.3. Rémunération des dirigeants

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et avantages assimilés accordés au Comité de Direction et au Conseil d'Administration se ventilent comme suit :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Jetons de présence	1,0	0,9	0,9
Salaires et avantages en nature y compris charges patronales	26,3	20,2	23,4
Charges de retraite	11,2	13,1	14,5
Charges de stock-options	29,0	19,7	9,1

Le nombre des dirigeants du Comité de Direction était de 13 au 31 décembre 2007 ; il était respectivement de 9 et 10 au 31 décembre 2006 et 2005.

## NOTE 5\_DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les charges opérationnelles s'élèvent à 657,8 , 589,5 et 541,6 millions d'euros respectivement pour 2007, 2006 et 2005.

## NOTE 6\_PERTES ET GAINS DE CHANGE

Les pertes et gains de change se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Variation de la valeur temps	-29,4	-38,3	-48,0
Autres écarts de change	39,8	-16,9	1,5
<b>Total</b>	<b>10,4</b>	<b>-55,2</b>	<b>-46,5</b>

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les créances et les dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en résultat, sur la ligne *Pertes et gains de change*. La ligne *Pertes et gains de change* inclut également les éléments suivants afférents aux instruments financiers :

- la variation de la valeur de marché liée aux variations de la valeur temps (point de terme pour les changes à terme et valeur temps des options),
- la variation de la valeur de marché liée aux variations de cours comptant entre la date de mise en place de la couverture et la date de réalisation des transactions couvertes,
- l'inefficacité résiduelle liée aux sur-couvertures et comptabilisée en résultat dans les autres écarts pour respectivement à 0,6 et 0,9 million d'euros pour 2007 et 2006.

## NOTE 7\_AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Ce poste se décline comme suit :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Plus- ou moins-values de cession d'actifs corporels et incorporels	11,8	8,5	11,5
Plus-value de cession Sanofi-Aventis (note 15)	642,8		
Dépréciation des actifs corporels et incorporels <sup>(1)</sup>	-1,4	-69,4	-
Coûts de restructuration <sup>(2)</sup>	-31,6	0,1	-2,2
<b>Total</b>	<b>621,6</b>	<b>-60,8</b>	<b>9,3</b>

(1) Ces dépréciations concernent en 2006 l'écart d'acquisition de SoftSheen.Carson pour 53,7 millions d'euros ainsi que la marque Yue-Sai pour 15,7 millions d'euros.

(2) Dont 10,8 millions d'euros relatifs à l'arrêt de la distribution de Biotherm aux Etats-Unis désormais uniquement concentrée sur la promotion et la vente de ses produits sur Internet, 14 millions d'euros liés à la restructuration d'un fournisseur important de The Body Shop et 6,8 millions d'euros liés à la restructuration de la logistique en Espagne.

## NOTE 8\_COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Ce poste se décompose comme suit :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Coût de l'endettement financier brut	-207,5	-140,6	-84,3
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie	33,0	24,7	20,5
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-174,5</b>	<b>-115,9</b>	<b>-63,8</b>

## NOTE 9 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

### 9.1. Détail des impôts sur les résultats

En millions d'euros	2007	2006	2005
Impôts exigibles	834,5	788,0	696,0
Impôts différés	25,2	-273,3	-290,1
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>859,7</b>	<b>514,7</b>	<b>405,9</b>

### 9.2. Analyse de la charge d'impôt

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2007	2006	2005
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 517,2</b>	<b>2 576,8</b>	<b>2 379,1</b>
Taux théorique d'imposition	31,95%	31,74%	32,29%
<b>Charge d'impôt attendue</b>	<b>1 123,6</b>	<b>817,9</b>	<b>768,2</b>
Effet des différences permanentes	45,0	59,7	37,0
Effet des différences de taux d'impôts <sup>(1)</sup>	-291,5	-361,6	-398,3
Variation des impôts différés non constatés	-2,0	-9,8	12,6
Autres <sup>(2)</sup>	-15,4	8,5	-13,6
<b>Charge d'impôt groupe</b>	<b>859,7</b>	<b>514,7</b>	<b>405,9</b>

(1) Inclut l'effet de la baisse des taux d'impôt long terme sur les cessions de titres de participation de 15% à 8% puis 1,66% applicable à la participation dans Sanofi-Aventis, ainsi que pour 2007 l'effet du différentiel de taux sur la cession des titres Sanofi-Aventis réalisée le 14 novembre 2007.

(2) Dont crédits d'impôts, impôts sur distribution, redressements fiscaux et provisions pour risques fiscaux.

La charge d'impôt attendue est le cumul du produit pour chaque pays, du résultat avant impôt et du taux normal d'imposition. Le taux théorique d'imposition est le quotient du cumul de la charge d'impôt attendue par le résultat consolidé avant impôt.

### 9.3. Impôts différés au bilan

La variation nette des impositions différées (situation active et passive) s'analyse comme suit :

En millions d'euros	
<b>Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2004</b>	<b>427,9</b>
<b>Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2004</b>	<b>-1 322,2</b>
Effet résultat	290,1
Effet change	-0,8
Autres effets	115,1
<b>Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2005</b>	<b>424,8</b>
<b>Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2005</b>	<b>-914,7</b>
Effet résultat	273,3
Effet change	-1,5
Autres effets	135,4
<b>Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2006</b>	<b>429,8</b>
<b>Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2006</b>	<b>-512,5</b>
Effet résultat	-25,2
Effet change	21,4
Autres effets	10,9
<b>Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2007</b>	<b>416,0</b>
<b>Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2007</b>	<b>-491,6</b>

Les impôts différés actifs et passifs enregistrés au bilan se ventilent par nature comme suit :

En millions d'euros	31.12.2007		31.12.2006		31.12.2005	
	Impôts différés actif	Impôts différés passif	Impôts différés actif	Impôts différés passif	Impôts différés actif	Impôts différés passif
Différences temporaires	408,3	370,7	421,2	349,1	416,9	82,7
Impôt différé passif sur réévaluation Sanofi-Aventis		120,9	–	163,4		832,0
Crédits d'impôts et reports fiscaux déficitaires	7,7		8,6	–	7,9	
<b>Total impôts différés</b>	<b>416,0</b>	<b>491,6</b>	<b>429,8</b>	<b>512,5</b>	<b>424,8</b>	<b>914,7</b>

Les impôts différés actif relatifs aux différences temporaires concernent essentiellement les pensions et indemnités de départ en retraite (216,3 millions d'euros, 244,8 millions d'euros et 298,7 millions d'euros respectivement à fin 2007, à fin 2006 et à fin 2005), les provisions pour risques et charges (112,4 millions d'euros, 109,8 millions d'euros et 102,7 millions d'euros respectivement à fin 2007, fin 2006 et fin 2005).

Les impôts différés passifs relatifs aux différences temporaires concernent essentiellement les actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise hormis les écarts d'acquisition non déductibles fiscalement.

La baisse en 2006 des impôts différés passifs liés à la réévaluation de la participation détenue dans Sanofi-Aventis résulte de la baisse du taux d'impôt en matière de plus-value à long terme sur titres de participation de 8% en 2006 à 1,66% au-delà : la norme IAS 12 sur les impôts sur le résultat stipule ainsi que le taux d'impôt à retenir pour déterminer, à chaque clôture, l'impôt différé passif à constater sur les plus-values fiscales latentes, soit celui qui sera applicable, en l'état actuel des textes fiscaux, à la date attendue de réalisation de ces plus-values. La loi de finances rectificative 2004 a abaissé le taux d'impôt (hors contributions additionnelles) applicable aux plus-values à long terme sur titres de participation à 8% pour 2006 et 1,66% au-delà. Dans l'impossibilité de déterminer la date éventuelle de cession de tout ou partie de sa participation dans Sanofi-Aventis, L'Oréal a retenu le taux d'impôt en matière de plus-value à long terme le plus élevé en vigueur à fin 2005 pour l'exercice à venir, soit 8%.

Le maintien de la participation de L'Oréal dans Sanofi-Aventis au 31 décembre 2005 a conduit à reprendre par résultat de l'impôt différé passif à hauteur de 325,8 millions d'euros en 2005 et par situation nette 83,8 millions d'euros.

Le maintien de la participation de L'Oréal dans Sanofi-Aventis au 31 décembre 2006 a conduit à la reprise par résultat de l'impôt différé passif à hauteur de 285,6 millions d'euros en 2006 et par situation nette 383 millions d'euros.

La baisse de l'impôt différé passif au 31 décembre 2007 résulte de la cession de 1,8% de la participation en novembre 2007 (voir note 15).

Les actifs d'impôts différés dont la récupération n'est pas jugée probable ne sont pas enregistrés dans les états financiers ; ils s'élèvent à 74,3 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 75,1 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 81,3 millions d'euros au 31 décembre 2005.

## NOTE 10\_RÉSULTAT NET HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS PART DU GROUPE - RÉSULTAT PAR ACTION

### 10.1. Réconciliation avec le résultat net

Le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe se réconcilie comme suit avec le résultat net part du groupe :

En millions d'euros	2007	2006	2005
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>2 656,0</b>	<b>2 061,0</b>	<b>1 972,3</b>
Plus- ou moins-values de cessions d'actifs corporels et incorporels	-11,8	-8,5	-11,5
Plus-value de cession Sanofi-Aventis	-642,8		
Dépréciation des actifs corporels et incorporels	1,4	69,4	-
Coût de restructuration	31,6	-0,1	2,2
Effet du changement de taux sur impôt différé passif Sanofi-Aventis	-	-285,6	-325,8
Effet impôt sur plus-value de cession Sanofi-Aventis	11,0		
Effet impôt sur les éléments non récurrents	-6,8	-2,8	1,3
Intérêts minoritaires	-	-	-
<b>Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe</b>	<b>2 038,6</b>	<b>1 833,4</b>	<b>1 638,5</b>

### 10.2. Résultat net par action

Les tableaux ci-dessous détaillent le résultat net part du groupe par action :

	Résultat net part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net part du groupe par action (en euros)
<b>2007</b>			
Résultat net par action	2 656,0	600 492 348	4,42
Options d'achats et de souscriptions	-	5 520 123	
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>2 656,0</b>	<b>606 012 471</b>	<b>4,38</b>

	Résultat net part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net part du groupe par action (en euros)
<b>2006</b>			
Résultat net par action	2 061,0	613 281 887	3,36
Options d'achats et de souscriptions		2 441 333	
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>2 061,0</b>	<b>615 723 220</b>	<b>3,35</b>

	Résultat net part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net part du groupe par action (en euros)
<b>2005</b>			
Résultat net par action	1 972,3	629 508 822	3,13
Options d'achats et de souscriptions		1 383 648	
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>1 972,3</b>	<b>630 892 470</b>	<b>3,13</b>

### 10.3. Résultat net hors éléments non récurrents par action

Les tableaux ci-dessous détaillent le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe par action :

	Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe par action (en euros)
<b>2007</b>			
Résultat net hors éléments non récurrents par action	2038,6	600 492 348	3,39
Options d'achats et de souscriptions	–	5 520 123	
<b>Résultat net hors éléments non récurrents dilué par action</b>	<b>2 038,6</b>	<b>606 012 471</b>	<b>3,36</b>

	Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe par action (en euros)
<b>2006</b>			
Résultat net hors éléments non récurrents par action	1 833,4	613 281 887	2,99
Options d'achats et de souscriptions		2 441 333	
<b>Résultat net hors éléments non récurrents dilué par action</b>	<b>1 833,4</b>	<b>615 723 220</b>	<b>2,98</b>

	Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe par action (en euros)
<b>2005</b>			
Résultat net hors éléments non récurrents par action	1 638,5	629 508 822	2,60
Options d'achats et de souscriptions		1 383 648	
<b>Résultat net hors éléments non récurrents dilué par action</b>	<b>1 638,5</b>	<b>630 892 470</b>	<b>2,60</b>

## NOTE 11\_ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont affectés par Unités Génératrices de Trésorerie ou regroupements d'Unités Génératrices de Trésorerie. Une Unité Génératrice de Trésorerie correspond à une ou plusieurs signatures mondiales. La méthodologie des tests de dépréciation est décrite en note 1.

En millions d'euros 2007	31.12.2006	Acquisitions Cessions	Autres mouvements	31.12.2007
L'Oréal Professionnel/Kérastase	304,3	29,3	-6,8	326,9
Matrix	180,6	80,8	1,7	263,1
Redken/PureOlogy	101,4	290,6	6,3	398,3
<b>Total Produits Professionnels</b>	<b>586,3</b>	<b>400,7</b>	<b>1,1</b>	<b>988,2</b>
L'Oréal Paris	741,1		-2,6	738,5
Maybelline/Garnier	1016,4	1,0	-57,7	959,8
SoftSheen.Carson	76,5		-8,1	68,4
<b>Total Produits Grand Public</b>	<b>1 834,0</b>	<b>1,0</b>	<b>-68,5</b>	<b>1 766,6</b>
Lancôme	562,4		-2,8	559,6
Shu Uemura	109,4		-7,2	102,2
Autres	193,0		-2,2	190,8
<b>Total Produits de Luxe</b>	<b>864,8</b>		<b>-12,1</b>	<b>852,6</b>
Vichy/Dermablend	203,2		23,3	226,5
Autres	172,5		-32,9	139,6
<b>Total Cosmétique Active</b>	<b>375,7</b>		<b>-9,6</b>	<b>366,1</b>
Divers cosmétiques	7,3			7,3
<b>The Body Shop</b>	<b>385,8</b>	<b>8,2</b>	<b>-30,4</b>	<b>363,6</b>
<b>Total groupe</b>	<b>4 053,9</b>	<b>409,9</b>	<b>-119,4</b>	<b>4 344,4</b>

Les acquisitions de l'exercice 2007 concernent Maly's West, Beauty Alliance et PureOlogy à hauteur de 402,6 millions d'euros. Aucune cession n'est intervenue sur l'exercice. Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la variation négative des taux de change pour 184,5 millions d'euros, en partie compensée par 63,8 millions d'euros correspondant au reclassement de l'écart d'acquisition lié à l'acquisition de 30% de Beauty Alliance comptabilisés en *Titres mis en équivalence* à fin 2006. Le cumul des dépréciations sur Softsheen.Carson s'élève à 66,0 millions d'euros au 31 décembre 2007.

En millions d'euros 2006	31.12.2005	Acquisitions Cessions	Autres mouvements	31.12.2006
L'Oréal Professionnel/Kérastase	316,6		-12,3	304,3
Matrix	195,7		-15,0	180,6
Redken	101,4		0,0	101,4
<b>Total Produits Professionnels</b>	<b>613,7</b>		<b>-27,4</b>	<b>586,3</b>
L'Oréal Paris	749,0		-7,9	741,1
Maybelline/Garnier	1093,4		-77,0	1016,4
SoftSheen.Carson	144,3		-67,8	76,5
<b>Total Produits Grand Public</b>	<b>1 986,6</b>		<b>-152,6</b>	<b>1 834,0</b>
Lancôme	567,3		-4,9	562,4
Shu Uemura	124,0		-14,6	109,4
Autres	195,7		-2,7	193,0
<b>Total Produits de Luxe</b>	<b>887,0</b>		<b>-22,2</b>	<b>864,8</b>
Vichy/Dermablend	204,8		-1,6	203,2
Autres	142,9	38,7	-9,1	172,5
<b>Total Cosmétique Active</b>	<b>347,7</b>	<b>38,7</b>	<b>-10,7</b>	<b>375,7</b>
Divers cosmétiques	2,1	5,3	-0,1	7,3
<b>The Body Shop</b>		<b>379,0</b>	<b>6,9</b>	<b>385,8</b>
<b>Total groupe</b>	<b>3 837,1</b>	<b>423,0</b>	<b>-206,2</b>	<b>4 053,9</b>

Les acquisitions de l'exercice 2006 concernent The Body Shop, SkinEthic et le laboratoire Sanoflore. Aucune cession n'est intervenue sur l'exercice. Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la variation des taux de change sur la période, ainsi qu'une dépréciation de 53,7 millions d'euros sur Softsheen.Carson. Cette dépréciation provient à hauteur de 29,1 millions d'euros d'une évolution défavorable des taux d'intérêt. Le cumul des dépréciations sur Softsheen.Carson s'élève à 72,9 millions d'euros au 31 décembre 2006.

En millions d'euros 2005	31.12.2004	Acquisitions Cessions	Autres mouvements	31.12.2005
L'Oréal Professionnel/Kérastase	300,2		16,5	316,6
Matrix	175,8		19,9	195,7
Redken	107,2		-5,8	101,4
<b>Total Produits Professionnels</b>	<b>583,2</b>		<b>30,5</b>	<b>613,7</b>
L'Oréal Paris	735,3	0,1	13,5	749,0
Maybelline/Garnier	952,6	29,5	111,3	1093,4
SoftSheen.Carson	127,9		16,3	144,3
<b>Total Produits Grand Public</b>	<b>1815,8</b>	<b>29,7</b>	<b>141,1</b>	<b>1986,6</b>
Lancôme	559,0	0,1	8,2	567,3
Shu Uemura	120,3		3,8	124,0
Autres	190,8		4,9	195,7
<b>Total Produits de Luxe</b>	<b>870,0</b>	<b>0,1</b>	<b>16,9</b>	<b>887,0</b>
Vichy/Dermablend	201,9		2,9	204,8
Autres	42,3	97,4	3,3	142,9
<b>Total Cosmétique Active</b>	<b>244,2</b>	<b>97,4</b>	<b>6,2</b>	<b>347,7</b>
Divers cosmétiques	0,6	1,5		2,1
<b>Total groupe</b>	<b>3513,8</b>	<b>128,7</b>	<b>194,7</b>	<b>3837,1</b>

Les acquisitions de l'exercice 2005 concernent SkinCeuticals, Delial et le Club des Créateurs de Beauté Japon. Aucune cession n'est intervenue sur l'exercice. Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la variation des taux de change sur la période.

## NOTE 12 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros 2007	31.12.2006	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Variations de périmètre <sup>(1)</sup>	Autres mouvements	31.12.2007
Marques à durée de vie indéfinie <sup>(2)</sup>	1 268,8			60,6	-100,8	1 228,6
Marques et gammes de produits amortissables	49,6	1,5	-0,1	1,9	-0,8	52,1
Concessions, brevets, licences	458,1	35,6	-5,0	1,1	-11,1	478,7
Autres	381,0	57,2	-8,5	172,8	24,7	627,1
<b>Valeurs brutes</b>	<b>2 157,5</b>	<b>94,3</b>	<b>-13,6</b>	<b>236,4</b>	<b>-88,0</b>	<b>2 386,6</b>
Marques à durée de vie indéfinie	15,3				-0,7	14,6
Marques et gammes de produits amortissables	18,8	6,0	-0,1		-1,9	22,8
Concessions, brevets, licences	143,6	20,1	-3,0		-3,8	156,9
Autres	187,1	57,5	-8,5		-3,0	233,2
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>364,8</b>	<b>83,5</b>	<b>-11,5</b>		<b>-9,4</b>	<b>427,4</b>
<b>Autres immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1 792,8</b>	<b>10,8</b>	<b>-2,1</b>	<b>236,4</b>	<b>-78,7</b>	<b>1 959,2</b>

(1) Il s'agit essentiellement des variations de périmètre Maly's West, Beauty Alliance et PureOlogy.

(2) Au 31 décembre 2007, les marques à durée de vie indéfinie concernent pour l'essentiel les marques The Body Shop (565,8 millions d'euros), Matrix (255,3 millions d'euros), Kiehl's (115,3 millions d'euros) et Shu Uemura (90,5 millions d'euros).

Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la variation des taux de change sur la période.

En millions d'euros 2006	31.12.2005	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Variations de périmètre <sup>(1)</sup>	Autres mouvements	31.12.2006
Marques à durée de vie indéfinie <sup>(2)</sup>	707,4	0,1		605,4	-44,1	1 268,8
Marques et gammes de produits amortissables	42,4	0,6		8,7	-2,2	49,6
Concessions, brevets, licences	462,6	5,8	-1,9	3,1	-11,4	458,1
Autres	276,6	49,6	-15,0	63,9	5,8	381,0
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 489,0</b>	<b>56,2</b>	<b>-17,0</b>	<b>681,2</b>	<b>-51,9</b>	<b>2 157,5</b>
Marques à durée de vie indéfinie <sup>(3)</sup>		15,7			-0,4	15,3
Marques et gammes de produits amortissables	16,5	3,5			-1,1	18,8
Concessions, brevets, licences	131,0	18,6	-1,9		-4,1	143,6
Autres	140,6	42,6	-14,9	13,4	5,4	187,1
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>288,0</b>	<b>80,4</b>	<b>-16,8</b>	<b>13,4</b>	<b>-0,3</b>	<b>364,8</b>
<b>Autres immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1 201,0</b>	<b>-24,3</b>	<b>-0,2</b>	<b>667,8</b>	<b>-51,6</b>	<b>1 792,8</b>

(1) Il s'agit essentiellement des variations de périmètre The Body Shop, SkinEthic et Sanoflore.

(2) Au 31 décembre 2006, les marques à durée de vie indéfinie concernent pour l'essentiel les marques The Body Shop (616,9 millions d'euros), Matrix (277,8 millions d'euros), Kiehl's (124,2 millions d'euros) et Shu Uemura (93,5 millions d'euros).

(3) La marque Yue-Sai a fait l'objet d'une dépréciation de 15,7 millions d'euros sur l'exercice.

Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la variation des taux de change sur la période.

En millions d'euros 2005	31.12.2004	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Variations de périmètre <sup>(1)</sup>	Autres mouvements	31.12.2005
Marques à durée de vie indéfinie <sup>(2)</sup>	618,5	0,1		28,8	60,0	707,4
Marques et gammes de produits amortissables	28,5	0,2		5,9	7,9	42,4
Concessions, brevets, licences	453,6	5,9	-1,7	1,5	3,3	462,6
Autres	184,0	67,4	-8,3	24,3	9,2	276,6
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 284,6</b>	<b>73,5</b>	<b>-9,9</b>	<b>60,4</b>	<b>80,4</b>	<b>1 489,0</b>
Marques à durée de vie indéfinie	-	-	-		-	
Marques et gammes de produits amortissables <sup>(3)</sup>	1,8	13,0		-	1,7	16,5
Concessions, brevets, licences	107,4	22,2	-1,6	-	3,0	131,0
Autres	110,5	35,8	-7,8	0,2	1,9	140,6
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>219,7</b>	<b>70,9</b>	<b>-9,4</b>	<b>0,2</b>	<b>6,6</b>	<b>288,0</b>
<b>Autres immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1 064,9</b>	<b>2,6</b>	<b>-0,5</b>	<b>60,2</b>	<b>73,8</b>	<b>1 201,0</b>

(1) Il s'agit essentiellement des variations de périmètre SkinCeuticals et Delial.

(2) Au 31 décembre 2005, les marques à durée de vie indéfinie concernent pour l'essentiel les marques Matrix (302,2 millions d'euros), Kiehl's (134,0 millions d'euros) et Shu Uemura (101,8 millions d'euros).

(3) La marque Mininurse a fait l'objet d'un amortissement exceptionnel de 9,2 millions d'euros durant l'exercice.

Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la variation des taux de change sur la période.

## NOTE 13\_TEST DE DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des marques à durée de vie indéfinie pour les Unités Génératrices de Trésorerie pour lesquelles les écarts d'acquisition et marques non amortissables sont significatifs sont réalisés à partir des données et hypothèses suivantes :

En millions d'euros	Valeur nette comptable du goodwill et des marques à durée de vie indéfinie	Taux d'actualisation en %	
		International hors Etats-Unis	Etats-Unis
<b>Test 2007</b>			
Lancôme	559,6	8,6	9,1
L'Oréal Paris	738,5	8,6	9,1
Maybelline/Garnier	959,8	8,6	9,1
The Body Shop	929,4	9,4	9,4
<b>Test 2006</b>			
Lancôme	562,4	8,0	9,1
L'Oréal Paris	741,1	8,0	9,1
Maybelline/Garnier	1 016,4	8,0	9,1
<b>Test 2005</b>			
Lancôme	567,3	7,2	8,5
L'Oréal Paris	749,0	7,2	8,5
Maybelline/Garnier	1 093,4	7,2	8,5

L'effet de la hausse des taux d'actualisation de 1 % sur ces Unités Génératrices de Trésorerie n'engendre pas de risque de dépréciation.

Le taux de croissance à l'infini est conforme aux données de marché soit 3%.

L'effet de la baisse des taux de croissance à l'infini de 1 % sur ces Unités Génératrices de Trésorerie n'engendre pas de risque de dépréciation.

## NOTE 14\_IMMIBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2006	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Ecarts de change	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	31.12.2007
<b>2007</b>						
Terrains et constructions	1 533,4	36,8	-47,3	-31,4	45,4	1 536,9
Installations techniques, matériel et outillage	2 176,1	140,3	-69,6	-65,4	78,7	2 260,1
PLV, stands et présentoirs	839,1	239,9	-159,9	-41,9	6,2	883,5
Autres immobilisations corporelles et en-cours	1 106,7	280,7	-52,1	-54,3	-116,0	1 165,0
<b>Valeurs brutes</b>	<b>5 655,3</b>	<b>697,7</b>	<b>-328,9</b>	<b>-193,0</b>	<b>14,3</b>	<b>5 845,5</b>
Terrains et constructions	733,8	70,4	-37,0	-15,6	12,5	764,1
Installations techniques, matériel et outillage	1 271,5	209,0	-67,4	-37,5	-8,7	1 366,9
PLV, stands et présentoirs	492,7	201,1	-159,7	-22,2	-1,2	510,7
Autres immobilisations corporelles et en-cours	528,9	95,1	-49,5	-24,5	2,6	552,6
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>3 026,9</b>	<b>575,6</b>	<b>-313,6</b>	<b>-99,8</b>	<b>5,2</b>	<b>3 194,3</b>
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>2 628,4</b>	<b>122,1</b>	<b>-15,3</b>	<b>-93,2</b>	<b>9,1</b>	<b>2 651,2</b>

(1) Il s'agit essentiellement de l'incidence des variations du périmètre et des immobilisations en cours affectées dans les autres postes d'immobilisations.

En millions d'euros 2006	31.12.2005	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Ecarts de change	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	31.12.2006
Terrains et constructions	1 379,0	41,1	-34,9	-37,0	185,2	1 533,4
Installations techniques, matériel et outillage	2 140,5	177,4	-98,6	-86,3	43,1	2 176,1
PLV, stands et présentoirs	722,9	199,3	-140,6	-39,4	96,9	839,1
Autres immobilisations corporelles et en-cours	1 056,4	269,5	-63,9	-59,9	-95,4	1 106,7
<b>Valeurs brutes</b>	<b>5 298,8</b>	<b>687,3</b>	<b>-338,0</b>	<b>-222,6</b>	<b>229,8</b>	<b>5 655,3</b>
Terrains et constructions	643,8	61,6	-23,2	-13,3	64,9	733,8
Installations techniques, matériel et outillage	1 231,1	197,4	-102,3	-47,6	-7,1	1 271,5
PLV, stands et présentoirs	446,8	178,7	-138,8	-21,9	27,9	492,7
Autres immobilisations corporelles et en-cours	511,1	87,1	-61,8	-25,4	17,9	528,9
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>2 832,8</b>	<b>524,8</b>	<b>-326,1</b>	<b>-108,2</b>	<b>103,6</b>	<b>3 026,9</b>
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>2 466,0</b>	<b>162,5</b>	<b>-11,9</b>	<b>-114,4</b>	<b>126,2</b>	<b>2 628,4</b>

(1) Il s'agit essentiellement de l'incidence des variations du périmètre et des immobilisations en cours affectées dans les autres postes d'immobilisations.

En millions d'euros 2005	31.12.2004	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Ecarts de change	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	31.12.2005
Terrains et constructions	1 296,2	23,5	-17,4	55,2	21,5	1 379,0
Installations techniques, matériel et outillage	1 880,9	155,3	-89,7	115,6	78,4	2 140,5
PLV, stands et présentoirs	635,6	168,0	-147,2	57,4	9,1	722,9
Autres immobilisations corporelles et en-cours	921,9	253,6	-67,4	78,2	-129,9	1 056,4
<b>Valeurs brutes</b>	<b>4 734,6</b>	<b>600,4</b>	<b>-321,7</b>	<b>306,4</b>	<b>-20,9</b>	<b>5 298,8</b>
Terrains et constructions	581,6	62,6	-14,3	16,8	-2,9	643,8
Installations techniques, matériel et outillage	1 110,8	167,9	-88,2	62,7	-22,1	1 231,1
PLV, stands et présentoirs	401,6	161,3	-146,9	34,9	-4,1	446,8
Autres immobilisations corporelles et en-cours	455,5	78,9	-65,0	35,3	6,4	511,1
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>2 549,6</b>	<b>470,7</b>	<b>-314,4</b>	<b>149,7</b>	<b>-22,7</b>	<b>2 832,9</b>
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>2 185,0</b>	<b>129,7</b>	<b>-7,3</b>	<b>156,7</b>	<b>1,8</b>	<b>2 466,0</b>

(1) Il s'agit essentiellement de l'incidence des variations du périmètre et des immobilisations en cours affectées dans les autres postes d'immobilisations.

Les immobilisations corporelles comprennent des contrats de location-financement pour les montants suivants :

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Terrains et constructions	109,2	100,9	167,5
Installations techniques, matériel et outillage	2,8	8,6	6,2
Autres immobilisations corporelles et en-cours	22,2	20,3	21,6
<b>Valeurs brutes</b>	<b>134,2</b>	<b>129,8</b>	<b>195,3</b>
Amortissements	54,8	43,1	98,0
<b>Valeurs nettes</b>	<b>79,4</b>	<b>86,7</b>	<b>97,3</b>

## NOTE 15\_ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

En millions d'euros	31.12.2007		31.12.2006		31.12.2005	
	Valeur bilan	Coût d'acquisition	Valeur bilan	Coût d'acquisition	Valeur bilan	Coût d'acquisition
Actifs financiers disponibles à la vente						
• Sanofi-Aventis <sup>(1)</sup>	7 446,0	4 033,5	10 005,8	4 880,1	10 585,0	4 880,1
• Titres non cotés <sup>(2)</sup>	4,5	5,7	4,2	6,4	4,4	6,5
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et créances financiers non courants	158,4	168,8	158,5	167,5	167,6	176,4
<b>Total</b>	<b>7 608,9</b>	<b>4 208,0</b>	<b>10 168,5</b>	<b>5 054,0</b>	<b>10 757,0</b>	<b>5 063,0</b>

(1) Le 14 novembre 2007, L'Oréal a cédé une participation de 1,8% dans Sanofi-Aventis. Cette cession a été effectuée au prix de 60,5 euros par action et a dégagé une plus-value de cession nette d'impôt de 632 millions d'euros (voir note 7 et 10). A la suite de cette opération, la participation de L'Oréal dans Sanofi-Aventis a été réduite à 8,7%. La valeur au bilan au 31 décembre 2005, au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007 respectivement de 10 585 millions d'euros, de 10 005,8 millions d'euros et de 7 446,0 millions d'euros correspond à la valeur boursière des titres sur la base du cours de Bourse au 31 décembre 2005, 2006 et 2007 respectivement de 74,00 euros, 69,95 euros et 62,98 euros.

(2) Leur juste valeur n'étant pas déterminable de façon fiable, ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition éventuellement déprécié.

## NOTE 16\_STOCKS

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Produits finis et marchandises	1 369,7	1 257,0	1 147,3
Matières premières, articles de conditionnement et en cours	323,3	307,7	289,9
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 693,0</b>	<b>1 564,7</b>	<b>1 437,2</b>
Provisions pour dépréciation	145,4	160,3	175,4
<b>Stocks et en-cours nets</b>	<b>1 547,6</b>	<b>1 404,4</b>	<b>1 261,8</b>

## NOTE 17\_CRÉANCES CLIENTS

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Valeur brute	2 658,3	2 599,0	2 422,8
Provisions pour dépréciation	40,8	40,5	43,2
<b>Valeur nette</b>	<b>2 617,5</b>	<b>2 558,5</b>	<b>2 379,7</b>

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an. La politique du groupe est de recommander une couverture d'assurance client dans la mesure où les conditions locales le permettent. En conséquence, le risque de non-recouvrement des créances clients est minimisé d'autant, ce que traduit le niveau de provisionnement inférieur à 2% des créances brutes.

## NOTE 18 AUTRES ACTIFS COURANTS

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Créances fiscales (hors impôts sur les bénéfiques) et sociales	223,5	221,4	198,4
Charges constatées d'avance	148,5	167,0	163,7
Publicité sur le lieu de vente	148,1	125,8	119,8
Instruments dérivés	177,2	109,1	73,3
Autres actifs courants	229,1	228,5	273,8
<b>Total</b>	<b>926,4</b>	<b>851,8</b>	<b>829,0</b>

## NOTE 19 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En millions d'euros	31.12.2007		31.12.2006		31.12.2005	
	Valeur au bilan	Coût d'acquisition	Valeur au bilan	Coût d'acquisition	Valeur au bilan	Coût d'acquisition
Valeurs mobilières de placements	135,5	130,0	132,3	123,5	142,7	136,6
Comptes bancaires et autres disponibilités	951,2	951,2	648,9	648,9	520,5	520,5
<b>Total</b>	<b>1 086,7</b>	<b>1 081,2</b>	<b>781,2</b>	<b>772,4</b>	<b>663,2</b>	<b>657,1</b>

Les valeurs mobilières de placement comprennent essentiellement des SICAV monétaires et des fonds communs de placement (rémunérés sur la base de l'EONIA) ainsi que des placements à court terme. Elles sont considérées comme des actifs financiers disponibles à la vente.

Les gains latents constatés sur la période s'élevèrent à 5,5 millions d'euros contre 8,8 et 6,1 millions d'euros respectivement en 2006 et en 2005, et sont enregistrés directement en capitaux propres.

## NOTE 20 CAPITAUX PROPRES

### 20.1. Capital et primes

Le capital se compose de 617 975 610 actions de 0,20 euro au 31 décembre 2007 suite à la décision des Conseils d'Administration du 14 février et du 30 août 2007 d'annuler respectivement 13 490 750 et 8 225 100 actions et aux levées d'options de souscription à hauteur de 75 050 actions.

Le capital se compose de 639 616 410 actions de 0,20 euro au 31 décembre 2006 suite à la décision du Conseil d'Administration du 25 avril 2006 d'annuler 19 229 250 actions et aux levées d'options de souscription à hauteur de 76 000 actions.

Le capital se composait de 658 769 660 actions de 0,20 euro au 31 décembre 2005 suite à la décision du Conseil d'Administration du 26 avril 2005 d'annuler 17 300 000 actions L'Oréal et aux levées d'options de souscription à hauteur de 7 500 actions.

### 20.2. Actions autodétenues

Un programme de rachat d'actions L'Oréal a été autorisé par les Assemblées Générales des actionnaires du 29 mai 2002, du 22 mai 2003, du 29 avril 2004, du 26 avril 2005, du 25 avril 2006 et du 24 avril 2007. Les actions correspondantes sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession nets d'impôts relatifs aux transactions sur ces actions sont également inscrits en capitaux propres.

Durant l'exercice 2005, L'Oréal a acheté 20 000 000 actions pour 1 224,6 millions d'euros. Compte tenu des 17 300 000 actions annulées en avril 2005, 15 040 000 actions étaient détenues au 31 décembre 2005 pour 932,0 millions d'euros, dont 1 800 000 actions affectées au plan d'options d'achat du 30 novembre 2005.

Durant l'exercice 2006, L'Oréal a acheté 16 813 000 actions pour 1 241,8 millions d'euros. Compte tenu des 17 660 000 actions annulées en avril 2006 et des levées effectuées à hauteur de 6 000 actions, 14 187 000 actions sont détenues au 31 décembre 2006 pour 1 033,8 millions d'euros, dont 1 794 000 actions affectées au plan d'options d'achat du 30 novembre 2005.

Durant l'exercice 2007, L'Oréal a acheté 15 373 100 actions pour 1 337,5 millions d'euros. Compte tenu des 13 490 750 et 8 225 100 actions annulées respectivement en février et en août 2007 et des levées effectuées à hauteur de 4 886 613 actions, 8 067 350 actions sont détenues au 31 décembre 2007 pour 679,6 millions d'euros, dont 1 786 350 actions affectées au plan d'options d'achat du 30 novembre 2005.

Par ailleurs, les actions L'Oréal acquises dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions au profit des salariés, désormais comptabilisés en diminution des capitaux propres consolidés, s'élevaient à 23 756 050 au 31 décembre 2005 pour un prix d'acquisition de 1 706,2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, ces actions s'élèvent à 19 707 300 pour un prix d'acquisition de 1 462,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2007, ces actions s'élèvent à 14 597 587 pour un prix d'acquisition de 1 107,6 millions d'euros.

Au cours de l'année 2005, aucune action n'a été achetée à ce titre ni vendue et il a été procédé à des levées d'options portant sur 1 691 750 actions.

Au cours de l'année 2006, aucune action n'a été achetée à ce titre ni vendue et il a été procédé à des levées d'options portant sur 2 479 500 actions ainsi qu'à des annulations pour 1 569 250 actions.

Au cours de l'année 2007, aucune action n'a été achetée à ce titre ni vendue et il a été procédé à des levées d'options portant sur 4 878 963 actions ainsi qu'à des annulations pour 230 750 actions.

### 20.3. Options de souscription ou d'achat d'actions

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options, émis après le 7 novembre 2002 et en vigueur au 31 décembre 2007 :

Date d'attribution	Nombre d'options	Nombre d'options non exercées	Période d'exercice		Prix d'exercice
			De	A	
03.12.2003	2 500 000	2 447 500	04.12.2008	03.12.2013	63,02
03.12.2003	2 500 000	2 388 750	04.12.2008	03.12.2013	71,90
24.03.2004	2 000 000	1 974 000	25.03.2009	24.03.2014	64,69
01.12.2004	4 000 000	3 955 000	02.12.2009	01.12.2014	55,54
29.06.2005	400 000	400 000	30.06.2010	29.06.2015	60,17
30.11.2005	4 200 000	4 170 950	01.12.2010	30.11.2015	61,37
30.11.2005	1 800 000	1 786 350	01.12.2010	30.11.2015	62,94
25.04.2006	2 000 000	2 000 000	26.04.2011	25.04.2016	72,60
01.12.2006	5 500 000	5 494 000	02.12.2011	01.12.2016	78,06
30.11.2007	4 000 000	4 000 000	01.12.2012	30.11.2017	91,66

Tous ces plans ont une période d'exercice de 5 ans et ne comportent pas de conditions de performance.

La juste valeur des options est déterminée sur la base du modèle de Black & Scholes selon les hypothèses suivantes :

	Options d'achat		Options de souscription							
	Décembre 2003	Novembre 2005	Décembre 2003	Mars 2004	Décembre 2004	Juin 2005	Novembre 2005	Avril 2006	Décembre 2006	Novembre 2007
Taux de rendement sans risque	4,22%	3,16%	3,92%	3,39%	3,17%	2,63%	3,16%	3,80%	3,62%	4,01%
Durée de vie attendue	8 ans	6 ans	6 ans	7 ans	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans	7 ans	7 ans
Volatilité attendue	21,50%	21,00%	21,50%	23,67%	18,70%	17%	21%	20,50%	22,52%	23%
Dividendes attendus	1%	1,35%	1%	1,20%	1,34%	1,38%	1,35%	1,35%	1,35%	1,24%
Cours de l'action	63,45	61,3	63,45	60,6	54,6	59,4	61,3	74,10	74,60	94,93
Prix d'exercice	71,90	62,94	63,02	64,69	55,54	60,17	61,37	72,60	78,06	91,66
Juste valeur	15,24	12,3	15,66	14,67	10,15	9,45	12,88	17,48	17,19	25,88

La volatilité attendue est égale à la volatilité implicite des options cotées sur le Monep aux dates d'attribution. A compter de 2007, afin d'atténuer les effets des phénomènes atypiques, la volatilité retenue correspond à la moyenne entre la volatilité implicite en date d'attribution et la volatilité historique sur la durée de vie attendue de l'option. La durée de vie attendue a été ajustée afin de tenir compte des hypothèses comportementales des bénéficiaires.

Les données relatives à la totalité des plans d'options sur actions au cours des exercices 2005, 2006 et 2007 sont récapitulées ci-dessous :

	31.12.2007		31.12.2006		31.12.2005	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice pondéré	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice pondéré	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice pondéré
Nombre d'options non levées en début de période	42017800	69,86	38648550	67,47	33947800	66,70
• Options attribuées	4000000	91,66	7500000	76,60	6400000	61,74
• Options exercées	-4961663	68,47	-2561500	49,44	-1699250	30,59
• Options caduques	-230750		-1569250		-	
Nombre d'options non levées en fin de période	40825387	71,96	42017800	69,86	38648550	67,47
Dont : nombre d'options exerçables en fin de période	12208837	77,30	12581550	72,74	11043800	65,06
options caduques en fin de période	1999750		1669750		2667500	

Le cours moyen pondéré de l'action s'élève à 86,20 euros, 73,84 euros et 60,91 euros respectivement pour l'exercice 2007, 2006 et 2005.

La charge totale comptabilisée en 2007, 2006 et 2005 s'élève respectivement à 69,1, 49,4 et 29,9 millions d'euros.

## 20.4. Éléments constatés directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature les mouvements sur ces éléments :

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
<b>Titres disponibles à la vente</b>			
Réserve à l'ouverture	5 134,4	5 711,0	3 540,2
Variations de juste valeur de la période	-1 053,5	-571,1	2 176,8
Perte de valeur constatée en résultat	-	-	-
Variations de juste valeur constatées en résultat lors de la cession	-663,0	-5,5	-6,0
<b>Réserve à la clôture</b>	<b>3 417,9</b>	<b>5 134,4</b>	<b>5 711,0</b>

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
<b>Couverture de flux futurs - change</b>			
Réserve à l'ouverture	33,3	-47,6	68,8
Variations de juste valeur de la période	100,8	93,2	-105,9
Variations de juste valeur constatées en résultat	-61,4	-12,3	-10,5
<b>Réserve à la clôture</b>	<b>72,7</b>	<b>33,3</b>	<b>-47,6</b>

Une hausse (baisse) de 10% de l'euro contre les principales devises du groupe (USD, RUB, CHF, CAD, CNY, AUD, GBP, MXN) aurait eu un effet de +176,1 millions d'euros (-45,9 millions d'euros) sur la réserve de couverture de flux futurs de change et la valeur de marché des instruments de couverture au 31 décembre 2007, contre respectivement +143,0 millions d'euros (-64 millions d'euros) au 31 décembre 2006.

Une hausse (baisse) de 10% de l'USD contre les principales devises du groupe (CHF, GBP) aurait eu un effet de -5,5 millions d'euros (+28,2 millions d'euros) sur la réserve de couverture de flux futurs de change et la valeur de marché des instruments de couverture au 31 décembre 2007, contre respectivement -9,7 millions d'euros (+19,3 millions d'euros) au 31 décembre 2006.

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
<b>Couverture de flux de trésorerie - taux d'intérêt</b>			
Réserve à l'ouverture	0,4	-	-2,2
Variations de juste valeur de la période	0,5	2,0	+2,8
Variations de juste valeur constatées en résultat	-1,2	-1,6	-0,6
<b>Réserve à la clôture</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>-</b>

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
<b>Total des éléments constatés directement en capitaux propres</b>			
Réserve brute	3 490,3	5 168,1	5 663,4
Effet impôt associé	-81,4	-101,2	-466,2
<b>Réserve nette d'impôt</b>	<b>3 408,9</b>	<b>5 066,9</b>	<b>5 197,2</b>

## NOTE 21\_AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Le groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à des régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les caractéristiques des régimes en vigueur au sein du groupe sont les suivantes :

- En France, les obligations conventionnelles prévoient des indemnités de fin de carrière spécifiques. Par ailleurs, il a été mis en place un régime de congé de fin de carrière ainsi qu'un régime de retraite à prestations définies. Il existe de plus dans certaines sociétés du groupe une couverture médicale partiellement prise en charge par le groupe et bénéficiant aux retraités.

A l'exception de la prévoyance médicale des retraités, ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle.

- A l'étranger, lorsqu'il existe des régimes de retraites ou d'autres engagements spécifiques à prestations définies, les engagements actuariels correspondants, nets des fonds capitalisés affectés à leur couverture, sont également pris en charge sur la base des droits acquis par les salariés.

Les engagements de retraite sont déterminés et comptabilisés en accord avec les principes comptables présentés en note 1.24.

Les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du groupe. Les hypothèses moyennes pondérées se déclinent comme suit pour le groupe :

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Taux d'actualisation	5,3%	4,7%	4,5%
Taux de progression des salaires	4,8%	4,8%	4,5%
Taux de rendement long terme sur les actifs	6,0%	5,6%	5,4%

	31.12.2007			31.12.2006			31.12.2005		
	Taux initial	Taux final	Application du taux final	Taux initial	Taux final	Application du taux final	Taux initial	Taux final	Application du taux final
Taux d'évolution des coûts médicaux	6,1%	5,0%	2013	6,7%	4,6%	2011	7,4%	4,7%	2011

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations des émetteurs privés, de très bonne qualité de signature, de maturité correspondant à celle de l'engagement.

Les taux de rendement prospectif des actifs de couverture ont été déterminés en fonction de la composition des portefeuilles d'actifs en retenant pour chaque catégorie d'actifs des niveaux de rendement représentatifs de leur risque et de l'historique de leurs performances.

Les variations durant les exercices 2007, 2006 et 2005 s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Dette actuarielle	Actifs de couverture	Ecarts actuariels	Modifications de régimes restant à étaler	Provisions au bilan
<b>Solde au 31 décembre 2004</b>	<b>2 177,7</b>	<b>1 035,5</b>	<b>173,1</b>	<b>-26,5</b>	<b>995,6</b>
Coûts des services rendus au cours de la période	107,2				107,2
Effet de l'actualisation	109,8				109,8
Rendement attendu des fonds		66,6			-66,6
Reprise de provision	-0,6				-0,6
Droits passés : création/modifications de régimes	-0,4			8,6	-9,0
Réductions de régimes	-11,3		-1,5	0,1	-9,9
Liquidations de régimes					
Prestations versées	-97,1	-57,1			-40,0
Cotisations versées	6,8	156,6			-149,8
Ecarts actuariels	166,5	43,4	119,9		3,3
Effet de la variation des taux de change	81,2	57,0	7,0	-0,6	17,9
Autres mouvements	2,8				2,8
<b>Solde au 31 décembre 2005</b>	<b>2 542,6</b>	<b>1 302,0</b>	<b>298,4</b>	<b>-18,4</b>	<b>960,6</b>
Coûts des services rendus au cours de la période	104,0				104,0
Effet de l'actualisation	109,2				109,2
Rendement attendu des fonds		71,7			-71,7
Droits passés : créations/modifications de régimes	-11,0			-0,8	-10,2
Réductions de régimes	-71,0		-7,1		-63,9
Liquidations de régimes	-4,5	-2,9	-1,5		-0,1
Prestations versées	-107,4	-70,8			-36,6
Cotisations versées	6,7	155,8			-149,1
Ecarts actuariels	21,6	32,0	-18,3		7,9
Effet de la variation des taux de change	-66,7	-47,1	-7,6	0,2	-12,2
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	<b>2 523,5</b>	<b>1 440,7</b>	<b>263,9</b>	<b>-18,9</b>	<b>837,9</b>
Coûts des services rendus au cours de la période	102,5				102,5
Effet de l'actualisation	114,9				114,9
Rendement attendu des fonds		83,5			-83,5
Droits passés : créations/modifications de régimes	5,1			23,5	-18,4
Réductions de régimes					
Liquidations de régimes					
Prestations versées	-102,4	-76,9			-25,6
Cotisations versées	6,1	174,7			-168,6
Ecarts actuariels	-205,0	-50,9	-162,2		8,1
Effet de la variation des taux de change	-81,0	-63,4	-6,0	0,6	-12,1
Autres mouvements (variation de périmètre)	0,6	0,5			0,1
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>2 364,3</b>	<b>1 508,2</b>	<b>95,7</b>	<b>5,1</b>	<b>755,3</b>

La valeur actuelle totale des engagements se ventile comme suit entre les plans totalement ou partiellement financés et ceux non couverts par des actifs financiers :

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	2 111,4	2 253,9	2 178,0
Valeur de marché des fonds investis	1 508,2	1 440,8	1 302,0
Position nette des engagements partiellement ou totalement financés	603,2	813,1	876,0
Valeur actuelle des engagements totalement non couverts par des actifs financiers	252,9	269,6	364,6

Les coûts de retraite pris en charge sont inclus avec les frais de personnel en résultat opérationnel et se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Coûts des services rendus au cours de la période	102,5	104,0	107,2
Effet de l'actualisation des droits acquis	114,9	109,2	109,8
Rendement attendu des fonds	-83,5	-71,7	-66,6
Amortissement des écarts actuariels	8,1	7,9	3,3
Reprise de provision			-0,6
Créations/modifications de régimes	-18,4	-10,2	-9,0
Réductions de régimes		-23,3	-9,9
Liquidations de régimes		-0,1	
<b>Total</b>	<b>123,7</b>	<b>115,8</b>	<b>134,2</b>

Les cotisations dues aux caisses de retraite au titre des régimes à cotisations définies pour les exercices 2007 et 2006 se sont élevées respectivement à 271,8 et 250,3 millions d'euros.

L'évolution de 1% du taux d'augmentation tendancielle des coûts médicaux se traduirait par les effets suivants :

En millions d'euros	Augmentation de 1%	Diminution de 1%
Dette actuarielle	20,18	16,43
Charge normale et charge d'intérêts	1,43	1,35

Les actifs de couverture sont investis à la clôture de la façon suivante :

En %	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Actions <sup>(1)</sup>	38,7	38,6	40,7
Obligations	48,7	47,6	45,3
Immobilier <sup>(2)</sup>	6,2	7,2	7,0
Placements monétaires	1,0	1,6	4,7
Divers	5,4	4,9	2,3
<b>Totaux</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(1) Dont actions L'Oréal : néant.

(2) Dont locaux occupés par l'entreprise : 0,5%.

La répartition des actifs de couverture doit respecter des limites de placement entre les différentes catégories d'actifs et répondre à des critères de notation minimum pour les placements monétaires et les obligations.

L'historique de l'engagement, de la valeur des actifs financiers, des pertes et gains actuariels générés se décline comme suit :

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Engagement	2 364,3	2 523,5	2 542,6	2 177,7
Actifs financiers	-1 508,2	-1 440,7	-1 302,0	-1 035,5
<b>Couverture financière</b>	<b>856,1</b>	<b>1 082,8</b>	<b>1 240,6</b>	<b>1 142,2</b>
(Pertes) et gains actuariels d'expérience générés sur l'engagement	44,3	-43,3	-62,7	-34,5
(Pertes) et gains actuariels d'expérience générés sur les actifs financiers	-50,9	32,0	43,4	24,4

## NOTE 22\_PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### 22.1. Soldes à la clôture

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
<b>Autres provisions pour risques et charges non courantes</b>	<b>148,5</b>	<b>154,1</b>	<b>157,0</b>
Provisions pour restructuration	1,0	1,4	2,8
Autres provisions non courantes <sup>(1)</sup>	147,5	152,7	154,2
<b>Provisions pour risques et charges courantes</b>	<b>285,7</b>	<b>272,0</b>	<b>289,3</b>
Provisions pour restructuration	9,6	18,9	32,2
Autres provisions courantes <sup>(1)</sup>	276,1	253,1	257,1
<b>Total</b>	<b>434,2</b>	<b>426,1</b>	<b>446,3</b>

(1) Cette rubrique comprend notamment des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature fiscale, des risques industriels et commerciaux liés à l'exploitation (ruptures de contrats, reprises de produits) et des coûts liés au personnel.

### 22.2. Variations de l'exercice des Provisions pour restructurations et Autres provisions pour risques et charges

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2006	Dotations <sup>(2)</sup>	Reprises (utilisées) <sup>(2)</sup>	Reprises (non utilisées) <sup>(2)</sup>	Incidence Périmètre/taux de change/Autres <sup>(1)</sup>	31.12.2007
Autres provisions pour risques et charges	411,3	405,8	183,7	-111,0	-44,1	-10,8	423,6
Provisions pour restructurations	35,0	20,3	1,6	-10,2	-0,2	-0,9	10,6
<b>Total</b>	<b>446,3</b>	<b>426,1</b>	<b>185,3</b>	<b>-121,2</b>	<b>-44,3</b>	<b>-11,7</b>	<b>434,2</b>

(1) Concerne pour l'essentiel des variations de change.

(2) Ces chiffres se répartissent comme suit :

En millions d'euros	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)
• Autres produits et charges	1,6	-10,2	-0,2
• Résultat d'exploitation	166,4	-110,6	-40,5
• Impôts sur les résultats	17,3	-0,4	-3,6

Pour l'exercice 2006, la variation s'analysait comme suit :

En millions d'euros	31.12.2005	Dotation <sup>(2)</sup>	Reprises (utilisées) <sup>(2)</sup>	Reprises (non utilisées) <sup>(2)</sup>	Incidence Périmètre/ taux de change/ Autres <sup>(1)</sup>	31.12.2006
Autres provisions pour risques et charges	411,3	220,1	-138,9	-67,5	-19,2	405,8
Provisions pour restructurations	35,0	0,5	-13,7	-0,1	-1,4	20,3
<b>Total</b>	<b>446,3</b>	<b>220,6</b>	<b>-152,6</b>	<b>-67,6</b>	<b>-20,6</b>	<b>426,1</b>

(1) Concerne pour l'essentiel des variations de change.

(2) Ces chiffres se répartissent comme suit :

En millions d'euros	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)
• Autres produits et charges	0,5	-13,7	-0,1
• Résultat d'exploitation	166,5	-134,5	-61,7
• Impôts sur les résultats	53,6	-4,4	-5,8

Pour l'exercice 2005, la variation s'analysait comme suit :

En millions d'euros	31.12.2004	Dotation <sup>(2)</sup>	Reprises (utilisées) <sup>(2)</sup>	Reprises (non utilisées) <sup>(2)</sup>	Incidence Périmètre/ taux de change/ Autres <sup>(1)</sup>	31.12.2005
Autres provisions pour risques et charges	426,9	109,8	-95,1	-60,2	29,9	411,3
Provisions pour restructurations	47,7	5,3	-15,2	-3,5	0,7	35,0
<b>Total</b>	<b>474,6</b>	<b>115,1</b>	<b>-110,3</b>	<b>-63,7</b>	<b>30,6</b>	<b>446,3</b>

(1) Concerne pour l'essentiel des variations de change.

(2) Ces chiffres se répartissent comme suit :

En millions d'euros	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)
• Autres produits et charges	5,3	-15,2	-3,5
• Résultat d'exploitation	106,0	-87,2	-41,4
• Impôts sur les résultats	3,8	-7,9	-18,8

## NOTE 23\_EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Le groupe se finance à moyen terme par des emprunts bancaires, et à court terme par l'émission de billets de trésorerie en France et de papier commercial aux Etats-Unis.

### 23.1. Analyse de la dette par nature

En millions d'euros	31.12.2007		31.12.2006		31.12.2005	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Billets de trésorerie	–	584,1	–	2000,0		1795,9
Emprunts bancaires MLT	2484,9	52,7	1787,3	2,8	339,3	359,4
Prêt à durée indéterminée	–	–	–	7,1	8,0	13,0
Dettes financières de location-financement	69,3	10,1	77,2	10,3	53,9	14,5
Concours bancaires	–	103,1	–	73,6		51,0
Autres emprunts et dettes financières	28,8	126,8	27,9	124,2	27,0	218,3
<b>Total</b>	<b>2583,0</b>	<b>876,8</b>	<b>1892,4</b>	<b>2218,0</b>	<b>428,2</b>	<b>2452,1</b>

### 23.2. Analyse de la dette par maturité

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Inférieure à 1 an	876,8	2218,0	2452,1
De 1 à 5 ans	2534,5	1837,3	385,1
Supérieure à 5 ans	48,5	55,1	43,1
<b>Total</b>	<b>3459,8</b>	<b>4110,4</b>	<b>2880,3</b>

Les flux d'intérêts financiers attendus à fin 2007 sont de l'ordre de 125,4 millions d'euros en 2008, 314,5 millions d'euros pour la période 2009 à 2012 et 0,1 million d'euros au-delà de 2012.

Les flux d'intérêts financiers attendus à fin 2006 étaient de l'ordre de 70,4 millions d'euros en 2007, 212,6 millions d'euros pour la période 2008 à 2011 et 0,8 million d'euros au-delà.

Ces évaluations sont faites sur la base du taux effectif à la fin de l'exercice, après prise en compte des instruments de couverture et sans renouvellement des dettes arrivant à échéance.

### 23.3. Analyse de la dette par devise (après prise en compte des instruments de couverture de change)

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Euro (EUR)	2570,8	3116,9	1772,3
US dollar (USD)	606,7	731,6	808,9
Dollar Canadien (CAD)	62,9	49,8	56,0
Yen (JPY)	47,2	42,9	32,8
Yuan (CNY)	43,4	55,7	57,4
Autres	128,8	113,5	152,9
<b>Total</b>	<b>3459,8</b>	<b>4110,4</b>	<b>2880,3</b>

### 23.4. Répartition de la dette taux fixe – taux variable (après prise en compte des instruments de couverture de taux)

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Taux variable	3373,1	3824,3	2592,7
Taux fixe	86,7	286,1	287,6
<b>Total</b>	<b>3459,8</b>	<b>4110,4</b>	<b>2880,3</b>

### 23.5. Taux d'intérêt effectif

Les taux d'intérêt effectif de la dette, après prise en compte des instruments de couverture, s'élevaient respectivement à 3,10% en 2005, 4,05% en 2006 et 4,32% en 2007 pour les billets de trésorerie, et à 2,56% en 2005, 3,69% en 2006 et 4,83% en 2007 pour les emprunts bancaires.

### 23.6. Taux moyen de la dette

Les taux moyens de la dette, après prise en compte des instruments de couverture, s'élevaient respectivement à 2,18% en 2005, 3,07% en 2006 et 4,35% en 2007 pour l'euro et respectivement à 3,31% en 2005, 4,76% en 2006 et 5,03% en 2007 pour l'US dollar.

### 23.7. Juste valeur des emprunts et dettes financières

La juste valeur des dettes à taux fixe est déterminée pour chaque emprunt par actualisation des cash-flows futurs, en retenant les courbes de taux d'intérêt obligataire à la clôture de l'exercice et avec prise en compte du spread correspondant à la classe de risque du groupe.

La valeur nette comptable des concours bancaires courants et autres emprunts à taux variable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des dettes s'élève à 3 464,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2006, la juste valeur des dettes s'élevait à 4 113,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2005, elle s'élevait à 2 884,9 millions d'euros.

### 23.8. Dettes couvertes par des sûretés réelles

Il n'existe pas de dette couverte par des sûretés réelles de montants significatifs au 31 décembre 2007, 2006 et 2005.

### 23.9. Lignes de crédit confirmées

Au 31 décembre 2007, L'Oréal et ses filiales ont 2 625 millions d'euros de lignes de crédit confirmées non utilisées contre 2 625 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 2005.

## NOTE 24\_ INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt qui découle de ses opérations courantes, le groupe utilise des instruments dérivés négociés avec des contreparties de premier plan.

Conformément aux règles du groupe, ces instruments dérivés de change et de taux d'intérêt sont mis en place exclusivement à des fins de couverture.

### 24.1. Couverture du risque de change

Le groupe est exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère hautement probable.

La politique du groupe en matière d'exposition au risque de change sur ses opérations commerciales futures est de couvrir en fin d'année pratiquement 100% du risque de change de l'année suivante par des instruments dérivés sur la base des budgets d'exploitation de chaque filiale.

L'ensemble des flux futurs du groupe en devises fait l'objet de prévisions détaillées sur l'horizon de l'année budgétaire à venir. Les risques de change mis en évidence sont couverts par des achats ou ventes à terme ou par des options, afin de réduire au maximum la position de change par devise de chaque filiale. La durée de vie de ces instruments est en adéquation avec les flux de règlement du groupe. Les instruments dérivés de change sont négociés par Régéfi ou, de manière exceptionnelle, directement par des filiales du groupe lorsque la monnaie n'est pas convertible, ces opérations étant soumises au contrôle de Régéfi (banque du groupe).

Les sociétés du groupe devant par ailleurs emprunter et placer leur trésorerie dans leur propre devise, les risques de change générés par la gestion de leur trésorerie courante sont pratiquement inexistantes.

En raison de la politique de couverture du risque de change du groupe de pratiquement 100% des besoins annuels de l'année suivante en fin d'année, la sensibilité du résultat aux variations du cours des devises au 31 décembre est pratiquement inexistante. L'impact d'une variation du cours des devises sur la réserve de couverture de flux futurs relative au change est donnée en note 20.4.

Les instruments financiers dérivés détenus dans un but de couverture du risque de change ont tous une maturité inférieure à 18 mois à l'origine et se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Nominal			Valeurs de marché		
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
<b>Changes à terme</b>						
<b>Achat euros contre devises</b>	<b>1 661,3</b>	<b>1 278,3</b>	<b>1 565,4</b>	<b>34,3</b>	<b>19,4</b>	<b>-71,4</b>
EUR/USD	595,5	205,5	523,4	12,6	12,8	-38,0
EUR/RUB	135,6	125,0	123,7	1,8	-0,1	-5,7
EUR/CHF	105,6	118,7	110,3	0,5	1,7	0,4
EUR/CAD	101,6	104,7	101,1	-0,5	6,0	-6,9
EUR/CNY	87,7	83,0	-	3,2	0,7	-
EUR/AUD	61,3	62,5	72,8	1,0	-0,5	-2,6
EUR/GBP	52,7	93,8	160,5	7,0	-2,4	-0,8
EUR/MXN	40,1	56,1	50,0	2,3	0,8	-5,6
EUR/Devises Europe de l'Ouest	81,7	102,0	101,6	0,8	0,2	0,5
EUR/Devises Europe de l'Est	104,9	87,6	72,8	-0,8	-4,5	-1,8
EUR/Devises Asie	165,3	171,2	168,8	8,7	5,1	-4,5
EUR/Devises Amérique latine	56,7	27,2	31,9	-0,7	0,2	-3,4
EUR/Autres devises	72,5	41,0	48,5	-1,7	-0,6	-3,0
<b>Achat USD contre devises</b>	<b>115,2</b>	<b>119,1</b>	<b>177,1</b>	<b>-2,1</b>	<b>-1,3</b>	<b>0,8</b>
USD/Devises Amérique latine	83,4	55,0	56,2	0,1	-0,6	-0,4
USD/Autres devises Asie	7,0	37,0	98,9	-0,6	-0,1	0,5
USD/Autres devises	24,8	27,1	22,0	-1,6	-0,6	0,7
<b>Vente USD contre CHF</b>	<b>87,3</b>	<b>108,5</b>	<b>58,6</b>	<b>5,2</b>	<b>1,8</b>	<b>-1,2</b>
<b>Vente USD contre GBP</b>	<b>29,8</b>	<b>18,1</b>	<b>2,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>
Autres couples de devises	146,6	103,3	89,7	-2,5	-0,7	-0,4
<b>Total changes à terme</b>	<b>2 040,2</b>	<b>1 627,3</b>	<b>1 892,9</b>	<b>35,0</b>	<b>20,0</b>	<b>-72,2</b>
<b>Options de change</b>						
Options EUR/USD	217,3	137,0	136,2	16,4	9,2	2,5
Options EUR/ RUB	170,6	50,0	21,9	7,7	2,4	0,4
Options EUR/GBP	81,4	65,7	75,3	5,6	0,7	1,4
Options EUR/CNY	59,3	22,4	0,0	1,8	0,5	0,0
Options EUR/MXN	58,5	29,4	19,2	4,9	1,8	0,4
Options EUR/Autres devises	225,0	179,0	110,9	10,0	6,4	1,1
Options USD/CHF	58,7	45,7	115,5	5,5	1,0	5,3
Autres couples de devises	49,3	62,0	47,9	1,0	1,0	1,1
<b>Total options de change</b>	<b>920,2</b>	<b>591,2</b>	<b>526,9</b>	<b>52,9</b>	<b>22,9</b>	<b>12,2</b>
Dont options achetées	948,4	613,9	599,0	53,5	23,2	12,6
Dont options vendues	-28,3	-22,7	-72,1	-0,6	-0,3	-0,4
<b>Total</b>	<b>2 960,4</b>	<b>2 218,5</b>	<b>2 419,9</b>	<b>87,9</b>	<b>42,9</b>	<b>-60,0</b>

Le total des options vendues correspond exclusivement à la revente d'options achetées au préalable lorsqu'il est apparu opportun de les remplacer par d'autres outils de couverture.

Les valeurs de marché par nature de couverture se décomposent comme suit :

	2007	2006	2005
Couvertures de juste valeur <sup>(1)</sup>	6,4	4,3	-6,7
Couvertures de flux futurs	81,5	38,6	-47,8
Couvertures d'investissement net à l'étranger		-	-5,5
<b>Total</b>	<b>87,9</b>	<b>42,9</b>	<b>-60,0</b>

(1) Les couvertures de juste valeur concernent les risques liés à la devise pour les créances et dettes d'exploitation ainsi que pour les dettes financières. Au 31 décembre 2007, les besoins de financement en US dollars figurent à hauteur de 442 millions d'euros en tant que swaps de devises, sur la ligne EUR/USD des changes à terme.

La juste valeur des instruments dérivés est leur valeur de marché.

Le groupe n'a pas de positions en devises significatives non couvertes au bilan.

## 24.2. Couverture du risque de taux d'intérêt

Le groupe se finance principalement à taux variable et utilise des instruments dérivés de taux pour réduire l'exposition nette au risque de taux d'intérêt. Ceux-ci ne sont jamais détenus à des fins spéculatives.

Ces instruments dérivés sont principalement des contrats d'échange (swaps) et d'options de taux d'intérêt (achats de caps) négociés de gré à gré.

Les valeurs de marché de ces instruments telles que détaillées ci-dessous sont à mettre en regard des valeurs de marché des dettes qu'ils couvrent.

Les instruments dérivés de taux sont les suivants :

En millions d'euros	Notionnels			Valeurs de marché		
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
<b>Dérivés de taux</b>						
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>						
<b>Swaps de taux emprunteurs taux fixe</b>						
EUR Euribor/taux fixe	19,5	20,2	21,0	-0,3	-1,0	-2,3
USD Libor/taux fixe	-	190,0	212,0	-	1,3	2,3
<b>Caps – Achats</b>						
USD Libor	271,6	-	-			-
<b>Couvertures de juste valeur</b>						
<b>Swaps de taux emprunteurs taux variable</b>						
EUR Euribor/taux fixe	121,8	128,8	309,6	1,5	3,6	13,3
<b>Dérivés non qualifiés</b>						
<b>Swaps de taux variable/variable</b>						
EUR Euribor/Euribor	-	7,1	210,2	-	-	0,1
<b>Total</b>	<b>412,9</b>	<b>346,1</b>	<b>752,8</b>	<b>1,2</b>	<b>3,9</b>	<b>13,4</b>

La juste valeur des instruments dérivés de taux est leur valeur de marché. La valeur de marché des instruments financiers de taux est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

Les échéances des instruments dérivés de taux ventilés par nature de couverture se déclinent comme suit :

En millions d'euros	Nominal réparti par échéance											
	31.12.2007				31.12.2006				31.12.2005			
	< 1an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>												
Swaps de taux emprunteurs taux fixe	0,8	6,4	12,3	19,5	190,8	6,1	13,3	210,2	0,7	218,0	14,3	233,0
Caps - Achats	271,6			271,6					-	-	-	
<b>Couverture de flux de juste valeur</b>												
Swaps de taux emprunteurs taux variable	52,0	69,8		121,8	7,0	121,8	-	128,8	174,0	135,5	-	309,5
<b>Dérivés non qualifiés</b>												
Swaps de taux variable/variable					7,1	-	-	7,1	196,4	13,8	-	210,2
<b>Total</b>	<b>324,4</b>	<b>76,2</b>	<b>12,3</b>	<b>412,9</b>	<b>204,9</b>	<b>127,9</b>	<b>13,3</b>	<b>346,1</b>	<b>371,2</b>	<b>367,3</b>	<b>14,3</b>	<b>752,8</b>

### 24.3. Sensibilité à l'évolution des taux d'intérêts

Une hausse des taux d'intérêts de 100 points de base aurait un impact direct sur la charge financière du groupe de 22,6 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 30,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 19,4 millions d'euros au 31 décembre 2005, après prise en compte de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des instruments dérivés, et en considérant que le montant total de la dette nette reste stable et que les dettes à taux fixe arrivées à échéance sont remplacées par du taux variable.

L'incidence d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers à taux fixe du groupe, après prise en compte des instruments dérivés, peut être estimée à 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2005.

### 24.4. Risque de contrepartie

Le groupe privilégie les relations financières avec les banques de taille internationale bénéficiant des meilleures notations auprès d'agences spécialisées. Dès lors, le groupe considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

Par ailleurs, les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec des contreparties bancaires internationales de premier plan.

### 24.5. Risque sur actions

Il n'existe pas de trésorerie investie en actions.

La trésorerie disponible est placée, auprès d'organismes financiers de premier rang, sous forme d'instruments qui sont non spéculatifs et susceptibles d'être mobilisés dans des délais très courts.

Au 31 décembre 2007, le groupe détient 118 227 307 actions Sanofi-Aventis pour une valeur de 7 446,0 millions d'euros (note 15). Pour ces actions, la variation du cours de Bourse de l'action de plus ou moins 10% par rapport au cours de 62,98 euros du 31 décembre 2007 aurait un impact sur les capitaux propres consolidés du groupe de plus ou moins 744,6 millions d'euros avant impôt.

Au 31 décembre 2006, le groupe détenait 143 041 202 actions Sanofi-Aventis pour une valeur de 10 005,7 millions d'euros (note 15). Pour ces actions, la variation du cours de Bourse de l'action de plus ou moins 10% par rapport au cours de 69,95 euros du 31 décembre 2006 aurait eu un impact sur les capitaux propres consolidés du groupe de plus ou moins 1 000,6 millions d'euros avant impôt.

## NOTE 25 AUTRES PASSIFS COURANTS

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Dettes sociales et fiscales (hors impôts sur les bénéfices)	844,4	796,5	722,4
Clients créditeurs	558,4	512,9	473,9
Dettes sur immobilisations	127,1	120,7	120,4
Instruments dérivés	93,3	65,4	124,6
Autres passifs courants	109,3	118,4	81,9
<b>Total</b>	<b>1 732,5</b>	<b>1 613,9</b>	<b>1 523,2</b>

## NOTE 26 ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 26.1. Engagements de location simple

Ils s'élevaient à 1 789,2 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 1 823,2 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 1 362,8 millions d'euros au 31 décembre 2005 dont :

- 329 millions d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2007, contre 318,1 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 248,6 millions d'euros au 31 décembre 2005,
- 878,2 millions d'euros de 1 à 5 ans au 31 décembre 2007, contre 922,2 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 584,9 millions d'euros au 31 décembre 2005,
- 582 millions d'euros à plus de 5 ans au 31 décembre 2007, contre 582,9 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 529,3 millions d'euros au 31 décembre 2005.

### 26.2. Autres engagements hors bilan

Les lignes de crédit confirmées figurent en note 23.

Les autres engagements hors bilan se détaillent comme suit :

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Garanties données <sup>(1)</sup>	111,6	52,2	45,3
Crédits documentaires	5,2	7,2	5,4
Garanties reçues	28,6	32,3	32,3
Commandes d'investissement	251,0	233,0	202,4

(1) Il s'agit essentiellement de garanties données à des administrations ou sur des prêts consentis à des tiers partenaires du groupe, ainsi que pour 2007, l'engagement net pris envers la Fondation L'Oréal pour son programme d'action pluriannuel.

### 26.3. Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, le groupe est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. Le groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût est possible.

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société et du groupe L'Oréal.

### 26.4. Risques environnementaux

Le groupe veille à analyser l'évolution des règlements et des lois relatifs à la protection de l'environnement et n'anticipe pas pour le futur d'incidence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats ou le patrimoine du groupe.

## NOTE 27\_VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

Elles s'élèvent à -76,3, 65,6 et -35,7 millions d'euros respectivement pour l'exercice 2007, 2006 et 2005 et se ventilent de la façon suivante :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Stocks	-137,8	-119,1	-35,1
Clients	-102,3	-244,0	-174,8
Fournisseurs	79,0	251,2	66,8
Autres créances et dettes	84,8	177,5	107,4
<b>Total</b>	<b>-76,3</b>	<b>65,6</b>	<b>-35,7</b>

## NOTE 28\_INCIDENCES DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Pour 2007, elles concernent essentiellement les acquisitions de Maly's West, Beauty Alliance et PureOlogy.

Pour 2006, elles concernent essentiellement les acquisitions de The Body Shop, Beauty Alliance International et la société Sanoflore.

Pour 2005, elles concernent essentiellement les acquisitions de SkinCeuticals et de Delial.

## NOTE 29\_TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

### 29.1. Coentreprises

Les transactions envers les entreprises consolidées en intégration proportionnelle sont détaillées comme suit :

En millions d'euros	2007	2006	2005
Ventes de biens et de services	5,4	10,6	11,6
Coût des ventes	-	-	-0,7
Charges et produits financiers	1,6	1,2	0,8

Les créances et dettes inscrites au bilan relatives aux parties liées sont les suivantes :

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Créances d'exploitation	3,1	6,6	18,3
Dettes	0,3	-0,3	-0,3
Créances financières	34,7	42,3	59,4

### 29.2. Parties liées ayant une influence notable sur le groupe

Il n'existe pas d'opération significative conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le groupe.

### 29.3. Entreprises associées

Durant l'exercice 2006 et du 1<sup>er</sup> janvier au 12 avril 2007, L'Oréal USA Inc. a vendu pour respectivement 50,6 et 35,6 millions d'euros à Beauty Alliance International, société dans laquelle le groupe détenait 30% jusqu'en avril 2007 (note 2).

Il n'existe pas de transaction significative avec une société mise en équivalence, au cours de l'exercice 2005.

## NOTE 30\_ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

En novembre 2007, L'Oréal a signé un accord en vue d'acquérir 100% du capital de la société turque de produits capillaires Canan.

Créée en 1981, Canan a réalisé un chiffre d'affaires de 26 millions d'euros en 2006, essentiellement à travers sa marque Ipek qui occupe la 4<sup>e</sup> position sur le marché des produits capillaires de grande diffusion.

Canan sera consolidée par intégration globale à compter de janvier 2008, après approbation relative au droit de la concurrence.

Début janvier 2008, L'Oréal USA a acquis 100% du capital de la société Columbia Beauty Supply. L'acquisition de Columbia Beauty Supply fait suite au rachat des sociétés Beauty Alliance et Maly's West par L'Oréal USA en avril et juillet 2007.

Implantée dans quatre Etats du sud-est des Etats-Unis, Columbia Beauty Supply a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 60 millions de dollars en 2007.

Columbia Beauty Supply sera consolidée par intégration globale à compter de janvier 2008.

Le 23 janvier 2008, L'Oréal a adressé à PPR une offre ferme à l'effet de :

- acquérir les actions de YSL Beauté Holding, ainsi que la marque Roger & Gallet, pour un prix en valeur d'entreprise de 1 150 millions d'euros,
- obtenir une licence mondiale d'exploitation exclusive et de très longue durée des marques Yves Saint Laurent et Boucheron, dans le domaine des parfums et cosmétiques, à des conditions conformes aux usages du marché,
- reprendre les licences dans le domaine des parfums et cosmétiques des marques Stella McCartney, Oscar de la Renta, et Ermenegildo Zegna.

YSL Beauté a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires d'environ 630 millions d'euros avec la marque Yves Saint Laurent et les marques Roger & Gallet, Boucheron, Stella McCartney, Oscar de la Renta, Ermenegildo Zegna.

L'acquisition sera finalisée après consultation des instances représentatives du personnel du groupe PPR et sous réserve des procédures d'approbation habituelles, notamment celles relatives au droit de la concurrence.

## LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2007

### 1. Sociétés consolidées par intégration globale <sup>(1)</sup>

Sociétés	Siège	% Intérêt	% Contrôle <sup>(2)</sup>
Areca & Cie	France	100,00	
Avenamite S.A.	Espagne	100,00	
Beautycos International Co Ltd	Chine	100,00	
Beautylux International Cosmetics (Shanghai) Co Ltd	Chine	100,00	
Beautytech International Cosmetics (Yi Chang) Co Ltd	Chine	100,00	
Belcos Ltd	Japon	100,00	
Biotherm	Monaco	100,00	
Biotherm Distribution & Cie	France	100,00	
Caribel Fragrances Inc.	Porto Rico	100,00	
Centre Logistique D'Essigny	France	100,00	
Centrex	France	100,00	
Chimex	France	100,00	
Cobelsa Cosmetics S.A.	Espagne	100,00	
Colainaf	Maroc	100,00	
Compagnie Thermale Hôtelière et Financière	France	99,98	
Consortium Général de Publicité	France	100,00	
Cosbel S.A. de CV	Mexique	100,00	
Cosmelor Ltd	Japon	100,00	
Cosmelor K.K.	Japon	100,00	
Cosmephil Holdings Corporation Philippines	Philippines	100,00	
Cosmetil	Maroc	49,80	100,00
Cosmétique Active Belgilux	Belgique	100,00	
Cosmétique Active Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	
Cosmétique Active España	Espagne	100,00	
Cosmétique Active France	France	100,00	
Cosmétique Active Hellas	Grèce	100,00	
Cosmétique Active International	France	100,00	
Cosmétique Active Ireland Ltd	Irlande	100,00	
Cosmétique Active Italia	Italie	100,00	
Cosmétique Active Nederland	Pays-Bas	100,00	
Cosmétique Active Production	France	100,00	
Cosmétique Active Suisse	Suisse	100,00	
Elebelle (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	
Episkin	France	100,00	
Erwiton S.A.	Uruguay	100,00	
Exclusive Signatures International	France	100,00	
Fapagau & Cie	France	100,00	
Faprogi	France	100,00	
Finval	France	100,00	
Frabel S.A. de CV	Mexique	100,00	

(1) En application des dispositions prévues à l'article R.233-14 du Code de commerce, il est précisé que certaines des informations présentées ci-dessus ont un caractère incomplet.

(2) Equivalant au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

<b>Sociétés</b>	<b>Siège</b>	<b>% Intérêt</b>	<b>% Contrôle<sup>(2)</sup></b>
Garnier New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande	100,00	
Gemey Maybelline Garnier	France	100,00	
Gemey Paris – Maybelline New York	France	100,00	
Goldys International	France	100,00	
Helena Rubinstein	France	100,00	
Helena Rubinstein Italia Spa	Italie	100,00	
Holdial	France	100,00	
Kosmepol Sp Z.O.O	Pologne	100,00	
L & J Re	France	100,00	
Laboratoire Bioexigence	France	100,00	
Laboratoire Garnier & Cie	France	100,00	
Laboratoire Sanoflore	France	99,11	
Lai Mei Cosmetics International Trading (Shanghai) Co Ltd	Chine	100,00	
Lancôme Parfums & Beauté & Cie	France	100,00	
Lancos Ltd	Japon	100,00	
La Roche-Posay Dermato-Cosmétique	France	99,98	
La Roche-Posay Laboratoire Pharmaceutique	France	99,98	
LaScad	France	100,00	
Lehoux et Jacque	France	100,00	
L'Oréal Adria d.o.o.	Croatie	100,00	
L'Oréal Argentina S.A.	Argentine	100,00	
L'Oréal Australia PTY Ltd	Australie	100,00	
L'Oréal Balkan d.o.o.	Serbie	100,00	
L'Oréal Baltic SIA	Lettonie	100,00	
L'Oréal Belgilux S.A.	Belgique	100,00	
L'Oréal Brasil Comercial de Cosméticos Ltda	Brésil	100,00	
L'Oréal Bulgaria EOOD	Bulgarie	100,00	
L'Oréal Canada Inc.	Canada	100,00	
L'Oréal Ceska Republica S.R.O	République tchèque	100,00	
L'Oréal Chile S.A.	Chili	100,00	
L'Oréal (China) Co Ltd	Chine	100,00	
L'Oréal Colombia S.A.	Colombie	100,00	
L'Oréal Danmark A/S	Danemark	100,00	
L'Oréal Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	
L'Oréal Division Productos de Lujo S.A.	Espagne	100,00	
L'Oréal Division Productos Gran Publico S.A.	Espagne	100,00	
L'Oréal Division Productos Profesionales S.A.	Espagne	100,00	
L'Oréal España S.A.	Espagne	100,00	
L'Oréal Finland Oy	Finlande	100,00	
L'Oréal Guatemala	Guatemala	100,00	
L'Oréal Hellas S.A.	Grèce	100,00	
L'Oréal Hong-Kong Limited	Hong-Kong	100,00	
L'Oréal H.U.P GmbH & Co Kg	Allemagne	100,00	
L'Oréal H.U.P Beteiligungs GmbH	Allemagne	100,00	

(1) En application des dispositions prévues à l'article R.233-14 du Code de commerce, il est précisé que certaines des informations présentées ci-dessus ont un caractère incomplet.

(2) Equivalant au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

Sociétés	Siège	% Intérêt	% Contrôle <sup>(2)</sup>
L'Oréal India Pvt Ltd	Inde	100,00	
P.T. L'Oréal Indonesia	Indonésie	100,00	
L'Oréal Investments BV	Pays-Bas	100,00	
L'Oréal Israel Ltd	Israël	92,97	
L'Oréal Italia Spa	Italie	100,00	
L'Oréal Japan Ltd	Japon	100,00	
L'Oréal Korea Ltd	Corée	100,00	
L'Oréal Liban SAL	Liban	99,88	
L'Oréal Libramont	Belgique	100,00	
L'Oréal Luxe Producten Nederland BV	Pays-Bas	100,00	
L'Oréal Luxusprodukte GmbH	Allemagne	100,00	
L'Oréal Magyarország Kozmetikai Kft	Hongrie	100,00	
L'Oréal Malaysia SDN BHD	Malaisie	94,34	
L'Oréal Manufacturing Midrand PTY Ltd	Afrique du Sud	100,00	
L'Oréal Maroc	Maroc	50,00	100,00
L'Oréal Mexico S.A. de CV	Mexique	100,00	
L'Oréal Mexico Servicios S.A. de C.V.	Mexique	100,00	
L'Oréal Middle East	Emirats Arabes Unis	100,00	
L'Oréal Nederland BV	Pays-Bas	100,00	
L'Oréal New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande	100,00	
L'Oréal Norge A/S	Norvège	100,00	
L'Oréal Österreich GmbH	Autriche	100,00	
L'Oréal Panama S.A.	Panama	100,00	
L'Oréal Peru S.A.	Pérou	100,00	
L'Oréal Philippines Inc.	Philippines	100,00	
L'Oréal Polska Sp Z.O.O	Pologne	100,00	
L'Oréal Portugal LDA	Portugal	100,00	
L'Oréal Prodotti di Lusso Italia Spa	Italie	100,00	
L'Oréal Produits de Luxe Belgilux	Belgique	100,00	
L'Oréal Produits de Luxe France	France	100,00	
L'Oréal Produits de Luxe Hellas AE	Grèce	100,00	
L'Oréal Produits de Luxe International	France	100,00	
L'Oréal Produits de Luxe Suisse S.A.	Suisse	100,00	
L'Oréal Produktion Deutschland Beteiligung GmbH	Allemagne	100,00	
L'Oréal Produktion Deutschland GmbH & Co Kg	Allemagne	100,00	
L'Oréal Romania SAL	Roumanie	100,00	
L'Oréal Saipo Industriale Spa	Italie	100,00	
L'Oréal Saipo Spa	Italie	100,00	
L'Oréal Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	
L'Oréal Slovenija Kozmetika D.O.O	Slovénie	100,00	
L'Oréal Slovensko S.R.O	Slovaquie	100,00	
L'Oréal South Africa Holdings (PTY) Ltd	Afrique du Sud	100,00	
L'Oréal Suisse S.A.	Suisse	100,00	
L'Oréal Sverige AB	Suède	100,00	

(1) En application des dispositions prévues à l'article R.233-14 du Code de commerce, il est précisé que certaines des informations présentées ci-dessus ont un caractère incomplet.

(2) Equivalant au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

Sociétés	Siège	% Intérêt	% Contrôle <sup>(2)</sup>
L'Oréal Taiwan Co Ltd	Taiwan	100,00	
L'Oréal Thailand Ltd	Thaïlande	100,00	
L'Oréal Turkiye Kozmetik Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	100,00	
L'Oréal UK Ltd	Grande-Bretagne	100,00	
L'Oréal Ukraine	Ukraine	100,00	
L'Oréal Uruguay S.A.	Uruguay	100,00	
L'Oréal USA Inc.	Etats-Unis	100,00	
L'Oréal Venezuela CA	Venezuela	100,00	
L'Oréal Vietnam Co Ltd	Vietnam	100,00	
Marigny Manufacturing Australia Pty Ltd	Australie	100,00	
Maybelline K.K.	Japon	100,00	
Maybelline Suzhou Cosmetics Ltd	Chine	100,00	
Nihon L'Oréal K.K.	Japon	100,00	
Parbel Of Florida Inc.	Etats-Unis	100,00	
Par-Bleue	France	100,00	
Parfums Cacharel et Cie	France	100,00	
Parfums Guy Laroche	France	100,00	
Parfums Paloma Picasso & Cie	France	100,00	
Parfums Ralph Lauren	France	100,00	
Prestige & Collections International	France	100,00	
Procosa - Productos de Beleza Ltda	Brésil	100,00	
Productora Albesa S.A.	Espagne	100,00	
Productos Capilares L'Oréal S.A.	Espagne	100,00	
Redken France	France	100,00	
Regefi	France	100,00	
Scental Ltd	Hong-Kong	100,00	
Shu Uemura Cosmetics Inc.	Japon	93,57	
Sicôs et Cie	France	100,00	
SkinEthic	France	99,52	
Socex De Expansao Mercantil Em Cosmeticos Ltda	Brésil	99,00	
Société Civile Immobilière Socinay	France	100,00	
Société de Développement Artistique	France	100,00	
Société Hydrominérale de La Roche-Posay	France	99,98	
Sofamo	Monaco	100,00	
SoftSheen.Carson Products West Africa Ltd	Ghana	100,00	
Soprococ	France	100,00	
Soproréal	France	100,00	
Sparlys	France	100,00	
Swan Beauties Pvt Ltd	Inde	100,00	
The Body Shop (sous-groupe)	Grande-Bretagne	100,00	
Venprobel	Venezuela	100,00	
Viktor & Rolf Parfums	France	100,00	
P.T. Yasulor Indonesia	Indonésie	100,00	
Yue-Sai Kan Cosmetics Shenzhen Ltd	Chine	100,00	
Zao L'Oréal	Russie	100,00	

(1) En application des dispositions prévues à l'article R.233-14 du Code de commerce, il est précisé que certaines des informations présentées ci-dessus ont un caractère incomplet.

(2) Equivalant au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

## 2. Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Sociétés	Siège	% Intérêt	% Contrôle <sup>(3)</sup>
Beauté Créateurs	France	50,00 <sup>(1)</sup>	
Club Créateurs Beauté Japon K.K.	Japon	50,00 <sup>(1)</sup>	
Cosimar Japon K.K.	Japon	50,00 <sup>(1)</sup>	
Galderma Argentina S.A.	Argentine	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Australia Pty Ltd	Australie	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Belgilux N.V	Belgique	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Brasil Limitada	Brésil	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Canada Inc.	Canada	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Colombia S.A.	Colombie	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Hellas Trade of Pharmaceutical Products S.A.	Grèce	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Hong-Kong	Hong-Kong	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma India Private Ltd	Inde	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma International	France	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Italia S.P.A	Italie	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Korea Ltd	Corée	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma K.K.	Japon	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Laboratories Inc.	Etats-Unis	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Laboratorium GmbH	Allemagne	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Laboratories South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Mexico S.A. de CV	Mexique	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Nordic AB	Suède	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Peru Laboratorios	Pérou	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Pharma S.A.	Suisse	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Philippines Inc.	Philippines	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Polska	Pologne	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Production Canada Inc.	Canada	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Research & Development	France	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Research & Development Inc.	Etats-Unis	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma S.A.	Suisse	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Singapore	Singapour	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma UK Ltd	Grande-Bretagne	50,00 <sup>(2)</sup>	
Galderma Uruguay	Uruguay	50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Belgique	Belgique	50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Brasil Nutricosmeticos Ltda	Brésil	50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Canada Inc.	Canada	50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Chile S.A.	Chili	50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov CZ s.r.o.	République tchèque	50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Deutschland GmbH	Allemagne	50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov España S.A.	Espagne	50,00 <sup>(2)</sup>	

(1) Sociétés communes avec Les Trois Suisses.

(2) Sociétés communes avec Nestlé.

(3) Equivalant au pourcentage d'intérêt sauf exception indiquée.

Sociétés	Siège	% Intérêt	% Contrôle <sup>(3)</sup>
Innéov France	France	50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Hellas AE	Grèce	50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Italia Spa	Italie	50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Nutrikozmetik Ticaret Ve Sanayi Limited Sirketi	Turquie	50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Österreich Handelsgesellschaft mbH	Autriche	50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Polska Sp. z.o.o.	Pologne	50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov SK s.r.o.	Slovaquie	50,00 <sup>(2)</sup>	
Innéov Suisse	Suisse	50,00 <sup>(2)</sup>	
Laboratoires Galderma	France	50,00 <sup>(2)</sup>	
Laboratoires Innéov	France	50,00 <sup>(2)</sup>	
Laboratoires Innéov Unipessoal Portugal Ltda	Portugal	50,00 <sup>(2)</sup>	
Laboratorios Galderma S.A.	Espagne	50,00 <sup>(2)</sup>	
Laboratorios Galderma Chile Limitada	Chili	50,00 <sup>(2)</sup>	
Laboratorios Galderma Venezuela S.A.	Venezuela	50,00 <sup>(2)</sup>	
Le Club des Créateurs de Beauté	Belgique	50,00 <sup>(1)</sup>	
Le Club des Créateurs de Beauté Taiwan Co Ltd	Taiwan	50,00 <sup>(1)</sup>	
Le Club des Créateurs Cosmetic Versand Verwaltungs GmbH	Allemagne	50,00 <sup>(1)</sup>	
Le Club des Créateurs Cosmetic Versand GmbH and Co Kg	Allemagne	50,00 <sup>(1)</sup>	
O.O.O Innéov	Russie	50,00 <sup>(2)</sup>	
Yi Mei Jia (Shanghai) Trading Co, Ltd	Chine	50,00 <sup>(1)</sup>	

(1) Sociétés communes avec Les Trois Suisses.

(2) Sociétés communes avec Nestlé.

(3) Equivalant au pourcentage d'intérêt sauf exception indiquée.

## CHAPITRE II

# RAPPORT DE GESTION 2007 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION\*

<b>ACTIVITÉ DU GROUPE EN 2007</b>	<b>59</b>
Synthèse des résultats 2007	59
Chiffre d'affaires consolidé	60
Résultats	62
Perspectives	65
Recherche et Développement	66
Production et Technologie	66
Développement durable	66
Informations environnementales	66
Facteurs de risques	66
Événements importants survenus depuis le début de l'exercice 2008	70
<b>RAPPORT SUR LES COMPTES SOCIAUX</b>	<b>70</b>
Chiffre d'affaires	70
Bilan et compte de résultat de L'Oréal S.A.	70
Filiales et participations	71
<b>INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL</b>	<b>72</b>
Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux	72
Capital émis et capital autorisé non émis	72
Historique des variations du capital au cours des cinq dernières années	73
Personnes physiques ou morales exerçant, à la connaissance de la société, un contrôle sur elle	73
Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années	73
Participation des salariés dans le capital	74
Franchissements de seuils déclarés à la société	74
Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société	74
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en 2007 en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires avec droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	75
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en 2007 en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés	75

\* Ces informations font partie intégrante du Rapport Financier Annuel tel que prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

<b>INFORMATIONS SOCIALES</b>	<b>76</b>
Relations humaines	76
Informations sociales L'Oréal S.A.	76
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la société	81
Options consenties à des salariés non mandataires sociaux de L'Oréal ou levées par eux	82
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions	83
Intéressement - rappel	83
Fonds en actions de L'Oréal avec abondement - rappel	83
<b>ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2007</b>	<b>83</b>
Gouvernement d'entreprise	83
Renouvellement du mandat d'un administrateur en 2007	84
Nomination d'un administrateur en 2007	84
Démission d'un administrateur en 2007	84
Cooptation d'un administrateur en 2007	84
<b>RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX</b>	<b>85</b>
Rémunération du Président	86
Rémunération du Directeur Général	86
Options attribuées aux mandataires sociaux nommés par le Conseil	87
Engagements pris à l'égard des mandataires sociaux nommés par le Conseil	88
Jetons de présence et autres avantages	88
Options levées par les mandataires sociaux nommés par le Conseil	89
Etat récapitulatif des opérations réalisées en 2007 sur l'action L'Oréal par les mandataires sociaux	89
<b>RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS</b>	<b>89</b>
Renseignements concernant les rachats opérés depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2007	89
Opérations réalisées par L'Oréal sur ses propres titres entre le 15 février 2007 (jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi) et le 13 février 2008	90
Renouvellement par l'Assemblée Générale de l'autorisation donnée au Conseil d'opérer sur les actions de la société	90

# RAPPORT DE GESTION 2007 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent Rapport de Gestion rend compte de l'activité de la société et de son groupe au cours de l'exercice 2007. Dans un Rapport joint, le Président rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de Contrôle Interne mises en place et appliquées dans le groupe, particulièrement dans le domaine de l'information comptable et financière. Par ailleurs, le Conseil d'Administration établit son Rapport à l'Assemblée Générale, publié dans les délais légaux avec l'avis de convocation à l'Assemblée. Le Conseil expose à cette occasion les motifs du projet des résolutions soumis au vote des actionnaires.

## 1. ACTIVITÉ DU GROUPE EN 2007

Les comptes consolidés de L'Oréal ont été examinés par le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration puis arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 13 février 2008, en présence des Commissaires aux Comptes.

### 1.1. Synthèse des résultats 2007

Le chiffre d'affaires du groupe L'Oréal, au 31 décembre 2007, a atteint 17,063 milliards d'euros en progression de +8,1% à données publiées.

A données comparables, c'est-à-dire à structure et taux de change identiques, l'augmentation du chiffre d'affaires du groupe ressort à +8%.

L'effet de changement de structure, du fait des acquisitions de The Body Shop, Sanoflore, Beauty Alliance, PureOlogy et Maly's West est de +3,6%.

L'impact négatif des effets monétaires s'établit à -3,5% sur l'ensemble de l'année 2007.

La croissance hors effets de change ressort à +11,6%.

Les résultats du groupe ont à nouveau progressé de manière importante et très qualitative.

A périmètre identique (hors The Body Shop, hors distribution professionnelle aux coiffeurs aux Etats-Unis), la rentabilité opérationnelle a progressé de 90 points de base grâce à une amélioration de la marge brute et à un strict contrôle des frais.

Toutes les divisions et toutes les zones ont contribué à cette performance. La rentabilité de la zone Reste du monde a considérablement progressé; en valeur absolue, elle a atteint le même niveau que l'Amérique du Nord.

Malgré l'impact négatif des effets de change qui s'est accentué au dernier trimestre, le résultat net par action marque une très belle progression à +13%. A taux de change comparables, cette progression aurait été de +15,9%.

## 1.2. Chiffre d'affaires consolidé

### Chiffre d'affaires par division opérationnelle et zone géographique

En millions d'euros	Au 31.12.2007			4 <sup>e</sup> trimestre 2007		
	Croissance à données		Publiées	Croissance à données		Publiées
	Comparables			Comparables		
<b>Par division opérationnelle</b>						
Produits Professionnels	2 392	+7,5%	+12,5%	622	+8,6%	+17,9%
Produits Grand Public	8 280	+7,9%	+4,8%	1 990	+7,3%	+3,5%
Produits de Luxe	3 928	+8,4%	+4,1%	1 156	+12,1%	+7,1%
Cosmétique Active	1 248	+10,8%	+10,7%	264	+14,2%	+13,1%
<b>Total cosmétique</b>	<b>15 908</b>	<b>+8,0%</b>	<b>+6,0%</b>	<b>4 045</b>	<b>+9,1%</b>	<b>+7,0%</b>
<b>Par zone géographique</b>						
Europe de l'Ouest	7 250	+4,1%	+3,7%	1 771	+5,3%	+4,1%
Amérique du Nord	4 004	+4,8%	+1,3%	1 036	+7,2%	+4,7%
Reste du monde	4 654	+17,9%	+14,5%	1 238	+17,0%	+13,7%
Dont: Asie	1 580	+14,3%	+7,0%	412	+15,5%	+7,1%
Amérique latine	1 124	+14,6%	+10,1%	304	+13,1%	+9,7%
Europe de l'Est	1 142	+29,4%	+34,4%	327	+28,6%	+32,0%
Autres pays	808	+15,4%	+12,5%	196	+9,7%	+8,9%
<b>Total cosmétique</b>	<b>15 908</b>	<b>+8,0%</b>	<b>+6,0%</b>	<b>4 045</b>	<b>+9,1%</b>	<b>+7,0%</b>
The Body Shop	787	+5,7%	+80,9%	266	+4,1%	+1,2%
Dermatologie <sup>(1)</sup>	368	+12,7%	+6,9%	112	+14,5%	+7,2%
<b>Total groupe</b>	<b>17 063</b>	<b>+8,0%</b>	<b>+8,1%</b>	<b>4 423</b>	<b>+9,0%</b>	<b>+6,6%</b>

(1) Part revenant au groupe, soit 50%.

#### 1.2.1. Branche cosmétique : évolution du chiffre d'affaires par division

La **Division des Produits Professionnels** a enregistré une forte croissance de +7,5% à données comparables, lui permettant de consolider son leadership mondial.

L'Oréal Professionnel continue sa percée sur le segment des seniors grâce à la réussite de ses deux grandes initiatives : la coloration Color Suprême qui s'est déployée mondialement et la gamme de soins anti-âge Age Densiforce.

Redken a réussi le lancement de sa gamme Fresh Curls et internationalisé les coiffants Urban Experiment.

Matrix a accéléré sa pénétration en dehors des Etats-Unis, en particulier en Europe avec la gamme Biolage.

Dans le marché dynamique de la coiffure de luxe, la Division poursuit la construction d'une offre complète pour répondre aux besoins des salons haut de gamme. A la croissance très rapide de Kérastase avec le lancement de Noctogenist, viennent désormais s'ajouter la marque américaine PureOlogy acquise au mois de mai et la gamme Shu Uemura Art of Hair, nouvellement créée, qui démarre son implantation aux Etats-Unis et en Europe.

La **Division Produits Grand Public** affiche une croissance de +7,9% à données comparables en 2007, en accélération très significative sur les années précédentes. Le dynamisme des

pays et le fort programme de nouveaux produits ont permis aux trois grandes marques L'Oréal Paris, Garnier, Maybelline New York, de réaliser des performances très homogènes.

La catégorie des soins de la peau a été le premier moteur de la croissance de la Division avec des succès majeurs : pour L'Oréal Paris, ce sont Derma Genèse, soin créateur de jeunesse cellulaire, Men Expert Hydra Energetic ainsi que le nouveau Revitalift, n°1 mondial de l'antirides. Garnier a poursuivi la construction mondiale de cette catégorie en s'appuyant sur les grandes franchises Ultralift, Nutritionist, Light, de manière adaptée à chaque zone.

Le maquillage a également été très dynamique, avec de très nombreuses innovations : en mascara avec Define-A-Lash de Maybelline ou Telescopic de L'Oréal Paris, en fond de teint avec Accord Parfait Minéral de L'Oréal Paris et Superstay Soie de Maybelline, ou en rouge à lèvres avec Color Riche et Glam Shine 6h de L'Oréal Paris.

La **Division Produits de Luxe** termine l'année en progression de +8,4% à données comparables, avec un dernier trimestre à +12,1%, alimenté par des initiatives puissantes.

Les parfums sont particulièrement dynamiques sur le dernier trimestre grâce aux lancements de Diesel Fuel for Life, homme et femme, d'Emporio Diamonds, le nouveau parfum féminin de Giorgio Armani ou encore du masculin Polo Explorer de

Ralph Lauren. Il faut également noter l'excellente tenue de Trésor de Lancôme, nouvellement incarné par l'actrice américaine Kate Winslet, et le fort développement de Viktor & Rolf. La Division, déjà leader mondial de cette catégorie, gagne encore des positions.

La catégorie des soins de la peau se porte bien, en particulier les soins anti-âge. Lancôme connaît un succès mondial avec la nouvelle ligne Renergie Morpholift R.A.R.E., tout comme Biotherm et Shu Uemura, avec respectivement ReMinérale et Phytoblack Lift. Le soin haut de gamme Armani Crema Nera démarre mondialement.

En maquillage, Lancôme accélère au 4<sup>e</sup> trimestre grâce au mascara Virtuose, qui conforte la position de la marque sur le marché des mascaras, mais aussi sur l'ensemble du maquillage sélectif. Grande réussite également du mascara Lash Queen Féline Blacks d'Helena Rubinstein. Armani poursuit son développement de marque globale grâce à l'expansion très qualitative du maquillage Giorgio Armani Cosmetics. Et Shu Uemura accélère sa croissance en maquillage sur la fin d'année en capitalisant notamment sur son nouveau fond de teint Face Architect.

La croissance de **Cosmétique Active** s'est poursuivie à un rythme soutenu de + 10,8% à données comparables, avec un fort 4<sup>e</sup> trimestre à + 14,2%.

Vichy a bénéficié du lancement réussi d'Aqualia Thermal et de la gamme Vichy Homme.

La Roche-Posay a accéléré sa progression grâce au succès des soins du visage et au lancement de Biomédic, nouvelle gamme de peelings à usage exclusif des dermatologues.

Innéov a connu également une forte croissance, devenant le leader de la cosmétique orale en pharmacie en Europe.

Sanoflore et SkinCeuticals ont débuté leur internationalisation au dernier trimestre.

### 1.2.2. Europe de l'Ouest

La croissance en Europe de l'Ouest s'est élevée à + 4,1% à données comparables, dans un marché qui est resté bien orienté. Les ventes ont évolué très favorablement en Grande-Bretagne et en Espagne. Elles se sont améliorées en France et en Allemagne dans la deuxième moitié de l'année.

La Division des Produits Professionnels a enregistré de bonnes performances dans l'ensemble des pays, en particulier en Allemagne et en Angleterre. Les marques américaines Matrix et Redken, en forte progression, affirment leur rôle de relais de croissance.

La Division des Produits Grand Public a gagné des parts de marché, confortant son leadership grâce à une très belle performance des marques L'Oréal Paris et Maybelline. Les progressions en parts de marché ont été particulièrement fortes en soin du visage, en fond de teint et en rouge à lèvres.

Tous les pays européens sont en croissance, malgré un trimestre marqué par de fortes reprises de produits solaires. Outre les très bonnes performances en Espagne, Grande-Bretagne, Suède, on note la bonne progression des écoulements en Allemagne, en particulier en soin du visage où la Division progresse nettement plus vite que le marché.

La Division des Produits de Luxe est en très forte accélération avec d'excellentes performances en Grande-Bretagne, en France, en Italie. Elle est dynamisée par le succès de Diesel, en particulier le parfum masculin qui entre dans le top 3 sur plusieurs marchés européens. Les marques Kiehl's et Shu Uemura deviennent de vrais relais de croissance pour la Division.

La Division Cosmétique Active enregistre au 4<sup>e</sup> trimestre une croissance soutenue, qui vient en particulier du développement rapide de La Roche-Posay et du lancement de Sanoflore et SkinCeuticals dans les grands pays de la zone.

### 1.2.3. Amérique du Nord

Sur un marché dont la croissance a ralenti par rapport à 2006, la progression du chiffre d'affaires du groupe en Amérique du Nord a atteint + 4,8%, avec un fort 4<sup>e</sup> trimestre (+ 7,2%).

La Division des Produits Professionnels, déjà leader du marché, a poursuivi ses gains de parts de marché, en particulier en coloration capillaire, et a renforcé le contrôle de sa distribution par les acquisitions de Beauty Alliance et Maly's West, distributeurs professionnels. Grâce à l'acquisition de PureOlogy, au lancement de Shu Uemura Art of Hair, et à la forte croissance de Kérastase, la Division intensifie sa présence sur le segment porteur des salons américains les plus prestigieux.

La Division des Produits Grand Public a continué de gagner des parts de marché, en particulier en maquillage avec les grands succès de Bare Naturelle et Infallible Lip de L'Oréal Paris. La catégorie des soins de la peau a fortement progressé grâce au lancement stratégique de Nutritionist de Garnier en début d'année, et de Skin Genesis de L'Oréal Paris.

La Division des Produits de Luxe a évolué un peu plus vite que le marché; grâce à la très forte activité en parfums, la Division a consolidé son leadership en parfums masculins par le succès de Diesel Fuel for Life et Ralph Lauren Explorer. Lancôme a renforcé sa position de n° 1 en soin anti-âge avec les succès d'Absolue Bx Ultimate Serum, Collaser Yeux et Renergie Morpholift R.A.R.E. et en mascara avec le lancement réussi de Virtuose.

La Division Cosmétique Active a poursuivi son déploiement grâce à l'expansion de sa distribution en drugstores dans le nord-est des Etats-Unis et en Californie, et grâce à la croissance soutenue de SkinCeuticals.

### 1.2.4. Nouveaux marchés

Le grand dynamisme des marchés s'est maintenu dans toutes les régions. Le groupe réalisant une croissance de + 17,9% dans la zone Reste du monde sur l'ensemble de l'année, augmente sa pénétration de manière forte.

La zone **Asie** a accéléré au 4<sup>e</sup> trimestre à + 15,5%, pour atteindre + 14,3% à données comparables sur l'ensemble de l'année. La croissance au Japon a été de + 1,8%; hors Japon, elle est de + 17,8%.

Dans les marchés très compétitifs d'Asie du Nord (Japon et Corée), le groupe réalise des scores positifs, en particulier grâce aux succès de la Division des Produits Professionnels dans les deux pays, et aux percées de Kiehl's, Shu Uemura et Biotherm dans le luxe en Corée.

En Chine, la croissance est très rapide dans l'ensemble des divisions. A la Division des Produits Grand Public, L'Oréal Paris se développe particulièrement vite avec les soins de la peau Dermo-Expertise, mais aussi avec le grand succès de Men Expert, qui démontre l'ouverture rapide des hommes chinois à cette catégorie. La Division Produits de Luxe renforce encore sa position de n°1, en particulier grâce aux bonnes performances de Yue-Sai dans le soin de la peau avec Vital Essential.

Enfin, dans les pays de l'ASEAN, les conquêtes se poursuivent, notamment par les Produits Grand Public et la marque Garnier. Forte en Thaïlande, la gamme de soins du visage Garnier a été étendue à d'autres pays. La nouvelle filiale L'Oréal Vietnam a été créée, et comprend les 4 divisions.

En **Europe de l'Est**, la croissance est demeurée à un niveau extrêmement élevé: le groupe termine l'année en croissance de +29,4%. L'ensemble des pays progresse très rapidement, en particulier la Russie et la Pologne. L'Oréal Ukraine devient la 3<sup>e</sup> filiale de la zone, deux ans après sa création.

Les Produits Professionnels deviennent leaders en Russie, Pologne et Tchéquie. Matrix est désormais présente dans plus de 10000 salons dans la zone; Redken vient d'être lancée en Russie, Tchéquie et Slovaquie.

Les 3 marques de la Division des Produits Grand Public connaissent une progression forte et homogène, en particulier portée par les soins de la peau L'Oréal Paris et Garnier, ainsi, que le maquillage Maybelline et L'Oréal Paris.

Les marques de la Division des Produits de Luxe progressent deux fois plus vite que le marché, portées par Lancôme, Biotherm et Giorgio Armani. La Division conforte sa position de leader sur la zone.

Au-delà du succès de Vichy, leader « historique » dans les pharmacies, La Roche-Posay se confirme comme un relais de croissance important de la Division. Sanoflore et SkinCeuticals démarrent leurs premières implantations.

Les ventes en **Amérique latine** progressent de +14,6% à données comparables. A côté des deux grands pays que sont le Brésil et le Mexique, L'Oréal connaît des croissances spectaculaires en Argentine, en Colombie, au Venezuela ou au Panama, filialisé cette année.

Dans les Produits Professionnels, le lancement des marques américaines Redken et Matrix dans plusieurs pays vient compléter le succès des autres marques déjà bien implantées. Aux Produits Grand Public, la gamme de shampooing et de soin du cheveu Elsève Volume Control de L'Oréal Paris, créée spécifiquement pour les cheveux d'Amérique latine, s'implante dans plusieurs pays.

La Division Produits de Luxe poursuit ses conquêtes en parfum, et implante de nouvelles marques comme Kiehl's, qui a ouvert 3 boutiques au Mexique.

La Division Cosmétique Active est en forte croissance, en particulier au Brésil où elle devient n°1 du marché dermo-cosmétique. Le Brésil devient le 2<sup>e</sup> pays pour la marque La Roche-Posay au niveau mondial.

Le chiffre d'affaires de la zone Autres pays augmente de +15,4% à données comparables.

- En Inde, la progression continue fortement grâce à la double

performance du soin capillaire et du soin de la peau Garnier avec Light Matte.

- En Afrique du Sud, tout comme en Australie, la marque L'Oréal Paris progresse fortement grâce en particulier au maquillage.
- Au Maghreb et au Moyen-Orient, l'ensemble de nos marques progresse.

### 1.2.5. The Body Shop

A données comparables, le chiffre d'affaires de The Body Shop a augmenté de +5,7%.

Les ventes de détail<sup>(1)</sup> ont augmenté de +7,9%. A parc de magasins identique<sup>(2)</sup>, les ventes se sont accrues de +3,3%.

Habituellement fortes, les ventes de fin d'année ont été marquées par une tardive mais bonne fréquentation des magasins et le succès de la vente des coffrets cadeaux. Le chiffre d'affaires du 4<sup>e</sup> trimestre a été handicapé par les difficultés d'un sous-traitant industriel important qui ont entraîné des perturbations dans la mise à disposition de certains produits.

Pour l'année, les ventes à magasins comparables évoluent favorablement en Europe de l'Ouest. La croissance est rapide dans le reste du monde comme en Russie, en Inde, à Hong-Kong ou au Japon. La performance est contrastée aux Etats-Unis.

161 magasins ont été ouverts en 2007 portant leur nombre à 2426. La marque est désormais établie dans 59 pays.

### 1.2.6. Galderma

Galderma réalise un dernier trimestre de croissance solide avec un chiffre d'affaires 2007 en progression annuelle de +12,7%, à données comparables. La zone Amériques a vu ses ventes croître de +14,4%. Les ventes en Europe et dans le Reste du monde ont augmenté de +9,7%.

La croissance mondiale à deux chiffres est soutenue par l'excellente performance de Différine® 0,1% et 0,3% (acné), Clobex® (psoriasis), Locéryl® (onychomycose) et Cétaphil® (soins de peaux sensibles ou malades).

Mise au point par Galderma, Epiduo®, une association médicamenteuse unique dans le traitement de l'acné, à l'efficacité élevée, a été récemment approuvée en Argentine et en Europe. Sur le segment de la dermatologie corrective et esthétique, le laboratoire a acquis les droits pour un produit à base de toxine botulique de type A. Galderma a également signé un accord pour le développement et la distribution d'un anesthésique topique innovant pour les procédures médicales à visée esthétique, qui devrait être reconnu comme nouvelle norme de soin.

## 1.3. Résultats

### 1.3.1. Forte amélioration de la rentabilité d'exploitation à périmètre d'activité identique

Le groupe a intégré pour la première fois en 2007, en année pleine, The Body Shop ainsi que les distributeurs de produits professionnels aux salons de coiffure américains.

(1) Ventes de détail: total des ventes aux consommateurs tous circuits confondus.

(2) Ventes de détail à parc de magasins identique: total des ventes aux consommateurs réalisées par les magasins continûment présents entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2006 et la même période de 2007.

Afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des performances du groupe, le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé hors The Body Shop et hors distributeurs de produits professionnels. En effet, ces deux activités ont une structure de compte d'exploitation différente de celle du groupe L'Oréal.

### Compte de résultat consolidé hors The Body Shop et hors distributeurs professionnels américains

En millions d'euros	31.12.2006 hors The Body Shop	En % du chiffre d'affaires	31.12.2007 hors The Body Shop hors distribu- teurs professionnels USA	En % du chiffre d'affaires
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>15 355</b>	<b>100%</b>	<b>16 110</b>	<b>100%</b>
Coût des ventes	-4 414	28,7%	-4 592	28,5%
<b>Marge brute</b>	<b>10 941</b>	<b>71,3%</b>	<b>11 518</b>	<b>71,5%</b>
Frais de recherche et développement	-531	3,5%	-557	3,5%
Frais publipromotionnels	-4 718	30,7%	-4 950	30,7%
Frais commerciaux et administratifs	-3 153	20,5%	-3 259	20,2%
Pertes et gains de change	-56	0,4%	10	0,1%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 483</b>	<b>16,2%</b>	<b>2 762</b>	<b>17,1%</b>

Hors The Body Shop et hors distributeurs professionnels aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires s'est élevé à 16 110 millions d'euros.

La marge brute ressort à 71,5% du chiffre d'affaires, en progression de 20 points de base par rapport à l'année 2006. Cette amélioration apparaît de façon encore plus nette lorsqu'on alloue à la marge brute la partie des pertes et gains de change qui lui revient en 2007 et en 2006, soit 78% du total. Retraitée de ce facteur, la marge brute est en progression de 50 points de base par rapport à 2006, illustrant le travail permanent de valorisation des produits, l'effort constant de productivité des usines et la maîtrise des achats d'ingrédients et de packaging.

Les frais de recherche et développement sont restés stables en pourcentage du chiffre d'affaires à 3,5%.

Les frais publipromotionnels ont représenté, en 2007, 30,7% du chiffre d'affaires, un niveau équivalent à 2006. Cette stabilité résulte à la fois de l'accroissement des volumes investis, d'une amélioration de la gestion des frais et de meilleures conditions d'achat dans les médias.

Les frais commerciaux et administratifs ont représenté 20,2% du chiffre d'affaires, à comparer à 20,5 % en 2006. Cette nouvelle amélioration résulte d'efforts soutenus, d'organisation, de réduction des coûts et d'optimisation des achats.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 2 762 millions d'euros en croissance de 11,3 %. Il s'établit à 17,1 % du chiffre d'affaires, faisant ressortir une nouvelle et forte amélioration de la rentabilité.

### 1.3.2. Compte de résultat consolidé 2007 (du chiffre d'affaires au résultat d'exploitation)

(Incluant The Body Shop en 2006 et 2007 et les distributeurs professionnels aux Etats-Unis en 2007.)

En millions d'euros	31.12.2006	En % du chiffre d'affaires	31.12.2007	En % du chiffre d'affaires	Evolution en %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>15 790</b>	<b>100%</b>	<b>17 063</b>	<b>100%</b>	<b>+ 8,1%</b>
Coût des ventes	-4 569	28,9%	-4 941	29,0%	+ 8,1%
<b>Marge brute</b>	<b>11 221</b>	<b>71,1%</b>	<b>12 122</b>	<b>71,0%</b>	<b>+ 8,0%</b>
Frais de recherche et développement	-533	3,4%	-560	3,3%	+ 5,1%
Frais publipromotionnels	-4 783	30,3%	-5 127	30,0%	+ 7,2%
Frais commerciaux et administratifs	-3 309	21,0%	-3 618	21,2%	+ 9,3%
Pertes et gains de change	-55	0,3%	+ 10	0,1%	n/s
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 541</b>	<b>16,1%</b>	<b>2 827</b>	<b>16,6%</b>	<b>+ 11,3%</b>

Au total, l'exploitation du groupe, incluant The Body Shop et les distributeurs professionnels aux Etats-Unis, peut se résumer ainsi :

- le chiffre d'affaires atteint 17 063 millions d'euros, en progression de + 8,1 %,
- la marge brute s'élève à 12 122 millions d'euros, en croissance de + 8,0 %,
- le résultat d'exploitation, à 16,6 % du chiffre d'affaires en 2007, est en augmentation de 11,3 %, soit une forte amélioration de 50 points de base.

### 1.3.3. Bonne contribution de toutes les divisions cosmétiques

#### Résultat d'exploitation par branche et par division

	2006		2007	
	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires
<b>Par division opérationnelle</b>				
Produits Professionnels	443	20,8 %	502	21,0 %
Produits Grand Public	1 421	18,0 %	1 582	19,1 %
Produits de Luxe	776	20,6 %	844	21,5 %
Cosmétique Active	221	19,6 %	256	20,5 %
<b>Total des divisions cosmétiques</b>	<b>2 860</b>	<b>19,1 %</b>	<b>3 180</b>	<b>20,0 %</b>
Non alloué <sup>(1)</sup>	-437	2,9 %	-479	3,0 %
<b>Total branche cosmétique</b>	<b>2 423</b>	<b>16,1 %</b>	<b>2 701</b>	<b>17,0 %</b>
The Body Shop	58	13,4 %	64	8,1 %
<b>Branche dermatologique<sup>(2)</sup></b>	<b>59</b>	<b>17,3 %</b>	<b>62</b>	<b>16,9 %</b>
<b>Groupe</b>	<b>2 541</b>	<b>16,1 %</b>	<b>2 827</b>	<b>16,6 %</b>

(1) Non alloué = frais centraux groupe, recherche fondamentale, stock-options et divers. En % du chiffre d'affaires total.

(2) Part revenant au groupe, soit 50 %.

Chacune des divisions cosmétiques a vu sa rentabilité croître de manière soutenue en 2007.

L'évolution de la rentabilité de The Body Shop n'est pas comparable d'une année sur l'autre puisque cette activité n'a été consolidée qu'au 2<sup>e</sup> semestre 2006 et que, chaque année, la presque totalité de son profit est réalisée au deuxième semestre.

La branche dermatologique Galderma a vu sa rentabilité décroître légèrement, à 16,9 % du chiffre d'affaires, conséquence de décisions d'investissements soutenus en Recherche au 1<sup>er</sup> semestre 2007.

### 1.3.4. Forte augmentation de la rentabilité de toutes les zones géographiques, en particulier le Reste du monde

#### Branche cosmétique : résultat d'exploitation des zones géographiques

	Résultat d'exploitation			
	2006		2007	
	En millions d'euros	% du chiffre d'affaires	En millions d'euros	% du chiffre d'affaires
Europe de l'Ouest	1 527	21,8 %	1 633	22,5 %
Amérique du Nord	744	18,8 %	773	19,3 %
Reste du monde	589	14,5 %	774	16,6 %
<b>Total des zones cosmétiques</b>	<b>2 860</b>	<b>19,1 %</b>	<b>3 180</b>	<b>20,0 %</b>

La rentabilité de chaque zone géographique a nettement progressé en 2007, notamment celle de la zone Reste du monde. La contribution de cette zone, en valeur absolue, a atteint le même niveau que l'Amérique du Nord.

**1.3.5. Forte croissance du résultat net par action: +13%***Compte de résultat consolidé (du résultat d'exploitation au résultat net hors éléments non récurrents)*

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2007	Evolution en %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 541</b>	<b>2 827</b>	<b>+ 11,3%</b>
Charges et produits financiers	-120	-182	
Dividendes Sanofi-Aventis	218	250	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-1	-	
<b>Résultat avant impôt hors éléments non récurrents</b>	<b>2 638</b>	<b>2 896</b>	<b>+ 9,8%</b>
Impôt sur les résultats hors éléments non récurrents	-803	-856	
Intérêts minoritaires	-1	-1	
<b>Résultat net part du groupe hors éléments non récurrents <sup>(1)</sup></b>	<b>1 833</b>	<b>2 039</b>	<b>+ 11,2%</b>
<b>BNPA <sup>(2)</sup> (en euros)</b>	<b>2,98</b>	<b>3,36</b>	<b>+ 13,0%</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>2 061</b>	<b>2 656</b>	<b>+ 28,9%</b>
Résultat net dilué par action part du groupe (en euros)	3,35	4,38	+ 30,9%
<b>Nombre d'actions moyen dilué</b>	<b>615 723 220</b>	<b>606 012 471</b>	

(1) Le résultat net part du groupe hors éléments non récurrents exclut les plus- ou moins-values sur cessions d'actifs à long terme, les dépréciations d'actifs, les coûts de restructuration, les effets d'impôts associés et les intérêts minoritaires.

(2) Part du groupe par action dilué, hors éléments non récurrents.

Le coût de l'endettement financier a augmenté, passant de 116 millions à 174 millions d'euros en 2007. C'est la conséquence du financement des acquisitions réalisées, de l'augmentation des taux d'intérêts aux Etats-Unis et en Europe, ainsi que de la poursuite du plan de rachat d'actions.

Le dividende reçu de Sanofi-Aventis s'est élevé à 250 millions d'euros, en croissance de 15% par rapport à 2006. L'impôt s'est élevé à 856 millions d'euros. Le taux d'impôt s'est établi en 2007 à 29,5%, en diminution par rapport à 2006 où il ressortait à 30,4%.

Au total, après intérêts minoritaires, le résultat net hors éléments non récurrents s'est élevé à 2 039 millions d'euros, en croissance de 11,2%.

En intégrant l'effet relatif des rachats d'actions, le bénéfice net par action se monte à 3,36 euros, en croissance de 13%.

Impact des taux de change : à taux de conversion identiques, c'est-à-dire avec l'année 2006 retraitée aux taux constatés en 2007, la croissance du bénéfice net par action serait ressortie à +15,9%. Ce calcul fait apparaître l'impact significatif sur le résultat du groupe des fortes évolutions monétaires de l'année 2007.

**1.3.6. Progression exceptionnelle du résultat net part du groupe: +28,9%***Compte de résultat consolidé (du résultat net hors éléments non récurrents au résultat net)*

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2007	Evolution en %
Résultat net part du groupe hors éléments non récurrents	1 833	2 039	+ 11,2%
Éléments non récurrents	228	617	NC
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>2 061</b>	<b>2 656</b>	<b>+ 28,9%</b>
Par action dilué (en euros)	3,35	4,38	+ 30,9%

Après prise en compte des éléments non récurrents, principalement la plus-value de cession de titres Sanofi-Aventis intervenue le 14 novembre 2007, le résultat net part du groupe s'élève à 2 656 millions d'euros, en croissance de près de 29%.

**1.3.7. Forte croissance de la marge brute d'autofinancement: +12,9%**

La marge brute d'autofinancement au 31 décembre 2007 s'élève à 2 720 millions d'euros, en croissance de près de 13%. La variation du besoin en fonds de roulement est restée très contenue à 76 millions d'euros. Les investissements, à 776 millions d'euros sont en décroissance légère par rapport au chiffre d'affaires à 4,5% au lieu de 4,7% en 2006. La dette nette au 31 décembre 2007 ressort à 2 373 millions d'euros, en diminution de près de 1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2006. Le taux d'endettement diminue de manière sensible pour s'établir à 17,4%.

**1.3.8. Dividende proposé en augmentation de +16,9%**

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 avril 2008, d'approuver un dividende de 1,38 euro par action en augmentation de +16,9% par rapport au dividende payé en 2007.

**1.4. Perspectives**

L'Oréal a, en 2008, l'ambition de continuer à gagner des positions et à croître plus vite que le marché. Le poids maintenant important du chiffre d'affaires dans les marchés nouveaux et très porteurs agit comme un puissant relais pour la croissance globale. Ces perspectives sont exposées par chacune des divisions du groupe dans leur présentation respective dans le tome 1 du Rapport Annuel.

### 1.5. Recherche et Développement

Le monde de la beauté change. L'augmentation de la longévité comme la migration des populations font émerger des attentes de beauté inédites. Parallèlement, les chemins de la beauté se diversifient. Les hommes et les femmes se tournent aussi bien vers un chirurgien, un dermatologue, un herboriste, que vers un institut, une pharmacie, un salon de coiffure, une parfumerie ou un supermarché. La Recherche de L'Oréal intègre tous ces facteurs pour anticiper les courants de beauté, saisir des relais de croissance et inventer les produits de demain, sans transiger avec la qualité, la sécurité et la performance.

560 millions d'euros ont été investis dans la Recherche en 2007 ; 576 brevets ont été déposés et 3095 salariés constituent les effectifs de la recherche cosmétique et dermatologique de L'Oréal (voir également le chapitre du tome 1 du Rapport Annuel sur la Recherche et Développement, pages 52 et s.).

### 1.6. Production et Technologie

Nouvellement créée, la Direction Générale des Opérations regroupe désormais sous une seule et même autorité les équipes de production et celles de logistique commerciale. Parallèlement, l'ensemble de la « supply chain » a été redéployé en 4 pôles géographiques (Europe, Asie, Amérique latine, Amérique du Nord) dotés d'une large autonomie, ce qui permettra d'accélérer les projets de mutualisation. Les efforts de simplification et d'optimisation de l'outil de production et de réduction récurrente du coût des achats sont permanents. Le processus continu de réorganisation des structures de production et de logistique se poursuit afin d'améliorer le rendement des investissements et d'alimenter la spirale de réduction des coûts dans un contexte moins favorable des matières premières (voir également le chapitre du tome 1 du Rapport Annuel sur les Opérations, pages 56 et 57).

### 1.7. Développement durable

Au-delà de ses résultats financiers et du succès de son modèle économique, L'Oréal développe son activité en respectant un cadre de valeurs partagées par l'ensemble des collaborateurs. La démarche du groupe se conforme à des règles de conduite qui s'appuient sur des principes éthiques fondateurs et de profondes convictions. L'objectif de L'Oréal est d'assurer une croissance durable et responsable.

### 1.8. Informations environnementales

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, L'Oréal fait figurer dans le présent Rapport des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences environnementales de son activité. La société L'Oréal S.A. faisant partie du groupe L'Oréal, les règles, normes et standards du groupe y sont appliqués. L'Oréal maison mère se compose de sites administratifs, de laboratoires et de centrales d'expédition.

L'incidence des activités de la société L'Oréal S.A. sur l'environnement est très limitée ; elle est essentiellement constituée en 2007 des éléments suivants (en données annuelles) :

2007	Total
Déchets (t) (hors exceptionnels) <sup>(1)</sup>	2407,8
Total valorisé (t)	2384,2
Indice valorisation (%)	99,02
CO <sub>2</sub> direct (t)	5672
SO <sub>2</sub> (t)	0,16
Consommation d'eau (m <sup>3</sup> )	151 380
Consommation d'énergie (MWh)	82779
Dont : électricité (MWh)	51 639
gaz (MWh)	30 678
fuel (MWh)	462

Note : Le périmètre de reporting inclut 7 sites administratifs et centres de recherche.

Les données groupe figurent dans le chapitre « Responsabilité sociétale et environnementale » du tome 1 du Rapport Annuel (pages 14 à 17). Concernant l'ensemble des usines et centrales d'expédition du groupe (hors acquisitions récentes), les principaux indicateurs sont les suivants :

2007	Total
Déchets (t) (hors exceptionnels) <sup>(1)</sup>	144 566
Total valorisé (t)	137 188
Indice valorisation (%)	95
CO <sub>2</sub> direct (t)	82 582
SO <sub>2</sub> (t)	56,3
Consommation d'eau (m <sup>3</sup> )	3 137 000
Consommation d'énergie (MWh)	816 647
Dont : électricité (MWh)	380 618
gaz (MWh)	400 407
fuel (MWh)	35 622

(1) Les déchets exceptionnels sont consécutifs à des travaux ou opérations sortant du cadre normal du fonctionnement des sites concernés.

Des informations complémentaires sont également données dans la partie « Risques industriels et environnementaux » du chapitre qui suit sur les facteurs de risques.

### 1.9. Facteurs de risques

Le Contrôle Interne du groupe, qui repose sur des textes de référence, des chartes, des normes, des procédures et des bonnes pratiques, vise à créer et maintenir une organisation qui permette de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger, même si la garantie d'une absence totale de risque n'est jamais absolue.

### 1.9.1. Risques liés à l'activité

#### *Propriété intellectuelle : marques et modèles*

L'Oréal possède un large portefeuille de marques et modèles qui constitue un actif stratégique du groupe. Le nom des marques, les produits eux-mêmes ainsi que les modèles peuvent être contrefaits par des agents économiques qui souhaiteraient s'approprier ainsi de façon illégale et illégitime les bénéfices de leur notoriété. La protection des marques et modèles appartenant à L'Oréal fait l'objet d'une vigilance spécifique confiée à un département dédié au sein de la Direction Juridique du groupe, qui a la responsabilité des enregistrements des marques dans tous les pays. Ce département exerce également une surveillance du marché et lance les actions nécessaires à l'encontre des contrefacteurs.

Le groupe L'Oréal est aussi actif dans les organisations qui se sont données pour mission de lutter contre la contrefaçon et de promouvoir de bonnes pratiques commerciales. C'est le cas notamment de l'Union des Fabricants et de la Chambre de Commerce Internationale.

Préalablement aux dépôts de marques et modèles, des recherches d'éventuels droits antérieurs sont réalisées. Compte tenu du grand nombre de pays dans lesquels les produits sont commercialisés ainsi que de la multiplicité des éventuels droits antérieurs dans chacun de ces pays, il ne peut être exclu que des tiers revendiquent des droits antérieurs sur certaines marques et modèles de L'Oréal. Il s'agit là d'un risque potentiel qu'il faut citer pour être exhaustif mais dont la probabilité d'occurrence est faible compte tenu du soin qui est apporté aux recherches préalables de droits.

#### *Propriété industrielle : brevets*

La recherche et l'innovation sont les piliers historiques du développement de L'Oréal. La mobilisation des équipes de recherche de L'Oréal en a fait depuis de nombreuses années l'un des tout premiers déposants de brevets industriels dans son domaine.

Afin de protéger le groupe contre le risque d'appropriation d'une molécule ou d'un process de production par une autre société, L'Oréal s'est doté d'une structure spécifique, la Direction Internationale de la Propriété Industrielle au sein de la Direction Recherche et Développement, laquelle assure les dépôts, l'exploitation et la défense des brevets du groupe dans le monde entier.

#### *Qualité et sécurité des produits*

La sécurité des consommateurs est pour L'Oréal une priorité absolue. La Direction Internationale d'Évaluation de la Sécurité évalue spécifiquement la sécurité des matières premières et des produits finis. Elle établit le profil toxicologique des ingrédients utilisés et la tolérance des formules avant leur mise sur le marché.

L'Oréal prolonge l'évaluation de la sécurité par un suivi des effets indésirables potentiels qui peuvent survenir lorsque le produit est sur le marché. Ceci permet de prendre si nécessaire les mesures correctives appropriées.

Face aux interrogations que la société civile peut avoir au sujet de certaines substances et de leurs effets sur la santé et l'environnement, la position de L'Oréal peut se résumer en 3 points : vigilance vis-à-vis de toute nouvelle donnée scientifique ;

collaboration avec les autorités compétentes ; précaution conduisant à la substitution en cas de risque avéré.

#### *Image et réputation*

La réputation de l'entreprise et l'image de ses marques peuvent être compromises d'un moment à l'autre dans un monde globalisé où un incident est rapporté d'un continent à l'autre à la vitesse de l'Internet.

Aucune entreprise ne saurait être à l'abri d'un événement indésirable, qu'il soit lié à l'utilisation ou au mésusage d'un produit ou à un comportement individuel critiquable. Afin de réduire les risques qui pourraient découler de tels événements, L'Oréal s'est doté d'une cellule de gestion de crise dont la mission est de prévenir, gérer et limiter les conséquences sur l'entreprise d'événements indésirables. De même le déploiement de la Charte Ethique dans l'ensemble du groupe vise à renforcer la diffusion des règles de conduite qui font l'intégrité et l'éthique de L'Oréal. Ces règles de conduite ont pour objet de guider les actions et les comportements, inspirer les choix et faire vivre les valeurs du groupe dans les actes quotidiens de chacun des collaborateurs.

#### *Evolution des réglementations*

L'Oréal est soumis aux lois qui s'imposent à toutes les sociétés et cherche à avoir une attitude irréprochable. L'Oréal demande à ses filiales de respecter les réglementations des pays dans lesquels l'entreprise intervient.

Membre actif des associations professionnelles dans les pays où notre industrie est représentée, L'Oréal participe activement au dialogue permanent avec les autorités nationales ou régionales en charge de la réglementation spécifique des produits de notre secteur industriel afin de prévenir les risques liés aux changements de réglementation.

#### *Implantation géographique*

L'Oréal est présent dans plus de 130 pays, 54% de son chiffre d'affaires sont réalisés hors d'Europe de l'Ouest. Outre les risques en devises évoqués pages 44 à 46 et 68 de ce document, les perturbations politiques ou économiques des pays où le groupe réalise une part significative de son chiffre d'affaires pourraient affecter son activité. Cependant, la présence très globalisée favorise l'équilibre des ventes et une compensation entre les pays et les zones géographiques.

#### *Réseau de distribution*

Pour commercialiser ses produits, L'Oréal s'appuie sur des circuits de distribution indépendants, hormis un nombre limité de boutiques détenues en propre.

La concentration ou la disparition de chaînes de distribution pourrait avoir un impact sur le développement des marques du groupe dans le ou les pays concernés. La présence des marques du groupe dans tous les types de distribution permettrait de modérer un éventuel effet négatif.

#### *Concurrence*

Compte tenu de sa taille et du positionnement de ses marques, L'Oréal est soumis à la pression constante de concurrents locaux et internationaux dans tous les pays.

Cette concurrence est salubre ; elle entraîne nos équipes,

partout dans le monde, à donner en permanence le meilleur d'elles-mêmes au service des consommateurs et de nos marques. Dans un contexte de lutte permanente pour les meilleurs emplacements et les gammes de produits les plus attractives et les plus performantes, avec un rapport qualité-prix optimisé, gagner des parts de marché, améliorer la rentabilité de l'exploitation et donc assurer la croissance est un enjeu constant.

### Systèmes d'information

La gestion quotidienne des activités qui incluent notamment la production et la distribution, les opérations de facturation, de reporting et de consolidation ainsi que les échanges et l'accès à l'information interne, repose sur un bon fonctionnement de l'ensemble des infrastructures techniques et applications informatiques. Le risque de dysfonctionnement ou d'arrêt des systèmes pour des motifs exogènes ou endogènes ne peut être écarté. Afin de minimiser l'impact que pourrait avoir ce type d'occurrence, la Direction des Systèmes d'Information a instauré des règles strictes en matière de sauvegarde des données, de protection, d'accès, de sécurité aussi bien en ce qui concerne les matériels que les applications.

### 1.9.2. Risques de liquidité

Le risque de liquidité du groupe L'Oréal est géré avec pour objectif prioritaire d'assurer la continuité de ses financements et d'optimiser le coût financier de la dette.

A cet effet, le groupe dispose de lignes de crédit confirmées auprès de plusieurs banques de premier plan pour un montant total de 2625 millions d'euros et pour des durées de 1 à 5 ans selon les cas.

Ces lignes de crédit ne sont assorties d'aucune clause financière de conditionnalité.

De plus, le groupe fait appel de manière très régulière au marché sous la forme, en France, de billets de trésorerie ou, aux Etats-Unis, de *Commercial Paper* (voir note 23, pages 42 et s.).

Le groupe L'Oréal est noté par les agences Standard & Poor et Moody's et Fitch, qui lui ont attribué respectivement les notes à court terme A1+, Prime1 et F1+.

### 1.9.3. Risques financiers et de marché

Les risques financiers englobent les risques de change, les risques de taux d'intérêt, les risques liés aux actions détenues ainsi que le risque lié à la dette client.

Du fait de sa présence internationale, L'Oréal est naturellement exposé aux variations des devises. Les fluctuations entre les principales devises peuvent donc influencer les résultats du groupe, lors de la conversion en euros des comptes des filiales hors euros, et de ce fait rendre difficile la comparaison des performances entre deux exercices. De plus, des flux commerciaux d'achats et ventes d'articles et de produits sont réalisés entre les différents pays. L'approvisionnement des filiales se fait principalement dans la devise du pays fournisseur. Afin de limiter le risque de change, le groupe interdit à ses filiales de spéculer sur les devises et adopte une politique prudente de couverture en fin d'année de quasiment 100% des besoins annuels de l'année suivante par des achats ou ventes à terme ou par des options. Les besoins sont établis pour l'année à venir sur la base des budgets d'exploitation de chaque filiale.

Ces besoins sont ensuite réexaminés régulièrement tout au long de l'année en cours. La gestion du risque de change est centralisée par la Direction de la Trésorerie au siège (Direction des Services Financiers) pour apporter une meilleure visibilité des flux générés. Le dispositif de couverture des risques de change est présenté au Comité d'Audit.

La méthodologie de couverture et les valeurs impliquées sont détaillées dans la note 24.1 en pages 44 à 45 du présent document *Instruments dérivés et exposition aux risques de marché*.

Pour les besoins de son développement et de sa politique d'investissements, L'Oréal a recours à des emprunts. Le groupe se refinance principalement à taux variable. Afin de limiter l'impact négatif de fluctuation des taux, le groupe applique une politique de gestion non spéculative des taux en utilisant des instruments dérivés, décrits dans la note 24.2 en page 46 du présent document *Instruments dérivés et exposition aux risques de marché*.

L'Oréal n'investit pas sa trésorerie en actions. Pour L'Oréal, le principal risque sur actions réside dans sa participation dans le capital de la société Sanofi-Aventis à hauteur de 8,7%, tel qu'il est décrit dans la note 24.5 en page 47 du présent document *Risque sur actions*.

Le risque lié à la dette client peut être matérialisé par le non-recouvrement des créances du fait de difficultés de trésorerie de la clientèle ou de disparition de clients. Compte tenu de la variété et de la multiplicité des circuits de distribution au niveau mondial, le risque pour L'Oréal est disséminé et la probabilité d'occurrence d'un dommage significatif à l'échelle du groupe reste limitée. Au niveau des filiales, la politique du groupe est de recommander une couverture d'assurance client dans la mesure où les conditions locales le permettent. Le montant considéré comme posant un risque de non-recouvrement et provisionné à ce titre est indiqué dans la note 17 (page 33 du présent document). Il représente moins de 2% de la créance client brute.

### 1.9.4. Risques juridiques

L'Oréal est propriétaire des actifs incorporels majeurs pour les sociétés du groupe auxquelles elle concède des licences contre paiement de redevances. Ainsi, la société L'Oréal est propriétaire de la plupart de ses marques, notamment des 25 grandes marques internationales présentées dans son Rapport Annuel 2007, à l'exception de quelques marques qui lui ont été concédées en licence et qui sont pour la plupart exploitées par la Division des Produits de Luxe, principalement les marques Giorgio Armani, Ralph Lauren et Cacharel.

Le groupe ne se trouve pas, par ailleurs, dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard de tiers.

Dans le cadre normal de ses activités, le groupe est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. Le groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût lié à ce risque est possible. Il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel ni procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage risquant d'affecter ou ayant récemment affecté significativement et avec une probabilité sérieuse les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société et du groupe L'Oréal.

### 1.9.5. Risques industriels et environnementaux

#### *Risques industriels*

Afin d'améliorer l'efficacité et la productivité de ses processus industriels, L'Oréal concentre l'essentiel de ses productions sur 40 usines, spécialisées notamment par type de technologie. Par ailleurs, les produits doivent être disponibles sur le marché à des dates fixes pour respecter les plans de lancement et les demandes des clients, ceci afin de permettre le référencement des nouvelles gammes dans un marché de cosmétiques exigeant toujours plus de réactivité. De ce fait, un arrêt majeur de production dans une unité industrielle pourrait être préjudiciable à la réalisation des objectifs commerciaux. Par ailleurs, L'Oréal est tributaire de ses fournisseurs externes pour la livraison d'emplois indispensables à la fabrication des produits finis, laquelle peut donc être perturbée par la défaillance d'un fournisseur important.

Afin de prévenir ces risques, L'Oréal a établi des plans de continuité de la production dont l'objet est notamment de rechercher des solutions de substitution (par exemple : « back up » des fournisseurs, duplication des moules d'articles de produits stratégiques).

#### *Risques environnementaux*

Pour la fabrication de ses produits, L'Oréal utilise des matières premières chimiques et le conditionnement de certains produits requiert des manipulations spécifiques. Comme pour tout processus industriel, L'Oréal est exposé à des enjeux de sécurité et d'environnement (liés par exemple à l'utilisation de machines ou d'équipements électriques pour la fabrication ou le stockage, au traitement des eaux usées, aux manutentions pouvant provoquer des accidents corporels, etc.).

Pour respecter son engagement en faveur de la protection de l'environnement, de l'amélioration des conditions de sécurité industrielle et de santé au travail, et pour atteindre des objectifs concrets, une politique Sécurité, Hygiène et Environnement (SH&E) rigoureuse a été mise en place au sein du groupe depuis de nombreuses années. La Direction Générale des Opérations émet des règles internes fixant les principes de la politique de L'Oréal en matière de SH&E. Un responsable Sécurité, Hygiène et Environnement est nommé dans chaque site industriel. Le groupe L'Oréal exploite 105 sites industriels dont 3 sont classés « Seveso seuil haut ».

Le SHAP (*Safety Hazard Assessment Procedure*) est un programme d'analyse pour la prévention des risques fondé sur l'évaluation des risques effectuée par les collaborateurs sur le terrain. Il contribue à définir poste par poste les risques et en évalue le danger, permettant ainsi de dresser très précisément une cartographie des risques de chaque usine. Cette méthode d'évaluation des risques permet de relever tous les dangers, d'évaluer leur niveau, de rechercher de nouveaux moyens de contrôle des risques résiduels. Uniformisée sur tout le groupe, elle s'appuie sur le dialogue entre responsables et contribue à une amélioration collective significative de la maîtrise des risques.

### 1.9.6. Assurance

#### *Politique générale d'assurance du groupe*

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le bilan et

le compte de résultat du groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risque s'intègre dans le processus de gestion des risques du groupe. Cette politique est déclinée à 2 niveaux :

- au niveau central, le groupe a négocié des programmes mondiaux d'assurances pour couvrir ses expositions principales en fonction de l'offre disponible,
- localement, les filiales doivent mettre en œuvre les couvertures d'assurances pour respecter les obligations réglementaires locales et souscrire les couvertures complémentaires aux programmes mondiaux du groupe pour leurs expositions spécifiques.

La solvabilité financière des assureurs retenus est un critère important dans le choix du groupe. Chaque programme souscrit par le groupe fait appel à un pool d'assureurs. Au global, les principaux acteurs mondiaux participent à un ou plusieurs de ces programmes.

#### *Programmes mondiaux intégrés*

##### *Responsabilité civile générale*

Le groupe a mis en place depuis plusieurs années un programme intégré englobant toutes les filiales. Ce programme couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile des entités du groupe. Il couvre notamment la responsabilité civile exploitation, y compris pour les atteintes à l'environnement d'origine soudaine et accidentelle, la responsabilité civile du fait des produits, ainsi que les frais de retrait de produits.

Ce programme n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative, ce qui traduit la très haute exigence de qualité et de sécurité du groupe dans le pilotage de ses opérations et dans la conception et la fabrication de ses produits. La santé et la sécurité des consommateurs et des salariés est une préoccupation omniprésente à tous les niveaux des opérations du groupe.

##### *Domage aux biens et perte d'exploitation*

Le groupe a mis en place un programme centralisé pour couvrir l'ensemble des biens (immobilisations et stocks) de ses filiales. Ce programme couvre également les pertes d'exploitation consécutives à un dommage matériel garanti. La limite de la garantie couvre le sinistre maximum raisonnablement envisageable compte tenu des mesures de prévention et de protection mises en place ainsi que les plans de continuité de production dans les sites industriels du groupe. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'événement, ce programme est assorti de sous-limites globales qui concernent notamment les risques liés aux catastrophes naturelles. Ce programme est assorti d'audits Ingénierie Prévention des sites du groupe par les services spécialisés des assureurs. Ces visites s'inscrivent dans le système sécurité du groupe.

##### *Transport*

Le groupe a mis en place une couverture de tous ses transports de biens. Toutes les filiales sont adhérentes à ce programme, permettant ainsi d'apporter une sécurité maximale en matière d'assurance transport à tous les flux de marchandises.

**Risque crédit client**

Les filiales sont invitées à mettre en place, avec l'aide et aux termes et conditions négociés par le siège, en complément de leur propre politique de crédit-management, une couverture d'assurance crédit dans la mesure où une offre d'assurance compatible avec le niveau d'activité commerciale est disponible à des conditions financièrement acceptables.

**Autoassurance**

Le groupe, via sa filiale de réassurance, conserve à sa charge, au-delà des franchises applicables aux filiales assurées, une rétention d'un montant non significatif au niveau consolidé.

**1.10. Événements importants survenus depuis le début de l'exercice 2008****Canan**

L'Oréal, suite à l'accord signé en novembre 2007 en vue d'acquérir 100% du capital de la société turque de produits capillaires Canan, ayant fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 15 novembre 2007, a finalisé cette acquisition en janvier 2008, après accord des autorités compétentes (voir chapitre « Filiales et participations » page 71).

**L'Oréal USA acquiert Columbia Beauty Supply**

L'Oréal USA, filiale de L'Oréal, a procédé le 7 janvier 2008 à l'acquisition de 100% du capital de la société Columbia Beauty Supply. Implantée dans 4 Etats du sud-est des Etats-Unis, Columbia Beauty Supply a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 60 millions de dollars en 2007 en fournissant les salons de coiffure de cette région à travers un réseau de représentants et de points de vente réservés aux professionnels. L'acquisition de Columbia Beauty Supply, qui sera intégrée à la Division des Produits Professionnels, fait suite au rachat des sociétés Beauty Alliance et Maly's West par L'Oréal USA en avril et juillet 2007. Complémentaire géographiquement, Columbia Beauty Supply sera gérée par Beauty Alliance. Cette acquisition s'inscrit dans la volonté d'offrir un meilleur service aux salons de coiffure américains.

**Projet d'accord stratégique entre L'Oréal et PPR pour Yves Saint Laurent Beauté**

L'Oréal, autorisé par son Conseil d'Administration réuni le 23 janvier 2008, a adressé le même jour à PPR une offre ferme à l'effet de :

- acquérir les actions de Yves Saint Laurent Beauté Holding, ainsi que la marque Roger & Gallet, pour un prix en valeur d'entreprise de 1 150 millions d'euros,
- obtenir une licence mondiale d'exploitation exclusive et de très longue durée des marques Yves Saint Laurent et Boucheron, dans le domaine des parfums et cosmétiques, à des conditions conformes aux usages du marché,
- reprendre les licences dans le domaine des parfums et cosmétiques des marques Stella McCartney, Oscar de la Renta, et Ermenegildo Zegna.

Sur la base de cette offre, PPR a consenti à L'Oréal une exclusivité de négociation.

Yves Saint Laurent Beauté avait réalisé en 2006 un chiffre d'affaires d'environ 630 millions d'euros, avec la marque Yves Saint Laurent, et les marques Roger & Gallet, Boucheron, Stella McCartney, Oscar de la Renta et Ermenegildo Zegna.

**2. RAPPORT SUR LES COMPTES SOCIAUX**

Les comptes sociaux de L'Oréal S.A. ont été examinés par le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration puis arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 13 février 2008 en présence des Commissaires aux Comptes.

**2.1. Chiffre d'affaires**

En millions d'euros	2007	2006	Variation en %
<b>Chiffre d'affaires</b>			
1 <sup>er</sup> trimestre	522,0	515,3	1,30%
2 <sup>e</sup> trimestre	576,1	526,8	9,37%
3 <sup>e</sup> trimestre	471,8	467,1	1,01%
4 <sup>e</sup> trimestre	503,8	494,2	1,94%
<b>Total</b>	<b>2073,8</b>	<b>2003,4</b>	<b>3,51%</b>

Nota : ce chiffre d'affaires comprend les ventes de marchandises et de produits finis, les produits accessoires, les ventes de déchets, les prestations de services, déduction faite des réductions sur ventes. Ces ventes comprennent notamment des fournitures de marchandises faites à diverses filiales qui, du point de vue consolidé, sont des ventes intragroupe.

**2.2. Bilan et compte de résultat de L'Oréal S.A.**

Le bilan et compte de résultat de L'Oréal S.A. figurent dans le chapitre « Comptes sociaux » du présent document.

Au 31 décembre 2007, le total du bilan s'élève à 11 498 millions d'euros contre 11 348,5 millions d'euros au 31 décembre 2006.

La présentation des comptes sociaux est conforme au Plan Comptable Général 1999 adopté par le Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 et homologué par l'arrêté ministériel du 22 juin 1999.

Au 31 décembre 2007, le capital social est composé de 617 975 610 titres de 0,2 euro de nominal.

L'annexe comptable fait partie intégrante des comptes annuels.

Les résultats qui vous sont présentés tiennent compte des divers revenus encaissés au titre de la concession de l'exploitation des brevets et marques et de la technologie.

Les redevances encaissées au titre de l'exploitation des brevets et marques sont incluses dans le poste *Autres produits*, et au titre de la technologie dans le poste *Chiffre d'affaires*.

Ces montants bénéficient pour partie de l'imposition au taux réduit.

Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice net de 2 822,4 millions d'euros contre 1 690,3 millions d'euros au 31 décembre 2006.

L'évolution du résultat d'une année sur l'autre s'explique principalement par la plus-value de cession de Sanofi-Aventis, nette d'impôt, de 1 376,5 millions d'euros et par la diminution du résultat financier de 270,9 millions d'euros (reprises de provisions pour dépréciation des actions en baisse et augmentation des intérêts des emprunts notamment).

Le résultat net de 2007 de 2 822,4 millions d'euros s'entend :

- après reprise de la provision pour investissement constituée en 2002 au titre de l'exercice 2001 pour un montant de 7,1 millions d'euros, libre d'impôt sur les sociétés à l'expiration du délai légal de 5 ans,
- après constitution, en application de l'ordonnance du 21 octobre 1986 sur la participation des salariés aux résultats de l'entreprise,
- d'une réserve au profit du personnel de 17,2 millions d'euros provisionnée en 2006 pour 17,5 millions d'euros,
- et d'une dotation pour participation des salariés au titre de l'exercice 2007 de 19,3 millions d'euros,
- après constitution de la provision pour investissement, y compris le transfert effectué par nos filiales à notre profit, en application des dispositions relatives à la participation pour un montant de 2,7 millions d'euros contre 0,8 million d'euros en 2006.

Il est précisé que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 223 quater du Code Général des Impôts et le montant de l'impôt applicable en raison de ces dépenses et charges s'élèvent à :

- dépenses et charges : 0,7 million d'euros,
- impôt correspondant : 0,2 million d'euros.

### 2.3. Filiales et participations

Les informations relatives à l'activité des filiales sont notamment adressées au début du présent Rapport dans le descriptif de l'activité de la zone dont elles relèvent, ainsi que dans le tome 1 du Rapport Annuel. Des données financières les concernant sont également contenues dans le tableau des filiales et participations au 31 décembre 2007, annexé aux comptes sociaux.

#### *Beauty Alliance*

En avril 2007, L'Oréal USA, filiale de L'Oréal, a acquis 100% du capital de la société Beauty Alliance, dans laquelle elle avait pris une participation minoritaire de 30% en juillet 2006. Beauty Alliance est l'un des tout premiers distributeurs de produits professionnels aux Etats-Unis et l'un des plus dynamiques. La société fournit 125 000 salons de coiffure à travers un réseau de 870 représentants et 400 points de vente réservés aux professionnels. Beauty Alliance a réalisé un chiffre d'affaires de

372 millions de dollars en 2006 et a été consolidée à compter du 12 avril 2007.

#### *PureOlogy*

En mai 2007, L'Oréal a acquis via sa filiale L'Oréal USA, la société PureOlogy Research, marque américaine de soins capillaires professionnels haut de gamme. La société, basée à Irvine en Californie, commercialise, dans les salons de coiffure, des gammes de soins capillaires haute performance, destinées aux coloristes et à la revente en salons. Le chiffre d'affaires de PureOlogy s'est élevé à 57 millions de dollars sur les 12 derniers mois précédant l'acquisition, et la société connaît l'une des croissances les plus rapides du secteur. PureOlogy a été consolidée à compter du 8 mai 2007.

#### *Maly's West*

En juillet 2007, L'Oréal USA a acquis 100% du capital de la société Maly's West, 3<sup>e</sup> distributeur de produits professionnels aux Etats-Unis. Implanté dans l'ouest des Etats-Unis, la société fournit 30 000 salons de coiffure à travers un réseau de 340 représentants et plus de 100 points de vente réservés aux professionnels. Maly's West a réalisé un chiffre d'affaires de 187 millions de dollars en 2006 et a été consolidée par intégration globale le 1<sup>er</sup> août 2007.

#### *Sanofi-Aventis*

Le 14 novembre 2007, L'Oréal a cédé une participation de 1,8%, soit environ 25 millions d'actions, dans le capital social de Sanofi-Aventis. Cette cession a pris la forme d'un placement privé réalisé par la constitution d'un livre d'ordres accéléré et a été effectuée au prix de 60,5 euros par action. Ce placement a rapporté environ 1,5 milliard d'euros à L'Oréal et suite à cette opération, la participation de L'Oréal dans Sanofi-Aventis a été réduite à 8,7%.

#### *Canan*

Le 15 novembre 2007, L'Oréal a signé un accord en vue d'acquiescer 100% du capital de la société turque de produits capillaires Canan, et portant sur les sociétés Canan Kozmetik, Canan Pazarlama et Seda Plastik. Créé en 1981, Canan a réalisé un chiffre d'affaires de 26 millions d'euros en 2006, essentiellement à travers sa marque Ipek qui occupe la 4<sup>e</sup> position sur le marché des produits capillaires de grande diffusion (voir chapitre « Evénements importants survenus depuis le début de l'exercice 2008 » page 70).

### 3. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

#### 3.1. Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux

Aucune.

#### 3.2. Capital émis et capital autorisé non émis

Le capital social s'élève à 123 595 122,00 euros au 31 décembre 2007 ; il est divisé en 617 975 610 actions de 0,20 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie et portant même jouissance.

Le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce, et fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Nature de la délégation	Date de l'Assemblée Générale	Durée de la délégation	Plafond d'émission	Utilisation au cours de l'exercice 2007
Augmentation du capital par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	24 avril 2007 (8 <sup>e</sup> résolution)	26 mois	Possibilité de porter le capital social jusqu'au montant maximum de 185 000 000 euros	Néant
Attribution de stock-options d'achat ou de souscription d'actions	24 avril 2007 (9 <sup>e</sup> résolution)	26 mois	2 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration	4 000 000 d'options de souscription exerçables du 1 <sup>er</sup> décembre 2012 au 30 novembre 2017 à raison d'une action par option au prix de 91,66 euros <sup>(1)</sup>
Attribution gratuite d'actions aux salariés	24 avril 2007 (10 <sup>e</sup> résolution)	26 mois	0,2 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration	Néant
Augmentation du capital social au profit des salariés	24 avril 2007 (11 <sup>e</sup> résolution)	26 mois	1 % du capital social existant à la date de l'Assemblée ayant consenti la délégation (soit un maximum de 6 261 269 actions)	Néant

(1) Conseil d'Administration du 30 novembre 2007.

Au 31 décembre 2007, 24 255 850 options de souscription étaient exerçables (dont 20 255 850 attribuées dans le cadre d'autorisations précédentes à celle votée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2007). Toutes ces options sont exerçables à raison d'une action nouvelle par option, et sont donc susceptibles d'entraîner la création d'un nombre égal d'actions. De sorte que le capital potentiel de la société s'élève à 128 446 292 euros, divisé en 642 231 460 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

Il n'existe pas de titres émis par la société donnant accès indirectement au capital.

### 3.3. Historique des variations du capital au cours des cinq dernières années

En euros	Nature de l'opération	Montant de la variation du capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant du capital à l'issue de l'opération	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre d'actions après l'opération
31.12.2002	–	–	–	135 212 432	–	676 062 160
29.04.2004	Fusion-absorption de Gesparal	72 808 580	907 375 804	208 021 012	364 042 900	1 040 105 060
	Annulation des actions préalablement détenues par Gesparal	–72 808 580	–907 312 807	135 212 432	–364 042 900	676 062 160
26.04.2005	Annulation d'actions	–3 460 000	–	131 752 432	–17 300 000	658 762 160
27.04 au 31.12.2005	Levées d'options de souscription	1 500	433 750	131 753 932	7 500	658 769 660
01.01 au 24.04.2006	Levées d'options de souscription	5 600	1 683 395	131 759 532	28 000	658 797 660
25.04.2006	Annulation d'actions	–3 845 850	–	127 913 682	–19 229 250	639 568 410
26.04 au 31.12.2006	Levées d'options de souscription	9 600	2 906 710	127 923 282	48 000	639 616 410
01.01 au 14.02.2007	Levées d'options de souscription	250	78 525	127 923 532	1 250	639 617 660
14.02.2007	Annulation d'actions	–2 698 150	–	125 225 382	–13 490 750	626 126 910
15.02 au 30.08.2007	Levées d'options de souscription	11 290	3 516 222	125 236 672	56 450	626 183 360
30.08.2007	Annulation d'actions	–1 645 020	–	123 591 652	–8 225 100	617 958 260
31.08 au 31.12.2007	Levées d'options de souscription	3 470	1 090 637	123 595 122	17 350	617 975 610
13.02.2008	Annulation d'actions	–1 437 400	–	122 157 722	–7 187 000	610 788 610

### 3.4. Personnes physiques ou morales exerçant, à la connaissance de la société, un contrôle sur elle

Le concert formé par la famille Bettencourt, d'une part, et Nestlé S.A., d'autre part, détient, au 31 décembre 2007, 58,91 % du capital et 61,15 % des droits de vote de la société (voir ci-après « Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société »).

### 3.5. Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

Au cours des trois dernières années, la répartition du capital et des droits de vote a évolué de la manière suivante :

	31.12.2005			31.12.2006			31.12.2007		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote <sup>(2)</sup>	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote <sup>(2)</sup>	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote <sup>(2)</sup>
Famille Bettencourt <sup>(1)</sup>	185 661 879	28,18 %	29,95 %	185 661 879	29,03 %	30,65 %	185 661 879	30,04 %	31,19 %
Nestlé S.A. <sup>(1)</sup>	178 381 021	27,08 %	28,77 %	178 381 021	27,89 %	29,45 %	178 381 021	28,87 %	29,96 %
Public	255 930 710	38,85 %	41,28 %	241 679 210	37,78 %	39,90 %	231 267 773	37,42 %	38,85 %
Actions autodétenues	38 796 050	5,89 %		33 894 300	5,30 %		22 664 937	3,67 %	

(1) La Famille Bettencourt et Nestlé S.A. agissent de concert (voir ci-après « Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société »).

(2) Il est rappelé que, statutairement, chaque action donne droit à une voix dans les Assemblées Générales d'actionnaires, et que, de par la loi, les actions autodétenues sont dépourvues de droits de vote.

A la connaissance de la société, au 31 décembre 2007, les membres du Comité de Direction détenaient directement moins de 1% du capital.

Le nombre d'actions détenues par chacun des membres du Conseil d'Administration figure dans l'annexe du Rapport de Gestion à la rubrique « Les informations sur les mandataires sociaux ».

La société est autorisée à opérer en Bourse ou autrement sur ses propres actions conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, dans les limites et selon les finalités définies par les autorisations qui lui sont conférées par son Assemblée Générale. Au 31 décembre 2007, la société détenait à ce titre 22664937 de ses propres actions qui, évaluées à leurs cours d'achat, représentaient 1785,8 millions d'euros, dont :

- 16383937 (2,65% du capital) affectées à la couverture des plans existants d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux des sociétés du groupe,
- 6281000 (1,02% du capital) destinées à être annulées.

### 3.6. Participation des salariés dans le capital

La participation du personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées, par le biais du Plan d'Epargne d'Entreprise, s'établit, au 31 décembre 2007, à 3511015 actions, soit 0,57% du capital. Les présidents de Conseil de Surveillance de chacun des fonds exercent les droits de vote attachés aux actions détenues par lesdits fonds.

### 3.7. Franchissements de seuils déclarés à la société

Au cours de l'exercice 2007, la société n'a été avisée d'aucun franchissement de seuils légaux de détention de ses actions ou de ses droits de vote.

Par ailleurs, les franchissements de seuils statutaires suivants lui ont été déclarés :

Date de la déclaration	Date du franchissement de seuil	Auteur de la déclaration	Seuil déclaré franchi	Sens du franchissement	Détention à la suite du franchissement
22 février 2007	22 février 2007	CNP Assurances	1% du capital	A la hausse	1,01% du capital et 0,99% des droits de vote
5 juillet 2007	2 juillet 2007	Natixis Asset Management	1% du capital	A la hausse	1,44% du capital
18 juillet 2007	13 juillet 2007	CNP Assurances	1% des droits de vote	A la baisse	0,97% du capital et des droits de vote

### 3.8. Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société

La société n'a pas connaissance d'autres accords d'actionnaires portant sur les titres composant son capital que celui décrit ci-dessous.

Un protocole d'accord a été signé le 3 février 2004 entre, d'une part, Madame Liliane Bettencourt et sa famille, et d'autre part Nestlé, prévoyant la fusion absorption de Gesparal par L'Oréal et contenant en outre les clauses suivantes :

#### 3.8.1. Clauses relatives à la gestion des actions détenues dans le capital de L'Oréal

##### Clause de plafonnement

Les parties se sont engagées à ne pas augmenter directement ou indirectement leurs participations en capital ou en droits de vote dans L'Oréal, par quelque moyen que ce soit, pendant une durée minimum de 3 ans à compter du 29 avril 2004, et en tout état de cause pas avant 6 mois après le décès de Madame Bettencourt.

##### Clause d'incessibilité

Les parties se sont engagées à ne pas céder leurs actions L'Oréal en totalité ou en partie directement ou indirectement, pendant une durée de 5 ans à compter du 29 avril 2004.

##### Exceptions aux engagements de plafonnement et d'incessibilité

- L'engagement de plafonnement ne s'applique pas si l'augmentation de la participation résulte d'une réduction du nombre d'actions ou de droits de vote de L'Oréal, de l'acquisition par la société de ses propres actions, ou de la suspension ou suppression des droits de vote d'un actionnaire.
- Les engagements de plafonnement et d'incessibilité cessent d'être applicables dans le cas d'une offre publique sur les actions L'Oréal, à compter de la publication de l'avis de recevabilité et jusqu'au lendemain de la publication de l'avis de résultat.
- En cas d'augmentation du capital social de L'Oréal, les parties peuvent, à condition que l'autre partie ait voté en faveur de l'augmentation de capital, acquérir des actions ou

souscrire de nouvelles actions, afin de maintenir leur participation au quantum existant avant ladite opération.

- Les parties sont libres de procéder à des transferts d'actions L'Oréal en faveur, pour les personnes physiques, d'un ascendant, descendant ou conjoint sous forme de donation, et pour les personnes physiques ou morales en faveur de toute société dont la personne procédant au transfert détiendrait plus de 90% du capital ou des droits de vote.

#### *Clause de préemption*

Les parties se sont consenties réciproquement un droit de préemption sur les actions L'Oréal qu'elles détiennent depuis la fusion et qu'elles détiendront ultérieurement.

Ce droit de préemption entrera en vigueur à l'expiration de la clause d'incessibilité pour une durée de cinq années ; par exception, il entrera en vigueur avant l'expiration de la période d'incessibilité en cas d'offre publique sur les actions L'Oréal pour une durée débutant le jour de l'avis de recevabilité et se terminant le lendemain de la publication de l'avis de résultat.

#### *Absence de concert avec un tiers*

Les parties se sont interdites pendant une durée de 10 années, à compter de la date d'effet de la fusion, de conclure avec un tiers un accord ou un concert relatif aux actions composant le capital social de L'Oréal.

La violation de cet engagement ouvre droit, au profit de l'autre partie, à l'exercice du droit de préemption sur la participation détenue par la partie auteur de la violation, pour un prix par action égal à la moyenne des 30 derniers cours de Bourse, avant la notification d'exercice du droit de préemption.

#### **3.8.2. Conseil d'Administration**

Le Protocole ne prévoyait aucune modification du Conseil d'Administration par rapport à sa composition à la date de sa signature, mais l'engagement de vote des parties en faveur de la désignation en qualité d'administrateurs de trois membres proposés par l'autre partie.

La famille Bettencourt et Nestlé se sont également engagées à voter en faveur de la désignation de 2 Vice-Présidents du Conseil d'Administration, l'un proposé par la famille Bettencourt, l'autre proposé par Nestlé.

Les parties ont prévu la création d'un comité au sein du Conseil d'Administration de L'Oréal dénommé « Stratégie et Réalisations » : qui compte 6 membres, est présidé par le Président du Conseil d'Administration de L'Oréal, et est composé de 2 membres proposés par la famille Bettencourt, 2 proposés par Nestlé et d'un autre administrateur indépendant. Il se réunit 6 fois par an.

#### **3.8.3. Durée**

Sauf stipulations contraires, le Protocole restera en vigueur pour une durée de 5 années à compter du 29 avril 2004, et en tout état de cause, jusqu'à l'expiration d'une période de 6 mois après le décès de Madame Bettencourt.

#### **3.8.4. Action de concert entre les parties**

Les parties ont déclaré agir de concert pour une durée de 5 ans à compter du 29 avril 2004.

#### **3.9. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en 2007 en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires avec droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres**

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital soit par émission d'actions de numéraire avec droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, utilisable en une ou plusieurs fois, a été renouvelée en 2007 pour une période de 26 mois. Le montant nominal maximal au-delà duquel le capital ne peut être porté est de 185 000 000 euros, soit, à titre indicatif, une augmentation maximum de 47,7% par rapport au capital au moment du vote de la résolution.

En 2007, le Conseil n'a pas décidé d'augmentation de capital dans les conditions propres à cette résolution.

#### **3.10. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en 2007 en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés**

L'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2007, en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, s'est prononcée sur une résolution d'augmentation de capital réservée aux salariés dans la mesure où elle a par ailleurs consenti au Conseil d'Administration une délégation de compétence pour augmenter le capital et autorisé celui-ci à procéder à des attributions d'options de souscription d'actions et à des attributions gratuites d'actions à émettre.

L'Assemblée a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L.225-138 du Code de commerce et à l'article L.443-5 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire. Cette autorisation était consentie pour une durée de 26 mois à compter de la décision de l'Assemblée et le nombre total des actions qui peuvent être souscrites par les salariés ne peut être supérieur à 1% du capital au jour de la décision du Conseil d'Administration, avec un prix de souscription fixé conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail.

En 2007, le Conseil d'Administration n'a pas décidé d'augmentation de capital réservée aux salariés.

## 4. INFORMATIONS SOCIALES

### 4.1. Relations humaines

La mission des Relations humaines est de nourrir la croissance durable de l'entreprise en accompagnant les hommes et les femmes de L'Oréal. Identifier et recruter les grands talents du futur, les développer, les promouvoir et les fidéliser est au cœur de la stratégie d'anticipation des Relations humaines. Pour cela, les efforts pour attirer les meilleurs et leur faire partager la passion de L'Oréal pour son métier et ses marques sont démultipliés. Les conditions de travail, les politiques de rémunération, l'écoute attentive et les opportunités d'évolution contribuent à fidéliser les collaborateurs et ainsi à capitaliser sur les énergies de chacun.

### 4.2. Informations sociales L'Oréal S.A.

En application de l'article L.225-102-1 du Code du commerce, L'Oréal fait figurer dans le Rapport de Gestion les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales, au cours de l'exercice 2007, de son activité.

#### 4.2.1. Effectifs et embauches

##### Effectif total au 31.12.2007

L'effectif total de L'Oréal était de 5 797 personnes au 31 décembre 2007. L'Oréal a effectué 353 embauches à durée indéterminée, 380 embauches à durée déterminée et 227 embauches de contrats en alternance (174 contrats d'apprentissage et 53 contrats de professionnalisation). A ceci s'ajoutent 360 personnes occasionnellement embauchées pendant la période de vacances ou pour une saison.

2007	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres	1 242	1 427	2 669
Agents de maîtrise et techniciens	461	1 667	2 128
Employés	138	250	388
Ouvriers	196	104	300
VRP	200	112	312
<b>Total</b>	<b>2 237</b>	<b>3 560</b>	<b>5 797</b>

Pour information, l'effectif total du groupe (périmètre de consolidation mondiale) était au 31 décembre 2007 de 63 358 salariés.

##### Difficultés de recrutement

L'Oréal ne rencontre pas de difficultés en matière de recrutement, que ce soit pour les cadres ou les autres catégories de personnel.

##### Licenciement

En 2007, il n'y a pas eu de licenciement à caractère économique. Sur un effectif total de 5 797 personnes, il y a eu 44 licenciements pour un motif inhérent à la personne, dont 2 licenciements pour inaptitude physique.

##### Recours aux heures supplémentaires

L'Oréal a peu recours aux heures supplémentaires. Le nombre total d'heures supplémentaires payées en 2007 a été de 21 287 heures pour un montant brut de 409 501 euros, représentant l'équivalent de 13,40 personnes, soit 0,23% de l'effectif total.

##### Recours à l'intérim

L'intérim à L'Oréal représente en moyenne 3,06% de l'effectif, pour un nombre moyen mensuel de 180 travailleurs temporaires et une durée moyenne des contrats de 11 jours.

##### Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Il n'y a pas eu à L'Oréal de plan de réduction des effectifs en 2007.

#### 4.2.2. Organisation du travail

L'Oréal applique la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques ainsi que plusieurs accords d'entreprise, dont le dernier, en date du 30 juin 2000, a été conclu en application de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

##### Horaires

L'horaire hebdomadaire moyen affiché pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait jours par an.

##### Durée du travail des salariés à temps partiel

Les collaborateurs qui ont fait le choix de travailler à temps partiel se trouvent dans toutes les catégories. Sur un effectif de 484 collaborateurs à temps partiel, la grande majorité travaillent à 4/5, principalement dans le cadre de congés parentaux ou d'absence le mercredi.

##### Absentéisme par motif

Motifs d'absentéisme	Nb jours ouvrés d'absences	Nb jours ouvrés normalement travaillés	% d'absentéisme
Maladie	32 083	1 452 913	2,21%
Accident de travail/trajet/maladie professionnelle	2 197	1 452 913	0,15%
Maternité/adoption	19 409	1 452 913	1,34%
Événements familiaux	8 088	1 452 913	0,56%
Autres absences	97	1 452 913	0,01%
<b>Total</b>	<b>61 874</b>	<b>1 452 913</b>	<b>4,27%</b>

Pourcentage d'absentéisme :

$$\frac{\text{Nombre de jours ouvrés d'absence subie} \times 100}{\text{Nombre de jours normalement travaillés ou chômés}}$$

### 4.2.3. Rémunération: évolution et égalité professionnelle

#### Rémunération mensuelle moyenne

##### Rémunération mensuelle moyenne des continûment présents

Il s'agit des salariés (hors dirigeants) en CDI, présents deux années consécutives.

Les salariés ayant changé de catégorie sont comparés dans la catégorie à laquelle ils appartiennent la deuxième année.

En euros	2006			2007			Evolution en %
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
Cadres	5597	4513	5008	5887	4746	5267	5,17%
Agents de maîtrise et techniciens	2676	2666	2666	2769	2751	2755	3,25%
Employés	2024	1910	1954	2074	1960	2003	2,53%
Ouvriers	2166	2100	2143	2219	2154	2196	2,50%
VRP	3769	3307	3619	3938	3502	3796	4,89%

#### Charges patronales

Le montant annuel des charges patronales en 2007 s'élève à 141 109 milliers d'euros.

#### Application du titre IV du livre IV du Code du travail: intéressement et participation

##### Intéressement

L'intéressement est un dispositif prévu par la loi mais à caractère facultatif. Il a été mis en place dans le cadre d'un accord de groupe en France dès 1988 et renouvelé en 2006. Son montant est proportionnel au résultat courant avant impôt corrigé des éléments exceptionnels et pondérés par le rapport salaire/valeur ajoutée.

L'intéressement est disponible immédiatement, mais il peut être bloqué 5 ans dans le Plan d'Epargne d'Entreprise et bénéficier en contrepartie d'une exonération fiscale.

Evolution de l'intéressement en France pour l'ensemble des sociétés concernées:

En milliers d'euros	2004	2005	2006
	82 388	84 935	89 141
Dont la société L'Oréal	43 350	45 573	48 137

Pour un salaire annuel brut de:	L'intéressement 2006 brut versé en 2007 a représenté:
25000 euros	5936 euros soit 2,85 mois
32000 euros	6741 euros soit 2,53 mois
45000 euros	8235 euros soit 2,20 mois
60000 euros	9960 euros soit 1,99 mois

##### Participation

La participation est un dispositif obligatoire en France, institué en 1968, pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés réalisant un bénéfice. L'accord de participation a été renouvelé en juin 2006.

L'Oréal a apporté des aménagements favorables à la formule légale:

- il s'agit d'un accord de groupe: tous les salariés des sociétés signataires de cet accord, quels que soient leur secteur d'activité et leur résultat, perçoivent la même participation,
  - il prévoit d'ajouter au bénéfice fiscal des redevances de concession de brevets, d'inventions et de procédés techniques mis au point en France, ce qui crée une relation directe avec le développement international du groupe,
  - des dispositions permettent de limiter les conséquences d'événements exceptionnels sur la détermination de la participation.
- La participation est obligatoirement bloquée 5 ans.

Evolution de la participation en France pour l'ensemble des sociétés concernées:

En milliers d'euros	2004	2005	2006
	31 465	27 881	31 211
Dont la société L'Oréal	17 075	15 386	17 292

La participation 2006 versée en 2007 a représenté l'équivalent de 0,78 mois de salaire.

##### Plan d'Epargne d'Entreprise et fonds L'Oréal

L'Oréal propose une diversité de fonds offrant une grande liberté de choix aux collaborateurs. Il est en effet possible:

- de placer la participation dans un compte courant bloqué rémunéré par L'Oréal au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées (TMOP) selon l'article R.442-12 du Code du travail,
- de placer, depuis 2004, la participation dans un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) et de bénéficier d'un abondement de + 50%,
- de placer la participation et l'intéressement dans un Plan d'Epargne d'Entreprise composé de sept fonds communs de placement présentant un large éventail de possibilités et une grande souplesse d'utilisation. Quatre fonds sont diversifiés (actions, obligations, titres français et internationaux, etc.) et

3 sont des fonds constitués à 100% d'actions L'Oréal. L'un peut recevoir exclusivement l'intéressement et il est abondé de +25%. Un autre peut recevoir, dans le cadre de l'accord des 35 heures, le versement volontaire de la contre-valeur de jours travaillés et il est abondé de +100%.

En 2007, il a été investi par les salariés de L'Oréal en France dans les deux fonds composés à 100% d'actions L'Oréal, «L'Oréal Intéressement» et «L'Oréal à Versements Personnels Protégés», respectivement, les montants nets de CSG et CRDS suivants : 33578072 euros et 1467615 euros. Ces versements ont été abondés de 7713772 euros et 1354651 euros, ce qui, au cours d'ouverture de l'action L'Oréal le jour de chacun de ces abondements, 86,76 euros le 29 juin 2007 pour «L'Oréal Intéressement» et 79,50 euros le 28 février 2007 pour «L'Oréal à Versements Personnels Protégés», représente l'équivalent de 105949 actions de L'Oréal. Comme le montant total net de l'intéressement réparti en 2007 est de 82344180 euros, ce sont donc près de 240000 actions que L'Oréal a proposées gratuitement, en France en 2007 à ses salariés, sous la forme de cet abondement.

#### **Plan d'Épargne d'Entreprise et compte courant bloqué en cours pour l'ensemble des sociétés concernées :**

En milliers d'euros	2004	2005	2006	2007
PEE et compte courant bloqué	352692	438550	514112	620743

Au 31 décembre 2007, 52% de l'épargne salariale des collaborateurs de L'Oréal sont investis en actions L'Oréal, et 10590 salariés du groupe en France sont actionnaires de L'Oréal au travers de leur épargne salariale.

#### **Intéressement mondial**

Depuis 2001, L'Oréal a mis en place, hors France, un programme d'intéressement mondial lié aux résultats économiques des filiales (WPS – *Worldwide Profit Sharing program*). Le respect des principes du programme est assuré par un Comité de Coordination Corporate, tandis que sa mise en place est effectuée localement.

Dans le cadre du WPS 2006, L'Oréal a versé, en 2007, 49,2 millions d'euros, ce qui représente environ 2,7 semaines de salaire (toutes filiales confondues).

#### **Egalité professionnelle**

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un principe auquel L'Oréal a toujours été attaché. La non-discrimination est un des principes fondamentaux réaffirmés dans la Charte Ethique.

La situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes dans l'entreprise est présentée une fois par an au niveau de chaque Comité d'Établissement dans le cadre de la commission «Formation professionnelle et de l'emploi».

Elle fait également l'objet d'un rapport examiné chaque année dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire. Ce rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L.432.3.1 du Code du travail, porte, par catégorie professionnelle (c'est-à-dire cadres, agents de maîtrise, employés, ouvriers et VRP), sur la situation respective des hommes et des femmes en matière d'embauche, de formation, de promotion professionnelle, de qualification et de classification, de rémunération effective et de conditions de travail.

Dix observatoires de la diversité ont été créés au sein de L'Oréal, composés de représentants du personnel, de représentants de la Direction et dans certains observatoires d'autres collaborateurs.

Ils ont pour objectif d'échanger et de partager de l'information sur les mesures mises en œuvre afin de lutter contre toute forme de discrimination, de favoriser la diversité et de promouvoir l'égalité des chances.

La question de la promotion de l'égalité professionnelle fait partie des questions traitées lors des observatoires de la diversité. A titre d'exemple, pour L'Oréal, 53,5% des cadres sont des femmes.

#### **4.2.4. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs**

##### **Relations professionnelles**

La qualité du «climat social» au sein de L'Oréal est le fruit d'un dialogue permanent entre la Direction, les salariés et leurs représentants.

La structure de représentation est très décentralisée pour être au plus près du terrain.

##### **Composition du Comité central d'entreprise par collège**

Depuis 2005, faute d'accord unanime entre les organisations syndicales, la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a fixé la composition du CCE conformément aux strictes dispositions légales, alors que précédemment elle était 3 fois plus importante.

Nombre de représentants (titulaires) par collège	2007
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens/VRP	1
Employés/Ouvriers	1

**Nombre de réunions du CCE et de ses commissions : 12.**

##### **Bilan des accords collectifs**

##### **Dates de signatures et objets des accords signés dans l'entreprise**

##### **Épargne salariale**

Avenant n°1 à l'accord de participation de groupe dérogatoire 2006-2007-2008, signé le 4 mai 2007.

Avenant n°1 à l'accord d'intéressement de groupe 2006-2007-2008, signé le 14 mai 2007.

Avenant n° 2 à l'accord relatif au plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises, signé le 4 mai 2007.

Accord plan d'épargne de groupe, signé le 4 mai 2007.

Avenant n° 2 à l'accord participation de groupe dérogatoire 2006-2007-2008, signé le 7 décembre 2007.

Avenant n° 1 à l'accord plan d'épargne de groupe, signé le 7 décembre 2007.

Avenant n° 3 à l'accord relatif au plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises, signé le 7 décembre 2007.

#### **Maternité**

Accord sur les dispositions relatives aux congés de maternité et d'adoption applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

#### **Frais de santé**

Avenant à l'accord collectif du 30 août 2002 et à ses annexes et avenants sur le régime de prévoyance frais de santé, signé le 26 juin 2007.

#### **Prévoyance**

Avenant à l'accord du régime de prévoyance du 10 juin 1993 applicable aux collaborateurs de L'Oréal relevant de l'avenant n° 2 de la Convention Collective des Industries Chimiques et de l'article 36 de la Convention Nationale des Cadres et dont le coefficient est 300, signé le 24 septembre 2007.

Avenant à l'accord du régime de prévoyance en date du 10 décembre 2004 ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2005 applicable aux cadres et assimilés de L'Oréal relevant de l'article 4 et 4 bis de la Convention Collective Nationale de Retraite et de Prévoyance des Cadres, signé le 24 septembre 2007.

Avenant à l'accord du régime de prévoyance du 10 décembre 2004 ayant pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et à ses avenants applicables aux collaborateurs de L'Oréal cadres et assimilés relevant de l'article 4 et 4 bis de la Convention AGIRC du 14 mars 1947, signé le 17 décembre 2007.

Avenant à l'accord du régime de prévoyance du 10 juin 1993 et à ses avenants applicables aux collaborateurs de L'Oréal relevant de l'article 36 de l'annexe I à la Convention AGIRC du 14 mars 1947, signé le 17 décembre 2007.

Avenant à l'accord du régime de prévoyance du 29 octobre 1992 et à ses avenants applicables aux collaborateurs de L'Oréal employés, ouvriers, techniciens et agents de maîtrise ne relevant pas de l'article 36 de l'annexe I et des articles 4 et 4 bis de la Convention AGIRC du 14 mars 1947, signé le 17 décembre 2007.

Avenant à l'accord du régime de prévoyance du 13 avril 1995 et à l'accord du 3 mars 1997 et à ses avenants applicables aux VRP de L'Oréal affiliés à l'IRREP, signé le 17 décembre 2007.

Avenant à l'accord du régime de prévoyance du 13 avril 1995 et à ses avenants applicables aux VRP de L'Oréal affiliés à l'IRP/VRP, signé le 17 décembre 2007.

#### **Retraite**

Avenant 8 à l'accord Congé de Fin de Carrière du 7 décembre 1983, signé le 5 avril 2007.

Accord régime de retraite supplémentaire à cotisations définies, signé le 14 décembre 2007.

#### **4.2.5. Conditions d'hygiène et de sécurité**

En application du décret du 5 novembre 2001 sur les risques professionnels, L'Oréal a procédé à la mise en œuvre d'un document unique d'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise.

En 2007, il s'est tenu 77 réunions CHSCT dans les 14 CHSCT que compte L'Oréal.

Cinq médecins du travail sont présents sur l'ensemble des sites de la société et le nombre de visites médicales s'est élevé en 2007 à 6211 visites (visites d'embauche, de reprise ou visites systématiques).

En 2007, le nombre total d'accidents de travail avec arrêt a été de 57.

#### **Mesures prises en faveur de la sécurité**

La préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs est un objectif fondamental qui fait partie intégrante de la politique humaine et sociale. Elle repose sur la prévention des risques tant au niveau individuel, au travers d'exams de dépistage permettant de délivrer aux collaborateurs un suivi médical individuel approfondi et adapté, qu'au niveau collectif par l'évaluation et la maîtrise des risques professionnels.

La démarche santé/sécurité s'inscrit dans une démarche d'ensemble, conduite en étroite collaboration avec les médecins du travail, les responsables sécurité et les CHSCT.

#### **4.2.6. Formation**

##### **Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue en 2007**

Montant consacré à la formation (en milliers d'euros)	13 913
% de la masse salariale	4,4%

Nombre de personnes formées: 4096, soit 70,6% de l'effectif au 31.12.2007.

Nombre d'actions de formation: 8 181, soit 2 actions de formation en moyenne par personne formée.

Nombre d'heures de formation: 132 528 heures.

Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'un Droit Individuel à la Formation (DIF): 107.

Le site intranet Ressources humaines de L'Oréal met à disposition des collaborateurs des informations complètes sur leurs possibilités en matière de formation professionnelle et leurs droits en matière de DIF.

#### **4.2.7. Emploi et insertion des travailleurs handicapés**

Le nombre de personnes handicapées au 31.12.2007 était de 108 personnes, contre 100 personnes au 31.12.2006. Le recours à la sous-traitance à des Ateliers Protégés et à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail a représenté 266000 euros, en progression de + 50% par rapport à 2006.

#### 4.2.8. Œuvres sociales

Répartition des dépenses de l'entreprise :

En milliers d'euros	2007
<b>Logement</b>	
Versement au « 1 % logement »	1 337
<b>Transport</b>	
Navettes	153
<b>Restauration</b>	
Restaurant d'entreprise	6 698
<b>Divers</b>	
Fête des Catherinettes, fête des anciens...	1 156
<b>Total</b>	<b>9 344</b>

Versement au Comité Central d'Entreprise et aux 3 CE de L'Oréal : 1 489 milliers d'euros.

#### 4.2.9. Importance de la sous-traitance

En milliers d'euros	2007
Achat de sous-traitance	4 878
Travaux à façon exécutés	307 850

**Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT**

L'Oréal a signé en juin 2003 la déclaration du *Global Compact* (Pacte mondial des Nations Unies), s'engageant à reconnaître, soutenir et mettre en œuvre, dans sa sphère d'influence, les dix principes fondamentaux liés aux Droits de l'Homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. L'Oréal respecte et promeut la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Sur ce sujet, Monsieur Lulin, Directeur de l'Éthique, veille à ce que l'ensemble des valeurs exprimées dans la Charte Éthique du groupe soit strictement respecté, en particulier en ce qui concerne les Droits de l'Homme.

L'Oréal se réfère à la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui couvre la liberté d'association, la suppression de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et la suppression des discriminations à l'emploi. L'éradication du travail des enfants et du travail forcé fait l'objet d'une attention particulière. L'Oréal a choisi de fixer à 16 ans l'âge minimum de tous ses collaborateurs, limite supérieure à celle établie par la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. L'Oréal respecte le droit de ses employés à adhérer aux associations de leur choix et encourage un dialogue constructif. La lutte contre les discriminations est l'une des priorités de la politique de diversité de L'Oréal.

L'Oréal souhaite aussi que ses partenaires partagent et mettent en pratique ces valeurs. C'est pourquoi le groupe veille à ce que les Droits de l'Homme soient respectés tout au long de sa chaîne logistique. Il est demandé à l'ensemble des fournisseurs et sous-traitants de L'Oréal de se conformer aux conditions

générales d'achat du groupe, qui impliquent le respect de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Des audits réguliers permettent de contrôler cette conformité : près de 600 audits ont été menés en 2007 auprès des fournisseurs. Outre le vaste programme d'audits de L'Oréal en matière de normes de travail chez les fournisseurs et sous-traitants, le groupe a également décidé d'effectuer des audits indépendants dans toutes ses usines et centrales d'expédition.

Les valeurs de L'Oréal sont formalisées dans la Charte Éthique, disponible sur le site Internet : [www.loreal.com](http://www.loreal.com)

#### 4.2.10. Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Les établissements de L'Oréal sont situés en région parisienne : Paris, Clichy-la-Garenne, Roissy Charles-de-Gaulle, Saint-Ouen, Asnières, Aulnay-sous-Bois, Chevilly-Larue, Marly-la-Ville, Mitry-Mory.

Au cours des trois dernières années, sur l'ensemble de ces sites, L'Oréal a procédé à 2 183 embauches en contrat à durée indéterminée et déterminée et a ainsi concouru à favoriser le développement régional.

L'Oréal a versé en 2007, 16 243 milliers d'euros au titre de la taxe professionnelle.

#### 4.2.11. Relation avec les établissements d'enseignement et les associations

##### *Les établissements d'enseignement*

Depuis plus de 30 ans, L'Oréal développe des partenariats étroits avec les universités, les grandes écoles de gestion, d'ingénieurs et de recherche.

L'Oréal offre la possibilité aux étudiants de découvrir l'entreprise au cours de leur cursus en leur proposant chaque année près de 500 stages dans tous les métiers.

En 2007, L'Oréal a accueilli 587 stagiaires conventionnés. Des conférences, des visites d'usine, des études de cas L'Oréal sont également proposées.

479 jeunes en alternance (307 contrats d'apprentissage et 172 contrats de professionnalisation) étaient présents au 31.12.2007 au sein du groupe en France, dont 234 à L'Oréal.

87 % des apprentis préparent un diplôme de niveau bac+2 et au-delà. Le taux de réussite aux diplômes est de 80 %.

Une évaluation qualitative des CFA est effectuée chaque année.

L'Oréal a versé, en 2007, 2 095 milliers d'euros au titre de la taxe d'apprentissage.

##### *Les associations de défense de l'environnement*

L'Oréal est membre d'associations de protection de l'environnement au niveau national (par exemple Eco-Emballages), européen (par exemple *European*) et international (par exemple *World Business Council for Sustainable Development*).

L'Oréal est intégré à de nombreux groupes de travail, lieux privilégiés d'échange d'expertises et de conseils.

#### 4.2.12. Développement régional et population locale

Parce que le métier de L'Oréal est au cœur de la vie quotidienne et du bien-être des personnes, le groupe est étroitement impliqué dans la vie des communautés qui accueillent ses activités.

L'Oréal se doit d'agir, par son comportement, en entreprise citoyenne et souhaite apporter sa contribution à des projets utiles à la collectivité.

D'une manière générale, les établissements de L'Oréal et ses filiales développent des relations de qualité avec les communautés à côté desquelles elles opèrent, et s'efforcent de limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement et de créer des conditions de travail exemplaires pour leurs collaborateurs.

Les concours internes Sécurité, Hygiène, Environnement-Prix Initiatives Civiques viennent traduire, par la remise d'un prix l'engagement, la mobilisation et l'implication d'un site (usine, centrale de distribution, site administratif) vis-à-vis de la communauté dans laquelle il exerce. Les meilleures initiatives locales, menées chaque année en partenariat avec les mairies, riverains, écoles en matière de solidarité, d'éducation ou d'environnement, se voient ainsi récompensées.

L'Oréal souhaite manifester, par ces initiatives, sa citoyenneté et l'ancrage solide du respect de l'éthique envers la communauté environnante.

#### 4.3. Autorisation donnée au Conseil d'Administration en 2007 de consentir des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la société

L'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2007 a donné au Conseil d'Administration l'autorisation de consentir, au bénéfice des membres du personnel salarié et de certains mandataires sociaux de la société et de ses filiales françaises et étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la société ou à la souscription d'actions nouvelles. Cette autorisation a été donnée pour une période de 26 mois.

Les bénéficiaires sont les membres du personnel salarié et certains mandataires sociaux. Le nombre total des options qui peuvent être consenties ne peut donner droit à souscrire ou acheter un nombre total d'actions représentant plus de 2 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration. Le prix d'exercice est conforme aux dispositions légales, à l'exclusion de la possibilité de consentir une décote, ceci étant clairement spécifié dans la résolution.

La Direction Générale et le Conseil d'Administration rappellent l'importance accordée au rapprochement entre les intérêts des bénéficiaires de stock-options et les intérêts des actionnaires eux-mêmes. Les salariés et les mandataires sociaux bénéficiaires partagent avec les actionnaires la même confiance dans le développement fort et régulier de l'entreprise.

Les stock-options rapprochent les intérêts de leurs bénéficiaires de ceux des actionnaires eux-mêmes en leur faisant partager la même confiance dans le développement fort et régulier de l'entreprise.

Il s'agit de donner au Conseil d'Administration les moyens d'associer, de motiver et de fidéliser plus particulièrement les salariés et les mandataires sociaux qui, par leurs capacités et leur engagement, contribuent le plus aux performances du groupe. Les stock-options participent aussi de la volonté de L'Oréal d'encourager ou d'attirer des talents.

Les éventuelles attributions sont décidées par le Conseil d'Administration sur la base des propositions de la Direction Générale examinées par le Comité «Management et Rémunérations».

Les options sont soumises à une période d'indisponibilité contractuelle de 5 ans, la validité d'une attribution est de 10 ans. Cette disposition garantit que l'attribution d'options est bien, dans la durée, un élément moteur du développement à long terme du groupe.

Les options ont été attribuées selon une périodicité annuelle, bi-annuelle ou tri-annuelle aux bénéficiaires selon des règles qui tiennent compte de leurs performances et de leur niveau de responsabilité dans l'organisation mondiale du groupe. Il a été apporté une attention toute particulière au respect de l'équité entre les différentes populations qui composent le groupe pour un même niveau hiérarchique.

En novembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé un plan d'attribution d'options donnant droit à la souscription de 4 millions d'actions au prix de 91,66 euros par action pour 839 bénéficiaires. Ce qui porte à 3246, au 31 décembre 2007, le nombre de bénéficiaires de plans d'options depuis l'origine.

Les bénéficiaires d'options sont tenus de respecter les règles en matière de déontologie boursière qui leur sont rappelées au moment où ils reçoivent le règlement du plan dont ils bénéficient. Ils doivent, s'ils souhaitent vendre des actions après avoir levé leurs options, s'assurer qu'ils ne se trouvent pas soit dans une période sensible, soit dans une situation où, détenant une information privilégiée, son exploitation pourrait avoir une incidence sur le cours de l'action en Bourse.

### Plans d'options d'achat et de souscription d'actions de L'Oréal S.A. en cours<sup>(1)</sup>

Les plans d'options en cours à L'Oréal au 31 décembre 2007 sont des plans d'achat ou de souscription d'actions. Leur situation à cette date est la suivante :

Date d'attribution	15.10.1998	08.12.1998	14.10.1999	07.12.1999	05.04.2000	28.09.2000	07.12.2000	28.03.2001	18.09.2001	08.10.2001
Nombre total d'options attribuées	1 400 000	1 100 000	2 250 000	1 500 000	1 200 000	3 800 000	450 000	2 500 000	2 500 000	225 000
Dont Comité de Direction <sup>(2)</sup>	150 000	–	550 000	525 000	–	310 000	–	360 000	655 000	–
Nombre de dirigeants/ Nombre total de bénéficiaires	2/70	0/110	8/133	6/200	0/234	7/707	0/109	4/521	7/441	0/109
Date de première levée	16.10.2003	09.12.2003	15.10.2004	08.12.2004	06.04.2005	29.09.2005	08.12.2005	29.03.2006	19.09.2006	09.10.2006
Nombre d'options restant à lever au 31.12.2007	161 100	125 795	603 292	652 400	401 800	2 502 300	368 500	1 682 600	1 746 500	157 750
Dont Comité de Direction <sup>(2)</sup>	0	–	214 000	365 000	–	310 000	–	360 000	605 000	–
Date d'expiration	15.10.2008	08.12.2008	14.10.2009	07.12.2009	05.04.2010	28.09.2010	07.12.2010	28.03.2011	18.09.2011	08.10.2011
Prix* d'acquisition	39,41	48,46	57,60	61,00	65,90	83,00	89,90	79,60	77,60	76,50

  

Date d'attribution	26.03.2002	04.09.2002	03.12.2003 <sup>(3)</sup>	24.03.2004	01.12.2004	29.06.2005	30.11.2005 <sup>(4)</sup>	25.04.2006	01.12.2006	30.11.2007
Nombre total d'options attribuées	2 500 000	2 500 000	5 000 000	2 000 000	4 000 000	400 000	6 000 000	2 000 000	5 500 000	4 000 000
Dont Comité de Direction <sup>(2)</sup>	360 000	280 000	1 000 000	435 000	1 555 000	300 000	2 275 000	2 000 000	1 530 000	1 245 000
Nombre de dirigeants/ Nombre total de bénéficiaires	8/410	6/394	1/693	6/257	10/274	2/3	10/771	1/1	9/788	13/839
Date de première levée	27.03.2007	05.09.2007	04.12.2008	25.04.2009	02.12.2009	30.06.2010	01.12.2010	26.04.2011	2.12.2011	1.12.2012
Nombre d'options restant à lever au 31.12.2007	1 930 800	1 876 000	4 836 250	1 974 000	3 955 000	400 000	5 957 300	2 000 000	5 494 000	4 000 000
Dont Comité de Direction <sup>(2)</sup>	335 000	255 000	1 000 000	435 000	1 555 000	300 000	2 275 000	2 000 000	1 530 000	1 245 000
Date d'expiration	26.03.2012	04.09.2012	03.12.2013	24.03.2014	01.12.2014	29.06.2015	30.11.2015	25.04.2016	01.12.2016	30.11.2017
Prix* d'acquisition <sup>(A)</sup> ou de souscription <sup>(S)</sup>	81,65	76,88	63,02 <sup>(S)</sup> 71,90 <sup>(A)</sup>	64,69 <sup>(S)</sup>	55,54 <sup>(S)</sup>	60,17 <sup>(S)</sup>	61,37 <sup>(S)</sup> 62,94 <sup>(A)</sup>	72,60 <sup>(S)</sup>	78,06 <sup>(S)</sup>	91,66 <sup>(S)</sup>

\* En euros.

(1) Il n'y a chez L'Oréal aucun plan d'options d'achat ou de souscription d'actions dans les sociétés filiales de L'Oréal.

(2) Comité de Direction en exercice le jour de l'attribution : 9 personnes en 2006 ; 13 personnes en 2007.

(3) Le plan d'options du 3 décembre 2003 est composé, pour moitié, d'une offre d'options de souscription d'actions au prix de 63,02 euros (S) et, pour moitié, d'une offre d'options d'achat d'actions au prix de 71,90 euros (A). Chaque bénéficiaire a reçu une offre composée, à parts égales, d'options de souscription et d'options d'achat d'actions.

(4) Le plan d'options du 30 novembre 2005 est composé, pour 70 %, d'une offre d'options de souscription d'actions au prix de 61,37 euros (S) et, pour 30 %, d'une offre d'options d'achat d'actions au prix de 62,94 euros (A). Chaque bénéficiaire a reçu une offre composée, dans cette proportion, d'options de souscription et d'options d'achat d'actions. Il n'y a eu aucun rompu.

NB : les nombres d'options et les prix d'acquisition mentionnés tiennent compte des ajustements liés aux opérations financières réalisées sur le capital, telles que la division du nominal de l'action par 10 en 2000.

#### 4.4. Options consenties à des salariés non mandataires sociaux de L'Oréal ou levées par eux

Le nombre total des options attribuées, en 2007, aux 10 salariés non mandataires sociaux ayant reçu le nombre le plus élevé d'options se monte à 830 000 options de souscription d'actions au prix moyen de 91,66 euros par action, toutes consenties aux membres du Comité de Direction.

Le nombre total des options levées, en 2007, par les 10 salariés non mandataires sociaux ayant levé le nombre le plus élevé d'options s'élève à 560 900 options d'achat d'actions au prix moyen de 67,48 euros par action, dont 306 000 ont été levées par 4 membres du Comité de Direction au prix moyen de 61,98 euros par action.

#### 4.5. Autorisation donnée au Conseil d'Administration en 2007 de procéder à l'attribution gratuite d'actions

Il a été proposé à l'Assemblée Générale du 24 avril 2007 d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

L'autorisation demandée à l'Assemblée Générale a été consentie pour une durée limitée à 26 mois à compter de la décision de l'Assemblée Générale. Cette échéance coïncide avec la fin de l'autorisation d'attribution d'options d'achat et de souscription d'actions également votée par l'Assemblée.

L'attribution gratuite d'actions présente l'avantage de ne pas requérir de paiement de la part du bénéficiaire. Elle est envisagée en substitution ou en complément des attributions d'options en quantité réduite dont l'attractivité peut paraître limitée. L'attribution gratuite d'actions sera liée à la performance.

Il ne sera fait d'attribution gratuite d'actions ni aux mandataires sociaux ni aux membres du Comité de Direction de L'Oréal.

Le nombre d'actions qui pourront être attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,2% du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration.

Les éventuelles attributions gratuites d'actions seront décidées par le Conseil d'Administration sur la base des propositions de la Direction Générale examinées par le Comité « Management et Rémunérations ».

En 2007, le Conseil d'Administration n'a pas décidé d'attribution gratuite d'actions.

#### 4.6. Intéressement - rappel

Il convient de rappeler que L'Oréal a mis en place en France dès 1988 un accord d'intéressement régulièrement renouvelé depuis, qui associe directement ses bénéficiaires au résultat du groupe.

En milliers d'euros (brut)	2004	2005	2006
	82388	84935	89141
Dont la société L'Oréal	43350	45573	48137

Selon le niveau de leur salaire annuel brut, l'intéressement brut pour 2006 versé en 2007 a représenté pour ses bénéficiaires :

Pour un salaire annuel brut de	Intéressement 2006 brut versé en 2007
25000 euros	5936 euros soit 2,85 mois
32000 euros	6741 euros soit 2,53 mois
45000 euros	8235 euros soit 2,20 mois
60000 euros	9960 euros soit 1,99 mois

#### 4.7. Fonds en actions de L'Oréal avec abondement - rappel

L'Oréal offre à chaque bénéficiaire de l'intéressement le choix d'investir le montant de son intéressement dans un fonds « L'Oréal Intéressement ». L'Oréal, dans le cadre de l'accord sur les 35 heures, offre aussi à ses salariés la possibilité de placer la contre-valeur de jours travaillés dans un autre fonds « L'Oréal à Versements Personnels Protégés ». Ces fonds sont tous deux composés à 100% d'actions de L'Oréal et les versements faits par les bénéficiaires y sont abondés par la société à hauteur de 25% pour le premier et de 100% pour le second, dans la limite d'un plafond de 4140 euros.

En 2007, il a été investi par les salariés de L'Oréal en France dans ces deux fonds « L'Oréal Intéressement » et « L'Oréal à Versements Personnels Protégés », respectivement, les montants nets de CSG et de CRDS suivants, 33578072 euros et 1467615 euros.

Ces versements ont été abondés de 7713772 euros et 1354651 euros nets de CSG et de CRDS, ce qui, au cours d'ouverture de l'action L'Oréal le jour de chacun de ces abondements, 86,76 euros le 29 juin 2007 pour « L'Oréal Intéressement » et 79,50 euros le 28 février 2007 pour « L'Oréal à Versements Personnels Protégés », représente 105949 actions de L'Oréal. Comme le montant total net de l'intéressement réparti en 2007 est de 82344180 euros, ce sont donc l'équivalent d'environ 240000 actions que L'Oréal s'est mis en situation d'offrir sous la forme de cet abondement en France en 2007 à ses salariés.

## 5. ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2007

### 5.1. Gouvernement d'entreprise

L'Oréal se réfère aux recommandations de l'AFEP et du MEDEF selon les modalités décrites dans le Rapport du Président, joint au présent Rapport de Gestion, qui rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil. Le Conseil adopte un mode d'organisation et de fonctionnement qui lui permet d'accomplir au mieux sa mission.

Il est fait part ici des dispositions prises en matière d'organisation du Conseil, ceci dans le prolongement de la présentation qui en est faite au début du tome 1 du Rapport Annuel et juste avant le Rapport du Président.

Le Conseil d'Administration a mis à jour son Règlement Intérieur lors de sa réunion du 13 février 2008. Ce Règlement est joint au présent Rapport.

Ce Règlement Intérieur est susceptible d'être modifié par le Conseil d'Administration compte tenu de l'évolution des lois et règlements, mais aussi de son propre mode de fonctionnement.

Dans ce cas, le nouveau Règlement Intérieur est rendu public dans les meilleurs délais, dans un premier temps sur le site Internet.

Le Conseil d'Administration de L'Oréal était, au 31 décembre 2007, composé de 14 membres: 6 sont issus des actionnaires majoritaires, dont 3 du groupe familial de Madame Bettencourt et 3 de Nestlé. Parmi eux sont choisis les deux Vice-Présidents du Conseil. Aux côtés du Président et du Directeur Général, 6 autres administrateurs remplissent les critères d'indépendance au regard des recommandations en vigueur, l'un d'entre eux étant administrateur depuis plus de 12 ans. Fortes de leurs responsabilités et d'une longue expérience professionnelle, ce sont des personnalités complémentaires et disponibles, qui participent activement aux débats, dans une totale liberté de jugement.

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice 2007 et au cours des 5 dernières années, par chacun des mandataires sociaux, figure dans les annexes de ce Rapport de Gestion.

Trois Comités d'études ont été chargés par le Conseil en 2007 de préparer ses délibérations. Le Comité « Stratégie et Réalisations », le Comité « Management et Rémunérations » et le Comité d'Audit. La composition de ces Comités est donnée en introduction au Rapport Annuel (tome 1), leurs missions sont précisées dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et leurs travaux en 2007 sont détaillés dans le Rapport du Président. Les Comités agissent dans le cadre de la délégation qui leur a été donnée par le Conseil et n'ont donc pas de pouvoir de décision.

Le Conseil a souhaité créer un Comité spécifique pour la sélection des nouveaux membres du Conseil et des mandataires sociaux. Il a donc décidé, fin 2007, de scinder en deux le Comité « Management et Rémunérations ».

Le Comité des Nominations fera des propositions au Conseil pour le choix des administrateurs, émettra un avis sur les propositions du Président pour la nomination du Directeur Général, veillera à la mise en place d'une procédure de préparation des plans de succession des mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible, supervisera le mode d'évaluation du Conseil et conduira la réflexion sur les Comités chargés de préparer le travail du Conseil.

Le Comité des Rémunérations fera au Conseil des propositions relatives à la rémunération fixe et variable du Président ainsi que tout autre avantage perçu, à celle du Directeur Général ainsi que tout autre avantage perçu (retraite, indemnités de départ...), au montant de l'enveloppe des jetons de présence ainsi que de leur mode de distribution, et à la mise en place de plans incitatifs à long terme, comme par exemple ceux qui pourraient prévoir des distributions de stock-options ou d'actions gratuites.

A la fin de l'année 2007, Madame Liliane Bettencourt, Présidente du Comité « Management et Rémunérations », a fait connaître au Conseil d'Administration son souhait de quitter le Comité. Monsieur Jean-Pierre Meyers a été nommé par le

Conseil membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations, nouvellement créés, et Monsieur Bernard Kasriel Président de ces Comités.

## 5.2. Renouveau du mandat d'un administrateur en 2007

Le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale du 24 avril 2007 le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Liliane Bettencourt.

Ce mandat, d'une durée statutaire de 4 ans, a été renouvelé et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

## 5.3. Nomination d'un administrateur en 2007

Le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale du 24 avril 2007 la nomination d'un nouvel administrateur: Madame Annette Roux.

Madame Annette Roux, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Bénéteau S.A., a pris la tête de l'entreprise familiale Bénéteau en 1964, et a su bâtir un groupe international, leader mondial de son secteur. Cette réussite exceptionnelle doit beaucoup à ses qualités personnelles, femme de conviction, ouverte et énergique, qui a su mettre ses talents au service du développement de son entreprise, cotée depuis 1984 à la Bourse de Paris. Madame Roux incarne un des plus beaux succès industriels français. Sa compétence, son expérience et son indépendance viennent renforcer et enrichir le Conseil d'Administration de L'Oréal.

Madame Annette Roux a été nommée pour une durée statutaire de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

## 5.4. Démission d'un administrateur en 2007

Dans sa séance du 30 novembre, Le Conseil d'Administration a été informé de la démission en date du 15 novembre 2007 de Monsieur Franck Riboud de sa fonction d'administrateur de L'Oréal. Monsieur Franck Riboud a été nommé administrateur en mai 2002 et son mandat a été renouvelé en 2006. Il a activement participé aux travaux du Conseil en apportant sa grande expérience de l'international. Il a contribué à la réflexion stratégique par sa participation au débat et ses remarques stimulantes.

## 5.5. Cooptation d'un administrateur en 2007

Les membres du Conseil d'Administration ont pris acte de la démission de Monsieur Franck Riboud et de la vacance consécutive de son siège d'administrateur. Le nombre d'administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, il a été proposé au Conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation, et ce, conformément à l'article L.225-24 alinéa 1 du Code de commerce.

Monsieur Charles-Henri Filippi, 55 ans, IEP de Paris et ENA, a tout d'abord servi l'Etat pendant 10 ans. Il a ensuite rejoint le CCF (devenu HSBC France en 2000) en 1987. Il est nommé Directeur Général en France en 1995, responsable de la banque d'entreprise à Londres et membre du Comité exécutif du groupe HSBC en 2001, puis Président-directeur général de HSBC France en 2004.

Il est Président du Conseil d'Administration de HSBC France depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Le Conseil a, le 30 novembre 2007, décidé de nommer Monsieur Charles-Henri Filippi administrateur à titre provisoire, sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice 2009.

## 6. RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le Comité « Management et Rémunérations », Comité d'études du Conseil dont le Président traite dans son Rapport sur « les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration », s'est réuni 4 fois en 2007, les 8 février, 29 mars, 26 juin et 29 novembre, en toute indépendance.

Le Comité « Management et Rémunérations » est, d'abord, chargé par le Conseil d'Administration d'examiner les conditions dans lesquelles les rémunérations des mandataires sociaux leur sont servies, et de lui rendre compte.

Le Comité « Management et Rémunérations » a également pour mission de préparer pour le Conseil d'Administration, pour chaque mandataire social nommé par celui-ci, des propositions de rémunération, comportant une partie fixe et une partie variable, et des propositions d'attribution de stock-options.

Celles-ci sont examinées en toute indépendance par l'ensemble du Conseil d'Administration qui délibère et statue collégalement sur chacune d'entre elles.

Le Conseil a la volonté constante d'inciter la Direction Générale autant à maximiser la performance de chaque exercice qu'à en assurer la répétition et la régularité année après année.

Afin que soient offertes aux mandataires sociaux, nommés par le Conseil, des rémunérations et des options de nature à les attirer, les motiver et les fidéliser, le Conseil est guidé dans ses réflexions par 2 principes clairs :

- la rémunération en espèces doit être modulée en fonction de leurs responsabilités effectives, et être compétitive avec les rémunérations offertes, pour de semblables responsabilités, par les grandes sociétés internationales qui opèrent sur des marchés similaires. Elle doit dépendre, également,

dans la détermination de sa part variable, pour partie de la performance de la société, du rôle qu'y prend chacun des mandataires sociaux, et pour partie de critères qualitatifs de management,

- des stock-options doivent être attribuées à ces mandataires sociaux dans le but de les intéresser au développement à long terme de la valeur de l'entreprise et au cours de son action en Bourse, et ce, à raison de leur contribution à cette valorisation.

Suivant cette approche, le Comité « Management et Rémunérations » fait ses propositions, au Conseil, au terme de 2 analyses indépendantes :

- l'une de la performance de l'entreprise et de la performance de chacun de ces mandataires, qui l'amène à formuler ses propositions de rémunération,
- l'autre des perspectives de valorisation du titre, qui le conduit à élaborer ses propositions d'attribution d'options.

Le Comité veille à formuler au Conseil :

- des propositions de rémunération sans considération du cours du titre en Bourse,
- des propositions d'attribution d'options sans se référer à la performance immédiate de l'entreprise.

A la fin de chaque année, le Comité propose au Conseil le montant de la partie fixe de la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice à venir et statue sur l'attribution de la partie variable pour l'exercice en cours à partir de critères préalablement définis.

Concernant le Directeur Général, la partie variable est déterminée :

- pour moitié en se fondant sur une analyse de la performance de l'entreprise résultant de l'examen d'importants indicateurs économiques, témoignant notamment de l'évolution du chiffre d'affaires, des parts de marché et du résultat,
- et pour moitié sur une appréciation des aspects qualitatifs du management, comme la pertinence des choix stratégiques, les perspectives des produits et des marchés, les projets de la Recherche, le renouvellement des structures, la capacité de fédérer les équipes, l'image projetée de l'entreprise, ou encore la qualité de la communication.

La part variable du Président du Conseil est quant à elle fondée sur la réalisation des objectifs spécifiques liés à sa mission telle qu'elle est décrite dans le Règlement Intérieur du Conseil (cf. annexes du Rapport de Gestion), et particulièrement :

- sur sa capacité à faire vivre, de la façon la plus constructive, la séparation des fonctions entre Président et Directeur Général,
- et sur sa participation à la performance globale de l'entreprise.

Le Comité « Management et Rémunérations » formule, en même temps, des propositions d'attribution d'options pour les mandataires sociaux nommés par le Conseil.

En 2007, le Comité « Management et Rémunérations » a formulé les propositions suivantes que le Conseil a examinées et faites siennes.

## 6.1. Rémunération du Président

Le Conseil d'Administration du 25 avril 2006 avait arrêté la rémunération du Président à 2 000 000 d'euros en base annuelle pour l'année 2007 pour la partie fixe. A ceci est venue s'ajouter une part variable de 1 500 000 euros décidée par le Conseil d'Administration du 30 novembre 2007, conformément à l'objectif fixé initialement.

Pour l'année 2008, le Conseil a maintenu inchangée la partie fixe à 2 000 000 d'euros en base annuelle. Le Président dispose d'un secrétariat, d'une voiture de fonction et d'un chauffeur.

La rémunération brute globale du Président pour l'année 2007 et les années précédentes est la suivante :

En euros	2004	2005	2006 <sup>(1)</sup>	2007 <sup>(2)</sup>
<b>Éléments de la rémunération</b>				
Rémunération fixe versée	3 500 000	3 750 000	1 250 000	2 000 000
Rémunération variable versée	3 000 000	3 500 000	1 250 000	1 500 000
Jetons de présence dus	75 874	87 937	47 544	87 279
Avantages en nature	20 509	20 406	6 273	10 127
Rémunération brute globale	6 596 383	7 358 343	2 553 817	3 597 406
	+0,3%	+11,6%	NC	NC

(1) La rémunération 2006 comprend l'ensemble des sommes perçues par le Président-directeur général jusqu'au terme de son mandat le 30 avril 2006. Il n'a ensuite reçu aucune rémunération jusqu'à la fin de l'année 2006.

(2) Sir Lindsay Owen-Jones bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> mai 2006 de la « Garantie de Retraite des Membres du Comité de Conjoncture », dont l'incidence le concernant a été décrite p. 75 du Rapport de Gestion 2006 du Conseil d'Administration.

## 6.2. Rémunération du Directeur Général

Le Conseil d'Administration du 25 avril 2006 avait arrêté la rémunération du Directeur Général à 2 000 000 d'euros en base annuelle.

Ce montant est resté inchangé en 2007 et est venue s'y ajouter une partie variable, fixée par le Conseil d'Administration du 30 novembre 2007 à 2 000 000 d'euros selon la méthode d'évaluation de la performance décrite précédemment.

Le Conseil du 30 novembre 2007 a également porté la partie fixe de la rémunération à 2 100 000 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2008 en base annuelle.

Le Directeur Général dispose d'une voiture de fonction et d'un chauffeur.

La rémunération globale brute du Directeur Général depuis sa nomination le 1<sup>er</sup> mai 2006 est la suivante :

En euros	2006	2007
<b>Éléments de la rémunération</b>		
Rémunération fixe versée	1 333 336 <sup>(1)</sup>	2 000 000
Rémunération variable versée	1 900 000	2 000 000
Jetons de présence dus	35 000	57 279
Avantages en nature	–	–
Rémunération brute globale	3 268 336	4 057 279

(1) Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2006.

### 6.3. Options attribuées aux mandataires sociaux nommés par le Conseil

Le Président n'a pas reçu d'options en 2007.

Les attributions d'options, pouvant encore être exercées, qui ont été consenties par le Conseil d'Administration à Sir Lindsay Owen-Jones au cours des années précédentes, sont les suivantes :

Date d'attribution	Nombre d'options non exercées	Date de 1 <sup>re</sup> levée possible	Date d'expiration	Prix (en euros) d'acquisition (A) ou de souscription (S)
07.12.1999	200 000	08.12.2004	07.12.2009	61,00 (A)
05.04.2000	–	–	–	–
28.09.2000	150 000	29.09.2005	28.09.2010	83,00 (A)
07.12.2000	–	–	–	–
28.03.2001	200 000	29.03.2006	28.03.2011	79,60 (A)
18.09.2001	300 000	19.09.2006	18.09.2011	77,60 (A)
08.10.2001	–	–	–	–
26.03.2002	–	–	–	–
04.09.2002	–	–	–	–
03.12.2003	500 000	04.12.2008	03.12.2013	63,02 (S)
	500 000			71,90 (A)
24.03.2004	–	–	–	–
01.12.2004	1 000 000	02.12.2009	01.12.2014	55,54 (S)
29.06.2005	–	–	–	–
30.11.2005	700 000	01.12.2010	30.11.2015	61,37 (S)
	300 000			62,94 (A)
25.04.2006	2 000 000	26.04.2011	25.04.2016	72,60 (S)

Le Conseil d'Administration du 30 novembre 2007 a consenti à Monsieur Jean-Paul Agon, en sa qualité de Directeur Général, une attribution de 350 000 options de souscription d'actions, soit 0,057% du capital à la date d'attribution, au prix de 91,66 euros, qui pourront être exercées normalement à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2012 et jusqu'au 30 novembre 2017.

La charge afférente à ces stock-options a été enregistrée au compte de résultat au 30 décembre 2007 sur la base d'une valeur de 25,88 euros par option déterminée selon la méthode d'évaluation Black & Scholes.

Le Conseil d'Administration a décidé, dans le cadre du plan du 30 novembre 2007, que Monsieur Jean-Paul Agon, en tant que mandataire social, conservera sous la forme nominative, jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur Général de L'Oréal, un nombre d'actions correspondant à 50% du « solde des actions issues de la levée ». Le « solde des actions issues de la levée » s'entendrait du nombre total d'actions issues de la levée diminué d'un nombre d'actions dont la cession est nécessaire pour financer l'exercice des options considérées et, le cas échéant, le paiement de tout impôt, immédiat ou différé, prélèvements sociaux et des frais relatifs à la levée de ces options tels qu'applicables à la date d'exercice des options. Si le nombre d'actions ainsi déterminé et devant être conservé jusqu'à la cessation des fonctions de Directeur Général de Monsieur Jean-Paul Agon n'est pas un nombre entier d'actions, celui-ci serait arrondi au nombre entier d'actions immédiatement inférieur.

Les attributions d'options pouvant encore être exercées, qui ont été consenties à Monsieur Jean-Paul Agon depuis sa nomination en tant que mandataire social sont les suivantes :

Date d'attribution	Nombre d'options non exercées	Date de 1 <sup>re</sup> levée possible	Date d'expiration	Prix (en euros) de souscription
01.12.2006	500 000	02.12.2011	01.12.2016	78,06
30.11.2007	350 000	01.12.2012	30.11.2017	91,66

#### 6.4. Engagements pris à l'égard des mandataires sociaux nommés par le Conseil

Le Conseil d'Administration de L'Oréal a pour politique constante d'assimiler les mandataires sociaux, liés par un contrat de travail et nommés par lui, à des cadres dirigeants pour tout élément accessoire à leur rémunération<sup>(1)</sup>.

Ces mandataires sociaux relèvent, à ce titre, des mêmes régimes que les cadres dirigeants de L'Oréal, notamment en matière de retraite et de prévoyance. Le Conseil se tient régulièrement informé de ces régimes.

Les engagements en matière de retraite et de prévoyance dont bénéficie Monsieur Jean-Paul Agon en raison de son assimilation à un cadre dirigeant pendant la durée de son mandat et qui ont été soumis à l'Assemblée Générale du 24 avril 2007 restent pleinement en vigueur et n'ont pas à être soumis à des conditions de performance ni à être réitérés en application du dernier alinéa de l'article L.225-42-1 du Code de commerce. Ces engagements sont présentés en détail dans le Rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

En outre, le Conseil d'Administration du 13 février 2008 a autorisé la conclusion d'une convention avec Monsieur Jean-Paul Agon prévoyant que :

- En cas de révocation ou de non-renouvellement de son mandat social, hormis pour faute grave ou lourde, Monsieur Jean-Paul Agon bénéficiera d'une indemnité de cessation de son mandat social, plafonnée à 12 mois de la dernière rémunération fixe perçue au titre du mandat social, sous réserve de la réalisation de conditions de performance définies, conformément aux dispositions légales.

Cette indemnité se cumule, le cas échéant, avec l'indemnité de licenciement à laquelle il aurait droit au titre de son contrat de travail rétabli.

- En cas de mise à la retraite ou de départ volontaire à la retraite intervenant au moment de la cessation de son mandat social ou postérieurement, Monsieur Jean-Paul Agon bénéficiera d'une indemnité de départ ou de mise à la retraite déterminée selon les mêmes modalités que celles applicables à un cadre dirigeant de L'Oréal<sup>(2)</sup>.

Cette indemnité sera calculée sur la base de la rémunération fixe et variable acquise en tant que mandataire social et de l'ancienneté totale acquise au titre du contrat de travail et du mandat social, et sous réserve de la réalisation de conditions de performance définies, conformément aux dispositions légales. Cette indemnité ne pourra être inférieure à l'indemnité de départ ou de mise à la retraite à laquelle il aurait droit au titre de son contrat de travail rétabli et ne se cumulera pas avec celle-ci.

Les conditions de performance arrêtées par le Conseil d'Administration du 13 février 2008 prennent en compte pour moitié l'évolution de la croissance du chiffre d'affaires de L'Oréal par rapport au marché, et pour moitié l'évolution du bénéfice net par action (résultat net par action, dilué, hors éléments non récurrents, part du groupe).

(1) Cf. § 3.5.2. du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

(2) Pour plus d'informations, se reporter à « Informations complémentaires » pages 156-158.

Ces engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 22 avril 2008 sont présentés en détail dans le Rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

L'autorisation par le Conseil d'Administration et l'approbation par l'Assemblée Générale de cet engagement seront requises à chaque renouvellement du mandat de Directeur Général de Monsieur Jean-Paul Agon.

Il est souligné que le Président, Sir Lindsay Owen-Jones, ne bénéficiant d'aucune indemnité de départ liée à la cessation de son mandat social, n'est pas concerné par ces dispositions.

Le Conseil d'Administration n'a pris aucun autre engagement spécifique à l'égard des mandataires sociaux qu'il a nommés que ceux qui viennent d'être précisés.

#### 6.5. Jetons de présence et autres avantages

Chacun des administrateurs de L'Oréal a perçu, au titre de l'exercice 2007, des jetons de présence dans les conditions suivantes :

- une somme forfaitaire annuelle de 30000 euros au titre des jetons de présence statutaires,
- une somme de 5000 euros pour chacune des séances du Conseil à laquelle l'administrateur a participé,
- une somme de 15000 euros pour chacun des membres des Comités « Stratégie et Réalisations » et « Management et Rémunérations », et une somme complémentaire de 15000 euros pour les Présidents de ces Comités,
- une somme de 20000 euros pour chacun des membres du Comité d'Audit et une somme complémentaire de 20000 euros pour le Président de ce Comité.

Le montant total des jetons de présence pour 2007 a été de 975000 euros, répartis de la manière suivante pour chacun des administrateurs, comparativement à 2006 :

En euros	2007	2006
Monsieur Jean-Paul Agon	55 000	35 000
Monsieur Werner Bauer	55 000	60 000
Madame Liliane Bettencourt	90 000	100 000
Madame Françoise Bettencourt Meyers	55 000	55 000
Monsieur Peter Brabeck-Letmathe	75 000	85 000
Monsieur Francisco Castañer Basco	90 000	95 000
Monsieur Xavier Fontanet	95 000	95 000
Monsieur Bernard Kasriel	85 000	82 500
Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière	55 000	50 000
Monsieur Jean-Pierre Meyers	90 000	95 000
Sir Lindsay Owen-Jones	85 000	45 000
Monsieur Franck Riboud	45 000	50 000
Madame Annette Roux	50 000	–
Monsieur Louis Schweitzer	50 000	60 000

## 6.6. Options levées par les mandataires sociaux nommés par le Conseil

Sir Lindsay Owen-Jones a levé, le 20 décembre 2007, 200 000 options sur l'attribution d'options consentie par le Conseil d'Administration le 14 octobre 1999, qui était de 200 000 options d'achat d'actions, au prix de 57,60 euros par action, ainsi que 100 000 options sur l'attribution d'options consentie par le Conseil d'Administration le 7 décembre 1999, qui était de 300 000 options d'achat d'actions, au prix de 61,00 euros par action.

Monsieur Jean-Paul Agon a levé, le 19 février 2007, 30 000 options sur l'attribution d'options consentie par le Conseil d'Administration le 17 octobre 1997, qui était de 30 000 options d'achat d'actions, au prix de 34,01 euros par action.

## 6.7. Etat récapitulatif des opérations réalisées en 2007 sur l'action L'Oréal par les mandataires sociaux

(Article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.)

Date de l'opération	Personne concernée	Nature de l'opération <sup>(1)</sup>	Prix unitaire	Montant total
20 décembre 2007	Sir Lindsay Owen-Jones, Président du Conseil d'Administration	Acquisition d'actions	57,60	11 520 000
20 décembre 2007	Sir Lindsay Owen-Jones, Président du Conseil d'Administration	Acquisition d'actions	61	6 100 000
19 février 2007	Jean-Paul Agon, Directeur Général	Acquisition d'actions	34,01	1 020 300
19 février 2007	Jean-Paul Agon, Directeur Général	Cession d'actions	81,76	1 635 200

(1) Acquisition ou cession d'actions suite à des levées d'options.

Le tableau ci-dessous récapitule les opérations effectuées dans ce cadre, et l'utilisation faite des titres rachetés par finalité :

Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	25 avril 2006 (12 <sup>e</sup> résolution)	24 avril 2007 (7 <sup>e</sup> résolution)
Date d'expiration de l'autorisation	24 octobre 2007	23 octobre 2008
Plafond des rachats autorisés	10% du capital au jour de l'Assemblée, soit 65 876 966 actions, pour un montant maximum de 6 258 millions d'euros	10% du capital au jour de l'Assemblée, soit 62 612 691 actions, pour un montant maximum de 7 500 millions d'euros
Prix d'achat maximum par action	95 euros	120 euros
Finalités autorisées	Annulation ; Options d'achat Attribution gratuite ; Liquidité et animation du marché ; Croissance externe	Annulation ; Options d'achat ; Attribution gratuite ; Liquidité et animation du marché ; Croissance externe
Conseil d'Administration ayant décidé les rachats	28 juin 2006	27 juin 2007
Finalité des rachats	Annulation	Annulation
Période des rachats opérés	1 <sup>er</sup> janvier - 22 juin 2007	2 juillet 2007 - 13 février 2008
Nombre de titres rachetés	7 114 100	9 165 000
Prix d'achat moyen par action	83,15 euros	90,39 euros
Utilisation des titres rachetés	Annulation : 7 114 100 <sup>(1)</sup> Autre : néant	Annulation : 9 165 000 <sup>(2)</sup> Autre : néant

(1) 867 000 actions annulées par le Conseil d'Administration du 14 février 2007, et 6 247 100 actions annulées par le Conseil d'Administration du 30 août 2007.

(2) 1 978 000 actions annulées par le Conseil d'Administration du 30 août 2007, et 7 187 000 actions annulées par le Conseil d'Administration du 13 février 2008.

Date de l'opération	Personne concernée	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant total
13 juillet 2007	Marc Ladreit de Lacharrière, administrateur	Acquisition d'actions	85,36	597 520
7 juin 2007	Marc Ladreit de Lacharrière, administrateur	Acquisition d'actions	86,42	432 100
21 décembre 2007	Charles-Henri Filippi, administrateur	Acquisition d'actions	97,92	99 050

## 7. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

### 7.1. Renseignements concernant les rachats opérés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007

Au cours de l'exercice 2007, la société a procédé au rachat de 15 373 100 de ses propres actions pour un montant de 1 336 millions d'euros, soit un prix d'achat moyen par action de 86,91 euros. En outre, du 1<sup>er</sup> janvier au 13 février 2008, 906 000 actions ont été acquises, pour un montant de 83,9 millions d'euros, soit un prix d'achat moyen par action de 92,64 euros. Au total donc, du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 13 février 2008, la société a acheté 16 279 100 de ses propres actions, pour un montant de 1 420 millions d'euros, et un prix d'achat moyen par action de 87,23 euros.

Ces rachats ont tous été réalisés directement par la société, sans être délégués à un prestataire de services d'investissement, ni avoir donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés. Ils ont donné lieu, en 2007, à 2 456 138,96 euros de frais de négociation et, du 1<sup>er</sup> janvier au 13 février 2008, à 152 250,70 euros, soit, pour l'ensemble de la période 1<sup>er</sup> janvier 2007-14 février 2008, 2 608 389,66 euros.

## 7.2. Opérations réalisées par L'Oréal sur ses propres titres entre le 15 février 2007 (jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi) et le 13 février 2008

(Informations et chiffres tenant compte de l'annulation de 7 187 000 actions décidée par le Conseil d'Administration du 13 février 2008.)

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte au 13 février 2008 (adossé en totalité à des plans existants d'options d'achat d'actions)	2,66%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	48 132 100
Nombre de titres détenus en portefeuille	16 258 137
Valeur nette comptable du portefeuille (en millions d'euros)	1 196,8
Valeur de marché du portefeuille (en millions d'euros)	1 407,0

	Flux bruts cumulés	
	Achats	Ventes/ Transferts <sup>(1)</sup>
Nombre de titres	15 412 100	4 839 513
Cours moyen de la transaction (en euros)	87,82	
Prix d'exercice moyen (en euros)		69,73
Montant (en millions d'euros)	1 353,4	337,4

(1) Exclusivement levées d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux de sociétés du groupe.

Il n'a pas été fait usage de produits dérivés pour procéder aux rachats d'actions. Il n'existe pas de position ouverte ni à l'achat ni à la vente au 12 février 2008.

## 7.3. Renouvellement par l'Assemblée Générale de l'autorisation donnée au Conseil d'opérer sur les actions de la société

Par le vote d'une nouvelle résolution, l'Assemblée donnera au Conseil d'Administration les moyens lui permettant de poursuivre sa politique de rachat.

Cette autorisation serait donnée pour une période maximale de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée et le prix d'achat par action ne pourrait pas être supérieur à 130 euros.

La société pourrait acheter ses propres actions en vue de :

- leur annulation,
- leur attribution aux salariés et mandataires sociaux,
- l'animation du marché,
- leur conservation et remise ultérieure en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'autorisation porterait sur un maximum de 10% du capital pour un montant maximum de 7,9 milliards d'euros, étant entendu que la société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10% de son propre capital. Compte tenu des actions autodétenues au 13 février 2008 représentant 2,66% du capital, soit 16 258 137 actions, le pourcentage maximum de rachat réalisable au 14 février 2008 est de 7,34%, soit, compte tenu du prix maximum de rachat de 130 euros par action, 5826,7 millions d'euros.

Les opérations d'achat réalisées dans le cadre de cette autorisation pourraient être effectuées par tous moyens, sur le marché ou hors marché et, notamment, en tout ou partie par transactions sur blocs de titres ou utilisation d'instruments dérivés.

### Le Conseil d'Administration

## CHAPITRE III

**ANNEXES AU RAPPORT  
DE GESTION**

<b>RAPPORT 2007 DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>92</b>
<b>INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX*</b>	<b>100</b>
<b>RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>112</b>
<b>TITRES DE PARTICIPATION*</b>	<b>118</b>
<b>RÉSULTATS FINANCIERS SUR CINQ ANS*</b>	<b>119</b>

\* Ces informations font partie intégrante du Rapport Financier Annuel tel que prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

# ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

## 1. RAPPORT 2007 DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORÉAL

L'article L.225-37 du Code de commerce, alinéa 6, fait obligation au Président de présenter un Rapport complémentaire, joint au Rapport de Gestion :

« Le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un Rapport joint au Rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-102-1 et L.233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Sans préjudice des dispositions de l'article L.225-56, le Rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général. »

### 1.1. Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

La composition du Conseil d'Administration de L'Oréal, les règles qu'il s'impose, son mode de fonctionnement et les travaux qu'il a menés dans l'année, évalués tous les ans depuis 1996 par les administrateurs dans la dernière réunion de l'année, sont traités dans le Rapport Annuel dans un chapitre sur le Gouvernement d'Entreprise (tome 1), dans le Rapport de Gestion puis dans ce Rapport du Président du Conseil d'Administration (tome 2).

Le Conseil mène ses travaux de manière collégiale, dans un souci éthique, dans le respect de la loi, des règlements et des recommandations.

Les travaux du Conseil s'organisent autour d'un Règlement Intérieur (publié ci-après) qui a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires auxquelles le Conseil dans son ensemble et les administrateurs en particulier s'astreignent naturellement. Le Règlement Intérieur précise les modalités de fonctionnement du Conseil, dans l'intérêt de la société et de tous ses actionnaires, et celui de ses Comités dont les membres sont des administrateurs auxquels il confie des missions préparatoires à ses travaux.

Ce Règlement a été mis à jour en 2006, au moment où le Conseil a décidé de la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général et où il est apparu opportun de préciser la mission et le rôle de chacun. Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il apporte une contribution active à la définition de la stratégie de développement de la société et veille, par ailleurs, à favoriser et renforcer les liens de celle-ci avec les principaux acteurs de l'économie. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il peut demander communication de

tout document ou information propre à éclairer le Conseil dans le cadre de la préparation de ses réunions. Le Président du Conseil d'Administration consacre ses meilleurs efforts à promouvoir en toute circonstance les valeurs et l'image de la société. Il s'exprime ès qualité. Il dispose des moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Le Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, les opérations pouvant avoir une incidence notable sur le périmètre de consolidation de la société, notamment les opérations d'un montant supérieur à 150 000 000 euros, et toutes les opérations nouvelles sortant des activités habituelles de la société, sont soumises au Conseil. Dans tous les cas, la conclusion d'une opération et sa mise en œuvre font l'objet d'une information au Conseil d'Administration.

Les administrateurs, qui ont un devoir de vigilance, ont à nouveau en 2007 exercé leur totale liberté de jugement. Cette liberté de jugement leur a permis de participer, en toute indépendance, aux travaux puis aux décisions collégiales du Conseil et, le cas échéant, aux travaux préparatoires puis aux propositions des Comités du Conseil.

Pour participer aux débats et prendre des décisions en connaissance de cause, l'administrateur doit disposer des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et au bon déroulement collégial des travaux du Conseil.

#### 1.1.1. De bonnes pratiques, un comportement éthique

Le Conseil s'est réuni cinq fois en 2007, avec un taux de présence de ses membres de 91 %. Les administrateurs sont assidus et présents également à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Conseil recherche en permanence un mode de fonctionnement qui, tout en respectant rigoureusement la loi, assure les conditions d'un bon gouvernement de l'entreprise. Nommés par les actionnaires, les administrateurs contrôlent la gestion économique et financière du groupe et participent à la définition de sa stratégie. Ils examinent et approuvent les grandes lignes d'actions retenues par la Direction Générale, qui les met en œuvre.

Le Conseil, avec la Direction Générale, a contribué à la mise en place dans le groupe d'un Code de déontologie boursière. Sur la base des textes de loi, règlements et recommandations, ce code rappelle qu'une information privilégiée ne doit être transmise et utilisée qu'à des fins professionnelles. Une information privilégiée est une information non publique, précise, qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence sensible sur le cours de l'action. Chez L'Oréal, cette information privilégiée peut être, notamment, de trois sortes : stratégique, liée à la définition et à la mise en œuvre de la politique de développement du groupe ; récurrente, liée au calendrier annuel de production et de publication des comptes annuels et intermédiaires, des communications régulières ou des réunions périodiques consacrées à l'information financière ; ponctuelle, liée à un programme, à un projet ou à une opération financière donnés.

Le Code de déontologie boursière incite à la plus grande prudence quand il s'agit pour le détenteur d'une information privilégiée de réaliser ou de faire réaliser des opérations financières sur les titres L'Oréal en Bourse et souligne que les fautes en la matière sont passibles de sanctions pénales. Dans le Règlement Intérieur du Conseil, il est demandé tout spécialement à l'administrateur, qui a le statut d'initié permanent, de s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres L'Oréal précisément pendant certaines périodes et lorsqu'il dispose, dans le cadre de ses fonctions particulières, d'informations privilégiées.

Enfin, les administrateurs communiquent à l'Autorité des Marchés Financiers chaque transaction réalisée par eux ou leurs proches sur le titre L'Oréal. Cette obligation leur est périodiquement rappelée par la société.

### **1.1.2. Un Conseil qui examine périodiquement son mode de fonctionnement et évalue son organisation et la qualité de ses travaux**

Une fois par an, depuis 1996, le Conseil procède, à partir d'entretiens individuels organisés par son Secrétaire sur la base des réglementations, recommandations et bonnes pratiques de Place, à une évaluation formalisée de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement. Ce travail s'effectue notamment dans le cadre des recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, auxquelles le Conseil se réfère.

Par rapport aux mesures d'améliorations qui ont été retenues l'année précédente et dans le cadre strict de ses responsabilités, le Conseil débat des conclusions de cette évaluation et définit, le cas échéant, de nouvelles voies de progrès possibles.

#### **L'organisation du Conseil**

En 2007, le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale le renouvellement du mandat d'un administrateur et la nomination d'un nouvel administrateur, qui ont été votés à une très large majorité. Le Conseil a également procédé à la cooptation d'un nouvel administrateur après avoir pris acte d'une démission et de la vacance consécutive d'un siège d'administrateur, sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil a par ailleurs apprécié son organisation avec la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

#### **Les réunions du Conseil**

Le Conseil a estimé que la qualité de ses réunions ne cesse de s'améliorer. Le regard sur la stratégie s'est approfondi et les administrateurs estiment avoir une meilleure connaissance des métiers, des marchés et de la concurrence. Le Conseil mesure avec régularité les différents enjeux stratégiques du groupe et il prend les décisions correspondantes.

#### **L'information des administrateurs**

Enfin, en 2007, conformément à ses vœux, le Conseil a disposé d'une information régulière et de qualité sur l'activité de la société. Les administrateurs souhaitent cependant encore améliorer la qualité et la profondeur de leurs débats, avec une information préalable ciblée et pertinente en relation avec les décisions que le Conseil est amené à prendre.

### **1.1.3. Des comités d'études actifs dans la préparation des travaux du Conseil**

Les débats et les décisions du Conseil sont facilités par les travaux préparatoires de ses Comités d'études, qui lui rendent compte régulièrement.

#### **Le Comité « Stratégie et Réalisations »**

Le Comité « Stratégie et Réalisations » a pour mission d'éclairer par ses analyses et ses débats les orientations stratégiques du groupe soumises au Conseil et de suivre la réalisation et l'évolution des opérations significatives en cours.

Le Comité examine notamment les grands axes, options ou projets stratégiques présentés par la Direction Générale avec leurs conséquences en matière économique et financière, les opportunités d'acquisitions, les opérations financières susceptibles de modifier de manière significative la structure du bilan. Plus généralement, le Comité débat de toute question jugée essentielle pour l'avenir stratégique du groupe et le maintien de ses grands équilibres financiers.

Le Comité est composé de six administrateurs de L'Oréal, dont deux membres appartenant à la famille Bettencourt et deux membres émanant de Nestlé. Il est présidé par le Président du Conseil d'Administration et un autre administrateur indépendant en fait également partie.

Le Comité « Stratégie et Réalisations » s'est réuni cinq fois en 2007.

Outre l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats de L'Oréal, le Comité a notamment examiné le programme de rachat d'actions et la situation de la participation du groupe dans Sanofi-Aventis. Il a poursuivi ses réflexions sur des projets d'acquisitions qui ont ensuite été présentés au Conseil, pour décision, le plus souvent en présence des dirigeants concernés. L'information sur les opérations d'acquisitions effectivement réalisées est ensuite portée à la connaissance du Conseil. Par ailleurs, différents aspects du positionnement des métiers de L'Oréal ont été présentés et discutés en Comité, puis en séance du Conseil.

### **Le Comité d'Audit**

Le Comité d'Audit doit s'assurer que la Direction Générale dispose des moyens lui permettant d'identifier et de gérer les risques d'ordre économique, financier et juridique auxquels le groupe, en France et à l'étranger, est confronté dans le cadre de ses opérations courantes ou exceptionnelles. Pour mener à bien sa mission, le Comité d'Audit entend les dirigeants de la société responsables notamment de l'établissement des comptes et du contrôle interne. Il procède à l'audition de l'Audit Interne.

Le Comité d'Audit peut être consulté sur toute question relative aux procédures de contrôle de risques inhabituels, notamment quand le Conseil ou la Direction Générale jugent utile de la lui soumettre. Par ailleurs, si au cours de ses travaux, le Comité détecte un risque important qui ne lui paraît pas être traité de manière adéquate, il en alerte le Président du Conseil. Le Comité peut également, en accord avec la Direction Générale, s'informer auprès des personnes susceptibles de l'éclairer dans l'accomplissement de sa mission, notamment les cadres responsables économiques et financiers et ceux qui ont en charge le traitement de l'information financière.

Le Comité s'est réuni trois fois en 2007, en présence de tous ses membres et des Commissaires aux Comptes.

Le Comité, dans le cadre de l'information sur les résultats, a approfondi les aspects provisions, contentieux et engagements de retraite. Dans le cadre du contrôle interne, la situation des risques juridiques auxquels la société est exposée, a été présentée au Comité, avec les constats réalisés par la Direction de l'Audit Interne. Le Comité a été également informé de la mise à jour des règles fondamentales du contrôle interne chez L'Oréal et de l'évolution du Rapport du Président, ceci dans le cadre des recommandations de Place.

### **Le Comité « Management et Rémunérations »**

Le Comité « Management et Rémunérations » a pour missions principales de s'enquérir des politiques générales de rémunération dans l'entreprise, d'assister le Président et le Conseil dans leurs réflexions sur les plans de succession pour la Direction du groupe, de réfléchir sur la composition du Conseil d'Administration et son éventuelle évolution et de faire des propositions au Conseil sur la rémunération des mandataires sociaux et sur les attributions de stock-options.

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont précisés dans le Rapport de Gestion, chapitre 6 « Rémunérations des mandataires sociaux », pages 85 et s.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2007 en toute indépendance.

Les principaux points sur lesquels ont porté ses travaux, dont il a été rendu compte au Conseil d'Administration pour décision, sont :

- les propositions de rémunération et d'attribution d'options concernant les mandataires sociaux nommés par le Conseil, au regard des règles internes préalablement fixées et de l'environnement extérieur,

- les plans de succession dans le Comité de Direction,
- la cooptation d'un nouvel Administrateur suite à la démission de l'un d'entre eux,
- le principe d'attribution et de répartition des jetons de présence,
- les modalités de conservation d'actions par les mandataires sociaux à la suite des levées d'options,
- l'évolution de sa propre organisation et de son mode de fonctionnement avec la création de deux Comités distincts : le Comité des Nominations d'une part, le Comité des Rémunérations d'autre part.

## **1.2. Le contrôle interne**

A la demande du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général, la Direction Générale Administration et Finances a réuni les éléments constitutifs du présent rapport sur la base des différents travaux réalisés par les services en charge des domaines du contrôle interne du groupe. Le rapport qui en résulte a été présenté au Comité d'Audit.

### **1.2.1. Définition et objectifs du contrôle interne**

Le contrôle interne est, chez L'Oréal, un dispositif qui s'applique à la société et à ses filiales consolidées (« le Groupe ») et vise à assurer que :

- la réalisation des objectifs économiques et financiers s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- les orientations fixées par la Direction Générale sont mises en œuvre,
- le patrimoine de la société est valorisé et ses actifs protégés,
- les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques auxquels est exposé le Groupe, le dispositif de contrôle interne doit permettre à la dynamique du développement industriel et économique du Groupe de se réaliser de manière régulière et durable dans un environnement de contrôle adapté à ses métiers. Toutefois une garantie absolue que ces objectifs soient atteints ne peut être fournie.

### **1.2.2. Composantes du dispositif**

#### **Organisation et environnement du contrôle interne**

L'environnement de contrôle, essentiel au dispositif de contrôle interne, à la bonne gestion des risques et à l'application des procédures, s'appuie sur les comportements, l'organisation et les hommes. Chez L'Oréal, il s'inscrit dans une culture d'engagement et de rigueur transmise par les dirigeants et également dans la continuité des choix stratégiques du Groupe.

#### **Les valeurs du Groupe**

L'Oréal s'est construit sur des valeurs fortes qui ont guidé son développement et contribué à faire sa réputation : l'intégrité, la loyauté, la confiance, la transparence ainsi que le respect de la personne humaine et de la diversité. La Charte Ethique permet de comprendre comment ces valeurs doivent se traduire dans le comportement et les actions des collaborateurs au moyen de règles simples et de présentation de situations concrètes

auxquelles ils peuvent être exposés. Ce document, qui existe en 43 langues, a été remis à l'ensemble des collaborateurs dans le monde et sera remis à chaque nouveau collaborateur. Le Directeur de l'Éthique, rapportant directement au Directeur Général, est notamment chargé de s'assurer du respect de la Charte Éthique. Un site intranet comportant des informations complémentaires sur l'éthique est mis à la disposition des collaborateurs. Une large campagne de formation en matière éthique est prévue pour 2008-2009.

#### **Les responsabilités opérationnelles et fonctionnelles**

Le Groupe est structuré en Divisions Opérationnelles et Zones géographiques qui sont pleinement responsables, avec chaque Direction de pays, d'affaire ou d'entité industrielle, de la réalisation des objectifs approuvés par la Direction Générale. Les Directions Fonctionnelles apportent leurs expertises à chaque Division Opérationnelle ou Zone géographique et y sont représentées par des spécialistes au service des Divisions et des Zones.

Des responsabilités mondiales de représentation, d'animation et de contrôle interne des activités relevant de leur direction ou de leur division sont confiées à chacun des membres du Comité de Direction. Un processus de formalisation des délégations de pouvoirs et de responsabilités a été engagé par le Groupe. Les pouvoirs des représentants légaux des sociétés du Groupe et de leur(s) délégué(s) sont limités et encadrés conformément notamment aux dispositions de la Charte juridique.

Par ailleurs et afin d'optimiser la gestion des flux physiques de produits et des flux d'information le long de la chaîne logistique, une nouvelle Direction de la « Supply Chain » (chaîne logistique) a été créée en 2007. Cette Direction a été intégrée à la Direction Générale Technique, devenue Direction Générale des Opérations. Cette nouvelle organisation donnant à la Direction Générale des Opérations une autorité unique sur l'ensemble de la chaîne logistique a pour but d'unifier et de clarifier la responsabilité sur les activités et les coûts, et d'améliorer le pilotage transverse de la performance.

Au sein des Divisions et des Zones, les spécialistes de gestion, de systèmes d'information, de relations humaines ou de technique logistique et industrielle, qui agissent en support des opérationnels à tous les niveaux de l'organisation, ont un double rattachement opérationnel et fonctionnel. Cette organisation matricielle facilite la diffusion des bonnes pratiques et le contrôle des opérations, tout en intégrant les spécificités des marchés et des modes de distribution.

#### **La politique de Relations humaines**

La qualité et la compétence des hommes sont des éléments importants du dispositif de contrôle interne. La politique des Relations humaines chez L'Oréal se définit par la recherche constante de l'excellence dans les recrutements et le développement des talents au sein du Groupe, de façon à assurer le niveau de compétence requis dans tous les domaines. Cette activité s'inscrit aussi dans la politique de diversité du Groupe, cherchant à valoriser et respecter la différence partout dans l'organisation. Les centres de l'Éducation Permanente proposent des programmes techniques ou d'aide à l'intégration ou au management, adaptés aux différents profils

de postes et visant à la maîtrise des métiers, dans tous les domaines d'activité.

#### **Les systèmes d'information**

Les orientations stratégiques en termes de systèmes sont déterminées par la Direction Générale Administration et Finances, qui veille à l'harmonisation d'un « ERP » (*Enterprise Resource Planning*), logiciel de gestion commun à la grande majorité des filiales, et émet les directives en matière de sécurité des systèmes. Le plan de déploiement mondial du progiciel intégré contribue également à renforcer la fiabilité et la sécurisation du processus de production des informations, notamment comptables et financières. Poursuivant le même objectif, la Direction Générale des Opérations déploie également dans les entités industrielles un logiciel de production et de gestion intégré.

#### **Les procédures et normes encadrant les activités**

Chaque Direction Fonctionnelle, dans son domaine propre, a la mission de définir les principes et normes applicables à l'ensemble des entités consolidées. Afin d'en faciliter l'appropriation par les collaborateurs, les principes clés ont été résumés dans les « Fondamentaux du Contrôle Interne ». Ce guide constitue pour le Groupe un cadre de référence dans lequel s'inscrivent les activités opérationnelles, sous forme d'une fiche par domaine. Chaque fiche renvoie aux chartes, codes et normes détaillées du Groupe. Les fiches ont été actualisées et enrichies en 2007, validées par les experts métiers et présentées au Comité de Direction. Un questionnaire par fonction opérationnelle est proposé aux filiales afin qu'elles puissent faire un bilan et déterminer les axes d'amélioration pour leur périmètre d'activité.

#### **Diffusion en interne des informations**

##### **Le partage des informations**

La brochure des Fondamentaux du Contrôle Interne a été diffusée individuellement aux responsables de l'ensemble des filiales consolidées y compris les entités industrielles. De plus, les Fondamentaux, les Chartes et normes, ainsi que les informations relatives à l'organisation, aux évolutions et aux directives des Directions Fonctionnelles sont mis à disposition des filiales de façon permanente sur les sites intranet du Groupe.

##### **Les autres moyens de communication interne**

Les Zones et Divisions ont pour mission de relayer auprès des filiales les orientations émanant de la Direction Générale. Elles organisent régulièrement des Comités de Politique Générale (CPG) ou des réunions internationales destinées à communiquer directement avec les patrons de pays et d'affaires. Les Directions Fonctionnelles animent également leurs réseaux d'experts à travers des séminaires et des formations.

#### **Gestion des risques**

Pour assurer la pérennité de son développement et la réalisation de ses objectifs, le Groupe veille en permanence à anticiper et gérer les risques auxquels il est exposé dans ses différents domaines d'activité. Ces risques sont identifiés dans

le chapitre « Facteurs de risques » pages 66 et s. du Rapport de Gestion et les dispositifs pour améliorer leur anticipation et leur traitement sont mentionnés. Par ailleurs le règlement du Conseil d'Administration précise le rôle du Comité d'Audit qui « doit s'assurer que la Direction Générale dispose des moyens lui permettant d'identifier et de gérer les risques d'ordre économique, financier et juridique auxquels le Groupe, en France et à l'étranger, est confronté dans le cadre de ses opérations courantes ou exceptionnelles ».

Une analyse formalisée des risques majeurs comptables et financiers, portant sur les processus des filiales qui alimentent les principaux comptes du Groupe a été réalisée. Cette analyse a pour but de vérifier l'existence de dispositifs de contrôles clés en face de chaque risque identifié.

### Activités de contrôle

#### Les mesures préconisées par le Groupe

Dans chaque domaine d'activité, les mesures préconisées relatives aux points clés de contrôle sont déterminées par les Directions Fonctionnelles.

- Dans le domaine des Relations humaines, les obligations liées à la gestion du personnel précisent les documents à remettre aux collaborateurs, le traitement des effectifs et charges du personnel, les procédures de recrutement, de formation et d'évaluation.
- Dans le domaine juridique, la Charte juridique réaffirme l'obligation du respect des législations locales et fixe notamment les principes internes de signature, les règles générales et particulières en matière de contrats, de droit des marques, de la propriété intellectuelle, du droit des sociétés et du droit de la concurrence. La Charte assurances rappelle que le Groupe a recours principalement à des programmes mondiaux intégrés pour couvrir notamment la responsabilité civile de toutes ses entités, ainsi que les dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives à un sinistre garanti.
- Dans le domaine de la sécurité et de la qualité, les procédures liées à la protection des biens, des données et des personnes, dont particulièrement les règles internes émises par la Direction Générale des Opérations, fixent les principes de couverture des risques industriels et logistiques en matière d'organisation et de sécurité. Egalement, les normes de qualité de la production, définissent les règles qui encadrent la qualité des produits, de la conception à la production jusqu'à la distribution. La quasi-totalité des usines sont certifiées ISO 9001, pour leur production, ISO 14001 pour leur politique environnementale et OHSAS 1800 pour leur politique sécurité.
- Dans le domaine des achats, le Code de déontologie achats édicte les comportements à respecter dans la gestion des fournisseurs. Les conditions générales d'achat forment le cadre des transactions avec ceux-ci. La procédure de « Demande d'Engagements de Dépenses », qui comporte un circuit de validation préalable, a pour objectif de faciliter et renforcer la maîtrise des dépenses et des investissements des entités du Groupe.
- Dans le domaine de la « Supply Chain », les grands principes de logistique regroupent la gestion des stocks, la sous-traitance, les transports, la traçabilité des produits, le plan de continuité d'activité, les bonnes pratiques concernant les conditions générales de ventes, les tarifs et les contrats, les

modes de facturation, le contrôle des politiques commerciales, la gestion des retours et litiges clients ainsi que la gestion du crédit client.

- Dans le domaine de la finance et de la trésorerie, la Charte financière et la norme de gestion du risque de change précisent notamment les principes à retenir par les entités du Groupe afin d'assurer une gestion prudente et centralisée des risques de change. Par ailleurs, le Code de déontologie boursière, détaillé plus haut dans les conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration, est applicable à l'ensemble des collaborateurs.
- En matière de consolidation et de gestion, les éléments sont décrits au paragraphe relatif au contrôle interne comptable et financier.

### Surveillance permanente du dispositif de contrôle interne

#### La surveillance exercée par les Directions Fonctionnelles

Les Directions Fonctionnelles procèdent, par leur réseau de spécialistes ou par des audits réguliers, à l'examen du fonctionnement de leurs domaines respectifs : ainsi, les Directions des Achats au niveau des fournisseurs et de leurs conditions de travail, la Direction Sécurité, Hygiène & Environnement pour des vérifications liées à la sécurité des sites et au respect de l'environnement, la Direction de la Qualité pour mesurer la performance et la progression des entités industrielles en matière de qualité de la production. Des procédures de reporting mensuel permettent d'assurer un suivi régulier de l'activité locale de chacune de ces Directions Fonctionnelles.

#### Le rôle de l'Audit Interne

Les équipes d'Audit Interne effectuent des missions régulières de vérification des processus majeurs et d'application des principes et normes du Groupe.

L'Audit Interne a réalisé 48 missions en 2007, dont 35 ont concerné des affaires commerciales représentant environ 29% du chiffre d'affaires du Groupe. De plus, l'Audit Interne a réalisé 5 audits d'usines représentant environ 14% de la production mondiale en unités et 8 missions spécifiques qui ont fait l'objet d'une définition préalable des objectifs. Les missions d'audit donnent systématiquement lieu à l'établissement d'un rapport comportant l'exposé des constats et des risques liés et formulant des recommandations dans le cadre d'un plan d'action à mettre en œuvre par l'entité auditée.

Au surplus, des analyses transversales portant sur les éventuelles faiblesses permettent, d'identifier les axes d'amélioration et de renforcement des procédures, en coordination avec la Direction des Affaires Economiques, la Direction du Contrôle Interne, les Divisions et les Zones. Depuis 2006, un kit de transactions spécifiques sur le logiciel « ERP » intégré du Groupe contribue à augmenter l'efficacité des interventions de l'Audit Interne. En 2007, des missions spécifiques visant à vérifier certains points clés de contrôle interne dans les paramétrages du logiciel « ERP » ont été exécutées avec la participation d'un expert système sur 4 plateformes. Ces missions seront poursuivies et renforcées sur 2008.

L'Audit Interne partage les résultats de ses audits avec les Commissaires aux Comptes.

Inversement, les remarques des auditeurs externes formulées dans le cadre de leur mission annuelle de vérification des dispositifs de contrôle interne dans les filiales sont également prises en considération.

### 1.2.3. Acteurs

Les principaux acteurs impliqués dans le pilotage du contrôle interne sont :

- la Direction Générale et particulièrement son Comité de Direction,
- le Comité d'Audit,
- les Directions Fonctionnelles,
- la Direction de l'Audit Interne,
- la Direction du Contrôle Interne.

#### *La Direction Générale et particulièrement son Comité de Direction*

La mission de la Direction Générale est de définir les principes généraux en matière de contrôle interne et de s'assurer de leur mise en place correcte.

Dans le cadre de leurs responsabilités mondiales de contrôle interne les membres du Comité de Direction s'appuient sur des dirigeants opérationnels et fonctionnels, selon leurs champs de compétences respectifs. Les dirigeants doivent veiller à l'application de ces principes généraux et s'assurer du bon fonctionnement des procédures permettant d'atteindre le niveau de contrôle interne requis par la Direction Générale.

#### *Le Comité d'Audit*

Le Conseil d'Administration a toujours affirmé l'importance qu'il accorde, avec la Direction Générale, au contrôle interne et à ses principaux domaines d'application. Depuis sa création, le Comité d'Audit est chargé du suivi des actions engagées en matière de contrôle interne et il en rend compte au Conseil d'Administration.

Chaque année, le Comité procède à un examen des principes et des méthodes, du programme et des objectifs ainsi que des conclusions générales des missions de l'Audit Interne. Le Comité fait ensuite un compte-rendu de ses propres réflexions au Conseil d'Administration.

#### *Les Directions Fonctionnelles*

Les Directions Fonctionnelles définissent, chacune dans son domaine, les orientations et les procédures qu'elles communiquent aux pays et aux entités.

*La Direction Générale Administration et Finances* a pour mission principale d'assister et de contrôler les Divisions Opérationnelles dans leurs activités administratives, financières, juridiques. Elle fixe les règles de fonctionnement qui s'imposent à toutes les entités dans ces domaines, assure la définition et la promotion d'outils, de procédures et de bonnes pratiques, notamment dans les domaines suivants : gestion, comptabilité et consolidation, financements et trésorerie, fiscalité, juridique, communication financière, systèmes d'information, achats hors production, assurances. En matière d'assurances, le choix du Groupe est de ne recourir qu'à

des assureurs de premier rang et de privilégier l'assurance de son risque client. Les résultats des audits conduits par les compagnies d'assurance dans les usines et les centrales de distribution sont utilisés pour améliorer le contrôle interne dans ces entités.

*La Direction Générale des Opérations* regroupe les départements Qualité, SH&E (Sécurité, Hygiène et Environnement), Achats (opérations), Systèmes d'information (production), Ressources Humaines (production), Supply Chain, Organisation de la Production, Gestion Industrielle, Immobilier. Elle définit les normes et les méthodes dans les domaines de la qualité des productions, de la sécurité et de l'environnement. Elle assiste les Divisions Opérationnelles dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques industrielles et logistiques.

Les autres *Directions Fonctionnelles* impliquées dans le contrôle interne sont la Direction des Relations Humaines, la Direction de la Recherche et du Développement, responsable en particulier de la cosméto-vigilance et de la qualité des formules entrant dans la composition des produits, la Direction de la Communication et des Relations Extérieures qui coordonne les opérations de communication, établit les principes de gestion de crise et veille à leur application. Cette Direction est également responsable de la coordination des actions de développement durable.

#### *La Direction de l'Audit Interne*

Les missions de l'Audit Interne sont soumises à la Direction Générale et au Comité d'Audit et donnent lieu avec leur accord, à l'établissement d'un plan d'audit annuel. Le choix des missions prend notamment en compte l'évaluation des risques les plus importants identifiés par les responsables des Divisions et des Zones géographiques. Le poids, la contribution aux principaux indicateurs économiques, l'antériorité des entités et le rythme de leur développement sont des paramètres qui sont également pris en considération.

Les plans d'action décidés suite aux audits font l'objet d'un suivi régulier par la Direction de l'Audit Interne, qui mesure le taux de mise en place des recommandations, pondéré par les niveaux de risques attribués, ceci en étroite coordination avec les Divisions et Zones concernées. La synthèse sur l'accomplissement et le résultat des missions ainsi que l'avancement des plans d'action sont présentés au Comité d'Audit.

#### *La Direction du Contrôle Interne*

Cette Direction, créée en 2005 et distincte de l'Audit Interne, assure la diffusion et la mise à jour du guide « les Fondamentaux du Contrôle Interne ». Des modules de formation ont été créés, de façon à améliorer l'appropriation par les opérationnels des outils mis à leur disposition.

La Direction du Contrôle Interne, avec les experts métiers du Groupe, s'efforce de promouvoir la bonne compréhension des règles de contrôle interne et, à ce titre, coordonnera dès 2008 l'animation d'un nouveau Comité de Contrôle Interne auquel participeront la Direction des Affaires Economiques et l'Audit Interne et dont l'objectif est de suivre l'avancement de projets structurants de contrôle interne. Cette Direction effectue également une veille constante des obligations réglementaires.

#### 1.2.4. Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Pour la rédaction du présent Rapport, nous nous sommes appuyés sur le « Guide d'Application relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière publiée par les émetteurs » du Cadre de référence de l'AMF. Nous avons effectué une revue détaillée de l'ensemble des principes et points clés d'analyse qui y sont décrits. Cette approche s'inscrit dans une démarche de progrès permanent et d'amélioration du dispositif de contrôle interne déjà en place.

##### *Définition, objectifs et périmètre*

Le contrôle interne comptable et financier couvre les processus qui alimentent les données comptables : processus de production de l'information financière, processus d'arrêtés des comptes et actions de communication.

Le dispositif de contrôle interne vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- l'application des orientations fixées par la Direction Générale au titre des informations financières,
- la préservation des actifs,
- la qualité des remontées des informations qui concourent à l'élaboration des comptes publiés et la fiabilité de leur traitement centralisé pour le Groupe en vue de leur diffusion et de leur utilisation à des fins de pilotage,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion incluant la prévention des fraudes.

Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et l'ensemble des filiales intégrées dans les comptes consolidés (« le Groupe »).

##### *Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière*

###### *L'organisation des Directions Financières*

Des équipes dédiées de spécialistes assurent la mise en œuvre du pilotage comptable et financier, sous la supervision de la Direction Générale, dans les domaines suivants : comptabilité, consolidation, gestion, services financiers, trésorerie.

Au sein de la Direction Générale Administration et Finances l'élaboration des résultats consolidés du Groupe est la responsabilité de la Direction des Affaires Economiques. La présence à chacun des niveaux de l'organisation matricielle, d'un contrôleur de gestion, avec un double rattachement opérationnel et fonctionnel, participe au renforcement du dispositif de contrôle interne. Ce réseau des contrôleurs de gestion des filiales est animé par la Direction des Affaires Economiques en étroite liaison avec les contrôleurs de gestion des Divisions Opérationnelles et des Zones géographiques.

Le traitement et la centralisation des flux de trésorerie ainsi que la couverture des risques de change et de taux sont assurés par la Direction des Services Financiers, qui effectue le recensement des engagements et permet leur comptabilisation.

###### *Les normes comptables*

Le Groupe s'est doté d'un corps de règles et méthodes comptables et de gestion, dont l'application est obligatoire par toutes les filiales consolidées et qui permettent de fournir une information financière fiable : ces règles comptables sont mises à jour régulièrement, tenant compte de l'évolution des réglementations en matière de principes comptables. Le périmètre de consolidation est actualisé en permanence :

- Les normes comptables fixent les principes nécessaires au traitement homogène des opérations. Elles précisent notamment les modalités de recensement et de valorisation des engagements hors bilan. Elles sont conformes aux normes IFRS, référentiel des comptes consolidés depuis 2005. La Direction Comptable du Groupe effectue de façon permanente un travail de veille sur les nouvelles normes comptables en préparation, notamment IFRS, afin d'alerter la Direction Générale et d'anticiper au mieux leurs incidences sur les comptes du Groupe.
- Le plan de comptes fournit les définitions et les modalités d'élaboration du reporting nécessaires à l'établissement des comptes.
- Les normes de gestion précisent les règles applicables à la valorisation de certains comptes significatifs du bilan et du compte de résultat.

###### *L'organisation et la sécurité des systèmes d'information*

Les décisions concernant les choix de logiciels adaptés aux exigences comptables et financières du Groupe sont prises conjointement entre la Direction des Affaires Economiques et la Direction des Systèmes d'Information.

Au niveau des systèmes d'information, les équipes travaillent au renforcement des dispositifs de séparation des tâches et d'amélioration du contrôle des droits d'accès.

La Charte de sécurité informatique, avec les précautions de confidentialité et la gestion des plans de secours, contient les règles qui précisent la bonne utilisation des postes de travail, la gestion et l'administration des serveurs et le choix des outils logiciels. La Politique de Sécurité Cadre alignée sur le standard ISO17799 a été formalisée, avec la diffusion à toutes les entités du Groupe d'un outil d'autodiagnostic.

###### *Les outils de pilotage*

Le système de reporting mensuel des différents indicateurs économiques permet de suivre de façon continue et homogène l'évolution des performances de chacune des affaires et de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs qui leur ont été fixés.

L'outil de reporting et de consolidation, utilisé par toutes les entités, assure la cohérence et la fiabilité des données de chaque filiale, et ceci grâce à des contrôles bloquants, avant remontée au Groupe. A cet effet, le compte d'exploitation par destination, commun à la gestion et à la comptabilité contribue à renforcer la maîtrise des rubriques des états financiers par l'utilisation d'un référentiel identique à ces deux fonctions.

Par ailleurs, l'organisation du Groupe qui repose sur un reporting émanant de chaque filiale et adressé par pays directement à la société mère, sans agrégat intermédiaire, permet d'optimiser la transmission et l'exhaustivité de l'information, et en particulier de contrôler l'exactitude des taux de conversion. Deux fois par an, le Directeur Général et le Directeur Financier

de chaque filiale s'engagent ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières qu'ils ont préparées et transmises à la Direction des Affaires Economiques du Groupe, ceci au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils cosignent.

#### **Le Comité d'Audit**

Le Comité d'Audit analyse notamment les procédures qui permettent :

- le respect des réglementations comptables et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la remontée de l'information et son traitement,
- l'application des normes de contrôle interne destinées à l'établissement des éléments financiers,
- le respect des réglementations boursières, et plus précisément de la bonne application de la déontologie boursière en vigueur dans la société.

Les points qui ont fait l'objet des réunions du Comité d'Audit en 2007 ont été décrits précédemment dans le paragraphe consacré aux « Comités d'études actifs dans la préparation des travaux du Conseil ».

#### **Les Commissaires aux Comptes**

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales consolidées font l'objet, au minimum d'un examen limité lors des clôtures semestrielles, et d'un audit lors des clôtures annuelles, par les auditeurs externes. Les missions d'audit dans les pays sont confiées presque intégralement aux membres du réseau des deux Commissaires aux Comptes statutaires, qui, après avoir procédé conjointement à l'examen de l'ensemble des comptes et des modalités de leur établissement, assurent la certification des comptes consolidés du Groupe. Ils certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers du Groupe et au Comité d'Audit à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

#### **Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière**

##### **Les processus opérationnels d'alimentation des comptes**

L'ensemble des processus alimentant les comptes, notamment les ventes et les achats, font l'objet de procédures spécifiques, de suivis, de règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation.

Ainsi, les plans d'investissement sont avalisés par le Comité de Direction au moment de l'établissement des plans stratégiques et tout changement par rapport aux montants acceptés intervenant au moment du budget ou au cours d'un exercice fait l'objet d'une autorisation préalable spécifique par la Direction Générale Administration et Finances.

##### **La clôture des comptes, la consolidation et les informations de gestion**

Le processus de clôture des comptes est encadré par des instructions précises et repose sur un calendrier détaillé et

diffusé à toutes les filiales de façon à assurer le respect des délais et la cohérence de la préparation des états financiers. Pour l'établissement des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitement des informations. Elles ont pour objet, sur une base semestrielle, de vérifier notamment :

- le correct ajustement et l'élimination des transactions internes (remontées mensuellement),
- la vérification des opérations de consolidation,
- la bonne application des normes, et notamment des règles de provisionnement des passifs,
- la qualité et l'homogénéité des données comptables et financières consolidées et publiées et, en particulier, la cohérence entre les données comptables et les données de gestion utilisées pour l'élaboration des informations financières.

#### **La communication financière**

Les responsables de la communication financière établissent un calendrier précis de diffusion aux marchés financiers d'une information à jour sur le Groupe. Ce calendrier est communiqué en interne et en adéquation avec les exigences des autorités de marché. Les responsables vérifient, avec le concours de la Direction Juridique, que la communication est effectuée dans les délais requis et en conformité avec les lois et règlements, dont ils assurent une veille permanente. Leur rôle est également de transmettre avec précision et exactitude l'information fournie par la Direction des Affaires Economiques et la Direction Juridique. Toute information significative communiquée à la communauté financière reflète avec sincérité et transparence la situation et l'activité du Groupe, et est effectuée dans le respect du principe d'égalité d'information entre les actionnaires.

### **Le Président du Conseil d'Administration**

## 2. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

### Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés au cours des cinq dernières années arrêtés à la date du 13 février 2008

<b>Sir Lindsay Owen-Jones</b>	<b>Echéance du mandat</b>
Président du Conseil d'Administration	<b>2010</b>
Président du Comité « Stratégie et Réalisations »	
Adresse professionnelle : L'Oréal – 41 rue Martre – 92117 Clichy Cedex	
Détient 2829005 actions L'Oréal	

#### Autres mandats et fonctions en cours

##### Sociétés françaises

Alba Plus SASU	Président
L'Air Liquide S.A.	Vice-Président du Conseil d'Administration
Sanofi-Aventis S.A.	Administrateur

##### Sociétés étrangères

Ferrari Spa (Italie)	Administrateur (Amministratore)
L'Oréal U.K. Ltd (Royaume-Uni)	Chairman & Director
L'Oréal USA Inc. (Etats-Unis)	Chairman & Director

##### Autre

Fondation d'Entreprise L'Oréal	Président du Conseil d'Administration (depuis le 8 octobre 2007) Administrateur (depuis le 7 juin 2007)
--------------------------------	--

#### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

##### Sociétés françaises

		Echéance du mandat
L'Air Liquide S.A.	Vice-Président du Conseil de Surveillance	Mai 2006
L'Oréal S.A.	Directeur Général	Avril 2006
BNP Paribas S.A.	Administrateur	Décembre 2005
Gesparal S.A. (absorbée par L'Oréal)	Administrateur	Avril 2004

##### Société étrangère

Galderma Pharma (Suisse)	Administrateur	Mai 2006
	Président du Conseil d'Administration	Mai 2004

<b>Jean-Paul Agon</b>	<b>Echéance du mandat</b>
Directeur Général Administrateur	<b>2010</b>
Adresse professionnelle : L'Oréal – 41 rue Martre – 92117 Clichy Cedex	
Détient 11 500 actions L'Oréal	

#### Autres mandats et fonctions en cours

##### Sociétés étrangères

Galderma Pharma S.A. (Suisse)	Président du Conseil d'Administration et Administrateur
L'Oréal USA Inc. (Etats-Unis)	Director
The Body Shop International PLC (Royaume-Uni)	Vice-Chairman and Director

##### Autre

Fondation d'Entreprise L'Oréal	Administrateur (depuis le 7 juin 2007)
--------------------------------	--

#### Principaux mandats et fonctions<sup>(1)</sup> exercés au cours des cinq dernières années et expirés

##### Société française

L'Oréal S.A.	Directeur Général Adjoint	Avril 2006
--------------	---------------------------	------------

##### Sociétés étrangères

L'Oréal Canada (Canada)	Administrateur et Président du Conseil d'Administration	Juin 2005
L'Oréal USA Inc. (Etats-Unis)	President & Chief Executive Officer	Juin 2005

(1) Monsieur Jean-Paul Agon a par ailleurs exercé, au cours des cinq dernières années, divers mandats et fonctions dans des sociétés du groupe filiales de L'Oréal USA dont il était *President* et *Chief Executive Officer* jusqu'en juin 2005.

<b>Jean-Pierre Meyers</b> Administrateur Vice-Président du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit Membre du Comité « Stratégie et Réalisations » Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations (depuis le 30 novembre 2007) Adresse professionnelle : Téthys – 27-29 rue des Poissonniers – 92200 Neuilly-sur-Seine Détient 15 332 actions L'Oréal	<b>Echéance du mandat</b> 2009
--	-----------------------------------

#### Autres mandats et fonctions en cours

##### Société française

Téthys SAS	Directeur Général Membre du Conseil de Surveillance
------------	--

##### Société étrangère

Nestlé S.A.	Administrateur
-------------	----------------

##### Autres

Fondation Bettencourt Schueller	Vice-Président du Conseil d'Administration
Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild	Administrateur

#### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

#### Echéance du mandat

##### Sociétés françaises

Gesparal S.A. (absorbée par L'Oréal)	Administrateur	Avril 2004
Gespral S.A.	Administrateur	Juillet 2007

<b>Peter Brabeck-Letmathe</b>	<b>Echéance du mandat</b>
Administrateur	<b>2009</b>
Vice-Président du Conseil d'Administration	
Membre du Comité « Management et Rémunérations » (jusqu'au 30 novembre 2007)	
Membre du Comité « Stratégie et Réalisations »	
Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations (depuis le 30 novembre 2007)	
Détient 1 000 actions L'Oréal	

**Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

Nestlé S.A. (Suisse)	Président du Conseil d'Administration Administrateur délégué (CEO)
----------------------	---

**Adresse professionnelle :** Avenue Nestlé, 55 – CH 1800 Vevey – Suisse

**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés étrangères**

Credit Suisse Group (Suisse)	Administrateur
Roche Holding S.A. (Suisse)	Administrateur
Upronra (Canada) Ltd (Canada)	Administrateur et Président

**Autres**

Cereal Partners Worldwide (Suisse)	Coprésident du <i>Supervisory Board</i>
Forum Economique Mondial (Suisse)	Membre du Conseil de Fondation
Table Ronde des Industriels Européens (Belgique)	Membre
ECR Europe (Belgique)	Coprésident du <i>Executive Board</i>

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés****Echéance du mandat****Société française**

Gesparal S.A. (absorbée par L'Oréal)	Administrateur	Avril 2004
--------------------------------------	----------------	------------

**Sociétés étrangères**

Alcon, Inc. (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Mai 2006
Dreyer's Grand Ice Cream Holdings, Inc. (Etats-Unis)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Mars 2006
Credit Suisse (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Avril 2005
Credit Suisse First Boston (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Avril 2005
Credit Suisse Group (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Avril 2005
Winterthur Insurance Company (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Avril 2005
Winterthur Life (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Avril 2005

**Autres**

Fondation Avenir Suisse (Suisse)	Membre du Conseil	Décembre 2004
Fondation pour la Fédération Internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Suisse)	Membre du Conseil	Novembre 2005
Prince of Wales International Business Leaders Forum (Royaume-Uni)	Président adjoint	Mars 2005

<b>Liliane Bettencourt</b>	<b>Echéance du mandat</b>
Administrateur	2011
Présidente du Comité « Management et Rémunérations » (jusqu'au 30 novembre 2007)	
Membre du Comité « Stratégie et Réalisations »	
Adresse professionnelle : Téthys – 27-29 rue des Poissonniers – 92200 Neuilly-sur-Seine	
5 633 actions L'Oréal détenues en pleine propriété et 185 654 833 actions L'Oréal détenues en pleine propriété ou en usufruit par Téthys, société dont Madame Bettencourt est Présidente et dont elle détient en pleine propriété ou en usufruit la quasi-totalité des actions et des droits de vote attachés	

**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés françaises**

Clymene SAS	Présidente
Eugène Schueller SARL	Gérante
Téthys SAS	Présidente Présidente du Comité Stratégique Membre du Conseil de Surveillance

**Autre**

Fondation Bettencourt Schueller	Présidente
---------------------------------	------------

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés****Echéance du mandat****Sociétés françaises**

Compagnie Nouvelle d'Investissement S.A.	Administrateur	Juin 2005
Gesparal S.A. (absorbée par L'Oréal)	Administrateur	Avril 2004
Gespral S.A.	Présidente du Conseil d'Administration	Juillet 2007

**Françoise Bettencourt Meyers****Echéance du mandat****Administrateur**

2009

Adresse professionnelle : Téthys – 27-29 rue des Poissonniers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Détient 283 actions L'Oréal en pleine propriété et 76 440 541 actions en nue-propriété

**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés françaises**

Société Immobilière Sebor SAS	Présidente
Téthys SAS	Membre du Conseil de Surveillance

**Autre**

Fondation Bettencourt Schueller	Administrateur
---------------------------------	----------------

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés****Echéance du mandat****Sociétés françaises**

Gesparal S.A. (absorbée par L'Oréal)	Administrateur	Avril 2004
Gespral S.A.	Administrateur	Juillet 2007

<b>Werner J. Bauer</b> Administrateur Détient 1 100 actions L'Oréal	<b>Echéance du mandat</b> 2009
---	-----------------------------------

**Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

Nestlé S.A. (Suisse) Directeur Général

**Adresse professionnelle :** Avenue Nestlé, 55 – CH 1800 Vevey – Suisse

**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés étrangères**

Alcon, Inc. (Suisse)	Administrateur
Life Ventures S.A. (Suisse)	Administrateur Vice-Président du Conseil d'Administration
Nestlé Deutschland AG (Allemagne)	Membre du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance (depuis le 11 mai 2007)
Nutrition-Wellness Venture AG (Suisse)	Administrateur
Sofinol S.A. (Suisse)	Administrateur Président
UpronA (Canada) Ltd. (Canada)	Administrateur

**Autres**

Cereal Partners Worldwide (Suisse)	Membre du <i>Supervisory Board</i>
Bertelsmann Foundation (Allemagne)	Membre du Conseil de Fondation ( <i>Member of the Board of Trustees</i> )
Société Suisse des Industries Chimiques (Suisse)	Membre du Conseil d'Administration

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés****Echéance du mandat****Sociétés étrangères**

Nestlé Foods Kenya Limited (Kenya)	Administrateur	Janvier 2003
Hans Rychiger AG (Suisse)	Administrateur	Février 2007

<b>Francisco Castañer Basco</b> Administrateur Membre du Comité d'Audit Membre du Comité «Stratégie et Réalisations» Détient 1 500 actions L'Oréal	<b>Echéance du mandat</b> 2010
--	-----------------------------------

**Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

Nestlé S.A. (Suisse) Directeur Général

**Adresse professionnelle :** Avenue Nestlé, 55 – CH 1800 Vevey – Suisse

**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés étrangères**

Alcon, Inc. (Suisse) [anciennement Alcon Universal]	Administrateur Vice-Président
Galderma Pharma S.A. (Suisse)	Administrateur
UpronA (Canada) Ltd. (Canada)	Administrateur

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés****Echéance du mandat****Société française**

Gesparal S.A. (absorbée par L'Oréal)	Administrateur	Avril 2004
--------------------------------------	----------------	------------

**Société étrangère**

Galderma Pharma S.A. (Suisse)	Président du Conseil d'Administration	Mai 2006
-------------------------------	---------------------------------------	----------

<b>Charles-Henri Filippi</b> Administrateur <sup>(1)</sup> Détient 1 000 actions L'Oréal	<b>Echéance du mandat</b> <b>2010</b>
--	--

**Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

HSBC France

Président du Conseil d'Administration

**Adresse professionnelle** : 103 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés françaises**

Altadis	Administrateur Membre de la Commission Exécutive
France Telecom	Administrateur (depuis le 5 février 2008)
Octagones SASU	Président (depuis le 17 avril 2007)
Nexity	Censeur (depuis le 23 juillet 2007)

**Sociétés étrangères**

HSBC Bank plc (Royaume-Uni)	Administrateur
HSBC Private Banking Holdings (Suisse) S.A.	Administrateur

**Autre**

Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou	Administrateur
--	----------------

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés****Echéance du mandat****Sociétés françaises**

Galleries Lafayette	Membre du Conseil de Surveillance	Mai 2005
HSBC Asset Management Holding	Administrateur	Juin 2006
HSBC France	Directeur Général (CEO)	Septembre 2007
HSBC Private Bank France	Président du Conseil de Surveillance	Juin 2007

**Sociétés étrangères**

HSBC Holdings plc (Royaume-Uni)	Group Managing Director Membre du Group Management Board	Septembre 2007
HSBC Trinkaus & Burkhardt AG (Allemagne)	Membre du Conseil de Surveillance	Septembre 2007

(1) Monsieur Charles-Henri Filippi est administrateur depuis le 30 novembre 2007, son mandat doit être ratifié par l'Assemblée Générale du 22 avril 2008 et prendra fin à l'issue du mandat de son prédécesseur, c'est-à-dire en 2010.

<b>Xavier Fontanet</b> Administrateur Président du Comité d'Audit Détient 1 150 actions L'Oréal	<b>Echéance du mandat</b> 2010
--	-----------------------------------

**Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

Essilor International S.A.

Président-directeur général

**Adresse professionnelle** : 147 rue de Paris – 94227 Charenton Cedex**Autres mandats et fonctions en cours****Société française**

Crédit Agricole S.A. Administrateur

**Sociétés étrangères**EOA Holding Co. Inc. (Etats-Unis) Administrateur  
Président (depuis mars 2007)Essilor India PVT Ltd (Inde) Administrateur (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007)

Essilor of America Inc. (Etats-Unis) Administrateur

Essilor Manufacturing India PVT Ltd (Inde) Administrateur

Nikon Essilor Co. Ltd (Japon) Administrateur

Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine) Administrateur

Transitions Optical Holding B.V. (Pays-Bas) Administrateur

Transitions Optical Inc. (Etats-Unis) Administrateur

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés****Echéance du mandat****Société française**

Chantiers Bénéteau S.A. Administrateur Janvier 2005

**Sociétés étrangères**

Essilor Laboratories of America Holding Co. Inc. (Etats-Unis) Administrateur Mars 2004

Transitions Optical Ltd (Irlande) Administrateur Juillet 2004

**Autre**

IMS – Entreprendre pour la Cité Administrateur Octobre 2005

<b>Bernard Kasriel</b>	<b>Echéance du mandat</b>
Administrateur	2008
Membre du Comité « Management et Rémunérations » (jusqu'au 30 novembre 2007)	
Membre du Comité « Stratégie et Réalisations »	
Président du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations (depuis le 30 novembre 2007)	
Détient 1 510 actions L'Oréal	

**Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

LBO France

Associé  
Membre du Directoire

Adresse professionnelle : 148 rue de l'Université – 75007 Paris

**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés françaises**

Lafarge S.A.	Administrateur
Arkema S.A.	Administrateur

**Société étrangère**

Nucor (Etats-Unis)	<i>Director</i>
--------------------	-----------------

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés****Echéance du mandat****Société française**

Lafarge S.A.	Vice-Président Directeur Général	Mai 2003
	Directeur Général	Décembre 2005

**Sociétés étrangères**

Blue Circle North America (Etats-Unis)	<i>Director</i>	Décembre 2006
Compagnie Coppée de Développement Industriel (Belgique)	<i>Director</i>	Mai 2004
Lafarge North America (Etats-Unis)	<i>Vice-Chairman of the Board</i>	Décembre 2005
	<i>Director</i>	Novembre 2006
Lafarge Roofing GmbH (Allemagne)	<i>Aufsichtsratsvorsitzender</i> (Membre du Conseil de Surveillance)	Juillet 2006
Sabelfi (Belgique)	<i>Director</i>	Mai 2006
Sonoco Products Company (Etats-Unis)	<i>Director</i>	Février 2007
Ybitas Lafarge (Turquie)	<i>Director</i>	Mars 2004

<b>Marc Ladreit de Lacharrière</b> Administrateur Détient 40 040 actions L'Oréal	<b>Echéance du mandat</b> 2010
--	-----------------------------------

**Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

F. Marc de Lacharrière (Fimalac) Président-directeur général

**Adresse professionnelle** : 97, rue de Lille – 75007 Paris

**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés françaises**

Agence France Museums Président du Conseil d'Administration (depuis le 11 juillet 2007)

Casino Administrateur

Fimalac Participations Gérant

Groupe Marc de Lacharrière Président du Directoire

Renault S.A. Administrateur

Renault SAS Administrateur

**Sociétés étrangères**

Algorithmics (Canada) Administrateur

Fitch Group Inc. (Etats-Unis) Chairman

Fitch Inc. (Etats-Unis) Chairman

**Autres**

American Friends of the Louvre Membre

Association Les Amis de Vaux-le-Vicomte Membre

Association des Amis de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris Membre (depuis 2007)

Banque de France Membre du Conseil Consultatif

Casa de Velasquez Membre (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007)

Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France Président d'Honneur

Conseil Artistique des Musées Nationaux Membre

Fondation d'Entreprise Culture et Diversité Membre (depuis le 27 janvier 2007)

Fondation Bettencourt Schueller Membre

Fondation d'Entreprise L'Oréal Administrateur (depuis le 8 octobre 2007)

Fondation des Sciences Politiques Membre

Institut de France Membre

Le Siècle Membre (depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007)

Musée des Arts Décoratifs Membre

Société des Amis du Louvre Membre

Société des Amis du Musée du Quai Branly Membre

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés****Echéance du mandat****Sociétés françaises**

Casino Membre du Conseil de Surveillance Septembre 2003

Canal+ S.A. Administrateur Août 2003

Euris Censeur Novembre 2003

Fimalac Investissements S.A. Administrateur Novembre 2003

Groupe Marc de Lacharrière Gérant Décembre 2006

SCI Onzain-Ars Gérant Juin 2003

Sibmar SC Gérant Février 2004

**Sociétés étrangères**

Cassina (Italie) Administrateur Juin 2005

Fitch Group Holdings (Etats-Unis) Chairman 2006

**Autres** Membre Mars 2005

Conseil Stratégique pour l'Attractivité de la France

Musée du Louvre Membre Mars 2005

Le Siècle Membre Juin 2005

**Franck Riboud**

Administrateur (jusqu'au 30 novembre 2007)  
Détient 1 000 actions L'Oréal

**Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

Groupe Danone

Président-directeur général et Président du Comité Exécutif

Adresse professionnelle : 17 boulevard Haussmann – 75009 Paris

**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés françaises**

Accor S.A.	Membre du Conseil de Surveillance
Lacoste France S.A.	Administrateur
Renault S.A.	Administrateur Président du Comité des Rémunérations
Renault SAS	Administrateur

**Sociétés étrangères**

Bagley LatinoAmerica S.A. (Espagne)	Administrateur
Danone S.A. (Espagne)	Administrateur
ONA (Maroc)	Administrateur
Wadia BSN India Ltd (Inde)	Administrateur

**Autres**

Association Nationale des Industries Agroalimentaires	Administrateur
Conseil National du Développement Durable	Membre, représentant du Groupe Danone
Fondation Gain ( <i>Global Alliance for Improved Nutrition</i> )	Administrateur
International Advisory Board HEC	Administrateur

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés****Echéance du mandat****Sociétés françaises**

Compagnie Gervais Danone S.A.	Président du Conseil d'Administration	Octobre 2006
Danone Finance S.A.	Administrateur	Février 2005
Eurazeo S.A.	Membre du Conseil de Surveillance	Avril 2005
Finalim III SAS	Représentant de C <sup>ie</sup> Gervais Danone, Président	Octobre 2006
Finalim IV SAS	Représentant de C <sup>ie</sup> Gervais Danone, Président	Octobre 2006
Générale Agro-Alimentaire de Participations SAS	Représentant de C <sup>ie</sup> Gervais Danone, Président	Octobre 2006
Générale Biscuit S.A.	Président du Conseil d'Administration	Octobre 2006
Lu France	Représentant permanent de Générale Biscuit	Août 2004
Produits Laitiers Frais Nord Europe (ex Sageb SAS)	Représentant de C <sup>ie</sup> Gervais Danone, Président	Mars 2005

**Sociétés étrangères**

Abi Holdings Limited (ABIH) (Royaume-Uni)	Administrateur	Décembre 2004
Associated Biscuits International Ltd (ABIL) (Royaume-Uni)	Administrateur	Décembre 2004
Danone Asia Pte Ltd (Singapour)	Chairman et director	Novembre 2006
PT Tirta Investama (Indonésie)	Commissioner	Janvier 2005
Quiksilver (Etats-Unis)	Administrateur	Août 2006
Scottish & Newcastle Plc (Royaume-Uni)	Director	Novembre 2003
Sofina S.A. (Belgique)	Administrateur	Mai 2006

**Autres**

ANSA	Administrateur	Février 2005
Banque de France	Membre du Comité Consultatif	Mai 2004

<b>Annette Roux</b> Administrateur Détient 1 000 actions L'Oréal	<b>Echéance du mandat</b> 2011
--	-----------------------------------

**Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

Bénéteau S.A. <sup>(1) (2)</sup> Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

**Adresse professionnelle** : Les Embruns – 16 boulevard de la Mer – 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie

**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés françaises**

Beri 21 S.A.	Présidente du Conseil de Surveillance
Beri 3000 S.A.	Président-directeur général
Chantiers Bénéteau S.A. <sup>(2)</sup>	Administrateur
Chantiers Jeanneau S.A. <sup>(2)</sup>	Administrateur
Construction Navale Bordeaux S.A. <sup>(2)</sup>	Administrateur
O'Hara S.A. <sup>(2)</sup>	Administrateur

**Société étrangère**

Beneteau España <sup>(2)</sup> Présidente

**Autres**

Fédération des Industries Nautiques	Présidente
Fondation d'Entreprise Bénéteau	Présidente

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés****Echéance du mandat****Sociétés françaises**

Bénéteau S.A.	Présidente du Conseil d'Administration	Janvier 2005
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Vendée « La Vendéenne » SC	Administrateur	Décembre 2006

(1) Société cotée sur l'Eurolist, compartiment A.

(2) Sociétés contrôlées par Beri 21 S.A.

<b>Louis Schweitzer</b> Administrateur Détient 2 000 actions L'Oréal	<b>Echéance du mandat</b> 2009
--	-----------------------------------

**Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**Renault Président du Conseil d'Administration**Adresse professionnelle :** 860 quai de Stalingrad – 92513 Boulogne-Billancourt**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés françaises**

BNP Paribas	Administrateur
Electricité de France	Administrateur
Renault	Administrateur
Veolia Environnement	Administrateur

**Sociétés étrangères**

AB Volvo (Suède)	Administrateur
Allianz AG (Allemagne)	Membre du Conseil Consultatif
AstraZeneca (Royaume-Uni)	Administrateur Président du Conseil d'Administration
Philips (Pays-Bas)	Vice-Président du Conseil de Surveillance

**Autres**

SNC Le Monde	Président du Conseil de Surveillance (depuis le 11 février 2008)
Banque de France	Membre du Conseil Consultatif
Comité des Salons	Président
Festival d'Avignon	Président
Fondation Nationale des Sciences Politiques	Membre du Conseil
Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité	Président
Institut Français des Relations Internationales	Membre du Conseil
Le Cercle de l'Orchestre de Paris	Président du Conseil d'Administration
Musée du Louvre	Membre du Conseil
Musée du Quai Branly	Administrateur
Société des Amis du Musée du Quai Branly	Président

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés****Echéance du mandat****Sociétés françaises**

Compagnie Financière Renault (dissoute)	Administrateur	Juin 2003
RCI Banque (anciennement dénommée Renault Crédit International)	Administrateur	Février 2005
Renault	Président-directeur général	Avril 2005

**Société étrangère**

Renault-Nissan B.V. (Pays-Bas)	Président du Directoire	Avril 2005
--------------------------------	-------------------------	------------

**Autres**

Medef	Membre du Conseil Exécutif	Octobre 2005
Medef International	Président	Novembre 2005

**Liens familiaux existants entre les mandataires sociaux**

Madame Françoise Bettencourt Meyers est la fille de Madame Liliane Bettencourt et l'épouse de Monsieur Jean-Pierre Meyers.

**Conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des mandataires sociaux à l'égard de L'Oréal et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs**

Aucun sauf à préciser que Madame Liliane Bettencourt, Madame Françoise Bettencourt Meyers et Monsieur Jean-Pierre Meyers sont membres d'un concert détenant la majorité du capital et des droits de vote de L'Oréal et que Monsieur Brabeck-Letmathe, Monsieur Castañer Basco et Monsieur Bauer exercent une fonction de direction au sein de la société Nestlé, laquelle est membre du même concert (voir rubrique « Renseignements de caractère général concernant le capital » du Rapport de Gestion).

**Arrangements ou accords conclus avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu desquels les mandataires sociaux ont été sélectionnés en tant qu'administrateurs de L'Oréal**

Accord signé le 3 février 2004 (« l'Accord ») entre d'une part, Madame Liliane Bettencourt et sa famille, et d'autre part, Nestlé, publié le 5 février 2004 (voir détails à la rubrique « Renseignements de caractère général concernant le capital » du Rapport de Gestion), prévoyant l'engagement de vote des parties en faveur de la désignation en qualité d'administrateurs de trois membres proposés par l'autre partie.

**Restrictions acceptées par les mandataires sociaux concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de L'Oréal**

Restrictions acceptées par, d'une part, Madame Liliane Bettencourt et sa famille et, d'autre part, Nestlé dans les termes de l'Accord (voir détails à la rubrique « Renseignements de caractère général concernant le capital » du Rapport de Gestion) et règles relatives à la prévention du délit d'initié (voir Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, « Droits et obligations des administrateurs »).

**Autres informations visées aux points 14 et 16.2 de l'Annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004**

Les mandataires sociaux ne sont pas liés à L'Oréal ou à l'une quelconque de ses filiales par un contrat de service prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat et n'ont pas, à la connaissance de la société, fait l'objet au cours des cinq dernières années de condamnation pour fraude, de faillite, mise sous séquestre ou liquidation, d'incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris les organismes professionnels désignés), de décision d'un tribunal les empêchant d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

**3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Préambule**

Le présent Règlement est applicable à tous les administrateurs, actuels ou futurs, et a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil et de ses Comités d'études, dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires.

**3.1. Missions et compétences du Conseil d'Administration****3.1.1. Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration peut confier à un ou plusieurs de ses membres, ou à des tiers, des missions ou mandats exceptionnels ayant notamment pour objet l'étude d'un ou plusieurs sujets déterminés.

Il peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même, ou son Président, soumet, pour avis, à leur examen.

Les administrateurs de la société :

- apportent leurs compétences et leur expérience professionnelle,
- ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement.

Cette liberté de jugement leur permet notamment de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du Conseil et, le cas échéant, de ses Comités d'études.

**3.1.2. Le Président du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration élit un Président parmi ses membres. Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il apporte une contribution active à la définition de la stratégie de développement de la société et veille, par ailleurs, à favoriser et renforcer les liens de celle-ci avec les principaux acteurs de l'économie.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il peut demander communication de tout

document ou information propre à éclairer le Conseil d'Administration dans le cadre de la préparation de ses réunions.

Le Président du Conseil d'Administration consacre ses meilleurs efforts à promouvoir en toute circonstance les valeurs et l'image de la société. Il s'exprime ès qualité.

Il dispose des moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

### 3.1.3. Modalité d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration détermine la modalité d'exercice de la Direction Générale.

La Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale lors de la nomination, ou du renouvellement du mandat, du Président du Conseil d'Administration ou du Directeur Général.

Le Conseil d'Administration a la volonté constante de s'assurer de la permanence et de la continuité de la mise en œuvre par la Direction Générale des orientations qu'il a définies.

A cette fin, il confie à son Président le soin de développer et d'entretenir une relation confiante et régulière entre le Conseil d'Administration et le Directeur Général.

### 3.1.4. Pouvoirs de la Direction Générale

Le Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Toutefois, les opérations pouvant avoir une incidence notable sur le périmètre de consolidation de la société, notamment les opérations d'un montant supérieur à 150 000 000 euros, et toutes les opérations nouvelles sortant des activités habituelles de la société, sont soumises au Conseil.

Dans tous les cas, la conclusion d'une opération et sa mise en œuvre font l'objet d'une information au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général délégué.

## 3.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration

### 3.2.1. Convocation du Conseil

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. Elles peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil. Sauf circonstances particulières, elles sont expédiées par écrit huit jours au moins avant chaque réunion. Elles précisent le lieu de la réunion qui peut être le siège social ou tout autre endroit.

### 3.2.2. Information des administrateurs

Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du Conseil sont joints à la convocation ou bien leur sont adressés ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil ou des Comités d'études. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ses demandes sont formulées auprès du Président du Conseil qui est tenu de s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

### 3.2.3. Réunions du Conseil

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social, et au moins cinq fois par an.

Les dates des réunions du Conseil de l'année suivante sont fixées au plus tard au début de l'été, sauf réunion extraordinaire.

### 3.2.4. Participation par des moyens de visioconférence ou de télécommunication

Conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 9 § 2 des statuts, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cependant ces modes de participation sont exclus lorsqu'il s'agit pour le Conseil de délibérer sur les points suivants :

- l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de la société,
- l'établissement du Rapport de Gestion incluant le Rapport sur la Gestion du groupe.

Les caractéristiques techniques des moyens de visioconférence doivent permettre une retransmission en continu des débats.

Avant le début des délibérations, il doit être vérifié l'absence de tiers ou de micro ou de tout autre élément qui serait contraire au caractère confidentiel des délibérations.

### 3.2.5. Procès-verbaux

Le projet du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adressé ou remis à tous les administrateurs au plus tard le jour de la convocation de la réunion suivante.

Le procès-verbal de délibération mentionne également la participation d'administrateurs par visioconférence ou télécommunication. Il fait aussi état de la survenance éventuelle d'incidents techniques relatifs à une réunion par visioconférence ou télécommunication lorsqu'ils ont perturbé le déroulement de la séance.

Pour chaque site autre que le lieu de réunion, l'administrateur participant par visioconférence ou télécommunication à la

réunion du Conseil émerge une feuille de présence volante pour lui-même et, le cas échéant, pour l'administrateur qu'il représente. Le Secrétaire du Conseil annexera cette feuille de présence volante au registre de présence et recueillera, dans la mesure du possible, tout élément susceptible de matérialiser la réunion par moyens de visioconférence ou de télécommunication.

### 3.3. Comités d'études

Lorsque le Conseil d'Administration crée des Comités d'études il en fixe la composition et les attributions.

Ces Comités agissent dans le cadre de la délégation qui leur a été donnée par le Conseil et n'ont, donc pas de pouvoir de décision.

Le Conseil peut confier à leur Président, ou à un ou plusieurs de leurs membres, toute mission ou mandat exceptionnel afin de mener des travaux spécifiques d'étude ou de prospective.

Le mandataire rend compte de ces travaux au Comité concerné afin qu'il en délibère et en rende compte, à son tour, au Conseil d'Administration.

#### 3.3.1. Comité d'Audit

##### Missions

Le Comité d'Audit doit s'assurer que la Direction Générale dispose des moyens lui permettant d'identifier et de gérer les risques d'ordre économique, financier et juridique auxquels le groupe, en France et à l'étranger, est confronté dans le cadre de ses opérations courantes ou exceptionnelles. Ceci afin d'éviter le possible et préjudiciable appauvrissement du patrimoine social.

Le Comité analyse, dans ce contexte, les procédures mises en place au sein du groupe et qui permettent :

- le respect des réglementations comptables et de la bonne application des principes sur lesquels les comptes de la société sont établis,
- la remontée de l'information et son traitement à tous les niveaux,
- l'identification, l'évaluation, l'anticipation, et la maîtrise des risques économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger,
- l'application des normes de contrôle interne destinées à l'établissement des éléments financiers, en vigueur à tous les échelons de l'organisation,
- le respect des réglementations boursières, et plus précisément de la bonne application de la déontologie boursière en vigueur dans la société.

Cet audit permet au Comité d'émettre, si nécessaire, des recommandations quant à l'amélioration des procédures existantes, et éventuellement à la mise en place de nouvelles.

Le Comité d'Audit peut être consulté sur toute question relative aux procédures de contrôle de risques inhabituels, notamment quand le Conseil ou la Direction Générale jugent utile de lui soumettre.

##### Organisation des travaux

Le Comité d'Audit est composé au moins de trois membres, administrateurs de la société non dirigeants.

Le Président du Comité d'Audit oriente chaque année ses travaux, en fonction de l'appréciation qu'il se fait de l'importance de tel ou tel type de risques encourus, en accord avec la Direction Générale et le Conseil.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le juge utile et au moins trois fois par an.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité, en relation avec le Conseil, lorsque ce dernier est à l'origine de la convocation. Il est adressé aux membres du Comité préalablement à leur réunion avec les éléments utiles à leurs débats.

Le secrétariat du Comité est assuré par le Secrétaire du Conseil. Pour mener à bien sa mission, le Comité d'Audit entend les Commissaires aux Comptes et les dirigeants de la société responsables, notamment de l'établissement des comptes et du contrôle interne. Il examine les principes et les méthodes, le programme et les objectifs ainsi que les conclusions générales des missions de contrôle opérationnel de l'Audit Interne.

Le Comité peut également, en accord avec la Direction Générale, s'informer auprès des personnes susceptibles de l'éclairer dans l'accomplissement de sa mission, notamment les cadres responsables économiques et financiers et ceux qui ont en charge le traitement de l'information.

##### Rapport d'activité

Le Comité d'Audit rend compte au Conseil de ses travaux, autant de fois que nécessaire et en tout cas avant l'arrêté définitif des comptes annuels, et recueille ses observations.

Le Comité d'Audit émet dans son compte-rendu les avis qu'il juge utiles :

- sur l'aptitude des différentes procédures et du dispositif global à atteindre leur objectif de maîtrise de l'information et des risques,
- sur l'application effective des procédures en place, et le cas échéant, sur les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Il y formule également toutes recommandations et propositions visant à améliorer l'efficacité des différentes procédures et du dispositif global ou à les adapter à une situation nouvelle.

Si au cours de ses travaux, le Comité détecte un risque important qui ne lui paraît pas être traité de manière adéquate, il en alerte le Président du Conseil.

Le Comité d'Audit procède chaque année à l'examen de son mode de fonctionnement et, tenant compte des remarques qui peuvent lui être faites par le Conseil et la Direction Générale, formule dans le cadre de sa mission, toutes propositions visant à améliorer la qualité des travaux.

### 3.3.2. Comité des Nominations

#### Missions

Le Comité des Nominations a pour missions principales, dans le cadre des travaux du Conseil d'Administration, de :

- faire des propositions au Conseil pour le choix des administrateurs,
- d'émettre un avis sur les propositions du Président du Conseil d'Administration pour la nomination du Directeur Général,
- veiller à la mise en place d'une procédure de préparation des plans de succession des mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible,
- superviser le process d'évaluation du Conseil,
- conduire la réflexion sur les Comités chargés de préparer le travail du Conseil.

#### Organisation des travaux

Le Comité des Nominations est composé au moins de trois membres, administrateurs de la société non dirigeants.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le juge utile.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité, en relation avec le Conseil, lorsque ce dernier est à l'origine de la convocation.

Le Comité peut se réunir à tout moment, s'il le juge opportun, par exemple pour évaluer la performance de la Direction de la société.

#### Rapport d'activité

Le Comité doit régulièrement faire le compte-rendu de ses travaux au Conseil et lui fait des propositions.

### 3.3.3. Comité des Rémunérations

#### Missions

Le Comité des Rémunérations a pour missions principales, dans le cadre des travaux du Conseil d'Administration, d'établir des propositions relatives, notamment :

- à la rémunération fixe et variable du Président du Conseil ainsi que tout autre avantage perçu,
- à la rémunération fixe et variable du Directeur Général ainsi que tout autre avantage perçu (retraite, indemnités de départ...),
- au montant de l'enveloppe des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée Générale ainsi que de leur mode de distribution,
- à la mise en place de plans incitatifs à long terme, comme, par exemple, ceux qui pourraient prévoir des distributions de stock-options ou d'actions gratuites.

#### Organisation des travaux

Le Comité des Rémunérations est composé au moins de trois membres, administrateurs de la société non dirigeants.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le juge utile et au moins trois fois par an.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité, en relation avec le Conseil, lorsque ce dernier est à l'origine de la convocation.

Le Comité peut se réunir à tout moment, s'il le juge opportun, par exemple pour évaluer la performance de la Direction de la société.

#### Rapport d'activité

Le Comité doit régulièrement faire le compte-rendu de ses travaux au Conseil et lui fait des propositions.

### 3.3.4. Comité « stratégie et réalisations »

#### Missions

Le Comité « Stratégie et Réalisations » a pour mission d'éclairer par ses analyses et ses débats les orientations stratégiques du groupe soumises au Conseil d'Administration et de suivre la réalisation et l'évolution des opérations significatives en cours.

Le Comité examine :

- les grands axes, options ou projets stratégiques présentés par la Direction Générale, ainsi que leurs conséquences en matière économique et financière,
- les opportunités d'acquisitions ou de prises de participation d'un montant significatif ou sortant des activités habituelles du groupe, ainsi que les conditions de leur mise en œuvre,
- les opérations financières susceptibles de modifier de manière significative la structure du bilan.

Plus généralement, le Comité débat de toute question jugée essentielle pour l'avenir stratégique du groupe et le maintien de ses grands équilibres financiers.

#### Organisation des travaux

Le Comité « Stratégie et Réalisations » est composé de six administrateurs de la société. Il est présidé par le Président du Conseil d'Administration.

Il se réunit sur convocation du Président du Comité chaque fois que celui-ci ou le Conseil le juge utile et au moins six fois par an.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité, en relation avec le Conseil d'Administration lorsque ce dernier est à l'origine de la convocation.

#### Rapport d'activité

Le Comité « Stratégie et Réalisations » rend compte au Conseil de ses travaux aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an.

## 3.4. Droits et obligations des administrateurs

Les administrateurs font preuve d'une totale intégrité.

### 3.4.1. Connaissance et respect des textes réglementaires

Chacun des membres du Conseil déclare avoir connaissance :

- des statuts de la société,
- des textes légaux et réglementaires qui régissent les sociétés anonymes à conseil d'administration françaises, spécialement :
  - les règles limitant le cumul de mandats,
  - celles relatives aux conventions et opérations conclues entre l'administrateur et la société,
  - la définition des pouvoirs du Conseil d'Administration,
- ainsi que des règles relatives à la détention et l'utilisation d'informations privilégiées, ci-après développées au 3.4.6.

### 3.4.2. Respect de l'intérêt de la société

Les administrateurs sont tenus d'agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt de la société et de l'ensemble de ses actionnaires.

Les administrateurs ont l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et doivent s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes.

### 3.4.3. Obligation de diligence

L'administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Il limite le nombre de ses mandats de manière à être disponible.

Chaque membre du Conseil s'engage à être assidu :

- en assistant, le cas échéant même par des moyens de visio-conférence ou de télécommunication à toutes les réunions du Conseil, sauf en cas d'empêchement majeur,
- en assistant dans la mesure du possible à toutes les Assemblées Générales d'actionnaires,
- en assistant aux réunions des Comités d'études dont il serait membre.

### 3.4.4. Formation des administrateurs

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la société et sont à la charge de celle-ci.

### 3.4.5. Obligation de réserve et de secret

Les administrateurs s'engagent à ne pas s'exprimer individuellement en dehors des délibérations internes au Conseil sur des questions évoquées en Conseil. A l'extérieur de la société, seule une expression collégiale est possible, notamment sous forme de communiqués destinés à l'information des marchés.

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par l'article L.225-37 alinéa 5 du Code de commerce.

Il est rappelé que l'obligation de discrétion s'impose à toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

### 3.4.6. Déontologie boursière

#### Principes

Une information privilégiée ne doit être utilisée par l'administrateur que dans le cadre de l'exécution de son mandat. Elle ne doit être en aucun cas communiquée à un tiers en dehors du cadre de l'exercice du mandat d'administrateur, et à des fins autres, ou pour une activité autre, que celles à raison desquelles elle est détenue.

Tout administrateur a le devoir de s'abstenir d'effectuer, ou de faire effectuer, ou de permettre à autrui d'effectuer sur la base de cette information, des opérations sur les titres de la société, tant que cette information n'est pas rendue publique.

Il est de la responsabilité personnelle de chacun d'apprécier le caractère privilégié d'une information qu'il détient, et, en conséquence, de s'autoriser ou de s'interdire toute utilisation ou transmission d'information, ainsi que d'effectuer ou de faire effectuer toute opération sur les titres de la société.

#### Périodes d'abstention

Outre la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, au cours de laquelle les initiés doivent s'abstenir, conformément à la loi, de toute opération sur les titres de la société, il est recommandé aux administrateurs de s'abstenir de toute opération sur les titres de la société pendant les 30 jours qui précèdent :

- le communiqué sur les résultats annuels,
- le communiqué sur les résultats du premier semestre.

#### Délit d'initié

L'administrateur a été informé des dispositions en vigueur relatives à la détention d'informations privilégiées et au délit d'initié : article L.465-1 du Code monétaire et financier et articles 621-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

#### Obligation de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la société

Conformément à la réglementation applicable, les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées, telles que définies par décret, doivent déclarer à l'AMF les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'instruments financiers de la société ainsi que les transactions opérées sur des instruments qui leur sont liés, dès lors que le montant cumulé de ces opérations excède 5000 euros pour l'année civile en cours.

Les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées transmettent leur déclaration à l'AMF, par voie électronique ([declarationdirigeants@amf-france.org](mailto:declarationdirigeants@amf-france.org)), dans un délai de 5 jours de négociation suivant la réalisation de l'opération.

Lors de la communication à l'AMF, les déclarants transmettent au secrétaire du Conseil d'Administration de la société une copie de cette communication.

Les déclarations sont ensuite mises en ligne sur son site par l'AMF et font l'objet d'un état récapitulatif annuel dans le Rapport de Gestion de la société.

### 3.4.7. Détention d'un nombre minimal d'actions

Chaque administrateur est propriétaire d'au moins 1000 actions de la société.

La décision de mettre ou non les actions détenues par l'administrateur au nominatif, en toute ou partie, lui revient.

### 3.5. Rémunération des mandataires sociaux

#### 3.5.1. Rémunération des administrateurs

L'administrateur reçoit des jetons de présence dont l'enveloppe est votée par l'Assemblée Générale ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil.

Le montant des jetons de présence est réparti entre les administrateurs de la manière suivante :

- une part égale attribuée à chacun d'entre eux, dont une partie fixe et une partie variable en fonction de l'assiduité aux réunions,
- une part supplémentaire pour les membres des Comités d'études, cette part étant doublée pour leur Président.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats spéciaux confiés à des administrateurs.

#### 3.5.2. Rémunération des mandataires sociaux nommés par le Conseil

Le Conseil d'Administration fixe librement les rémunérations du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.

Lors de la nomination par le Conseil d'Administration d'un mandataire lié à la société par un contrat de travail, ce contrat est suspendu pour la partie de son objet se confondant avec celui du mandat.

Dans un souci de bonne gouvernance, le Conseil d'Administration considère que, à l'occasion de la nomination d'un mandataire lié à la société par un contrat de travail, les droits à indemnités ou avantages nés de celui-ci, n'ont à être ni augmentés, ni réduits, mais seulement maintenus, dans les conditions fixées par la loi.

Le Conseil a donc pour politique constante d'assimiler les mandataires sociaux, liés à la société par un contrat de travail, à des cadres dirigeants au sens de la pratique sociale de la société, pour tout élément accessoire à leur rémunération.

Ces mandataires sociaux relèvent, notamment, à ce titre, des mêmes régimes de retraite et de prévoyance que les cadres dirigeants. Pendant le cours de leurs mandats, ces avantages de retraite et de prévoyance sont déterminés sur la base de l'ancienneté totale (contrat de travail et mandat) acquise au service de la société.

Pour calculer l'assiette de ces avantages, notamment lorsqu'elle est pluriannuelle, il est tenu compte des périodes d'activité au titre du contrat de travail et du mandat.

En cas de révocation ou de non renouvellement du mandat social, il peut être prévu l'engagement de versement à un mandataire social lié à la société par un contrat de travail d'une indemnité assise sur la rémunération fixe perçue au titre du mandat social, dans des conditions fixées par le Conseil, et sous réserve de la réalisation de conditions de performance définies, conformément aux dispositions légales. Cette indemnité se cumule, le cas échéant, avec l'indemnité de licenciement à laquelle il aurait éventuellement droit au titre de son contrat de travail rétabli.

En cas de départ ou de mise à la retraite, il peut être prévu l'engagement de versement à un mandataire social, lié à la société par un contrat de travail, de l'indemnité de départ prévue pour les cadres dirigeants calculée conformément aux accords collectifs en vigueur à la date de départ ou de mise à la retraite, assise sur la rémunération fixe et variable perçue au titre du mandat social, et fonction de l'ancienneté totale acquise au titre du contrat de travail et du mandat social dans des conditions fixées par le Conseil, et sous réserve de la réalisation de conditions de performance définies. Cette indemnité ne pourra être inférieure à l'indemnité de départ ou de mise à la retraite à laquelle il aurait droit au titre de son contrat de travail et ne se cumulera pas avec celle-ci ni avec une indemnité pour cause de révocation ou de non-renouvellement de mandat.

### 3.6. Evaluation annuelle du fonctionnement du Conseil

Une fois par an le Conseil procède à une évaluation formalisée de son mode de fonctionnement, et prend, le cas échéant, toute mesure de nature à l'améliorer. Le Conseil en informe les actionnaires dans le Rapport Annuel.

### 3.7. Modifications du Règlement Intérieur

Le présent Règlement pourra être amendé par décision du Conseil.

## 4. TITRES DE PARTICIPATION

### Principales variations et franchissements de seuils

En milliers d'euros	Situation au 31.12.2006		Acquisitions		Souscriptions		Cessions		Situation au 31.12.2007	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Libellés										
Beautycos International	44 313,1	90%			1 882	0,41 %			46 195,1	90,41 %
Créa Mundi	45 422,2	100%					45 422,2	100% <sup>(2)</sup>	0	0%
Laboratoire Bioexigence					37	100% <sup>(2)</sup>			37,0	100%
Laboratoire Sanoflore	14,7	0,04%	360,1	0,80%	4 467,4	98,27% <sup>(2)</sup>			4 842,2	99,11%
Laboratoire Innéov	9 800,0	50%			2 250	50%			12 050,0	50%
L'Oréal Danemark	7 382,2	100%			953,3	100% <sup>(3)</sup>			8 335,5	100%
Lancarome	953,3	100%					953,3	100% <sup>(3)</sup>	0	0%
L'Oréal Deutschland	71 831,8	99,99%	23,3	0,01%					71 855,1	100%
L'Oréal Italia	161 800,8	99,99%	3	0,01%					161 803,8	100%
L'Oréal Norge	3 197,5	100%			852,6	100% <sup>(3)</sup>			4 050,1	100%
L'Oréal Luxury Products Norge	852,6	100%					852,6	100% <sup>(3)</sup>	0	0%
L'Oréal Osterreich GmbH	2 239,7	100%			1 578,6	100% <sup>(3)</sup>			3 818,3	100%
Cosmétique Active Osterreich	1 578,6	100%					1 578,6	100% <sup>(3)</sup>	0	0%
L'Oréal Portugal	1 368,8	99,08%			1 025,7	100% <sup>(3)</sup>			2 394,5	98,35%
L'Oréal Produits de Luxe Portugal	316,9	99,90%					316,9	99,90% <sup>(3)</sup>	0	0%
Cosmétique Active Portugal	708,8	95%					708,8	95% <sup>(3)</sup>	0	0%
L'Oréal Sverige	2 139,4	100%			107,8	100% <sup>(3)</sup>			2 247,2	100%
L'Oréal Luxury Products Sverige AB	107,8	100%					107,8	100% <sup>(3)</sup>	0	0%
L'Oréal Middle East	2 507,4	100%			34 776,3	100% <sup>(1)</sup>			37 283,7	100%
Parmobel	34 776,3	100%					34 776,3	100% <sup>(1)</sup>	0	0%
L'Oréal USA	287 538,9	100%			536 546,8	100%			341 193,7	100%
L'Oréal Vietnam					74,6	100%			74,6	100%
Sanofis-Aventis	512 853,2	10,52%					88 966,6	1,80%	423 886,6	8,66%
<b>Total</b>	<b>3 779 550</b>		<b>386,4</b>		<b>584 552,1</b>		<b>173 683,1</b>		<b>4 190 805,4</b>	

(1) Dissolution sans liquidation.

(2) Transmission Universelle de Patrimoine.

(3) Fusion absorption.

## 5. RÉSULTATS FINANCIERS SUR CINQ ANS

### Société L'Oréal (à l'exclusion de ses filiales)

En millions d'euros (sauf pour le résultat par action qui est en euros)	2003	2004	2005	2006	2007
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	135,2	135,2	131,8	127,9	123,6
Nombre d'actions	676062160	676062160	658769660	639616410	617975610 <sup>(1)</sup>
<b>II. Résultat global des opérations effectuées</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1706,1	1774,2	1856,6	2003,4	2073,8
Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et reprises (y compris provision pour investissement et réserve de participation)	1261,5	1341,1	1403,0	1484,4	2841,7
Impôts sur les bénéfices	124,2	-20,8	-58,8	-54,5	-68,7
Bénéfice net	939,5	1230,1	1589,6	1690,3	2822,4
Montant des bénéfices distribués	493,5	554,4	658,8	738,8	842,9 <sup>(2)</sup>
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Bénéfice après impôt et participation, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,66	1,99	2,20	2,38	4,68
Résultat net	1,39	1,82	2,41	2,64	4,57
Dividende versé à chaque action (non compris l'avoir fiscal)	0,73	0,82	1,00	1,18	1,38 <sup>(2)</sup>
<b>IV. Personnel</b>					
Nombre de salariés <sup>(3)</sup>	5731	5746	5759	5793	5862
Montant de la masse salariale	325,7	331,8	339,2	345,4	370,3
Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Prévoyance...)	134,4	133,9	138,8	142,3	158,7

(1) Le capital correspond à 617 975 610 actions de 0,2 euro, suite à l'annulation de 13 490 750 actions autodétenues en date du 14 février 2007 et 8225 100 actions en date du 30 août 2007, ainsi qu'à la souscription de 75050 actions par levées d'options.

(2) Le dividende sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires le 22 avril 2008.

(3) Effectif moyen mensuel.



## CHAPITRE IV

**COMPTES SOCIAUX 2007\***

<b>BILANS COMPARÉS</b>	<b>122</b>
<b>COMPTES DE RÉSULTAT COMPARÉS</b>	<b>124</b>
<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>125</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>126</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>127</b>
<b>TABLEAU LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2007</b>	<b>140</b>

\* Ces informations font partie intégrante du Rapport Financier Annuel tel que prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

# COMPTES SOCIAUX 2007

## BILANS COMPARÉS

En millions d'euros

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
<b>Actif (en valeurs nettes)</b>			
Immobilisations incorporelles (note 1)	444,1	400,5	420,3
Immobilisations corporelles (note 2)	231,9	237,5	232,7
Immobilisations financières (note 4)	8437,8	8424,1	7 164,4
<b>Actif immobilisé</b>	<b>9 113,8</b>	<b>9 062,1</b>	<b>7 817,4</b>
Stocks	33,8	39,4	47,5
Avances et acomptes versés	11,0	15,7	7,5
Clients et comptes rattachés (note 7)	342,5	326,4	303,4
Autres actifs circulants (note 7)	104,3	93,9	166,1
Valeurs mobilières de placement (note 6)	1 117,9	1 418,4	1 418,4
Disponibilités	743,3	363,4	296,8
<b>Actif circulant</b>	<b>2 352,8</b>	<b>2 257,2</b>	<b>2 239,7</b>
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>22,1</b>	<b>23,2</b>	<b>24,7</b>
<b>Ecart de conversion actif (note 11)</b>	<b>9,3</b>	<b>6,0</b>	<b>4,6</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>11 498,0</b>	<b>11 348,5</b>	<b>10 086,4</b>

En millions d'euros

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
<b>Passif</b>			
Capital	123,6	127,9	131,8
Primes	963,2	958,5	953,9
Réserves et report à nouveau	3537,9	4263,7	4537,5
Résultat	2822,4	1690,3	1589,6
Provisions réglementées	51,8	52,9	50,3
<b>Capitaux propres</b>	<b>7498,9</b>	<b>7093,3</b>	<b>7263,1</b>
<b>Provisions pour risques et charges (note 8)</b>	<b>149,3</b>	<b>123,1</b>	<b>147,6</b>
Emprunts et dettes financières (note 9)	3267,3	3581,8	2159,3
Fournisseurs et comptes rattachés (note 10)	300,1	298,8	292,8
Autres passifs circulants (note 10)	278,0	247,5	220,8
<b>Autres dettes</b>	<b>3845,4</b>	<b>4128,1</b>	<b>2672,9</b>
<b>Ecart de conversion passif (note 11)</b>	<b>4,4</b>	<b>4,0</b>	<b>2,8</b>
<b>Total du passif</b>	<b>11498,0</b>	<b>11348,5</b>	<b>10086,4</b>

## COMPTES DE RÉSULTAT COMPARÉS

En millions d'euros

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2 179,2</b>	<b>2 108,3</b>	<b>1 956,6</b>
Chiffre d'affaires net (note 14)	2 073,8	2 003,4	1 856,6
Reprise de provisions et transferts de charges	20,9	25,5	23,1
Autres produits (note 15)	84,5	79,4	76,9
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-2 040,1</b>	<b>-1 990,3</b>	<b>-1 809,7</b>
Achats consommés et variation de stocks	-227,7	-255,0	-258,4
Autres achats et charges externes	-1 070,3	-1 017,1	-907,4
Impôts et taxes	-70,0	-71,2	-43,6
Charges de personnel (note 16)	-529,0	-487,7	-478,1
Dotations aux amortissements et provisions (note 17)	-77,7	-92,5	-66,5
Autres charges	-65,4	-66,8	-55,7
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>139,1</b>	<b>118,0</b>	<b>146,9</b>
Produits financiers nets	1 247,4	1 316,2	1 244,3
Dotations/reprises nettes sur provisions et transferts de charges	10,8	217,7	165,7
Différence de change	-11,1	-15,9	-27,9
<b>Résultat financier (note 18)</b>	<b>1 247,1</b>	<b>1 518,0</b>	<b>1 382,1</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>1 386,2</b>	<b>1 636,0</b>	<b>1 529,0</b>
<b>Résultat exceptionnel (note 19)</b>	<b>1 386,6</b>	<b>17,2</b>	<b>16,6</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-19,1	-17,4	-14,8
Impôts sur les bénéfices (note 20)	68,7	54,5	58,8
<b>Résultat net</b>	<b>2 822,4</b>	<b>1 690,3</b>	<b>1 589,6</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de 123 595 122 euros se compose de 617 975 610 actions de 0,2 euro à la suite des opérations intervenues au cours de l'exercice 2007 :

- annulation de 21 715 850 actions autodetenuées,
- souscription de 75 050 actions suite à des levées d'options.

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

En millions d'euros

	Capital social	Primes d'apport et de fusion	Ecart de réévaluation 1976	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
<b>Solde au 31 décembre 2005 avant affectation du résultat</b>	<b>131,8</b>	<b>953,9</b>	<b>46,0</b>	<b>4 491,5</b>	<b>1 589,6</b>	<b>50,3</b>	<b>7 263,1</b>
Variations de capital	-3,9	4,6		-1 247,3			-1 246,6
Affectation du résultat 2005				973,5	-973,5		0,0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2005					-616,1		-616,1
Résultat de l'exercice 2006					1 690,3		1 690,3
Autres variations de la période						2,6	2,6
<b>Solde au 31 décembre 2006 avant affectation du résultat</b>	<b>127,9</b>	<b>958,5</b>	<b>46,0</b>	<b>4 217,7</b>	<b>1 690,3</b>	<b>52,9</b>	<b>7 093,3</b>
Variations de capital	-4,3	4,7		-1 704,4			-1 704,0
Affectation du résultat 2006				978,6	-978,6		0,0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2006					-711,7		-711,7
Résultat de l'exercice 2007					2 822,4		2 822,4
Autres variations de la période						-1,1	-1,1
<b>Solde au 31 décembre 2007 avant affectation du résultat</b>	<b>123,6</b>	<b>963,2</b>	<b>46,0</b>	<b>3 491,9</b>	<b>2 822,4</b>	<b>51,8</b>	<b>7 498,9</b>

Le montant porté en réserves correspondant aux dividendes non versés en raison de la détention par L'Oréal d'une partie de ses propres titres s'élève à 27,2 millions d'euros en 2007, contre 25 millions d'euros en 2006.

Les provisions réglementées sont principalement constituées de la provision pour investissement qui s'élève au 31 décembre 2007 à 15,3 millions d'euros, contre 19,7 millions au 31 décembre 2006. En 2007, la provision pour investissement a fait l'objet d'une dotation de 2,7 millions d'euros au titre de la participation des salariés de l'exercice 2006 (contre 0,8 million d'euros en 2006). Cette provision comprend le transfert, à notre profit, d'une partie des provisions constituées par nos filiales dans le cadre d'un accord du groupe. Parallèlement, la provision constituée en 2002 de 7,1 millions d'euros a été reprise en 2007 (contre 8,1 millions d'euros en 2006).

Les amortissements dérogatoires s'élèvent au 31 décembre 2007 à 36,5 millions d'euros, contre 33,1 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Il existe des plans d'options de souscription d'actions dont le détail est fourni dans le Rapport de Gestion.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros

	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
<b>Exploitation</b>			
<b>Résultat net</b>	<b>2 822,4</b>	<b>1 690,3</b>	<b>1 589,6</b>
Dotations aux amortissements	59,6	58,4	54,1
Dotations aux provisions (nettes des reprises)	9,3	-215,6	-196,4
Plus- ou moins-values de cessions d'immobilisations	-6,4	-1,2	-0,3
Plus-value de cession Sanofi-Aventis nette d'impôt	-1 376,5		
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 508,4</b>	<b>1 531,9</b>	<b>1 447,0</b>
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (note 23)	8,5	81,3	-58,5
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>1 516,9</b>	<b>1 613,2</b>	<b>1 388,5</b>
<b>Investissements</b>			
Acquisition d'immobilisations	-1 934,0	-2 554,1	-1 453,9
Variation des autres actifs financiers (note 24)	344,4	192,3	48,6
Cession d'immobilisations	11,8	9,2	16,1
Cession de Sanofi-Aventis nette d'impôt	1 465,5		
<b>Flux de trésorerie affectés aux investissements</b>	<b>- 112,3</b>	<b>-2 352,6</b>	<b>-1 389,2</b>
<b>Financement</b>			
Augmentation de capital	4,7	4,6	0,4
Dividendes versés	-711,6	-616,2	-518,8
Variation des dettes financières	-327,7	1 419,2	494,1
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations de financement</b>	<b>-1 034,6</b>	<b>807,6</b>	<b>-24,3</b>
Variation de trésorerie	370,0	68,2	-25,0
Trésorerie à l'ouverture	360,7	292,5	317,5
<b>Trésorerie à la clôture (note 25)</b>	<b>730,7</b>	<b>360,7</b>	<b>292,5</b>

## ANNEXES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

### 1. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers sont présentés en millions d'euros ; le tableau liste des filiales et participations est exprimé en milliers d'euros.

Les comptes annuels sont établis conformément au PCG 1999 et aux principes généralement admis.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique sauf pour les immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

#### 1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Les marques acquises sont valorisées selon une approche multicritère tenant compte de leur notoriété et de leur contribution future aux résultats.

L'application du règlement n° 2004-06 sur les actifs a conduit à identifier certaines marques comme étant amortissables en fonction de leur durée prévisionnelle d'utilisation.

Les marques non amortissables font l'objet, au moins une fois par an, de tests de perte de valeur sur la base du modèle utilisé lors de l'acquisition ; ce qui peut conduire à la constatation d'une provision pour dépréciation.

Les frais de premier dépôt de marque sont comptabilisés en charges depuis 2005.

Les brevets sont amortis sur 5 ans.

Les logiciels de valeur significative sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement entre 5 et 7 ans, et donnent lieu à l'enregistrement d'un amortissement dérogatoire dégressif sur 12 mois.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties habituellement sur des durées n'excédant pas 20 ans.

#### 1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'achat.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée
Constructions	20-50 ans
Installations, agencements	5-10 ans
Installations techniques, matériel, outillage	10 ans
Autres immobilisations corporelles	3-10 ans

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien. Par exception pour les équipements industriels, les amortissements sont calculés sur une base linéaire de 10 ans, l'excédent étant considéré comme un amortissement dérogatoire.

#### 1.3. Immobilisations financières

##### 1.3.1. Titres de participation et avances consolidables

Ils sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

##### 1.3.2. Autres immobilisations financières

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat sont comptabilisées en autres titres immobilisés.

En fin d'exercice, les autres titres immobilisés sont comparés à leur valeur probable de négociation et dépréciés, si nécessaire.

#### 1.4. Stocks

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré.

Les stocks obsolètes et à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation, évaluées en fonction des ventes réalisées et prévisionnelles.

#### 1.5. Clients et autres créances

Les comptes clients et autres créances sont enregistrés à leur valeur nominale et, le cas échéant, font l'objet d'une provision en fonction du degré de leur irrécouvrabilité.

#### 1.6. Valeurs mobilières de placement

Les titres, enregistrés à leur coût d'achat, sont évalués en fin d'exercice à leur valeur probable de négociation.

Les actions propres détenues, qui sont spécifiquement affectées à l'attribution au profit des salariés d'options d'achat d'actions, sont enregistrées dans les valeurs mobilières de placement.

Pour les plans d'options d'achat d'actions antérieurs à l'année 2000, la différence entre le prix d'acquisition des actions et le

prix d'exercice des options par les bénéficiaires a fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, le prix d'attribution des options est déterminé sans décote. Dès lors que les actions sont achetées à un cours inférieur au prix d'attribution, aucune provision pour dépréciation n'est requise. En revanche, dans le cas d'une baisse du cours de Bourse, une provision pour dépréciation est constituée ; elle est calculée par différence entre la valeur nette comptable des titres et le cours moyen de Bourse du dernier mois précédant la date de clôture.

### 1.7. Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles concernent principalement des risques et litiges de nature industrielle et commerciale (procès, retours de produits) ainsi que des risques fiscaux, et liés au personnel.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

### 1.8. Comptabilisation des opérations en devises et couverture du risque de change

Selon les règles du groupe, la société ne prend pas de position spéculative en matière financière.

L'ensemble des créances et des dettes libellées en devises est converti au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Des instruments de couverture de change sont négociés afin de couvrir les transactions commerciales comptabilisées au bilan ou les opérations futures ayant un caractère hautement probable. Les pertes et gains générés par ces instruments sont comptabilisés de façon symétrique aux éléments couverts.

Les variations de change des opérations d'exploitation enregistrées au bilan et des instruments de couverture s'y rattachant sont comptabilisées au bilan au compte *Ecart de conversion*. La somme de ces écarts de conversion donne lieu à la constitution d'une provision lorsqu'il apparaît une perte de change potentielle au travers d'une position globale de change toutes devises confondues.

S'agissant des opérations d'exploitation prévisionnelles de l'exercice à venir, elles font d'ores et déjà l'objet de couvertures dont le résultat n'aura d'incidence que sur l'exercice au cours duquel seront comptabilisées les opérations qu'elles couvrent.

### 1.9. Comptabilisation des instruments de taux

S'agissant du risque de taux, les résultats dégagés par les swaps et les caps de taux d'intérêt qui couvrent des éléments du passif financier sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les dettes couvertes au prorata temporis.

### 1.10. Engagements en matière de régimes de retraite et avantages assimilés

L'Oréal participe, selon les lois et usages, à des régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés et retraités. Les mandataires sociaux sont assimilés à des salariés pour tout élément accessoire lié à leur rémunération, et relèvent, à ce titre, des mêmes régimes.

Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par les primes versées. Ces primes sont incluses dans les charges de l'exercice en *Autres achats et charges externes*.

La méthode d'évaluation retenue pour le calcul des engagements est la méthode rétrospective avec projection du salaire de fin de carrière.

Ces engagements nets de fonds investis n'ont pas fait l'objet d'une provision dans le bilan. Ils demeurent donc en hors bilan.

Depuis 2004, les engagements au titre des médailles du travail ne sont plus inclus en engagement hors bilan mais font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle.

### 1.11. Chiffre d'affaires

Il est constitué des ventes de marchandises, nettes de remises et ristournes accordées, ainsi que des prestations de services y compris les redevances de technologie.

### 1.12. Frais de publicité et relations publiques

Les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion des produits auprès des clients ou des consommateurs sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel les prestations sont réalisées.

### 1.13. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont enregistrés en autres charges et charges externes de l'exercice au cours duquel ils sont supportés.

### 1.14. Impôts sur les bénéfices

La société a opté pour le régime fiscal des groupes. Depuis 2004, les filiales françaises, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, comptabilisent dans leurs comptes une charge d'impôt sur la base de leurs résultats fiscaux propres.

L'Oréal en tant que tête d'intégration, comptabilise en produit d'impôt d'intégration fiscale la différence entre la somme des impôts des filiales et l'impôt dû au titre du résultat d'ensemble.

## 2. NOTES SUR LE BILAN ET LE HORS BILAN

### NOTE 1\_ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2006	Augmentation/Acquisition	Diminution/Cession	31.12.2007
Brevets et marques	345,5	3,1	2,0	346,6
Fonds commerciaux	3,0	44,7	–	47,7
Logiciels	94,1	17,9	0,2	111,8
Autres	78,9	–	–	78,9
Immobilisations en cours	10,8	11,8	13,1	9,5
<b>Valeur brute</b>	<b>532,3</b>	<b>77,5</b>	<b>15,3</b>	<b>594,5</b>
Brevets et marques	30,5	2,4	–	32,9
Fonds commerciaux	0,3	–	–	0,3
Logiciels	57,0	13,7	0,1	70,6
Autres	24,7	2,6	–	27,3
<b>Amortissements</b>	<b>112,5</b>	<b>18,7</b>	<b>0,1</b>	<b>131,1</b>
Brevets et marques	15,8	–	–	15,8
Autres	3,5	–	–	3,5
<b>Provisions</b>	<b>19,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>19,3</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>400,5</b>	<b>58,8</b>	<b>15,2</b>	<b>444,1</b>

### NOTE 2\_ IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2006	Augmentation/Acquisition	Diminution/Cession	31.12.2007
Terrains	44,7	0,7	0,5	44,9
Constructions	374,8	13,4	9,9	378,3
Installations techniques, matériel et outillage	151,5	14,2	2,5	163,2
Autres immobilisations corporelles	82,3	7,6	4,4	85,5
Immobilisations en cours	7,5	22,1	19,9	9,7
Avances et acomptes	2,4	0,6	0,2	2,8
<b>Valeur brute</b>	<b>663,2</b>	<b>58,6</b>	<b>37,4</b>	<b>684,4</b>
Constructions	246,6	21,0	7,6	260,0
Installations techniques, matériel et outillage	120,5	11,0	2,5	129,0
Autres immobilisations. corporelles	58,6	9,0	4,1	63,5
<b>Amortissements</b>	<b>425,7</b>	<b>41,0</b>	<b>14,2</b>	<b>452,5</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>237,5</b>	<b>17,6</b>	<b>23,2</b>	<b>231,9</b>

La dotation annuelle en linéaire s'élève à 43 millions d'euros.

La dotation annuelle en dégressif s'élève à 16 millions d'euros.

Une dotation exceptionnelle a été enregistrée pour 0,2 million d'euros.

### NOTE 3 \_IMMOBILISATIONS DÉTENUES EN CRÉDIT-BAIL

En millions d'euros	Immobilisations en crédit-bail au 31.12.2007			Bilan incluant les immobilisations en crédit-bail			
	Coût d'entrée <sup>(1)</sup>	Dotations aux amortissements <sup>(2)</sup>		Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
		de l'exercice	cumulées				
Constructions et terrains	41,7	1,4	18,7	22,9	464,8	278,7	186,10
Installations techniques, matériel et outillage	–	–	–	–	163,2	129,00	34,20
<b>Total au 31.12.2007</b>	<b>41,7</b>	<b>1,4</b>	<b>18,7</b>	<b>22,9</b>	<b>628,0</b>	<b>407,7</b>	<b>220,31</b>
<b>Total au 31.12.2006</b>	<b>95,7</b>	<b>3,6</b>	<b>56,8</b>	<b>38,8</b>	<b>666,7</b>	<b>424,0</b>	<b>242,7</b>

(1) Valeur de ces biens au moment de la signature des contrats.

(2) Dotations de l'exercice et dotations cumulées qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis. Mode d'amortissement retenu : linéaire 5% à 2%.

En millions d'euros	Engagements de crédit-bail						
	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel selon contrat
	de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	De + 5 ans	Total à payer	
Constructions et terrains	3,9	54,6	3,9	16,4	15,2	35,5	1,4
Installations techniques, matériel et outillage	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total au 31.12.2007</b>	<b>3,9</b>	<b>54,6</b>	<b>3,9</b>	<b>16,4</b>	<b>15,2</b>	<b>35,5</b>	<b>1,4</b>
<b>Total au 31.12.2006</b>	<b>12,8</b>	<b>144,1</b>	<b>4,0</b>	<b>16,0</b>	<b>19,8</b>	<b>39,8</b>	<b>1,4</b>

Ces tableaux ne tiennent pas compte d'un avenant à un contrat prévoyant le paiement à compter de 2009, de 11,3 millions d'euros de redevances complémentaires correspondant à une construction d'une valeur de 9,1 millions d'euros.

### NOTE 4 \_IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	31.12.2006	Augmentation/ Acquisition Souscription	Diminution/ Cession	31.12.2007
Titres de participation	7 516,1	541,1	130,2	7 927,0
Prêts et créances rattachés	101,6	56,6	65,5	92,7
Actions propres	1 033,8	1 336,1	1 691,7	678,2
Autres	8,5	0,5	0,3	8,6
<b>Valeur brute</b>	<b>8 660,0</b>	<b>1 934,2</b>	<b>1 887,7</b>	<b>8 706,5</b>
Titres de participation	230,4	45,3	12,5	263,2
Prêts et créances rattachés	–	–	–	–
Actions propres	–	–	–	–
Autres	5,5	–	n/s	5,5
<b>Provision pour dépréciation</b>	<b>235,9</b>	<b>45,3</b>	<b>12,5</b>	<b>268,7</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>8 424,1</b>	<b>1 888,9</b>	<b>1 875,2</b>	<b>8 437,8</b>

En 2007, L'Oréal a acheté 15 373 100 actions propres dans le cadre des programmes de rachat et a annulé 21 485 100 actions. Il a été procédé à 7 650 levées dans le cadre du plan d'options d'achat.

L'Oréal détient à la clôture 8 067 350 actions contre 14 187 000 actions au 31 décembre 2006.

Leur valeur boursière globale s'élève à 778,5 millions d'euros au cours moyen du mois de décembre et à 790,4 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre 2007.

Le tableau liste des filiales et participations est présenté à la fin des notes annexes.

## NOTE 5 \_OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Immobilisations financières	7 742,7	7 371,4
Clients	207,5	180,4
Autres créances	20,7	10,3
Emprunts	11,9	75,2
Fournisseurs	58,8	60,4
Autres dettes	0,1	0,1
Charges financières	5,4	17,1
Produits financiers	1 402,8	1 411,7

## NOTE 6 \_VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Ce poste se décompose comme suit :

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Actions L'Oréal	1 107,5	1 462,5
Instruments financiers	3,9	2,4
Primes versées sur options	9,7	5,8
<b>Valeur brute</b>	<b>1 121,1</b>	<b>1 470,7</b>
Actions L'Oréal	3,2	52,3
Instruments financiers	–	–
Primes versées sur options	–	–
<b>Provision pour dépréciation</b>	<b>3,2</b>	<b>52,3</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>1 117,9</b>	<b>1 418,4</b>

Les actions propres de L'Oréal, acquises dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions au profit des salariés, représentent une valeur nette de 1 104,3 millions d'euros pour 14 597 587 actions (après prise en compte d'une reprise de provision pour dépréciation de 48,8 millions d'euros par résultat et de 0,3 million d'euros par capitaux propres correspondant aux titres annulés) contre 1 410,2 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Au cours de l'année 2007, il a été procédé à des levées d'options ayant porté sur 4 878 963 titres ainsi qu'à l'annulation de 230 750 titres.

Pour 2007, la valeur boursière globale des actions propres s'élève à 1 408,7 millions d'euros au cours moyen du mois de décembre et à 1 430,3 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre.

Pour 2006, la valeur boursière globale des actions propres s'élevait à 1 504,3 millions d'euros au cours moyen du mois de décembre et à 1 495,8 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre.

## NOTE 7\_ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

En millions d'euros	A un an au plus	A plus d'un an	Brut	Dépréciation	Net
<b>Actif immobilisé</b>					
Prêts et créances rattachées	75,5	17,2	92,7	–	92,7
Autres immobilisations financières	–	8,4	8,4	5,3	3,1
<b>Actif circulant</b>					
Créances clients et comptes rattachés	346,2	–	346,2	3,7	342,5
Autres actifs circulants	104,3	–	104,3	–	104,3
Dont : Créances fiscales et sociales	51,4				
Groupe & associés	20,3				
Débiteurs divers	32,6				
<b>Charges constatées d'avance</b>	22,1	–	22,1	–	22,1

Les comptes rattachés à l'actif circulant s'élèvent à 12,2 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 11,9 millions d'euros au 31 décembre 2006.

## NOTE 8\_PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	31.12.2006	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31.12.2007
Provisions pour litiges	40,8	0,4	0,1	0,2	40,9
Provision pour pertes de change	2,0	4,9	2,0	–	4,9
Provisions pour charges	23,7	20,8	14,7	2,2	27,6
Autres provisions pour risques <sup>(1)</sup>	56,6	40,6	4,7	16,6	75,9
<b>Total</b>	<b>123,1</b>	<b>66,7</b>	<b>21,5</b>	<b>19,0</b>	<b>149,3</b>

(1) Cette rubrique comprend notamment des provisions destinées à faire face à des risques de nature fiscale, des risques industriels et commerciaux liés à l'exploitation (contrats, reprise de produits) et à des risques liés au personnel.

La variation des provisions pour risques et charges a affecté les différents niveaux de résultat comme suit :

En millions d'euros	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)
Résultat d'exploitation	15,2	10,7	3,4
Résultat financier	16,3	10,6	–
Résultat exceptionnel	35,3	0,2	15,7
Impôt sur les sociétés	–	–	–
<b>Total</b>	<b>66,8</b>	<b>21,5</b>	<b>19,1</b>

## NOTE 9 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

L'Oréal se finance à moyen terme par des emprunts bancaires et à court terme par l'émission de billets de trésorerie en France. Le montant du programme s'élève à 2 600 millions d'euros.

La liquidité sur les émissions de billets de trésorerie est assurée par des lignes bancaires de trésorerie confirmées qui s'élèvent à 2 625 millions d'euros au 31 décembre 2007 comme au 31 décembre 2006. Ces lignes de trésorerie, comme les emprunts à moyen terme, ne comportent pas de clause de ratio financier ni de clause de notation.

Le total des emprunts et dettes financières s'analyse de la façon suivante :

### Analyse par nature

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Emprunts obligataires	n/s	n/s
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	2 550,8	1 794,8
Prêt à durée indéterminée <sup>(1)</sup>	71,8	77,4
Billets de trésorerie	567,2	1 577,8
Autres emprunts et dettes financières divers	65,6	130,5
Concours bancaires	11,9	1,3
<b>Total</b>	<b>3 267,3</b>	<b>3 581,8</b>

(1) Conformément à l'avis n° 28 de l'Ordre des Experts Comptables, le prêt à durée indéterminée figure en dettes financières. Ce prêt est arrivé à l'échéance en 2007, ainsi une incidence de 9,7 millions d'euros a été comptabilisée au titre de l'impôt.

### Analyse par échéance

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Inférieure à 1 an	738,3	1 749,6
De 1 à 5 ans	2 527,8	1 831,1
Supérieure à 5 ans	1,2	1,1
<b>Total</b>	<b>3 267,3</b>	<b>3 581,8</b>

Dans le courant de l'exercice, les principales variations suivantes ont été enregistrées :

En millions d'euros	
Emprunts souscrits	1 343,5
Emprunts remboursés	1 665,9

Au cours de l'exercice 2007, le prêt à durée indéterminée souscrit par L'Oréal en 1992, a généré une charge globale de 1,6 million d'euros.

## NOTE 10\_ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

En millions d'euros	Total
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>300,1</b>
<b>Autres passifs circulants</b>	<b>278,0</b>
Dont : Dettes fiscales et sociales et comptes rattachés	172,6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18,4
Groupe et associés	–
Autres dettes	87,0

Il n'y a pas de dettes dont l'échéance est à plus d'un an, hormis 3 millions d'euros dans les dettes sur immobilisations.

Les comptes rattachés aux fournisseurs s'élèvent à 151,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 146,2 millions au 31 décembre 2006.

Les comptes rattachés aux dettes fiscales et sociales s'élèvent à 100,9 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 92 millions d'euros au 31 décembre 2006. Ils sont principalement constitués de la provision pour participation des salariés aux résultats de l'entreprise (19,3 millions d'euros au 31 décembre 2007) et de la provision pour intéressement (51,1 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Les comptes rattachés aux dettes sur immobilisations s'élèvent à 5,8 millions.

Les comptes rattachés aux autres dettes s'élèvent à 50,1 millions d'euros.

## NOTE 11\_ÉCARTS DE CONVERSION

La revalorisation des créances et dettes en monnaies étrangères au cours de change du 31 décembre a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

En millions d'euros	Actif		Passif	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Créances financières	0,4	0,3	–	–
Clients	1,8	0,9	0,2	0,2
Dettes financières	–	–	0,1	0,8
Fournisseurs	–	0,2	0,6	0,6
Instruments financiers	7,1	4,6	3,5	2,4
<b>Total</b>	<b>9,3</b>	<b>6,0</b>	<b>4,4</b>	<b>4,0</b>

La position globale de change, établie conformément aux principes comptables décrits ci-avant, fait ressortir une perte latente, portant essentiellement sur le dollar américain, de 4,9 millions d'euros qui a été comptabilisée en résultat.

## NOTE 12\_INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments financiers détenus dans un but de couverture du risque de change concernent principalement des opérations futures et se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Notionnel		Valeur de marché	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
<b>Change à terme net</b>				
Achat EUR/Vente ARS	4,0	0,2	-	-
Achat EUR/Vente AUD	9,6	8,8	0,2	-0,2
Achat EUR/Vente BRL	37,3	14,0	-1,0	-0,1
Achat EUR/Vente CAD	15,2	13,0	-0,1	0,6
Achat EUR/ Vente GBP	20,2	15,1	0,8	-0,4
Achat EUR/Vente PLN	8,1	5,7	-0,4	-0,2
Achat EUR/Vente MXN	8,0	8,8	0,5	0,1
Achat EUR/Vente CHF	3,3	4,9	-	-
Achat EUR/Vente SEK	5,2	4,0	-	-0,1
Achat EUR/Vente NOK	5,0	4,7	-	0,1
Achat EUR/Vente CNY	87,7	83,0	3,2	0,7
Achat EUR/Vente autres	22,7	19,9	0,3	-0,2
Achat USD/Vente EUR	53,3	22,0	-6,2	-3,3
Achat USD/Vente BRL	21,6	7,4	-1,9	-0,3
Achat USD/Vente ARS	42,8	26,5	-0,2	-0,9
Achat USD/Vente UAH	4,6	3,6	0,1	-
Achat USD/Vente CNY	-	4,0	-	-
Achat JPY/Vente CNY	5,5	6,2	0,1	-0,3
Vente EUR/Achat JPY	13,0	15,5	-1,2	-1,4
Vente EUR/Achat autres	2,5	1,8	-	0,1
Vente USD/Achat CNY	27,5	-	-	-
<b>Total change à terme</b>	<b>397,1</b>	<b>269,1</b>	<b>-5,8</b>	<b>-5,8</b>
<b>Options de change</b>				
USD/EUR	71,2	43,8	5,5	3,0
GBP/EUR	4,9	6,4	0,4	0,1
CAD/EUR	3,1	3,9	0,1	0,3
BRL/USD	-	7,0	-	0,3
EUR/BRL	34,8	33,4	1,2	1,5
EUR/CNY	59,2	22,4	1,8	0,4
Autres/EUR	3,9	6,1	0,2	0,1
Autres/Autres	-	2,5	-	0,1
<b>Total options de change</b>	<b>177,1</b>	<b>125,5</b>	<b>9,2</b>	<b>5,8</b>
Dont : Options achetées	186,5	135,0	9,4	5,9
Options vendues	-9,4	-9,5	-0,2	-0,1
<b>Total instruments à terme</b>	<b>574,2</b>	<b>394,6</b>	<b>3,4</b>	<b>0,0</b>

Le total des options vendues correspond exclusivement à la revente d'options achetées au préalable lorsqu'il est apparu opportun de les remplacer par d'autres outils de couverture.

Les instruments financiers détenus dans un but de couverture du risque de taux se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Notionnel		Valeur de marché	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Dérivés de taux				
<b>Swaps de taux emprunteur taux variable</b>				
EUR Euribor/taux fixe	121,8	128,8	1,5	3,6
<b>Swaps de taux emprunteur taux fixe</b>				
EUR Euribor/taux fixe	2,5	2,5	n/s	n/s
<b>Swaps de taux variable/variable</b>				
EUR Euribor/Euribor	–	7,1	–	n/s
<b>Total</b>	<b>124,3</b>	<b>138,4</b>	<b>1,5</b>	<b>3,6</b>

## NOTE 13\_ENGAGEMENTS HORS BILAN

### a) Les engagements hors bilan s'analysent de la façon suivante :

Les lignes de crédit confirmées figurent en note 9.

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Engagements donnés en matière de retraite et avantages assimilés <sup>(1)</sup>	461,1	571,0
Engagements de rachats de minoritaires	64,2	67,4
Garanties données <sup>(2)</sup>	627,0	656,7
Garanties reçues	7,6	4,8
Commandes investissements	69,7	51,3
Crédits documentaires	5,1	6,9

(1) Le taux d'actualisation retenu en 2007 pour l'évaluation de ces engagements est de 5% pour les régimes allouant un capital, et de 5,25% pour les régimes allouant une rente, comparé à respectivement 4,25% et 4,50% en 2006. Une convention de mutualisation du passif social a été mise en œuvre en 2004. Cette convention conduit à répartir entre les sociétés françaises du groupe les engagements et à organiser leur financement au prorata de leur masse salariale respective (personnalisée par régime) de telle sorte que les sociétés sont solidaires pour l'exécution desdits engagements dans la limite des fonds collectifs constitués.

(2) Cette ligne comprend les cautions et garanties diverses dont 582,5 millions d'euros, au 31 décembre 2007, pour le compte des filiales directes et indirectes, contre 649,7 millions d'euros au 31 décembre 2006. S'y ajoutent des garanties de passif conformes aux usages.

### b) Par ailleurs, les engagements en matière de location simple s'élèvent à 47,3 millions d'euros à moins d'un an, à 116,5 millions d'euros de 1 à 5 ans et à 45,3 millions d'euros à plus de 5 ans.

La ventilation des engagements en matière de crédit-bail est fournie dans la note 3.

### c) Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, L'Oréal est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. La société constitue une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation de son coût est possible.

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel, ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société.

### 3. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

#### NOTE 14\_CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Marchandises	880,0	908,4
Matières premières, articles de conditionnement	27,2	18,4
Prestations de services <sup>(1)</sup>	995,4	928,4
Locations	36,6	36,7
Autres produits des activités annexes	134,6	111,5
<b>Total</b>	<b>2073,8</b>	<b>2003,4</b>

(1) Concernent principalement la facturation des redevances de technologie.

Le montant du chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 1 299,2 millions d'euros en 2007 contre 1 224,3 millions d'euros en 2006.

#### NOTE 15\_AUTRES PRODUITS

Ce poste comprend principalement les redevances de marques.

#### NOTE 16\_VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen se ventile de la façon suivante :

	2007	2006
Cadres	2664	2537
Agents de maîtrise	2145	2146
Employés	423	469
Ouvriers	311	316
VRP	319	325
<b>Total</b>	<b>5862</b>	<b>5793</b>
Dont : apprentis	145	144
travailleurs extérieurs temporaires	180	190

#### NOTE 17\_DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation se détaillent de la façon suivante :

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Amortissements des immobilisations	59,4	57,9
Dépréciation de l'actif immobilisé	-	19,3
Dépréciation de l'actif circulant	3,1	3,0
Provisions pour risques et charges	15,2	12,3
<b>Total</b>	<b>77,7</b>	<b>92,5</b>

## NOTE 18\_RÉSULTAT FINANCIER

Les produits financiers nets qui s'élèvent au 31 décembre 2007 à 1247,4 millions d'euros contre 1316,2 millions au 31 décembre 2006, comprennent principalement les éléments suivants :

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Dividendes encaissés	1402,2	1410,8
Produits des autres créances et valeurs mobilières de placement	18,3	30,8
Charges d'intérêts sur emprunts	-168,1	-118,7
Résultats déficitaires réglés aux SNC	-2,7	-2,6

Les reprises de provisions et transferts de charges nettes des dotations s'élèvent au 31 décembre 2007 à 10,8 millions d'euros contre 217,7 millions au 31 décembre 2006 et concernent principalement :

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Dotations nettes de provisions pour dépréciation des immobilisations financières hors actions propres	-32,8	-17,6
Reprises de provisions pour dépréciation des actions propres	48,8	230,1
Variations nettes de provisions pour risques et charges à caractère financier	-5,7	1,8

## NOTE 19\_RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à 1386,6 millions d'euros et comprend notamment la plus-value sur la cession des titres Sanofi-Aventis de 1400,7 millions d'euros ainsi qu'une dotation nette de 19,6 millions d'euros au titre des provisions pour risques et charges.

En effet, le 14 novembre 2007, L'Oréal a cédé une participation de 1,8% dans le capital de Sanofi-Aventis. Cette cession a été effectuée au prix de 60,5 euros par action et a dégagé une plus-value de cession nette d'impôt de 1376,5 millions d'euros. A la suite de cette cession, la participation de L'Oréal dans Sanofi-Aventis a été réduite à 8,7%.

## NOTE 20\_IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le produit d'impôt de l'exercice s'analyse ainsi :

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Impôt sur le résultat courant	-86,9	-53,6
Impôt sur le résultat exceptionnel et la participation des salariés	-6,0	-12,6
Impôt sur la plus-value Sanofi-Aventis	24,2	
Provisions nettes pour impôt		11,7
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>-68,7</b>	<b>-54,5</b>

Le produit d'impôt comptabilisé par L'Oréal S.A. tient compte d'un boni d'intégration fiscale de 102,4 millions d'euros contre 98,4 millions d'euros en 2006 : ce produit résulte principalement de l'utilisation des déficits des sociétés membres.

L'application des dispositions fiscales s'est traduite par une augmentation du résultat de l'exercice de 13,8 millions d'euros, en raison principalement de la dotation aux provisions réglementées et des crédits d'impôt recherche, mécénat et famille.

## NOTE 21 ACCROISSEMENTS OU ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

En millions d'euros	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Décalages temporaires</b>						
Provisions réglementées		11,7	3,2	5,0		13,5
Charges non déductibles temporairement	44,1		19,4	35,7	27,8	
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés		0,7	3,6	4,6		1,7
Produits non taxables temporairement		0,4	0,4			
<b>Éléments à imputer</b>						
Déficits, amortissements différés...						
<b>Éléments de taxation éventuelle</b>						
Réserve spéciale des plus-values à long terme		176,8				176,8

Les chiffres ont été calculés en tenant compte de la contribution sociale de 3,3 % majorant l'impôt sur les sociétés au taux normal et réduit.

## NOTE 22 FRAIS DE RECHERCHE

L'ensemble des frais investis en 2007 dans le cadre de l'activité Recherche s'élève à 502,2 millions d'euros contre 481,6 millions d'euros en 2006.

## 4. NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

### NOTE 23 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation s'élève à 8,5 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 81,3 millions d'euros au 31 décembre 2006, elle se ventile de la manière suivante :

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Stocks	5,7	7,8
Créances	- 34,8	40,5
Dettes	37,6	33,0
<b>Total</b>	<b>8,5</b>	<b>81,3</b>

### NOTE 24 VARIATION DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette ligne inclut les flux liés aux actions propres de l'exercice, classés en valeurs mobilières de placement.

## NOTE 25 TRÉSORERIE À LA CLÔTURE

La trésorerie à la clôture s'élève à 730,7 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 360,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 et s'analyse de la manière suivante :

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Disponibilités hors intérêts courus	741,7	362,0
Concours bancaires hors intérêts courus	-11,0	-1,3
<b>Total</b>	<b>730,7</b>	<b>360,7</b>

## 5. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

En novembre 2007, L'Oréal a signé un accord en vue d'acquérir 100 % du capital des sociétés turques de produits capillaires Canan Kozmetik, Canan Pazarlama et Seda Plastik. L'acquisition a été finalisée en janvier 2008 après accord des autorités compétentes.

Le 23 janvier 2008, L'Oréal a adressé une offre ferme à PPR à l'effet de :

- acquérir les actions de YSL Beauté Holding, ainsi que la marque Roger & Gallet, pour un prix en valeur d'entreprise de 1 150 millions d'euros,
- obtenir une licence mondiale d'exploitation exclusive et de très longue durée des marques Yves Saint Laurent et Boucheron, dans le domaine des parfums et des cosmétiques, à des conditions conformes aux usages du marché,
- reprendre les licences dans le domaine des parfums et cosmétiques des marques Stella McCartney, Oscar de la Renta, Ermengildo Zegna.

L'acquisition sera finalisée après consultation des instances représentatives du personnel du groupe PPR et sous réserve des procédures d'approbation habituelles, notamment celles relatives au droit de la concurrence.

## TABLEAU LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2007

### Renseignements détaillés

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
<b>A. Principales filiales françaises – Plus de 50% du capital détenu</b>							
Areca & Cie	35	1	99,78	35	35	161	(1)
RE.GE.FI.	19250	62389	100	75670	75670	16861	9381
Beauté Créateurs	612	-42	50	3425	3425	3056	
Biotherm Distribution & Cie	182	415	99,9	472	472	6405	5452
Centrex	1800	29	100	3532	3532	28	(1)
Chimex	1958	29238	100	21501	21501	5560	
Cosmétique Active France	21	7155	69,91	130	130	13992	12040
Cosmétique Active International	17	4045	87,94	15	15	11119	8531
Cosmétique Active Production	186	22385	80,14	5081	5081	3679	537
Episkin	6662	0	100	6662	6662	451	(1)
Exclusive Signatures International	10	0	99	10	10	42	(1)
Fapagau & Cie	15	5880	79	12	12	5099	(1)
Faprogi	15	5438	59,9	9	9	-349	(1)
Finval	2	0	99	2	2	1240	(1)
Gemey Maybelline Garnier	50	1077	66,61	34	34	46984	33381

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
Gemey Paris-Maybelline NY	35	7 489	99,96	46	46	18 049	17 151
Goldys International	15	0	99,9	15	15	-2	(1)
Helena Rubinstein	30	1	99,95	46 661	46 661	4 515	4 171
Holdial	1	0	98	1	1	1 514	(1)
L & J Re	1 500	8 360	100	1 500	1 500	2 389	
La Roche-Posay Laboratoire Pharmaceutique	380	4 437	99,98	27 579	27 579	6 437	8 261
Laboratoire Bioexigence	37	17	100	37	37	-500	
Laboratoire Garnier & Cie	580	2	99,97	5 784	5 784	8 688	5 849
Laboratoires Innéov	500	3 904	50	12 050	2 202	-7 176	
Laboratoire Sanoflore	1 122	1 852	99,11	4 842	4 842	-800	
Lancôme Parfums et Beauté & Cie	1 192	-2 613	100	3 235	3 235	52 890	
Lascad	18	11	99,17	18	18	47 904	42 607
Lehoux et Jacque	39	56	100	263	263	167	335
L'Oréal Produits de Luxe France	63	4 083	74,33	46	46	24 404	13 540
L'Oréal Produits de Luxe International	76	2 139	99,2	76	76	58 799	49 375
Par-Bleue	2	0	99	2	2	-859	(1)
Parfums Cacharel & Cie	1	1	99	2	2	-938	(1)
Parfums Guy Laroche	332	5 417	100	1 656	1 656	165	23
Parfums Paloma Picasso & Cie	2	0	99	2	2	-63	(1)
Parfums Ralph Lauren	2	0	99	2	2	-337	(1)
Prestige et Collections International	32	3 952	56,67	18	18	21 850	7 897
Sicos & Cie	375	8 523	80	999	999	3 969	(1)
Société de développement artistique	2	0	99	2	2	101	(1)
Soprococ	8 250	10 322	100	11 904	11 904	1 447	1 378
Soporeal	15	8 492	99,9	15	15	1 106	(1)
Sparlys	750	1 498	100	3 826	3 826	1 050	978
Viktor & Rolf Parfums	2	0	99	1	1	-602	(1)
<b>B. Principales participations françaises – Moins de 50% du capital détenu</b>							
Galderma International	932	63 366	26,67	2	2	-5 902	
Innéov France	150	-1 214	n/s	n/s	n/s	-2 226	(1)
Sanofi-Aventis	2 731 833	(2)	8,66	423 887	423 887	(2)	250 322

(1) Les SNC, GIE et sociétés civiles, non intégrés fiscalement, distribuent la totalité de leurs résultats.

(2) Sanofi-Aventis : données non communiquées.

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
<b>A. Principales filiales étrangères – Plus de 50% du capital détenu</b>							
Avenamite S.A. (Espagne)	242	48	100	6 216	6 216	122	91
Beautylux International Co Ltd (Chine)	43 716	4 877	90,41	46 195	46 195	1 830	
Beautylux International Cosmetics (Shanghai) Chine	5 629	-6 467	100	16 871	16 871	2 132	

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
Beautytech International Cosmetics (Yi Chang) Chine	3070	-4685	100	131 239	131 239	124	
Biotherm (Monaco)	152	16	99,8	3542	3542	3063	1774
Caribel Fragrances Inc. (Porto Rico)	0	0	100	0	0	0	
Club Créateurs Beauté Japon K.K.	4309	-6362	50	2173	802	-819	
Cosmelor Ltd (Japon)	3554	18445	100	35810	35810	19	718
Cosmephil Holdings Corporation (Philippines)	171	-145	100	400	14	0	
Cosmétique Active Begilux (Belgique)	3240	1323	86,71	3423	3423	2353	2567
Cosmétique Active Hellas (Grèce)	705	322	99,97	14468	14468	7419	5484
Cosmétique Active Ireland Ltd (Irlande)	82	457	100	732	732	973	124
Cosmétique Active (Suisse)	32	294	100	4645	4645	3374	2932
Elebelle (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud)	806	45736	100	61 123	49 123	0	
Erwiton (Uruguay)	739	1732	100	17	17	3777	2243
Galderma Pharma S.A. (Suisse)	31 388	448960	50	10 124	10 124	102 122	
Kosmepol Sp. Z.O.O. (Pologne)	38844	25823	99,73	48965	48965	4776	
Lai Mei Cosmetics Int. Trading Shanghai Co Ltd (Chine)	9500	3796	100	11 197	11 197	675	11 027
Le Club des Créateurs de Beauté (Belgique)	250	-1093	50	251	0	-879	
Le Club des Créateurs de Beauté Co Ltd (Taiwan)	234	-323	50	328	32	-312	
L'Oréal Adria d.o.o. (Croatie)	131	1342	100	1503	1503	2348	275
L'Oréal Argentina S.A.	13081	5770	100	81 068	35 154	6718	3583
L'Oréal Australia PTY Ltd	2711	13086	100	18794	18794	26624	21999
L'Oréal Balkan d.o.o. (Serbie)	1241	315	100	1285	1285	164	
L'Oréal Baltic SIA (Lettonie)	387	4443	100	529	529	2501	859
L'Oréal Belgilux (Belgique)	10000	15996	99,99	35583	35583	27724	37396
L'Oréal Bulgaria EOOD	102	10	100	102	102	-412	
L'Oréal Canada Inc.	1784	19192	100	144 226	144 226	46276	56781
L'Oréal Ceska Republica (République tchèque)	5939	2035	100	8678	8678	5409	3880
L'Oréal Chile (Chili)	20888	1407	100	43784	42398	12841	8385
L'Oréal China Co Ltd (Chine)	23745	-38928	100	37482	37482	45138	
L'Oréal Colombia (Colombie)	1931	1986	94	6395	5136	1988	0
L'Oréal Danmark A/S (Danemark)	270	4937	100	8336	8336	14140	11339
L'Oréal Deutschland GmbH (Allemagne)	12647	57228	100	71 855	71 855	85285	102432
L'Oréal Espana S.A. (Espagne)	59911	67848	63,86	228809	228809	36106	23089
L'Oréal Finland Oy (Finlande)	673	13	100	1280	1280	8623	8268
L'Oréal Guatemala S.A.	1044	763	100	2162	2162	591	350
L'Oréal Hellas (Grèce)	3465	4552	77,41	2112	2112	15415	9289
L'Oréal Hong-Kong Limited	3	1333	99,97	604	604	49459	41396

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
L'Oréal India Private Limited	39908	-21 318	100	54902	26412	4956	
P.T. L'Oréal Indonesia	1510	-16	99	2305	2305	852	
L'Oréal Investments B.V. (Pays-Bas)	18	8	100	18	18	0	
L'Oréal Israel Ltd	4119	8293	92,97	38497	33597	3076	2592
L'Oréal Italia Spa	153818	30805	100	161804	161804	79655	79769
L'Oréal Japan Ltd (Japon)	370	-560	100	275	0	-128	
L'Oréal Korea Limited (Corée du Sud)	1991	-4245	100	20794	0	-266	
L'Oréal Liban SAL	3139	650	99,88	7698	7698	2822	1437
L'Oréal Luxe Producten Nederland B.V.	908	748	100	1937	1937	6368	12878
L'Oréal Magyarország Kosmetikai Kft (Hongrie)	4249	1021	100	7815	7815	3601	2320
L'Oréal Malaysia SDN BHD (Malaisie)	4749	3485	94,34	6456	6456	5035	1965
L'Oréal Mexico S.A. de C.V	2349	32897	100	8443	8443	38415	39228
L'Oréal Middle East (Emirats Arabes Unis)	2752	636	100	37284	37284	22559	12247
L'Oréal Nederland B.V. (Pays-Bas)	34	3	100	4894	4894	21451	18385
L'Oréal New Zealand Ltd	42	1958	100	624	624	4855	4477
L'Oréal Norge A/S (Norvège)	1384	2860	100	4050	4050	12616	10687
L'Oréal Osterreich Gmbh (Autriche)	2915	191	100	3818	3818	13464	10938
L'Oréal Panama S.A.	159	1289	100	168	168	3113	
L'Oréal Peru S.A. (Pérou)	2096	235	100	3739	3533	1361	766
L'Oréal Philippines Inc.	2062	618	95,38	12478	2481	184	
L'Oréal Polska Sp. Z.O.O. (Pologne)	21686	30069	100	38210	38210	21466	20377
L'Oréal Portugal LDA	145	2727	98,35	2394	2394	23297	18873
L'Oréal Produits de Luxe Belgilux	250	733	99,97	2885	2885	8293	7188
L'Oréal Produits de Luxe Hellas A.E.	1026	1698	99,89	2135	2135	4743	4331
L'Oréal Produits de Luxe Suisse	257	756	100	556	556	3963	2978
L'Oréal Romania SRL (Roumanie)	2187	799	100	5883	5883	4856	1927
L'Oréal Singapore Pte Ltd (Singapour)	1165	-97	100	18991	18991	7273	5807
L'Oréal Slovenija Kosmetika d.o.o. (Slovenie)	465	405	100	856	856	2946	2212
L'Oréal Slovensko S.R.O. (Slovaquie)	1598	638	100	1673	1673	3711	2818
L'Oréal Suisse	193	-64	100	116776	116776	18090	14405
L'Oréal Sverige AB (Suède)	2038	3217	100	2247	2247	14306	10199
L'Oréal Taiwan (Taiwan)	16532	-1671	100	40942	40942	10778	
L'Oréal Thailand	3992	-1401	100	5238	5238	3787	
L'Oréal Türkiye Kozmetik Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	16235	4003	100	22207	22207	4266	6200
L'Oréal UK Ltd	24740	11333	100	47372	47372	95359	82791
L'Oréal Ukraine	1483	-475	100	1390	1390	11648	
L'Oréal Uruguay	2262	-1418	100	5435	677	-449	
L'Oréal USA Inc. <sup>(4)</sup>	4402	1750934	100	3411932	3411932	305514	84034

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
L'Oréal Venezuela C.A.	1 733	-919	100	12 502	7 781	5 874	3 962
L'Oréal Vietnam Co Ltd	76	10	100	75	75	-228	
Maybelline Suzhou Cosmetics (Chine)	53 652	-25 528	66,75	49 601	19 371	1 366	
Nihon L'Oréal K.K. (Japon)	138 845	4 462	100	377 752	323 752	7 903	2 364
Parbel of Florida Inc. (USA)	40	-231	100	100 317	100 317	25 607	22 202
Procosa Productos de Beleza Ltda (Brésil)	102 462	57 684	100	170 243	170 243	45 509	33 412
Scental Limited (Hong-Kong)	5	149	100	8	8	0	
Sofamo (Monaco)	160	2 088	99,97	1 851	1 851	1 223	599
The Body Shop International PLC <sup>(3)</sup>	15 468	918 594	100	992 445	992 445	29 378	20 619
Venprobel (Venezuela)	20	-201	100	2 722	0	0	
P.T. Yasulor Indonesia	4 769	8 081	99,98	40 854	15 871	521	
Yue-Sai Kan Cosmetics (Shenzhen) Chine	4 167	6 005	100	168 403	168 403	1 383	
<b>B. Principales participations étrangères – Moins de 50% du capital détenu</b>							
	n/s	n/s	n/s	n/s	n/s	n/s	n/s

(3) The Body Shop : données consolidées du sous-groupe.

(4) Données de la sous-consolidation de la filiale L'Oréal USA Inc., arrêtées selon le référentiel local (USA Gaaps).

Pour les filiales et participations étrangères, le capital, les réserves et le report à nouveau ont été convertis en milliers d'euros en utilisant les taux de clôture, les bénéfices ou pertes ont été convertis au taux moyen.

Il est précisé que la liste des sociétés ci-dessus présente un caractère incomplet.

### Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

En milliers d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
• brute réévaluée	240 316	7 262 816	423 889	1
• nette	228 069	7 011 819	423 889	1
Montant des prêts et avances accordés	73 812	8 191		
Montant des cautions et avals donnés	3 225	578 074		
Montant des dividendes comptabilisés	220 975	914 320	250 322	1

## CHAPITRE V

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2008**

<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU MARDI 22 AVRIL 2008</b>	<b>146</b>
<b>SITUATION DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES EN VIGUEUR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSENTATION DE CELLES PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MARDI 22 AVRIL 2008</b>	<b>148</b>
<b>PROJETS DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU MARDI 22 AVRIL 2008</b>	<b>149</b>

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2008

## 1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU MARDI 22 AVRIL 2008

### 1.1. Partie ordinaire

#### 1.1.1. Approbation des comptes annuels, affectation des bénéfices de l'exercice 2007 et fixation du dividende (première, deuxième et troisième résolutions)

Au vu des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée est appelée à approuver :

- les comptes sociaux, avec un compte de résultat qui fait ressortir en 2007 un bénéfice net de 2 822,4 millions d'euros contre 1 690,3 millions d'euros au 31 décembre 2006,
- et les comptes consolidés de l'exercice 2007 dont le détail figure dans le Rapport Annuel 2007 et les principaux éléments dans le dossier de convocation à l'Assemblée Générale du mardi 22 avril 2008.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale un dividende par action de 1,38 euro, soit une croissance de 16,9% par rapport au dividende de 2006.

Le dividende de l'exercice 2007 sera détaché de l'action le 25 avril 2008 et payable en espèces à partir du 30 avril 2008 sur les positions arrêtées le 29 avril au soir.

#### 1.1.2. Conventions et engagements réglementés (quatrième résolution)

Il est soumis à l'approbation de l'Assemblée deux engagements réglementés, au sens de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, préalablement autorisés par le Conseil d'Administration du 13 février 2008 :

En effet, conformément aux dispositions de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (loi TEPA), les engagements pris au bénéfice des dirigeants par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions de dirigeant, ou postérieurement à celles-ci, doivent être autorisés par le Conseil d'Administration et soumis à des conditions de performance puis approuvés par l'Assemblée Générale.

Ces engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée sont les suivants :

- en cas de révocation ou de non-renouvellement de son mandat

social, hormis pour faute grave ou lourde, Monsieur Jean-Paul Agon bénéficiera d'une indemnité de cessation de son mandat social égale à 3 mois de rémunération (partie fixe uniquement) par année d'exercice du mandat social de Directeur Général, à partir de 2006 inclus, et plafonnée à 12 mois de la dernière rémunération fixe perçue au titre du mandat social, sous réserve de la réalisation de conditions de performance.

Cette indemnité s'ajoutera aux indemnités dues le cas échéant en cas de rupture ultérieure du contrat de travail rétabli sur la base de la convention collective,

- en cas de mise à la retraite ou de départ volontaire à la retraite intervenant au moment de la cessation de son mandat social ou postérieurement, Monsieur Jean-Paul Agon bénéficiera d'une indemnité de départ ou de mise à la retraite déterminée selon les mêmes modalités que celles applicables à un cadre dirigeant de L'Oréal, c'est-à-dire compte tenu de son ancienneté, de 6 mois de la rémunération moyenne (fixe + variable) des 12 mois précédant celui de son départ.

Cette indemnité sera calculée sur la base de la rémunération fixe et variable acquise en tant que mandataire social et de l'ancienneté totale acquise au titre du contrat de travail et du mandat social, sous réserve de la réalisation de conditions de performance.

Cette indemnité ne pourra être inférieure à l'indemnité de départ ou de mise à la retraite à laquelle il aurait droit au titre de son contrat de travail rétabli, et ne se cumulera pas avec celle-ci ni avec une indemnité pour cause de révocation ou de non-renouvellement de mandat.

Les conditions de performances évoquées ci-dessus et arrêtées par le Conseil d'Administration sont assises pour moitié sur l'évolution de la croissance du chiffre d'affaires de L'Oréal par rapport au marché et pour l'autre moitié sur l'évolution du bénéfice net par action (résultat net par action, dilué, hors éléments non récurrents, part du groupe), le tout apprécié au cours des quatre derniers exercices précédant l'année de fin du mandat social.

En fonction du niveau de réalisation atteint, le montant de chaque composante de l'indemnité sera réduit voire nul.

Si un événement venait à se produire, de nature à réduire de façon significative le bénéfice net par action de l'exercice, alors le Conseil d'Administration se réserverait le droit d'intégrer l'année en cours dans les quatre années prises en compte pour le calcul de la condition de performance.

Ces engagements sont présentés dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes.

### **1.1.3. Ratification de la cooptation de Monsieur Charles-Henri Filippi en qualité d'administrateur (cinquième résolution)**

Il est proposé à l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, de ratifier la cooptation décidée par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 30 novembre 2007, de Monsieur Charles-Henri Filippi en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Franck Riboud, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### **1.1.4. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Kasriel (sixième résolution)**

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler, pour la durée statutaire de quatre ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Kasriel.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### **1.1.5. Autorisation de rachat par la société de ses propres actions (septième résolution)**

Au cours de l'exercice 2007 et jusqu'au 13 février 2008, le Conseil d'Administration a poursuivi la mise en œuvre de sa politique de rachat et d'annulation d'actions: 16,28 millions de titres ont ainsi été rachetés, pour 1 420 millions d'euros, tandis que 28,9 millions de titres ont été annulés.

L'autorisation existante arrivant à échéance en octobre 2008, il est proposé à l'Assemblée de doter le Conseil d'une nouvelle autorisation lui permettant de poursuivre sa politique de rachat, en fonction des opportunités, et à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la société.

Le bilan détaillé des opérations réalisées et le descriptif de l'autorisation soumise à votre vote figurent au chapitre «Rachat par la société de ses propres actions» du Rapport de Gestion.

La durée de l'autorisation serait de 18 mois, et le prix d'achat par action ne pourrait être supérieur à 130 euros. L'autorisation porterait sur un maximum de 10% du capital pour un montant maximum de 7,9 milliards d'euros, étant entendu que la société ne pourrait à aucun moment détenir plus de 10% de son propre capital.

## **1.2. Partie extraordinaire**

### **1.2.1. Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler des actions acquises par la société dans le cadre des articles L.225-209 et L.225-208 du Code de commerce (huitième résolution)**

*Concernant l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler des actions acquises par la société dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce*

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler des actions acquises par la société dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce arrive à expiration.

Il est proposé à l'Assemblée de doter le Conseil d'une nouvelle autorisation lui permettant de poursuivre sa politique d'annulation, dans les limites légales.

La durée de validité de cette autorisation serait de 26 mois, à compter du jour de l'Assemblée Générale.

*Concernant l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler des actions acquises par la société dans le cadre de l'article L.225-208 du Code de commerce*

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler des actions acquises par la société dans le cadre de l'article L.225-208 du Code de commerce arrive à expiration.

Certaines options d'achat d'actions attribuées dans le passé ne peuvent plus être exercées du fait, par exemple, du départ de leur bénéficiaire.

La résolution d'annulation des actions acquises par la société dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce ne permet pas d'annuler ces actions, les régimes juridiques d'annulation étant distincts.

Il est proposé, dans la limite d'un maximum de 500 000 actions, que les actions correspondant à des options d'achat d'actions qui ne peuvent plus être exercées soient affectées à la politique d'annulation actuellement conduite par le Conseil d'Administration.

La durée de validité de cette autorisation serait de 26 mois, à compter du jour de l'Assemblée Générale.

### **1.2.2. Pouvoirs pour formalités (neuvième résolution)**

Cette résolution est nécessaire à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

## **Le Conseil d'Administration**

## 2. SITUATION DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES EN VIGUEUR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSENTATION DE CELLES PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MARDI 22 AVRIL 2008

Autorisations en cours				Autorisations proposées à l'AG du 22 avril 2008		
AG (n° de résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation au 29 février 2008	Numéro de résolution	Durée	Plafond maximum
<b>Augmentation du capital social</b>						
AG 2007 (8 <sup>e</sup> )	26 mois (24 juin 2009)	Porter le capital social à 185 000 000 euros	Néant		Néant	
AG 2007 (11 <sup>e</sup> )	26 mois (24 juin 2009)	1% du capital social à la date de l'AG (soit 6 261 269 actions)	Néant		Néant	
<b>Rachat par la société de ses propres actions</b>						
AG 2007 (7 <sup>e</sup> )	18 mois (24 octobre 2008)	10% du capital social (soit 62 612 691 actions au 14 février 2007)	Capital autodétenu au 29 février 2008 2,76% du capital social	7 <sup>e</sup>	18 mois	10% du capital social à la date de réalisation des rachats
<b>Réduction du capital social par annulation d'actions</b>						
AG 2003 (10 <sup>e</sup> )	5 ans (22 mai 2008)	10% du capital social au jour de l'annulation par période de 24 mois	63 632 100 actions (soit 9,41% du capital social d'origine)	8 <sup>e</sup>	26 mois à compter de l'AG	10% du capital social
AG 2006 (15 <sup>e</sup> )	26 mois (25 juin 2008)	1,8 million d'actions	180 000 actions (soit 0,27% du capital social d'origine)	8 <sup>e</sup>	26 mois à compter de l'AG	500 000 actions
<b>Stock-options et attribution gratuite d'actions</b>						
AG 2007 (9 <sup>e</sup> )	26 mois (24 juin 2009)	2% du capital social au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration	4 000 000 d'options de souscription		Néant	
AG 2007 (10 <sup>e</sup> )	26 mois (24 juin 2009)	0,2% du capital social au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration	Néant		Néant	

### 3. PROJETS DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU MARDI 22 AVRIL 2008

#### 3.1. Partie ordinaire

##### Première résolution :

##### Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2007

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les comptes sociaux annuels de l'exercice 2007 faisant ressortir un bénéfice net de 2 822 429 471,46 euros, contre 1 690 255 720,74 euros au titre de l'exercice 2006.

##### Deuxième résolution :

##### Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2007.

##### Troisième résolution :

##### Affectation des bénéfices de l'exercice 2007 et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2007 s'élevant à 2 822 429 471,46 euros :

En euros	
Aucune dotation à la réserve légale, celle-ci s'élevant déjà à plus du dixième du capital social	-
Un montant de	842 888 281,80 euros
sera attribué aux actionnaires à titre de dividende <sup>(1)</sup>	
Le solde soit	1 979 541 189,66 euros
sera affecté au compte <i>Autres réserves</i>	

(1) En ce compris un premier dividende égal à 5 % des sommes dont les titres sont libérés, soit la totalité du capital.

Ces montants tiennent compte du nombre d'actions composant le capital au 13 février 2008, date du Conseil d'Administration qui a arrêté cette proposition d'affectation du résultat, et seront ajustés en fonction du nombre d'actions émises suite à des levées d'options de souscription ayant droit au dividende de l'exercice 2007 à la date de paiement de ce dividende.

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende pour cet exercice à 1,38 euro par action.

L'Assemblée Générale décide que ce dividende sera mis en paiement le mercredi 30 avril 2008, la part du bénéfice distribuable correspondant aux actions autodétenues à cette date étant affectée à la *Réserve ordinaire*.

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option, lors de l'encaissement des dividendes ou sur des revenus perçus au cours de la même année, pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Le tableau ci-dessous rappelle le montant des dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, au titre des trois exercices précédents :

En euros	2004	2005	2006
Dividende par action	0,82	1,00	1,18

##### Quatrième résolution :

##### Conventions et engagements réglementés

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes prévu à l'article L.225-40 du Code de commerce, statue sur ce rapport et approuve, conformément à l'article L.225-42-1 du Code de commerce, les engagements pris à l'égard du Directeur Général présentés dans ce rapport.

##### Cinquième résolution :

##### Ratification de la cooptation de Monsieur Charles-Henri Filippi en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation décidée par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 30 novembre 2007, de Monsieur Charles-Henri Filippi en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Franck Riboud, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

##### Sixième résolution :

##### Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Kasriel

L'Assemblée Générale renouvelle, pour la durée statutaire de 4 ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Kasriel. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

##### Septième résolution :

##### Autorisation de rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration, décide d'autoriser, avec effet à la date précisée ci-après, le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, à opérer en Bourse ou autrement sur les actions de la société, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et dans les conditions suivantes :

- le prix d'achat par action ne pourra pas être supérieur à 130 euros,
- le nombre d'actions que la société pourra acquérir au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du nombre de titres composant le capital de la société à la date de réalisation de ces rachats, soit à titre indicatif au 13 février 2008 61 078 861 actions pour un montant maximal de 7,9 milliards d'euros, étant entendu que la société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10% de son propre capital.

En cas d'opération sur le capital de la société, notamment par incorporation de réserves suivie de la création et

de l'attribution gratuite d'actions, et/ou de division et de regroupement des actions, les montants indiqués précédemment seront ajustés en fonction des caractéristiques de l'opération.

La société pourra acheter ses propres actions en vue de :

- leur annulation à des fins d'optimisation de ses fonds propres et du résultat net par action par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution ci-après,
- leur attribution aux salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou de plan d'épargne d'entreprise ;
- l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement,
- leur conservation et remise ultérieure en paiement dans le cadre d'opérations financières de croissance externe.

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la société.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation :

- prendra effet à la date à laquelle le Conseil d'Administration décidera de la mettre en œuvre, et que cette décision entraînera de plein droit l'expiration de l'autorisation de rachat de ses propres actions donnée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2007, qui restera en vigueur jusqu'à cette date,
- prendra fin à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour passer tout ordre de Bourse, conclure tout accord, établir tout document, notamment d'information, effectuer toute formalité, en ce compris affecter et réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toute déclaration auprès de tout organisme et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

### 3.2. Partie extraordinaire

**Huitième résolution :**

**Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler des actions acquises par la société dans le cadre des articles L.225-209 et L.225-208 du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, à annuler en une ou plusieurs fois, les actions détenues par la société au titre de l'article L.225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital existant au jour de l'annulation par périodes de 24 mois. Cette autorisation est donnée pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée et prive d'effet à compter de ce jour toute autorisation antérieure ayant le même objet,
- autorise, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, le Conseil d'Administration, conformément aux articles L.225-204 et L.225-205 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, un maximum de 500 000 d'actions achetées par la société sur le fondement de l'article L.225-208 du Code de commerce pour la couverture de plans d'options d'achat d'actions et qui correspondent ou correspondront à des options qui ne sont plus exerçables.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour :

- procéder à la réduction de capital par annulation des actions,
- arrêter le montant définitif de la réduction de capital,
- en fixer les modalités et en constater la réalisation,
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes disponibles,
- procéder à la modification corrélative des statuts,
- et généralement, faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

**Neuvième résolution :**

**Pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

## CHAPITRE VI

**INFORMATIONS  
COMPLÉMENTAIRES**

<b>RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ</b>	<b>152</b>
<b>L'ACTION L'ORÉAL</b>	<b>153</b>
<b>MARCHÉS DES TITRES DE L'ORÉAL</b>	<b>153</b>
<b>POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>156</b>
<b>ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>156</b>
<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES – OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b>	<b>159</b>
<b>POLITIQUE D'INFORMATION</b>	<b>159</b>
<b>DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION</b>	<b>160</b>
<b>ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES</b>	<b>162</b>
<b>RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES</b>	<b>170</b>
<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES INCLUSES PAR RÉFÉRENCE</b>	<b>171</b>

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## 1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

### 1.1. Capital social

Voir informations pages 72 à 75 du présent Document.

### 1.2. Forme juridique

L'Oréal est une société anonyme.

### 1.3. Législation de l'émetteur

Française.

### 1.4. Activité

La société L'Oréal, en plus de son rôle de coordination stratégique, scientifique et industrielle du groupe dans le monde, exerce une fonction de holding ainsi qu'une activité commerciale spécifique à la France. L'essentiel des filiales a un rôle de développement et de commercialisation des produits fabriqués dans les usines du groupe. La société L'Oréal possède la totalité du capital de la très grande majorité de ses filiales. Dans les autres, les intérêts minoritaires ne sont pas significatifs (pages 55 à 56). Par ailleurs, elle détient des participations importantes (pages 51 à 54 et pages 140 à 144).

### 1.5. Date de constitution et durée de vie de la société (article 5 des statuts)

« La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf années qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1963 pour finir le 31 décembre 2061, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts. »

### 1.6. Objet social (extraits de l'article 2 des statuts)

« La société a pour objet, tant en France que partout ailleurs dans le monde entier :

- la fabrication et la vente de produits cosmétiques en général; de tous appareils destinés aux mêmes fins que les produits ci-dessus; de tous produits d'entretien de caractère ménager; de tous produits et articles se rapportant à l'hygiène féminine et infantile, et à l'embellissement de l'être humain; la démonstration et la publicité de ces produits; la fabrication d'articles de conditionnement,
- la prise et l'acquisition de tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, leur exploitation, leur cession ou leur apport,
- toutes opérations de diversification et toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, faites dans l'intérêt de la société et sous quelque forme que ce soit,
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations de la nature de celles indiquées ci-dessus, notamment par voie de création de société, d'apport à des sociétés déjà existantes, de fusion ou d'alliance avec elles. »

### 1.7. Immatriculation de la société

632 012 100 RCS Paris.

### 1.8. Consultation des documents relatifs à la société

Les statuts, comptes, rapports et renseignements destinés aux actionnaires peuvent être consultés au 41 rue Martre, 92117 Clichy (sur rendez-vous si possible). Voir également le site [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com)

### 1.9. Exercice social (article 14 des statuts)

« Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. »

### 1.10. Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts)

« A - Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé et dans l'ordre suivant :

1. La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5% des sommes dont les titres sont libérés en vertu des appels de fonds et non encore amortis sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice d'une année subséquente.
2. Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil d'Administration, a le droit de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenable de fixer – et même de la totalité dudit excédent disponible – soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un fonds de prévoyance ou à un ou plusieurs fonds de réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciaux. Ce ou ces fonds de réserves, qui ne produiront aucun intérêt, peuvent être distribués aux actionnaires ou affectés soit à compléter aux actionnaires un premier dividende de 5%, en cas d'insuffisance d'un ou plusieurs exercices, soit au rachat et à l'annulation d'actions ou de certificats d'investissement de la société, soit à l'amortissement total ou partiel de ces actions et certificats.
3. S'il en existe un, le solde est réparti entre tous les actionnaires sans discrimination, chaque action donnant droit au même revenu.

B - Les pertes, s'il en existe, sont imputées sur les bénéfices reportés des exercices antérieurs ou sur les réserves, le solde étant porté sur un compte spécial de report à nouveau. »

### 1.11. Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont régies par l'ensemble des dispositions légales et réglementaires édictées à ce sujet. Depuis l'Assemblée Générale du 29 avril 2004, il n'existe plus de droits de vote double.

## 1.12. Seuils de détention du capital

« Tout détenteur, direct ou indirect, d'une fraction du capital de la société égale à 1 %, ou à un multiple de ce même pourcentage, inférieur à 5 %, est tenu d'en informer la société dans le délai de quinze jours à compter du franchissement, dans l'un ou l'autre sens, de chacun de ces seuils » (article 7, alinéa 2 des statuts). Cette disposition statutaire complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement à la hausse ou à la baisse des seuils du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote (article L.233-7 du Code de commerce).

« A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues par la loi ou par les statuts, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce, si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande lors de cette Assemblée » (article 7, alinéa 3 des statuts).

## 2. L'ACTION L'ORÉAL

### 2.1. Fiche signalétique de l'action L'Oréal

Code Isin: FR0000120321.

Quotité: 1 action.

Valeur nominale: 0,2 euro.

Négociation au comptant à Paris.

Valeur éligible au Service à Règlement Différé (SRD).

Des *American Depositary Receipts* non parrainés circulent librement aux Etats-Unis à l'initiative de quelques banques opérant aux Etats-Unis.

### 2.2. Données boursières

Cours au 31 décembre 2007	97,98 euros
---------------------------	-------------

Cours le plus haut	99,97 euros le 27 décembre 2007
--------------------	---------------------------------

Cours le plus bas	74,25 euros le 22 janvier 2007
-------------------	--------------------------------

Progression annuelle au 31 décembre 2007 :

• L'Oréal	+ 29,09 %
• CAC 40	+ 1,31 %
• Euronext 100	+ 3,36 %
• DJ Euro Stoxx 50	+ 6,79 %

Capitalisation boursière au 31 décembre 2007	60,55 milliards d'euros
--	-------------------------

Au 31 décembre 2007, le poids de l'action L'Oréal est de :

• dans le CAC 40	2,67 %
• dans Euronext 100	2,73 %
• dans le DJ Euro Stoxx 50	1,07 %

## 3. MARCHÉS DES TITRES DE L'ORÉAL

### 3.1. Volumes des transactions et évolution du cours des actions de la société

Date	Cours ajustés en euros			Moyenne quotidienne des transactions (en millions d'euros)
	Plus haut	Plus bas	Moyen	
<b>2005</b>				
Janvier	58,10	54,50	56,40	89,07
Février	60,20	57,30	58,55	84,03
Mars	62,15	58,75	60,07	84,37
Avril	62,20	55,10	59,17	98,79
Mai	59,65	55,60	57,66	87,54
Juin	61,50	58,35	60,15	79,41
Juillet	65,95	56,20	62,45	109,07
Août	65,80	62,15	64,53	77,45
Septembre	67,45	62,75	65,17	106,38
Octobre	65,90	59,40	62,75	83,57
Novembre	62,70	59,40	61,26	74,65
Décembre	64,20	60,95	62,22	79,58
<b>2006</b>				
Janvier	67,05	62,30	64,86	108,90
Février	76,45	65,15	69,57	129,66
Mars	75,90	71,90	74,08	101,46
Avril	74,80	70,60	72,75	101,54
Mai	75,00	66,70	71,08	147,08
Juin	73,90	65,60	69,30	99,91
Juillet	79,30	71,65	74,68	98,66
Août	84,05	76,60	78,68	109,66
Septembre	82,00	76,65	79,20	105,47
Octobre	80,90	74,55	77,48	116,94
Novembre	79,90	75,65	77,88	82,26
Décembre	79,00	74,35	76,33	87,91
<b>2007</b>				
Janvier	81,85	74,25	77,00	118,56
Février	83,24	79,10	81,12	112,01
Mars	82,30	76,40	79,10	131,51
Avril	89,20	81,42	85,93	142,89
Mai	88,50	84,07	86,72	143,90
Juin	90,24	84,85	87,45	127,14
Juillet	88,74	81,11	85,11	135,64
Août	88,87	81,17	84,32	143,39
Septembre	93,49	82,89	88,63	135,67
Octobre	94,90	87,90	91,83	117,97
Novembre	95,80	86,50	91,72	118,48
Décembre	99,97	93,30	96,50	115,86
<b>2008</b>				
Janvier	99,26	74,25	86,62	205,43
Février	87,89	79,52	81,85	135,27

### 3.2. Rentabilité totale pour l'actionnaire

Parmi les différents indicateurs économiques et financiers de mesure de la création de valeur, L'Oréal a préféré retenir la « rentabilité totale pour l'actionnaire » (souvent intitulée *Total Shareholder Return* : TSR). Cet indicateur constitue, en effet, une mesure synthétique qui intègre à la fois la valorisation du titre et les revenus perçus sous forme de dividendes (hors avoirs fiscaux).

#### 3.2.1. Evolution sur 10 ans d'un portefeuille d'environ 15 000 euros investis en actions L'Oréal avec réinvestissement des dividendes et versements de soultes en espèces pour arrondir au nombre d'actions immédiatement supérieur

Date d'opération	Nature de l'opération	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Nombre d'actions après l'opération
31.12.1997	Achat de 41 actions à 359,02 euros	14 719,82		41
12.06.1998	Dividende: 2,44 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 1 action à 473,05 euros	473,05	100,01	41 42
15.06.1999	Dividende: 2,82 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 1 action à 586,50 euros	586,50	118,45	42 43
15.06.2000	Dividende: 3,40 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 1 action à 825,00 euros	825,00	146,20	43 44
03.07.2000	Division du nominal par 10 (échange 10 pour 1)			440
08.06.2001	Dividende: 0,44 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 3 actions à 78,15 euros	234,45	193,60	440 443
04.06.2002	Dividende: 0,54 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 4 actions à 74,95 euros	299,80	239,22	443 447
27.05.2003	Dividende: 0,64 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 5 actions à 61,10 euros	305,50	286,08	447 452
14.05.2004	Dividende: 0,73 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 6 actions à 63,65 euros	381,90	329,96	452 458
11.05.2005	Dividende: 0,82 euro par action Réinvestissement: achat de 7 actions à 56,50 euros	395,50	375,56	458 465
10.05.2006	Dividende: 1,00 euro par action Réinvestissement: achat de 7 actions à 72,65 euros	508,55	465,00	465 472
03.05.2007	Dividende: 1,18 euro par action Réinvestissement: achat de 7 actions à 87,95 euros	615,65	556,96	472 479
<b>Total</b>		<b>19 345,72</b>	<b>2 811,04</b>	
<b>Montant net total investi</b>		<b>16 534,68</b>		

Valeur du portefeuille au 31.12.2007 (479 titres à 97,98 euros): 46 932,42 euros

Le capital initial a donc été multiplié par 3,19 en 10 ans (inflation sur 10 ans = 17,8% ; source INSEE) et le capital final représente 2,84 fois le montant net total investi.

Le taux de rendement actuariel de l'investissement ressort à 11,26% par an (en supposant la revente des titres le 31 décembre 2007, hors impôt sur la plus-value de cession).

NOTA: Il n'est pas tenu compte de l'éventuel impôt sur le revenu payé par l'investisseur au titre des dividendes successifs.

### 3.2.2. Evolution sur 20 ans d'un portefeuille d'environ 15 000 euros investis en actions L'Oréal avec réinvestissement des dividendes et rompus de droits d'attribution ainsi que des versements de soultes en espèces pour arrondir au nombre d'actions immédiatement supérieur

Date d'opération	Nature de l'opération	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Nombre d'actions après l'opération
31.12.1987	Achat de 38 actions à 389,51 euros	14 801,38		38
30.06.1988	Dividende: 5,64 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 1 action à 509,18 euros	509,18	214,34	38 39
30.06.1989	Dividende: 7,62 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 1 action à 697,61 euros	697,61	297,28	39 40
29.06.1990	Dividende: 9,15 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 1 action à 827,80 euros	827,80	365,88	40 41
06.07.1990	Division du nominal par 10 (échange 10 pour 1)			410
28.06.1991	Dividende: 1,07 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 6 actions à 87,20 euros	523,21	437,53	410 416
26.06.1992	Dividende: 1,28 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 4 actions à 140,25 euros	561,01	532,72	416 420
25.06.1993	Dividende: 1,46 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 4 actions à 167,69 euros	670,76	614,67	420 424
28.06.1994	Dividende: 1,65 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 5 actions à 167,69 euros	838,45	698,09	424 429
28.06.1995	Dividende: 1,86 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 5 actions à 185,84 euros	929,20	797,89	429 434
28.06.1996	Dividende: 2,03 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 4 actions à 260,54 euros	1 042,16	879,97	434 438
01.07.1996	Attribution gratuite (1 pour 10)			481
31.07.1996	Indemnisation de 8 droits à 22,86 euros par droit Réinvestissement: achat de 1 action à 236,91 euros	236,91	182,85	481 482
01.07.1997	Dividende: 2,13 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 3 actions à 393,93 euros	1 181,79	1 028,73	482 485
12.06.1998	Dividende: 2,44 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 3 actions à 473,05 euros	1 419,15	1 183,00	485 488
15.06.1999	Dividende: 2,82 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 3 actions à 586,50 euros	1 759,50	1 376,31	488 491
15.06.2000	Dividende: 3,40 euros par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 3 actions à 825,00 euros	2 475,00	1 669,40	491 494
03.07.2000	Division du nominal par 10 (échange 10 pour 1)			4 940
08.06.2001	Dividende: 0,44 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 28 actions à 78,15 euros	2 188,20	2 173,60	4 940 4 968
04.06.2002	Dividende: 0,54 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 36 actions à 74,95 euros	2 698,20	2 682,72	4 968 5 004
27.05.2003	Dividende: 0,64 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 53 actions à 61,10 euros	3 238,30	3 202,56	5 004 5 057
14.05.2004	Dividende: 0,73 euro par action, avoir fiscal non compris Réinvestissement: achat de 58 actions à 63,65 euros	3 691,70	3 691,61	5 057 5 115
11.05.2005	Dividende: 0,82 euro par action Réinvestissement: achat de 75 actions à 56,50 euros	4 237,50	4 194,30	5 115 5 190
10.05.2006	Dividende: 1,00 euro par action Réinvestissement: achat de 72 actions à 72,65 euros	5 230,80	5 190,00	5 190 5 262
03.05.2007	Dividende: 1,18 euro par action Réinvestissement: achat de 71 actions à 87,95 euros	6 244,45	6 209,16	5 262 5 333
<b>Total</b>		<b>56 002,26</b>	<b>37 622,61</b>	
<b>Montant net total investi</b>		<b>18 379,65</b>		

Valeur du portefeuille au 31.12.2007 (5333 titres à 97,98 euros): 522 527,34 euros.

Le capital initial a donc été multiplié par 35,3 en 20 ans (inflation sur 20 ans = 47,8 %; source INSEE) et le capital final représente 28,43 fois le montant net total investi.

Le taux de rendement actuariel de l'investissement ressort à 19,00 % par an (en supposant la revente des titres le 31 décembre 2007, hors impôt sur la plus-value de cession).

NOTA: Il n'est pas tenu compte de l'éventuel impôt sur le revenu payé par l'investisseur au titre des dividendes successifs.

### 3.3. Dividendes

Le délai de prescription des dividendes est de 5 ans. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

## 4. POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

L'Oréal est une entreprise industrielle qui se développe grâce à deux types d'investissements :

1. des investissements scientifiques et matériels qui sont largement expliqués dans plusieurs chapitres du Rapport Annuel (voir notamment le tome 1, pages 54 et 56),

2. des investissements marketing permanents et des investissements financiers occasionnels sur lesquels aucune information systématique ne peut être donnée, notamment par anticipation, pour des raisons stratégiques et concurrentielles :

- les investissements marketing sont permanents et inhérents à l'activité, notamment cosmétologique, du groupe. En effet, la conquête de nouvelles parts de marché nécessite des études approfondies dans le monde entier, ainsi que des dépenses publipromotionnelles ajustées en fonction de l'ancienneté des marques et de leur position concurrentielle,

- les investissements financiers sont strictement occasionnels. Ils sont liés à une politique de croissance externe modérée et mise en œuvre essentiellement en fonction des opportunités à long terme.

Pour les raisons ci-dessus, L'Oréal ne peut donc donner d'autres indications sur les investissements futurs.

## 5. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

L'Oréal participe, dans l'ensemble du monde, selon les lois et les usages de chaque pays, à des régimes de retraite et d'aménagement de fin de carrière, ainsi qu'à des régimes de prévoyance offrant différentes garanties complémentaires à ses collaborateurs.

### 5.1. Régimes de retraite en France

En France, L'Oréal a complété son système de retraite en créant le 1<sup>er</sup> janvier 2001 un régime à prestations définies à droits aléatoires, conditionné à l'achèvement de la carrière dans l'entreprise, puis le 1<sup>er</sup> septembre 2003, un régime à cotisations définies à droits acquis.

#### 5.1.1. Régime à prestations définies

Afin de compléter éventuellement les régimes de retraite obligatoires relevant de l'assurance vieillesse de la Sécurité sociale, de l'ARRCO ou de l'AGIRC, L'Oréal a mis en place, le 1<sup>er</sup> janvier 2001, un régime de retraite à prestations définies à droits aléatoires, la « Garantie de ressources des retraités

anciens cadres dirigeants ». L'Oréal avait fermé précédemment, le 31 décembre 2000, un autre régime de retraite à prestations définies, également à droits aléatoires, la « Garantie de retraite des membres du comité de conjoncture ».

L'accès à la « Garantie de ressources des retraités anciens cadres dirigeants », créée le 1<sup>er</sup> janvier 2001, est ouvert aux anciens cadres dirigeants de L'Oréal qui remplissent, outre la condition d'avoir achevé leur carrière dans l'entreprise, celle notamment d'avoir eu le statut de dirigeant au sens de l'article L.212-15-1 du Code du travail durant au moins 10 ans au terme de leur carrière.

Ce régime ouvre droit au versement au retraité bénéficiaire d'une rente viagère ainsi que, après son décès, au versement au conjoint et/ou au(x) ex-conjoint(s) d'une rente de réversion et, aux enfants, d'une rente d'orphelin, sous réserve que ceux-ci remplissent certaines conditions. La base de calcul de la garantie de ressources est la moyenne des salaires des trois meilleures années parmi les sept années civiles précédant l'achèvement de la carrière au sein de L'Oréal. La garantie de ressources est calculée en fonction du nombre d'années d'activité professionnelle du bénéficiaire dans l'entreprise apprécié à la date d'achèvement de la carrière à L'Oréal, dans la limite de 25 ans. A cette échéance, la garantie de ressources brute ne peut excéder 50% de la base de calcul de la garantie de ressources, ni excéder la moyenne de la partie fixe des salaires des trois années prises en compte dans cette base. Une rente brute et un capital constitutif brut sont ensuite calculés, en prenant en compte la somme des pensions annuelles acquises à la date de la liquidation par le retraité du fait de son activité professionnelle, et en prenant pour âge du bénéficiaire l'âge de 65 ans. La rente viagère est issue de la conversion en rente à l'âge du bénéficiaire à la date de la liquidation du capital constitutif brut diminué du montant de toutes les indemnités dues en raison de la cessation du contrat de travail, hors préavis et congés payés, et de l'ensemble des salaires versés à l'occasion d'un congé de fin de carrière, si un tel capital résulte de ces opérations. Environ 400 dirigeants sont éligibles à ce régime, sous réserve qu'ils en remplissent toutes les conditions après avoir achevé leur carrière dans l'entreprise.

L'accès à la « Garantie de retraite des membres du comité de conjoncture » est fermé depuis le 31 décembre 2000.

Cet ancien régime ouvre droit au versement au retraité bénéficiaire, après qu'il ait achevé sa carrière dans l'entreprise, d'une rente viagère ainsi que, après son décès, au versement au conjoint et/ou au(x) ex-conjoint(s) d'une rente de réversion et, aux enfants, d'une rente d'orphelin, sous réserve que ceux-ci remplissent certaines conditions. La base de calcul de la garantie de retraite est la moyenne des salaires des trois meilleures années parmi les sept années civiles précédant l'achèvement de la carrière au sein de L'Oréal. La garantie de retraite est calculée en fonction de l'ancienneté du bénéficiaire, dans la limite de 40 ans. La garantie de retraite ne peut excéder 40% de la base de calcul de la garantie de retraite, majorés de 0,5% par année pendant les 20 premières années puis de 1% par année pendant les 20 suivantes, ni excéder

la moyenne de la partie fixe des salaires des trois années prises en compte dans cette base. Environ 120 dirigeants sont concernés par ce régime, sous réserve, pour les actifs, qu'ils en remplissent toutes les conditions après avoir achevé leur carrière dans l'entreprise.

### 5.1.2. Régime à cotisations définies

L'Oréal a mis en place en septembre 2003 un « régime de retraite à cotisations définies ».

Un nouvel accord a été signé en décembre 2007, pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Est bénéficiaire du régime l'ensemble des cadres et les VRP affiliés à l'IRPVRP.

L'assiette de cotisations, inchangée, est comprise entre 1 et 6 plafonds de Sécurité sociale, avec une cotisation en 2008 de 4%, partagée entre l'entreprise et le collaborateur.

Ce régime ouvre droit au versement au retraité bénéficiaire, après qu'il ait liquidé ses droits à pension auprès du régime vieillesse de la Sécurité sociale, d'une rente viagère ainsi que, après son décès, d'une rente de réversion au conjoint et/ou au(x) ex-conjoint(s). La rente viagère est calculée en fonction du capital constitué par les cotisations versées et leurs produits financiers au terme de la carrière du collaborateur. L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues.

En euros	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007
Nombre d'adhérents <sup>(1)</sup>	8 628	9 224	9 637
Total des cotisations nettes	2 768 544	3 916 000	5 118 997

(1) Estimé.

## 5.2. Aménagements de fin de carrière

L'Oréal porte une grande attention aux conditions de départ à la retraite de ses collaborateurs et des aménagements de fin de carrière leur sont proposés.

### Congé de fin de carrière (CFC)

Dans le cadre d'un accord d'entreprise, les collaborateurs remplissant les conditions d'une retraite à taux plein et qui partent à la retraite entre 60 et 63 ans bénéficient d'une dispense d'activité, allant de 3 mois pour 20 ans d'ancienneté à 9 mois pour 30 ans d'ancienneté. Ils restent salariés de L'Oréal, bénéficient du maintien de leur rémunération (dans la limite de 8 805 euros/mois) ainsi que de la participation, de l'intéressement et des congés payés.

### Talon

Ce dispositif, lié à l'accord sur les 35 heures et au compte épargne temps (CET), permet à un collaborateur qui a épargné chaque année depuis 2001, trois jours de congé par an dans le CET, de bénéficier d'une cessation anticipée d'activité de 3 mois minimum (6 mois pour les VRP), qui peut se cumuler avec le CFC.

### Indemnité de départ à la retraite (IDR)

Le barème appliqué par L'Oréal est plus favorable que le barème prévu par la Convention collective nationale des industries chimiques (accord L'Oréal du 1<sup>er</sup> octobre 2002).

Ainsi, un collaborateur peut bénéficier, au moment de son départ à la retraite, d'une IDR allant de 1 mois de salaire pour 5 ans d'ancienneté à 6 mois de salaire pour 35 ans d'ancienneté, celle-ci étant projetée à 65 ans.

Afin d'augmenter sa dispense d'activité, il peut opter pour la conversion de son IDR en temps, ou choisir le paiement de son IDR, qui interviendra au moment de son départ.

	31.12.2005			31.12.2006			31.12.2007		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Congés de fin de carrière	118	166	284	117	189	306	67	148	215
Mises à la retraite			20			21	17	12	29
Départs volontaires à la retraite			200			256	122	185	307

(Source : Statistiques RH France 2005, 2006 et 2007.)

Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par des primes versées à des organismes externes. Les engagements nets de fonds investis et d'écarts actuariels font l'objet d'une provision au passif du bilan consolidé.

La méthode d'évaluation retenue pour le calcul des engagements de retraite et d'aménagement de fin de carrière est la méthode rétrospective avec projection du salaire de fin de carrière.

Ces engagements tiennent compte de la participation de l'employeur aux régimes des frais de santé en faveur des retraités.

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007
Provision au passif du bilan consolidé des engagements de retraite	570,9	567,1	525,2

(Périmètre France.)

## 5.3. Régimes de prévoyance en France

Outre le capital décès obligatoire pour les cadres relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention collective nationale de 1947 (1,50% en tranche A) et les garanties prévues par la Convention collective nationale des industries chimiques, L'Oréal a mis en place, en France, par voie d'accord, un régime de prévoyance offrant des garanties collectives complémentaires à ses collaborateurs.

L'ensemble de ces garanties est basé sur les rémunérations brutes jusqu'à 8 plafonds de Sécurité sociale, sauf la rente éducation jusqu'à 4 plafonds. Elles sont généralement financées sur les tranches A, B et C, sauf la rente éducation qui l'est sur A et B et la rente de conjoint qui l'est sur B et C.

Ce régime de prévoyance garantit :

- **en cas d'incapacité** : à tous les collaborateurs, 90 % de leur rémunération brute limitée à 8 plafonds de Sécurité sociale, à concurrence de celle-ci nette de charges, ceci au-delà des 90 premiers jours d'arrêt,

- **en cas d'invalidité** : à tous les collaborateurs, une fraction, fonction du taux d'invalidité, allant jusqu'à 90 % de leur rémunération brute limitée à 8 plafonds de Sécurité sociale, à concurrence de celle-ci nette de charges,

- **en cas de décès** :

- pour tous les collaborateurs, le versement d'un capital décès, majoré en fonction de sa situation familiale. Son montant est doublé en cas de décès accidentel,

- pour les cadres et assimilés cadres, le versement d'une rente de conjoint au conjoint survivant. Elle assure à celui-ci des ressources voisines de la pension de réversion qu'aurait versée l'AGIRC si le décès était survenu à 65 ans,

- pour les cadres, assimilés cadres et les VRP, le versement d'une rente éducation à chaque enfant à charge, selon un barème fonction de son âge. Pour les autres collaborateurs, cette garantie est optionnelle en substitution d'une partie du capital décès.

Le montant total des capitaux constitutifs de ces garanties ne peut excéder 2,3 millions d'euros par événement.

Les capitaux constitutifs de la rente de conjoint sont constitués en priorité; ceux de la rente éducation sont ensuite calculés; le reliquat du régime de base sert enfin à constituer le capital décès, éventuellement complété par le capital décès minimum garanti.

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007
Cotisations de prévoyance nettes	8 019 843	8 197 298	8 400 000 <sup>(1)</sup>

(1) Estimé.

#### 5.4. Capital décès minimum garanti

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2004, puis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour les VRP, L'Oréal a mis en place une garantie décès supplémentaire qui complète, le cas échéant, pour tous les collaborateurs, le capital décès à concurrence de trois années de rémunération moyenne. Cette garantie est plafonnée.

Le montant total des capitaux sous risque constitutifs des rentes de conjoint et d'éducation, du capital décès et du capital décès minimum garanti est également plafonné.

#### 5.5. Frais de santé

Des régimes de couverture complémentaire des frais de santé sont proposés aux collaborateurs de L'Oréal S.A. et de ses filiales françaises.

Ces régimes sont, en général, facultatifs et individuels, et financés habituellement à parts égales par la société et les collaborateurs. Ceux-ci ont la possibilité d'y faire adhérer les membres de leur famille.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, le régime des frais de santé de L'Oréal S.A. a été amélioré de façon significative. Cette amélioration couvre principalement les consultations de médecins spécialistes, de frais dentaires, d'optique et d'hospitalisation.

Par ailleurs, anticipant les contraintes réglementaires et législatives, le régime est devenu obligatoire pour l'ensemble des salariés de L'Oréal dès cette date.

Les retraités peuvent continuer de bénéficier du régime des frais de santé, avec une participation de L'Oréal, sous condition de durée d'adhésion.

Le régime des retraités de L'Oréal a été précisé dans un règlement de retraite à prestations définies additionnelles applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

#### 5.6. Mandataires sociaux nommés par le Conseil

Le Conseil d'Administration de L'Oréal a pour politique constante d'assimiler les mandataires sociaux, liés à la société par un contrat de travail, et nommés par lui, à des cadres dirigeants pour tout élément accessoire à leur rémunération. Ces mandataires sociaux relèvent, à ce titre, des mêmes régimes que les dirigeants de L'Oréal, notamment en matière de retraite et de prévoyance.

#### 5.7. Régimes de retraite et de prévoyance à l'étranger

En 2002, L'Oréal a mis en place un Comité de surveillance des régimes de retraite et de prévoyance offerts par ses filiales. Ce Comité veille à la mise en œuvre et au suivi de la politique de L'Oréal en matière de retraite et de prévoyance, telle qu'elle est définie par le Comité exécutif de L'Oréal.

Cette politique exprime des principes généraux dans les domaines suivants: conception et mise en place des régimes, relation avec les salariés, financement et coût des régimes, gestion des régimes. Toute mise en place d'un nouveau régime, ou modification d'un régime existant, doit obtenir au préalable l'approbation du Comité de surveillance. Le Comité de surveillance travaille en collaboration avec les directions opérationnelles des Divisions et des zones.

Les caractéristiques des régimes de retraite et des autres avantages de fin de carrière offerts par les filiales à l'extérieur de la France varient en fonction des lois et des réglementations applicables, ainsi que des pratiques des sociétés dans chaque pays.

Dans de nombreux pays, L'Oréal participe à la constitution de compléments de retraite pour ses collaborateurs par l'entremise d'un ensemble de régimes à prestations définies et/ou à cotisations définies (exemples : Etats-Unis, Pays-Bas, Belgique, Canada, pays d'Amérique du Sud). Dans quelques cas, les régimes à prestations définies ont été fermés aux nouveaux collaborateurs qui se voient offrir des régimes à cotisations définies (Allemagne, Royaume-Uni). Cet ensemble de régimes à prestations définies et à cotisations définies permet un partage des risques financiers et une meilleure stabilité des coûts. Dans les régimes à cotisations définies, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser chaque année au plan de pension un pourcentage du salaire annuel du collaborateur.

Les régimes à prestations définies sont financés par des versements à des fonds spécialisés ou par la constitution de provisions, en accord avec les normes comptables adoptées par L'Oréal. La performance des gestionnaires des principaux fonds constitués, de même que la notation de la stabilité financière des dépositaires, font l'objet d'un suivi régulier du Comité de surveillance.

## 6. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES – OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les participations, d'une part, de Madame Liliane Bettencourt et sa famille, et d'autre part, de Nestlé dans le capital de L'Oréal, leur évolution ainsi que les dispositions de l'accord signé entre ces actionnaires le 3 février 2004 sont présentées dans le Rapport de Gestion (voir rubrique « Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société », page 74). Les 6 administrateurs nommés sur proposition des 2 actionnaires principaux sont tenus aux mêmes obligations que les autres administrateurs de la société, notamment en ce qui concerne le respect de l'intérêt social, comme le rappelle le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

Le mode d'organisation et de fonctionnement adopté par le Conseil lui permettrait, le cas échéant, de prévenir un éventuel exercice abusif du contrôle par un actionnaire, notamment par la présence de 6 administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le dispositif légal des « Conventions et engagements réglementés » prévoit un triple contrôle (autorisation préalable du Conseil d'Administration, Rapport spécial des Commissaires aux Comptes [voir pages 177-178 du présent document] et approbation de l'Assemblée Générale [voir pages 146 et 149, quatrième résolution soumise au vote de l'Assemblée du 22 avril 2008]). Ce dispositif vise les conventions conclues entre la société et l'un de ses mandataires sociaux ou l'un de ses actionnaires disposant de plus de 10% des droits de vote, ainsi que les engagements pris par la société à l'égard des mandataires sociaux nommés par le Conseil d'Administration. A ce titre, l'Assemblée Générale du 24 avril 2007 a approuvé une convention réglementée portant sur le régime de retraite et de prévoyance du Directeur Général.

Il est rappelé que les informations sur les « Transactions entre parties liées » (page 49) figurent à la note 29 de l'annexe des comptes consolidés.

## 7. POLITIQUE D'INFORMATION

Depuis plus de 44 ans de cotation à la Bourse de Paris, L'Oréal n'a cessé d'améliorer année après année les outils d'information à la disposition de ses actionnaires et des investisseurs français et internationaux. En 2007, L'Oréal a mis en place une nouvelle

organisation pour mieux répondre aux attentes de ses actionnaires, renforcer sa disponibilité et mettre à la disposition de ses interlocuteurs une information financière et stratégique enrichie. La Direction Générale de la Communication Financière est désormais organisée autour de trois pôles : direction des Relations Investisseurs, direction de Relations Actionnaires et Autorités de Marchés, direction de l'Information Economique.

Grâce à son « Panel évolutif d'actionnaires » et plusieurs enquêtes dans l'année, L'Oréal fait participer ses actionnaires à l'évolution et à l'enrichissement de sa communication financière.

Les temps forts de la politique de communication actionnariale du groupe s'articulent autour de plusieurs rencontres :

- deux grandes réunions d'information financière pour les analystes et investisseurs auxquelles les journalistes qui suivent l'industrie cosmétique sont invités. Les présentations des résultats financiers du groupe sont retransmises en direct sur le site financier [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com) et les tableaux présentés lors de ces réunions financières sont mis à disposition le jour même sur ce site, tant pour les résultats annuels que pour les résultats semestriels. Largement utilisé par tous, notre site a obtenu le deuxième prix Boursoscan de la communication financière, décerné par Boursorama, premier site d'information boursière en France et le cabinet d'études spécialisées Opinionway.
- l'Assemblée Générale, qui est le moment privilégié de dialogue entre les dirigeants et les actionnaires,
- la présentation du groupe aux actionnaires dans plusieurs grandes villes de province, en collaboration avec la Fédération française des clubs d'investissement (FFCI) et le Cercle de liaison des informateurs financiers en France (CLIFF),
- à l'international, de nombreuses rencontres avec les investisseurs institutionnels des principales places boursières mondiales sont organisées tout au long de l'année,
- la participation au Salon Actionaria au Palais des congrès à Paris les 16 et 17 novembre 2007, où chaque actionnaire a pu rencontrer directement des représentants du groupe L'Oréal et découvrir ses métiers à travers des animations de maquillage Lancôme et de soins Vichy.

L'Oréal propose également à ses actionnaires une large gamme de documents revus chaque année pour mieux présenter le groupe, sa stratégie et ses développements récents. Le Rapport Annuel, déposé comme Document de Référence, est traduit en anglais. Trois Lettres aux actionnaires sont également publiées tous les ans, en français et en anglais, ainsi qu'un Mémento de l'actionnaire. L'ensemble de ces documents est disponible sur simple demande et téléchargeable sur le site financier [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com). Des communiqués et avis financiers complètent cette documentation.

Dès 1997, L'Oréal a créé le site financier [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com) à l'intention des professionnels de la finance internationale et de tous ses actionnaires. Cet outil interactif, qui a été entièrement revu en 2007, contient toute l'information financière et boursière sur le groupe et fournit le cours de l'action L'Oréal en temps réel. Des dizaines de milliers de visites ont lieu chaque mois. Les actionnaires y trouvent également un espace spécial qui leur est dédié et auquel ils peuvent accéder en un seul « clic ».

Grâce à l'information électronique (flux RSS), L'Oréal permet depuis 2005, d'être systématiquement informé en temps réel de la publication de toute nouvelle information financière. De plus, un numéro vert pour la France (0 800 66 66 66) et pour l'étranger (+33 1 40 14 80 50) est à la disposition des actionnaires de L'Oréal. Ce service permet d'obtenir des renseignements pratiques, de gérer le suivi de son compte titre L'Oréal ou, pour les actionnaires inscrits au nominatif pur, d'accéder au service d'achat/vente de titres. (Voir également le tome 1, page 18.)

## 8. DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le présent document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 29 février 2008 par L'Oréal pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires.

### Informations disponibles sur le site [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com)

#### 8.1. Communiqués

Date	Communiqués
Hebdomadaire du 8 janvier 2007 au 3 mars 2008	Déclarations de transactions sur actions propres (mise en ligne sur <a href="http://www.loreal-finance.com">www.loreal-finance.com</a> )
Mensuel du 5 février 2007 au 3 mars 2008	Déclaration des transactions mensuelles sur actions propres et du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital
11 janvier 2007	L'Oréal élargit son Comité exécutif
25 janvier 2007	Chiffre d'affaires annuel 2006
15 février 2007	Forte progression des résultats annuels 2006
15 février 2007	Proposition de nomination de Madame Annette Roux en qualité d'administrateur
30 mars 2007	Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2007 - Rapport Annuel 2006
12 avril 2007	L'Oréal USA acquiert Beauty Alliance
17 avril 2007	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre
25 avril 2007	Assemblée Générale Mixte
9 mai 2007	L'Oréal acquiert PureOlogy
27 juin 2007	Communiqué de rachats d'actions du 27 juin 2007
11 juillet 2007	L'Oréal USA acquiert Maly's West
12 juillet 2007	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> semestre 2007
30 août 2007	Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2007
31 août 2007	Rapport financier semestriel 2007
24 octobre 2007	Chiffre d'affaires au 30 septembre 2007
14 novembre 2007	Annonces relatives à la participation de L'Oréal dans Sanofi-Aventis
15 novembre 2007	L'Oréal signe un accord en vue d'acquérir la société turque de produits capillaires Canan
30 novembre 2007	Cooptation de Monsieur Charles-Henri Filippi en qualité d'administrateur
12 décembre 2007	L'Oréal et la société Light BioScience signent un accord de collaboration
7 janvier 2008	L'Oréal USA acquiert Columbia Beauty Supply
23 janvier 2008	Projet d'accord stratégique entre L'Oréal et PPR pour Yves Saint Laurent Beauté
24 janvier 2008	Chiffre d'affaires annuel 2007
13 février 2008	Forte progression des résultats annuels 2007
19 février 2008	Déclarations du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital au 13 février 2008
26 février 2008	Galderma conclut un accord en vue d'acquérir CollaGenex Pharmaceuticals

## 8.2. Document de Référence

Date	Type de document
29 mars 2007	Document de Référence 2006, dépôt AMF n° D.07-0241

### 8.2.1. Bulletin des annonces légales et obligatoires

Date	Numéro de parution	Publication
5 février 2007	16	Chiffre d'affaires 2006
16 mars 2007	33	Avis de réunion à l'Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts
4 avril 2007	41	Avis de convocation à l'Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts
4 avril 2007	41	Comptes consolidés + Comptes sociaux 2006
7 mai 2007	55	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2007
7 mai 2007	55	Approbation des comptes 2006
6 août 2007	94	Chiffre d'affaires du 2 <sup>e</sup> trimestre 2007
21 septembre 2007	114	Rapport semestriel
14 novembre 2007	137	Chiffre d'affaires 3 <sup>e</sup> trimestre
8 février 2008	17	Chiffre d'affaires 2007

### 8.2.2. Publications effectuées dans des journaux d'annonces légales

Journal d'annonces légales	Date et numéro de parution	Objet de la publication
<i>Les Petites Affiches</i>	21 février 2007, n° 38	Augmentation de capital, réduction de capital, modification des statuts
<i>Gazette du Palais</i>	5 avril 2007, n° 94-95	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires
<i>Les Petites Affiches</i>	3 mai 2007, n° 89	Nomination administrateur
<i>Journal Spécial des Sociétés</i>	3 mai 2007, n° 123	Droits de vote
<i>Les Petites Affiches</i>	10 septembre 2007, n° 181	Modification du capital et des statuts
<i>Les Petites Affiches</i>	20 décembre 2007, n° 254	Changement d'administrateur
<i>Les Petites Affiches</i>	22 février 2008, n° 39	Modification du capital et des statuts

### 8.2.3. Informations déposées au greffe du Tribunal de Paris ([www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr))

Date et numéro de parution	Objet de la publication
22.02.2007, dépôt n° 18 332	Statuts à jour au 14.02.2007
22.02.2007, dépôt n° 18 332	Augmentation et réduction de capital (extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14.02.2007)
26.04.2007, dépôt n° 19 564	Comptes sociaux 2006
26.04.2007, dépôt n° 19 565	Comptes consolidés 2006
10.05.2007, dépôt n° 41 894	Statuts à jour au 24.04.2007
10.05.2007, dépôt n° 41 894	Modifications statutaires (extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24.04.2007)
10.05.2007, dépôt n° 41 894	Nomination d'administrateur (extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24.04.2007)
12.09.2007, dépôt n° 80 849	Statuts à jour au 30.08.2007
12.09.2007, dépôt n° 80 849	Réduction de capital (extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30.08.2007)
26.12.2007, dépôt n° 116 568	Changement d'administrateur (extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30.11.2007)
25.02.2008, dépôt n° 17 982	Statuts à jour au 13.02.2008
25.02.2008, dépôt n° 17 982	Augmentation et réduction de capital (extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13.02.2008)

## 9. ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES

### 9.1. Communiqué du lundi 7 janvier 2008

#### *L'Oréal USA acquiert Columbia Beauty Supply*

L'Oréal USA, filiale de L'Oréal, vient d'acquérir 100% du capital de la société Columbia Beauty Supply.

Implantée dans 4 Etats du sud-est des Etats-Unis, Columbia Beauty Supply a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 60 millions de dollars en 2007 en fournissant les salons de coiffure de cette région à travers un réseau de représentants et de points de vente réservés aux professionnels.

L'acquisition de Columbia Beauty Supply – qui sera intégrée à la Division des Produits Professionnels – fait suite au rachat des sociétés Beauty Alliance et Maly's West par L'Oréal USA en avril et juillet 2007. Complémentaire géographiquement, Columbia Beauty Supply sera gérée par Beauty Alliance.

Cette acquisition s'inscrit dans la volonté d'offrir un meilleur service aux salons de coiffure américains.

### 9.2. Communiqué du 23 janvier 2008

#### *Projet d'accord stratégique entre L'Oréal et PPR pour Yves Saint Laurent Beauté*

L'Oréal, autorisé par son Conseil d'Administration réuni le 23 janvier 2008, a adressé le même jour à PPR une offre ferme à l'effet de:

- acquérir les actions de Yves Saint Laurent Beauté Holding, ainsi que la marque Roger & Gallet, pour un prix en valeur d'entreprise de 1 150 millions d'euros,
- obtenir une licence mondiale d'exploitation exclusive et de très longue durée des marques Yves Saint Laurent et Boucheron, dans le domaine des parfums et cosmétiques, à des conditions conformes aux usages du marché,
- reprendre les licences dans le domaine des parfums et cosmétiques des marques Stella McCartney, Oscar de la Renta et Ermenegildo Zegna.

Sur la base de cette offre, PPR a consenti à L'Oréal une exclusivité de négociation.

Yves Saint Laurent Beauté avait réalisé en 2006 un chiffre d'affaires d'environ 630 millions d'euros, avec la marque Yves Saint Laurent, et les marques Roger & Gallet, Boucheron, Stella McCartney, Oscar de la Renta et Ermenegildo Zegna.

- Monsieur Jean-Paul Agon, Directeur Général de L'Oréal, a déclaré: « *Ce projet d'accord représente une très belle opportunité pour le groupe L'Oréal et sa Division des Produits de Luxe. Yves Saint Laurent est une marque mythique du luxe français, elle bénéficie d'un grand rayonnement international, et elle est très complémentaire de nos marques. Nous sommes convaincus que son intégration dans notre Division des Produits de Luxe lui permettrait d'accélérer son développement. Cet accord stratégique renforcera nos positions sur le marché des cosmétiques de luxe.* »

- Monsieur François-Henri Pinault, Président-directeur général de PPR, a déclaré: « *Par ce projet d'accord stratégique avec le numéro 1 mondial des cosmétiques, Gucci Group choisit de doter Yves Saint Laurent Beauté des moyens pour exploiter pleinement son potentiel de croissance et permet à la marque Yves Saint Laurent de bénéficier, dans le domaine de la beauté, d'une ambition à la hauteur de son rayonnement mondial. Yves Saint Laurent conforterait ainsi sa position de très grande marque de luxe. Par son expertise et sa connaissance des marchés internationaux, L'Oréal saurait poursuivre et amplifier le travail déjà accompli. L'Oréal offrirait également une plate-forme de développement unique aux marques Boucheron, Stella McCartney, Roger & Gallet, Oscar de la Renta et Ermenegildo Zegna. Par ce projet d'accord, PPR réaffirme son ambition de soutenir le développement des marques du Gucci Group.* »

L'accord devrait être signé dans les prochaines semaines, après consultation des institutions représentatives du personnel du groupe PPR.

Cette opération sera soumise à l'obtention des autorisations nécessaires.

### 9.3. Communiqué du jeudi 24 janvier 2008

Chiffre d'affaires annuel 2007 : 17,1 milliards d'euros.

Forte croissance : + 8 % à données comparables.

4<sup>e</sup> trimestre exceptionnel : + 9 % à données comparables.

Croissance élevée de toutes les divisions et de toutes les zones géographiques.

Objectifs de résultats 2007 confirmés.

• Le chiffre d'affaires du groupe L'Oréal, au 31 décembre 2007, a atteint 17,063 milliards d'euros, en progression de +8,1 % à données publiées.

A données comparables, c'est-à-dire à structure et taux de change identiques, l'augmentation du chiffre d'affaires du groupe ressort à +8,0%.

L'effet de changement de structure, du fait des acquisitions de The Body Shop, Sanoflore, Beauty Alliance, PureOlogy et Maly's West, est de +3,6%.

L'impact négatif des effets monétaires s'établit à -3,5% sur l'ensemble de l'année 2007.

La croissance hors effets de change ressort à +11,6%.

• Commentant ces chiffres, Monsieur Jean-Paul Agon, Directeur Général de L'Oréal, a indiqué : « Nous avons réalisé un 4<sup>e</sup> trimestre assez exceptionnel, nourri par de nombreuses initiatives, qui permet de conclure l'année 2007 à +8 %, tout en haut de notre fourchette d'objectifs.

Toutes les divisions ont connu un grand succès et contribué fortement à ce résultat. Toutes les zones ont participé à cette performance. L'Europe de l'Ouest a confirmé son retour à la croissance; l'Amérique du Nord a réalisé, sur l'ensemble de l'année, une performance satisfaisante; et notre croissance dans le Reste du monde s'est accélérée avec de très fortes progressions en Europe de l'Est, en Asie et en Amérique latine.

Cette croissance interne solide, complétée par plusieurs acquisitions stratégiques, a permis au groupe de progresser une nouvelle fois nettement plus vite que le marché cosmétique mondial.

Au total, et malgré l'impact négatif des taux de change qui s'est encore accentué au 4<sup>e</sup> trimestre, nous confirmons notre objectif de croissance à deux chiffres du bénéfice net par action. »

#### 9.3.1. Chiffre d'affaires par division opérationnelle et zone géographique

En millions d'euros	Au 31.12.2007			4 <sup>e</sup> trimestre 2007		
	Croissance à données comparables		Croissance à données publiées	Croissance à données comparables		Croissance à données publiées
	Comparables	Publiées		Comparables	Publiées	
<b>Par division opérationnelle</b>						
Produits Professionnels	2 392	+7,5%	+12,5%	622	+8,6%	+17,9%
Produits Grand Public	8 280	+7,9%	+4,8%	1 990	+7,3%	+3,5%
Produits de Luxe	3 928	+8,4%	+4,1%	1 156	+12,1%	+7,1%
Cosmétique Active	1 248	+10,8%	+10,7%	264	+14,2%	+13,1%
<b>Total cosmétique</b>	<b>15 908</b>	<b>+8,0%</b>	<b>+6,0%</b>	<b>4 045</b>	<b>+9,1%</b>	<b>+7,0%</b>
<b>Par zone géographique</b>						
Europe de l'Ouest	7 250	+4,1%	+3,7%	1 771	+5,3%	+4,1%
Amérique du Nord	4 004	+4,8%	+1,3%	1 036	+7,2%	+4,7%
Reste du monde	4 654	+17,9%	+14,5%	1 238	+17,0%	+13,7%
Dont: Asie	1 580	+14,3%	+7,0%	412	+15,5%	+7,1%
Amérique latine	1 124	+14,6%	+10,1%	304	+13,1%	+9,7%
Europe de l'Est	1 142	+29,4%	+34,4%	327	+28,6%	+32,0%
Autres pays	808	+15,4%	+12,5%	196	+9,7%	+8,9%
<b>Total cosmétique</b>	<b>15 908</b>	<b>+8,0%</b>	<b>+6,0%</b>	<b>4 045</b>	<b>+9,1%</b>	<b>+7,0%</b>
The Body Shop	787	+5,7%	+80,9%	266	+4,1%	+1,2%
Dermatologie <sup>(1)</sup>	368	+12,7%	+6,9%	112	+14,5%	+7,2%
<b>Total groupe</b>	<b>17 063</b>	<b>+8,0%</b>	<b>+8,1%</b>	<b>4 423</b>	<b>+9,0%</b>	<b>+6,6%</b>

(1) Part revenant au groupe, soit 50%.

### 9.3.2. Branche cosmétique : évolution du chiffre d'affaires par division

• La **Division des Produits Professionnels** a enregistré une forte croissance, de +7,5 % à données comparables, lui permettant de consolider son leadership mondial :

- L'Oréal Professionnel continue sa percée sur le segment des seniors grâce à la réussite de ses deux grandes initiatives : la coloration Color Suprême, qui s'est déployée mondialement et la gamme de soins anti-âge Age Densiforce,
- Redken a réussi le lancement de sa gamme Fresh Curls et internationalisé les coiffants Urban Experiment,
- Matrix a accéléré sa pénétration en dehors des Etats-Unis, en particulier en Europe, avec la gamme Biolage,
- dans le marché dynamique de la coiffure de luxe, la Division poursuit la construction d'une offre complète pour répondre aux besoins des salons haut de gamme.

A la croissance très rapide de Kérastase avec le lancement de Noctogenist, viennent désormais s'ajouter la marque américaine PureOlogy, acquise au mois de mai, et la gamme Shu Uemura Art of Hair, nouvellement créée, qui démarre son implantation aux Etats-Unis et en Europe.

• La **Division Produits Grand Public** affiche une croissance de +7,9% à données comparables en 2007, en accélération très significative sur les années précédentes.

Le dynamisme des pays et le fort programme de nouveaux produits ont permis aux trois grandes marques L'Oréal Paris, Garnier, et Maybelline New York, de réaliser des performances très homogènes :

- la catégorie des soins de la peau a été le premier moteur de la croissance de la Division avec des succès majeurs : pour L'Oréal Paris, ce sont Derma Genèse, soin créateur de jeunesse cellulaire, Men Expert Hydra Energetic ainsi que le nouveau Revitalift, n°1 mondial de l'antirides. Garnier a poursuivi la construction mondiale de cette catégorie en s'appuyant sur les grandes franchises Ultralift, Nutritionist, Light, de manière adaptée à chaque zone,
- le maquillage a également été très dynamique, avec de très nombreuses innovations : en mascara avec Définer-A-Lash de Maybelline ou Telescopic de L'Oréal Paris ; en fond de teint avec Accord Parfait Minéral de L'Oréal Paris et Superstay Soie de Maybelline ; ou en rouge à lèvres avec Color Riche et Glam Shine 6h de L'Oréal Paris.

• La **Division Produits de Luxe** termine l'année en progression de +8,4% à données comparables, avec un dernier trimestre à +12,1%, alimenté par des initiatives puissantes :

- les parfums sont particulièrement dynamiques sur le dernier trimestre grâce aux lancements de Diesel Fuel for Life, homme et femme, d'Emporio Diamonds, le nouveau parfum féminin de Giorgio Armani ou encore du masculin Polo Explorer de Ralph Lauren. Il faut également noter l'excellente tenue de Trésor de Lancôme, nouvellement incarné par l'actrice américaine Kate Winslet, et le fort développement de Viktor & Rolf. La Division, déjà leader mondial de cette catégorie, gagne encore des positions.
- la catégorie des soins de la peau se porte bien, en particulier

les soins anti-âge. Lancôme connaît un succès mondial avec la nouvelle ligne Renergie Morpholift R.A.R.E., tout comme Biotherm et Shu Uemura, avec respectivement ReMinérale et Phytoblack Lift. Le soin haut de gamme Armani Crema Nera démarre mondialement.

- en maquillage, Lancôme accélère au 4<sup>e</sup> trimestre grâce au mascara Virtuôse, qui conforte la position de la marque sur le marché des mascaras, mais aussi sur l'ensemble du maquillage sélectif. Grande réussite également du mascara Lash Queen Féline Blacks d'Helena Rubinstein. Armani poursuit son développement de marque globale grâce à l'expansion très qualitative du maquillage Giorgio Armani Cosmetics. Et Shu Uemura accélère sa croissance en maquillage sur la fin de l'année en capitalisant notamment sur son nouveau fond de teint Face Architect.

• La croissance de **Cosmétique Active** s'est poursuivie à un rythme soutenu de +10,8% à données comparables, avec un fort 4<sup>e</sup> trimestre à +14,2% :

- Vichy a bénéficié du lancement réussi d'Aqualia Thermal et de la gamme Vichy Homme,
- La Roche-Posay a accéléré sa progression grâce au succès des soins du visage et au lancement de Biomédic, nouvelle gamme de peelings à usage exclusif des dermatologues,
- Innéov a connu également une forte croissance, devenant le leader de la cosmétique orale en pharmacie en Europe,
- Sanoflore et SkinCeuticals ont débuté leur internationalisation au dernier trimestre.

### 9.3.3. Europe de l'Ouest

La croissance en Europe de l'Ouest s'est élevée à +4,1% à données comparables, dans un marché qui est resté bien orienté. Les ventes ont évolué très favorablement en Grande-Bretagne et en Espagne. Elles se sont améliorées en France et en Allemagne dans la deuxième moitié de l'année.

• La Division des Produits Professionnels a enregistré de bonnes performances dans l'ensemble des pays, en particulier en Allemagne et en Angleterre. Les marques américaines Matrix et Redken, en forte progression, affirment leur rôle de relais de croissance.

• La Division des Produits Grand Public a gagné des parts de marché, confortant son leadership grâce à une très belle performance des marques L'Oréal Paris et Maybelline. Les progressions en parts de marché ont été particulièrement fortes en soin du visage, en fond de teint et en rouge à lèvres. Tous les pays européens sont en croissance, malgré un trimestre marqué par de fortes reprises de produits solaires. Outre les très bonnes performances en Espagne, Grande-Bretagne, Suède, on note la bonne progression des écoulements en Allemagne, en particulier en soin du visage, où la Division progresse nettement plus vite que le marché.

• La Division des Produits de Luxe est en très forte accélération avec d'excellentes performances en Grande-Bretagne, en France et en Italie. Elle est dynamisée par le succès de Diesel, en particulier le parfum masculin qui entre dans le top 3 sur plusieurs marchés européens. Les marques Kiehl's et Shu Uemura deviennent de vrais relais de croissance pour la Division.

• La Division Cosmétique Active enregistre au 4<sup>e</sup> trimestre

une croissance soutenue, qui vient en particulier du développement rapide de La Roche-Posay et du lancement de Sanoflore et SkinCeuticals dans les grands pays de la zone.

### 9.3.4. Amérique du Nord

Sur un marché dont la croissance a ralenti par rapport à 2006, la progression du chiffre d'affaires du groupe en Amérique du Nord a atteint +4,8%, avec un fort 4<sup>e</sup> trimestre (+7,2%).

- La Division des Produits Professionnels, déjà leader du marché, a poursuivi ses gains de parts de marché, en particulier en coloration capillaire, et a renforcé le contrôle de sa distribution par les acquisitions de Beauty Alliance et Maly's West, distributeurs professionnels. Grâce à l'acquisition de PureOlogy, au lancement de Shu Uemura Art of Hair, et à la forte croissance de Kérastase, la Division intensifie sa présence sur le segment porteur des salons américains les plus prestigieux.
- La Division des Produits Grand Public a continué de gagner des parts de marché, en particulier en maquillage avec les grands succès de Bare Naturelle et Infallible Lip de L'Oréal Paris. La catégorie des soins de la peau a fortement progressé grâce au lancement stratégique de Nutritionist de Garnier en début d'année, et de Skin Genesis de L'Oréal Paris.
- La Division des Produits de Luxe a évolué un peu plus vite que le marché ; grâce à la très forte activité en parfums, la Division a consolidé son leadership en parfums masculins par le succès de Diesel Fuel for Life et Ralph Lauren Explorer. Lancôme a renforcé sa position de n° 1 en soin anti-âge avec les succès d'Absolue Bx Ultimate Serum, Collaser Yeux et Renergie Morpholift R.A.R.E., et en mascara avec le lancement réussi de Virtuôse.
- La Division Cosmétique Active a poursuivi son déploiement grâce à l'expansion de sa distribution en drugstores dans le nord-est des Etats-Unis et en Californie, et grâce à la croissance soutenue de SkinCeuticals.

### 9.3.5. Nouveaux marchés

Le grand dynamisme des marchés s'est maintenu dans toutes les régions. Le groupe, réalisant une croissance de +17,9% dans la zone Reste du monde sur l'ensemble de l'année, augmente sa pénétration de manière forte.

- La zone **Asie** a accéléré au 4<sup>e</sup> trimestre à +15,5%, pour atteindre +14,3% à données comparables sur l'ensemble de l'année. La croissance au Japon a été de +1,8% ; hors Japon, elle est de +17,8% :
  - dans les marchés très compétitifs d'Asie du Nord (Japon et Corée), le groupe réalise des scores positifs, en particulier grâce aux succès de la Division des Produits Professionnels dans les deux pays, et aux percées de Kiehl's, Shu Uemura et Biotherm dans le luxe en Corée,
  - en Chine, la croissance est très rapide dans l'ensemble des divisions. A la Division des Produits Grand Public, L'Oréal Paris se développe particulièrement vite avec les soins de la peau Dermo-Expertise, mais aussi avec le grand succès de Men Expert, qui démontre l'ouverture rapide des hommes chinois à cette catégorie. La Division Produits de Luxe renforce encore sa position de n° 1, en particulier grâce aux bonnes performances de Yue Sai dans le soin de la peau avec Vital Essential,

- enfin, dans les pays de l'ASEAN, les conquêtes se poursuivent, notamment par les Produits Grand Public et la marque Garnier. Forte en Thaïlande, la gamme de soins du visage Garnier a été étendue à d'autres pays.

La nouvelle filiale L'Oréal Vietnam a été créée, et comprend les 4 divisions.

- En **Europe de l'Est**, la croissance est demeurée à un niveau extrêmement élevé : le groupe termine l'année en croissance de +29,4%. L'ensemble des pays progresse très rapidement, en particulier la Russie et la Pologne. L'Oréal Ukraine devient la 3<sup>e</sup> filiale de la zone, deux ans après sa création :

- les Produits Professionnels deviennent leaders en Russie, Pologne et Tchèque. Matrix est désormais présente dans plus de 10000 salons dans la zone ; Redken vient d'être lancée en Russie, Tchéquie et Slovaquie,
- les 3 marques de la Division des Produits Grand Public connaissent une progression forte et homogène, en particulier portée par les soins de la peau L'Oréal Paris et Garnier, ainsi que le maquillage Maybelline et L'Oréal Paris,
- les marques de la Division des Produits de Luxe progressent deux fois plus vite que le marché, portées par Lancôme, Biotherm et Giorgio Armani. La Division conforte sa position de leader sur la zone,
- au-delà du succès de Vichy, leader « historique » dans les pharmacies, La Roche-Posay se confirme comme un relais de croissance important de la Division. Sanoflore et SkinCeuticals démarrent leurs premières implantations.

- Les ventes en **Amérique latine** progressent de +14,6% à données comparables. A côté des deux grands pays sont le Brésil et le Mexique, L'Oréal connaît des croissances spectaculaires en Argentine, en Colombie, au Venezuela ou au Panama, filialisé cette année :

- dans les Produits Professionnels, le lancement des marques américaines Redken et Matrix dans plusieurs pays vient compléter le succès des autres marques déjà bien implantées,
- aux Produits Grand Public, la gamme de shampooing et de soin du cheveu Elsève Volume Control de L'Oréal Paris, créée spécifiquement pour les cheveux d'Amérique latine, s'implante dans plusieurs pays,
- la Division Produits de Luxe poursuit ses conquêtes en parfums et plante de nouvelles marques comme Kiehl's, qui a ouvert 3 boutiques au Mexique,
- la Division Cosmétique Active est en forte croissance, en particulier au Brésil où elle devient n° 1 du marché dermo-cosmétique. Le Brésil devient le 2<sup>e</sup> pays pour la marque La Roche-Posay au niveau mondial.

- Le chiffre d'affaires de la zone **Autres pays** augmente de +15,4% à données comparables :

- en Inde, la progression continue fortement grâce à la double performance du soin capillaire et du soin de la peau Garnier avec Light Matte,
- en Afrique du Sud tout comme en Australie, la marque L'Oréal Paris progresse fortement grâce en particulier au maquillage,
- au Maghreb et au Moyen-Orient, l'ensemble de nos marques progresse.

### 9.3.6. The Body Shop

A données comparables, le chiffre d'affaires de The Body Shop a augmenté de +5,7%.

Les ventes de détail<sup>(1)</sup> ont augmenté de +7,9%. A parc de magasins identique<sup>(2)</sup>, les ventes se sont accrues de +3,3% :

- habituellement fortes, les ventes de fin d'année ont été marquées par une tardive mais bonne fréquentation des magasins et le succès de la vente des coffrets cadeaux. Le chiffre d'affaires du 4<sup>e</sup> trimestre a été handicapé par les difficultés d'un sous-traitant industriel important qui ont entraîné des perturbations dans la mise à disposition de certains produits,

- pour l'année, les ventes à magasins comparables évoluent favorablement en Europe de l'Ouest. La croissance est rapide dans le reste du monde, comme en Russie, en Inde, à Hong-Kong ou au Japon. La performance est contrastée aux Etats-Unis,

- 161 magasins ont été ouverts en 2007, portant leur nombre à 2 426. La marque est désormais établie dans 59 pays.

### 9.3.7. Galderma

Galderma réalise un dernier trimestre de croissance solide avec un chiffre d'affaires 2007 en progression annuelle de +12,7%, à données comparables. La zone Amérique a vu ses ventes croître de +14,4%. Les ventes en Europe et dans le reste du monde ont augmenté de +9,7% :

- la croissance mondiale à deux chiffres est soutenue par l'excellente performance de Différine® 0,1% et 0,3% (acné), Clobex® (psoriasis), Locéryl® (onychomycose) et Cétaphil® (soins de peaux sensibles ou malades),

- mis au point par Galderma, Epiduo®, une association médicamenteuse unique dans le traitement de l'acné, à l'efficacité élevée, a été récemment approuvé en Argentine et en Europe,

- sur le segment de la dermatologie correctrice et esthétique, le laboratoire a acquis les droits pour un produit à base de toxine botulique de type A. Galderma a également signé un accord pour le développement et la distribution d'un anesthésique topique innovant pour les procédures médicales à visée esthétique, qui devrait être reconnu comme nouvelle norme de soin.

## 9.4. Communiqué du 13 février 2008

**Forte progression des résultats annuels 2007.**

**Croissance du chiffre d'affaires: +8,1%.**

**Amélioration importante du résultat d'exploitation: +11,3%.**

**Croissance forte du résultat net par action<sup>(3)</sup>: +13,0%.**

**Progression exceptionnelle du résultat net part du groupe: +28,9%.**

**Dividende<sup>(4)</sup> en forte augmentation: +16,9%.**

• Le Conseil d'Administration de L'Oréal s'est réuni le 13 février 2008 sous la présidence de Sir Lindsay Owen-Jones et en présence des Commissaires aux Comptes. Le Conseil

a arrêté les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice 2007.

Commentant les résultats annuels, Monsieur Jean-Paul Agon, Directeur Général de L'Oréal, a indiqué: « La croissance du chiffre d'affaires du groupe s'est accélérée significativement en 2007 pour atteindre +8%, à données comparables, soit un rythme nettement supérieur à celui du marché cosmétique mondial; toutes les divisions ont gagné des parts de marché et le groupe a amélioré ses positions sur tous les continents. Les résultats du groupe ont à nouveau progressé de manière importante et très qualitative.

A périmètre identique<sup>(5)</sup>, la rentabilité opérationnelle a progressé de 90 points de base grâce à une amélioration de la marge brute et à un strict contrôle des frais.

Toutes les divisions et toutes les zones ont contribué à cette performance. La rentabilité de la zone Reste du monde a considérablement progressé; en valeur absolue, elle a atteint le même niveau que l'Amérique du Nord.

Malgré l'impact négatif des effets de change qui s'est accentué au dernier trimestre, le résultat net par action marque une très belle progression à +13%. A taux de changes comparables, cette progression aurait été de +15,9%.

En ce qui concerne 2008, nous sommes optimistes malgré l'environnement économique incertain. En effet, notre activité s'est toujours révélée très résistante dans les périodes de crise, nous avons l'ambition de continuer à gagner des positions et à croître plus vite que le marché, et le poids maintenant important de notre chiffre d'affaires dans les marchés nouveaux et très porteurs agit comme un puissant relais pour notre croissance globale. Nous sommes ainsi confiants dans notre capacité à réaliser à nouveau, en 2008, une croissance du chiffre d'affaires dans la fourchette de nos objectifs de +6% à +8% à données comparables. »

• Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 22 avril 2008, le versement d'un dividende de 1,38 euro par action, en augmentation de +16,9% par rapport à 2006. A l'issue du Conseil, Sir Lindsay Owen-Jones a déclaré: « 2007 marque une nouvelle et très belle progression des résultats du groupe et traduit la qualité de la Direction de Monsieur Jean-Paul Agon et de ses équipes. Le niveau des résultats obtenus nous permet de proposer à l'Assemblée Générale une nouvelle et importante augmentation du dividende; en 5 ans, celui-ci aura plus que doublé. C'est une nouvelle preuve de confiance pour l'année qui vient. »

9.4.1. Chiffre d'affaires en croissance de +8,1%  
Le chiffre d'affaires du groupe L'Oréal, au 31 décembre 2007, a atteint 17,1 milliards d'euros, en progression de +8,1% à données publiées.

A données comparables, c'est-à-dire à structure et taux de change identiques, l'augmentation du chiffre d'affaires du groupe ressort à +8,0%.

(1) Ventes de détail: total des ventes aux consommateurs tous circuits confondus.

(2) Ventes de détail à parc de magasins identique: total des ventes aux consommateurs réalisées par les magasins continûment présents entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2006 et la même période de 2007.

(3) Résultat net par action dilué, calculé sur le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe.

(4) Dividende proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 avril 2008.

(5) Périmètre identique: hors The Body Shop, hors distribution professionnelle aux coiffeurs aux Etats-Unis.

L'effet de changement de structure, du fait des acquisitions de The Body Shop, Sanoflore, Beauty Alliance, PureOlogy et Maly's West est de +3,6%.

L'impact négatif des effets monétaires s'établit à -3,5% sur l'ensemble de l'année 2007.

La croissance hors effets de change ressort à +11,6%.

#### 9.4.2. Forte amélioration de la rentabilité d'exploitation à périmètre d'activité identique

Le groupe a intégré pour la première fois en 2007, en année pleine, The Body Shop ainsi que les distributeurs de produits professionnels aux salons de coiffure américains.

Afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des performances du groupe, le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé hors The Body Shop et hors distributeurs de produits professionnels. En effet, ces deux activités ont une structure de compte d'exploitation différente de celle du groupe L'Oréal.

#### Compte de résultat consolidé hors The Body Shop et hors distributeurs professionnels américains

En millions d'euros	31.12.2006 hors The Body Shop	En % du chiffre d'affaires	31.12.2007 hors The Body Shop hors distributeurs professionnels USA	En % du chiffre d'affaires
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>15 355</b>	<b>100%</b>	<b>16 110</b>	<b>100%</b>
Coût des ventes	-4414	28,7%	-4592	28,5%
<b>Marge brute</b>	<b>10 941</b>	<b>71,3%</b>	<b>11 518</b>	<b>71,5%</b>
Frais de recherche et développement	-531	3,5%	-557	3,5%
Frais publipromotionnels	-4718	30,7%	-4950	30,7%
Frais commerciaux et administratifs	-3153	20,5%	-3259	20,2%
Pertes et gains de change	-56	0,4%	10	0,1%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 483</b>	<b>16,2%</b>	<b>2 762</b>	<b>17,1%</b>

Hors The Body Shop et hors distributeurs professionnels aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires s'est élevé à 16 110 millions d'euros.

La marge brute ressort à 71,5% du chiffre d'affaires, en progression de 20 points de base par rapport à l'année 2006. Cette amélioration apparaît de façon encore plus nette lorsqu'on alloue à la marge brute la partie des pertes et gains de change qui lui revient en 2007 et en 2006, soit 78% du total. Retraitée de ce facteur, la marge brute est en progression de 50 points de base par rapport à 2006, illustrant le travail permanent de valorisation des produits, l'effort constant de productivité des usines et la maîtrise des achats d'ingrédients et de packaging.

Les frais de recherche et développement sont restés stables en pourcentage du chiffre d'affaires à 3,5%.

Les frais publipromotionnels ont représenté, en 2007, 30,7% du chiffre d'affaires, un niveau équivalent à 2006. Cette stabilité résulte à la fois de l'accroissement des volumes investis, d'une amélioration de la gestion des frais et de meilleures conditions d'achat dans les médias.

Les frais commerciaux et administratifs ont représenté 20,2% du chiffre d'affaires, à comparer à 20,5% en 2006. Cette nouvelle amélioration résulte d'efforts soutenus, d'organisation, de réduction des coûts et d'optimisation des achats.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 2762 millions d'euros en croissance de 11,3%. Il s'établit à 17,1% du chiffre d'affaires, faisant ressortir une nouvelle et forte amélioration de la rentabilité.

### 9.4.3. Compte de résultat consolidé 2007 (du chiffre d'affaires au résultat d'exploitation)

Incluant The Body Shop en 2006 et 2007 et les distributeurs professionnels aux Etats-Unis en 2007.

En millions d'euros	31.12.2006	En % du chiffre d'affaires	31.12.2007	En % du chiffre d'affaires	Evolution en %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>15 790</b>	<b>100%</b>	<b>17 063</b>	<b>100%</b>	<b>+8,1%</b>
Coût des ventes	-4 569	28,9%	-4 941	29,0%	+8,1%
<b>Marge brute</b>	<b>11 221</b>	<b>71,1%</b>	<b>12 122</b>	<b>71,0%</b>	<b>+8,0%</b>
Frais de recherche et développement	-533	3,4%	-560	3,3%	+5,1%
Frais publipromotionnels	-4 783	30,3%	-5 127	30,0%	+7,2%
Frais commerciaux et administratifs	-3 309	21,0%	-3 618	21,2%	+9,3%
Pertes et gains de change	-55	0,3%	+10	0,1%	n/s
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 541</b>	<b>16,1%</b>	<b>2 827</b>	<b>16,6%</b>	<b>+11,3%</b>

Au total, l'exploitation du groupe, incluant The Body Shop et les distributeurs professionnels aux Etats-Unis, peut se résumer ainsi :

- le chiffre d'affaires atteint 17 063 millions d'euros, en progression de + 8,1%,
- la marge brute s'élève à 12 122 millions d'euros, en croissance de + 8,0%,
- le résultat d'exploitation, à 16,6% du chiffre d'affaires en 2007, est en augmentation de 11,3%, soit une forte amélioration de 50 points de base.

### 9.4.4. Bonne contribution de toutes les divisions cosmétiques

Résultat d'exploitation par branche et par division.

	2006		2007	
	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires
<b>Par division opérationnelle</b>				
Produits Professionnels	443	20,8%	502	21,0%
Produits Grand Public	1 421	18,0%	1 582	19,1%
Produits de Luxe	776	20,6%	844	21,5%
Cosmétique Active	221	19,6%	256	20,5%
<b>Total des divisions cosmétiques</b>	<b>2 860</b>	<b>19,1%</b>	<b>3 180</b>	<b>20,0%</b>
Non alloué <sup>(1)</sup>	-437	2,9%	-479	3,0%
<b>Total branche cosmétique</b>	<b>2 423</b>	<b>16,1%</b>	<b>2 701</b>	<b>17,0%</b>
The Body Shop	58	13,4%	64	8,1%
<b>Branche dermatologique<sup>(2)</sup></b>	<b>59</b>	<b>17,3%</b>	<b>62</b>	<b>16,9%</b>
<b>Groupe</b>	<b>2 541</b>	<b>16,1%</b>	<b>2 827</b>	<b>16,6%</b>

(1) Non alloué = frais centraux groupe, recherche fondamentale, stock-options et divers. En % du chiffre d'affaires total.

(2) Part revenant au groupe, soit 50%.

Chacune des divisions cosmétiques a vu sa rentabilité croître de manière soutenue en 2007.

L'évolution de la rentabilité de The Body Shop n'est pas comparable d'une année sur l'autre puisque cette activité n'a été consolidée qu'au deuxième semestre 2006 et que, chaque année, la presque totalité de son profit est réalisée au deuxième semestre.

La branche dermatologique – Galderma – a vu sa rentabilité décroître légèrement, à 16,9% du chiffre d'affaires, conséquence de décisions d'investissements soutenus en recherche au premier semestre 2007.

#### 9.4.5. Forte augmentation de la rentabilité de toutes les zones géographiques, en particulier le Reste du monde

##### Branche cosmétique : résultat d'exploitation des zones géographiques

	Résultat d'exploitation			
	2006		2007	
	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires
Europe de l'Ouest	1 527	21,8%	1 633	22,5%
Amérique du Nord	744	18,8%	773	19,3%
Reste du monde	589	14,5%	774	16,6%
<b>Total des zones cosmétiques</b>	<b>2 860</b>	<b>19,1%</b>	<b>3 180</b>	<b>20,0%</b>

La rentabilité de chaque zone géographique a nettement progressé en 2007, notamment celle de la zone Reste du monde.

La contribution de cette zone, en valeur absolue, a atteint le même niveau que l'Amérique du Nord.

#### 9.4.6. Forte croissance du résultat net par action : + 13%

##### Compte de résultat consolidé (du résultat d'exploitation au résultat net hors éléments non récurrents)

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2007	Evolution en %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 541</b>	<b>2 827</b>	<b>+ 11,3%</b>
Charges et produits financiers	-120	-182	
Dividendes Sanofi-Aventis	218	250	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-1	-	
<b>Résultat avant impôt hors éléments non récurrents</b>	<b>2 638</b>	<b>2 896</b>	<b>+ 9,8%</b>
Impôt sur les résultats hors éléments non récurrents	-803	-856	
Intérêts minoritaires	-1	-1	
<b>Résultat net part du groupe hors éléments non récurrents <sup>(1)</sup></b>	<b>1 833</b>	<b>2 039</b>	<b>+ 11,2%</b>
<b>BNPA <sup>(2)</sup> (en euros)</b>	<b>2,98</b>	<b>3,36</b>	<b>+ 13,0%</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>2 061</b>	<b>2 656</b>	<b>+ 28,9%</b>
Résultat net dilué par action part du groupe (en euros)	3,35	4,38	+ 30,9%
<b>Nombre d'actions moyen dilué</b>	<b>615 723 220</b>	<b>606 012 471</b>	

(1) Le résultat net part du groupe hors éléments non récurrents exclut les plus- ou moins-values sur cessions d'actifs à long terme, les dépréciations d'actifs, les coûts de restructuration, les effets d'impôts associés et les intérêts minoritaires.

(2) Part du groupe par action diluée, hors éléments non récurrents.

Le coût de l'endettement financier a augmenté, passant de 116 millions à 174 millions d'euros en 2007. C'est la conséquence du financement des acquisitions réalisées, de l'augmentation des taux d'intérêts aux Etats-Unis et en Europe, ainsi que de la poursuite du plan de rachat d'actions.

Le dividende reçu de Sanofi-Aventis s'est élevé à 250 millions d'euros, en croissance de 15% par rapport à 2006.

L'impôt s'est élevé à 856 millions d'euros. Le taux d'impôt s'est établi en 2007 à 29,5%, en diminution par rapport à 2006, où il ressortait à 30,4%.

Au total, après intérêts minoritaires, le résultat net hors éléments non récurrents s'est élevé à 2039 millions, en croissance de 11,2%.

En intégrant l'effet relatif des rachats d'actions, le bénéfice net par action se monte à 3,36 euros, en croissance de 13%.

Impact des taux de change : à taux de conversion identiques, c'est-à-dire avec l'année 2006 retraitée aux taux constatés en 2007, la croissance du bénéfice net par action serait ressortie à + 15,9%. Ce calcul fait apparaître l'impact significatif sur le résultat du groupe des fortes évolutions monétaires de l'année 2007.

#### 9.4.7. Progression exceptionnelle du résultat net part du groupe: + 28,9%

##### Compte de résultat consolidé (du résultat net hors éléments non récurrents au résultat net)

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2007	Evolution en %
Résultat net part du groupe hors éléments non récurrents	1833	2039	+ 11,2%
Éléments non récurrents	228	617	NC
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>2061</b>	<b>2656</b>	<b>+ 28,9%</b>
Par action dilué (en euros)	3,35	4,38	+ 30,9%

Après prise en compte des éléments non récurrents, principalement la plus-value de cession de titres Sanofi-Aventis intervenue le 14 novembre 2007, le résultat net part du groupe s'élève à 2656 millions d'euros, en croissance de près de 29%.

#### 9.4.8. Forte croissance de la marge brute d'autofinancement: + 12,9%

La marge brute d'autofinancement au 31 décembre 2007, s'élève à 2720 millions d'euros, en croissance de près de 13%. La variation du besoin en fonds de roulement est restée très contenue à 76 millions d'euros. Les investissements, à 776 millions d'euros sont en décroissance légère par rapport au chiffre d'affaires, à 4,5% au lieu de 4,7% en 2006. La dette nette au 31 décembre 2007; ressort à 2373 millions d'euros, en diminution de près de 1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2006. Le taux d'endettement diminue de manière sensible pour s'établir à 17,4%.

#### 9.4.9. Dividende proposé en augmentation de + 16,9%

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 avril 2008 d'approuver un dividende de 1,38 euro par action, en augmentation de + 16,9% par rapport au dividende payé en 2007.

#### 9.5. Communiqué du 13 février 2008

##### Déclarations du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital au 13 février 2008

Conformément aux articles L.233-8 du Code de commerce et 223-16 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Nombre d'actions composant le capital	610 788 610
Nombre réel de droits de vote (déduction faite des actions autodétenues)	594 530 473
Nombre théorique des droits de vote (y compris actions autodétenues)	610 788 610

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 22 mai 2003, le Conseil d'Administration de L'Oréal, réuni le 13 février 2008, a décidé d'annuler 7 187 000 actions.

#### 9.6. Communiqué du 26 février 2008

##### Galderma conclut un accord en vue d'acquérir CollaGenex Pharmaceuticals

En raison de contraintes réglementaires, le contenu du communiqué de presse n'est disponible que sur le site de L'Oréal: [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com)

## 10. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

2005, 2006 et 2007	Date de 1 <sup>re</sup> nomination	Durée du mandat	Expiration du mandat
<b>Titulaires</b>			
<b>PricewaterhouseCoopers Audit</b> Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, représenté par <b>Etienne Boris</b> 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur Seine	29 avril 2004	6 exercices	
<b>Deloitte &amp; Associés</b> Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, représenté par <b>Etienne Jacquemin</b> 185 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	29 avril 2004	6 exercices	
<b>Suppléants</b>			
<b>M. Yves Nicolas</b> 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	29 avril 2004	6 exercices	
<b>M. Jean-Paul Picard</b> 47 rue de Courcelles 75008 Paris	29 mai 2001 <sup>(1)</sup>	6 exercices	

AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2009 à tenir en 2010

(1) Renouvelé le 29 avril 2004.

### 10.1. Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

En milliers d'euros	PricewaterhouseCoopers Audit				Deloitte & Associés			
	Montant		En %		Montant		En %	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Commissariat aux Comptes	5 866	5 350	80 %	82 %	5 180	4 652	83 %	81 %
L'Oréal	1 086	918	15 %	14 %	1 171	1 015	19 %	18 %
Filiales intégrées globalement	4 780	4 432	65 %	68 %	4 009	3 637	64 %	63 %
Autres missions directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes	862	891	12 %	14 %	877	925	14 %	16 %
L'Oréal	14	155	0 %	2 %	449	226	7 %	4 %
Filiales intégrées globalement	848	736	12 %	11 %	428	699	7 %	12 %
<b>Sous-total</b>	<b>6 728</b>	<b>6 241</b>	<b>92 %</b>	<b>95 %</b>	<b>6 057</b>	<b>5 577</b>	<b>97 %</b>	<b>97 %</b>
Autres prestations (juridique, fiscal, social)	625	306	8 %	5 %	194	179	3 %	3 %
<b>Total</b>	<b>7 353</b>	<b>6 547</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>6 251</b>	<b>5 756</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## 11. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809-2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 établis en application des normes IFRS, et le Rapport des Commissaires aux Comptes afférent présentés aux pages 7 à 50 du tome 2 du Document de Référence 2006, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2007 sous le numéro D.07-0241, ainsi que les informations extraites du Rapport de Gestion 2006 figurant en pages 53 à 58 du tome 2 du Document de Référence,
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 établis en application des normes IFRS, et le Rapport des Commissaires aux Comptes afférent présentés aux pages 7 à 50 du tome 2 du Document de Référence 2005 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 avril 2006 sous le numéro D.06-0226, ainsi que les informations extraites du Rapport de Gestion 2005 figurant en pages 53 à 56 du tome 2 du Document de Référence.



## CHAPITRE VII

**RAPPORTS ET ATTESTATION**

<b>RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES* SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>174</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES* SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>175</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE</b>	<b>176</b>
<b>RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS</b>	<b>177</b>
<b>RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONNAIRES ACHETÉS</b>	<b>179</b>
<b>RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>	<b>180</b>
<b>DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT* DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>	<b>180</b>

\* Ces informations font partie intégrante du Rapport Financier Annuel tel que prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

# RAPPORTS ET ATTESTATION

## RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2007)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société L'Oréal, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- l'évaluation des titres de participation a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans la note « Principes comptables – Immobilisations financières – Titres de participation et avances consolidables » de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et, pour ce qui concerne les estimations, le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le Rapport de Gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celle-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de Gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 février 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Etienne Boris

Etienne Jacquemin

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

(Exercice clos le 31 décembre 2007)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société L'Oréal relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la société procède à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie lorsqu'il existe un indice de perte de valeur et au moins une fois par an, selon les modalités décrites dans la note 1.15 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation,
- les engagements de retraite, aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés ont été évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits dans les notes 1.23 et 21 aux états financiers. Nous avons examiné et apprécié la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les données utilisées et les hypothèses retenues.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 février 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

Deloitte & Associés

Etienne Jacquemin

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ L'ORÉAL, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE**

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société L'Oréal et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président, ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 février 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Etienne Boris

Etienne Jacquemin

## **RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS**

(Exercice clos le 31 décembre 2007)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et jusqu'à la date du présent rapport**

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil d'Administration jusqu'à la date du présent rapport.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conseil d'Administration du 13 février 2008**

#### **Nature et objet**

Convention prévoyant les modalités de départ du Directeur Général.

#### **Modalités**

Le Conseil d'Administration du 13 février 2008 a autorisé la conclusion d'une convention entre votre société et Monsieur Jean-Paul Agon, prévoyant :

- en cas de révocation ou de non-renouvellement de son mandat social, hormis pour faute grave ou lourde, Monsieur Jean-Paul Agon bénéficiera d'une indemnité de cessation de son mandat social égale à 3 mois de rémunération (partie fixe uniquement) par année d'exercice du mandat social de Directeur Général, à partir de 2006 inclus, et plafonnée à 12 mois de la dernière rémunération fixe perçue au titre du mandat social, sous réserve de la réalisation de conditions de performance.

Cette indemnité s'ajoutera aux indemnités dues le cas échéant en cas de rupture ultérieure du contrat de travail rétabli sur la base de la convention collective.

- en cas de mise à la retraite ou de départ volontaire à la retraite intervenant au moment de la cessation de son mandat social ou postérieurement, Monsieur Jean-Paul Agon bénéficiera d'une indemnité de départ ou de mise à la retraite déterminée selon les mêmes modalités que celles applicables à un cadre dirigeant de L'Oréal, c'est-à-dire compte tenu de son ancienneté, de 6 mois de la rémunération moyenne (fixe+variable) des 12 mois précédant celui de son départ.

Cette indemnité sera calculée sur la base de la rémunération fixe et variable acquise en tant que mandataire social et de l'ancienneté totale acquise au titre du contrat de travail et du mandat social, sous réserve de la réalisation de conditions de performance.

Cette indemnité ne pourra être inférieure à l'indemnité de départ ou de mise à la retraite à laquelle il aurait droit au titre de son contrat de travail rétabli, et ne se cumulera pas avec celle-ci ni avec une indemnité pour cause de révocation ou de non-renouvellement de mandat.

Les conditions de performance évoquées ci-dessus et arrêtées par le Conseil d'Administration sont assises pour moitié sur l'évolution de la croissance du chiffre d'affaires consolidé de L'Oréal par rapport au marché et pour l'autre moitié sur l'évolution du bénéfice net par action (résultat net par action, dilué, hors éléments non récurrents, part du groupe), le tout apprécié au cours des 4 derniers exercices précédant l'année de fin du mandat social.

En fonction du niveau de réalisation atteint, le montant de chaque composante de l'indemnité sera réduit voire nul.

Si un événement venait à se produire, de nature à réduire de façon significative le bénéfice net par action de l'exercice, alors le Conseil d'Administration se réserverait le droit d'intégrer l'année en cours dans les 4 années prises en compte pour le calcul de la condition de performance.

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice et jusqu'à la date du présent rapport.**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de l'engagement suivant, approuvé au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice et jusqu'à la date du présent rapport.

**Conseil d'Administration du 25 avril 2006**

**Nature et objet**

Assimilation de Monsieur Jean-Paul Agon à un cadre dirigeant pendant la durée de son mandat social, notamment en matière de retraite et de prévoyance, de sorte qu'il puisse continuer de bénéficier du même dispositif que préalablement à sa nomination en tant que mandataire social.

**Modalités**

Ce dispositif prévoit, à ce jour, le versement d'une garantie retraite sous forme d'une rente viagère (avec réversion possible et, sous certaines conditions, d'une rente d'orphelin) ainsi qu'une couverture en matière de prévoyance en cas d'incapacité, d'invalidité ou de décès.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 février 2008  
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Etienne Boris

Etienne Jacquemin

## **RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACHETÉES**

**Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2008  
(huitième résolution)**

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en exécution des missions prévues aux articles L.225-204 et L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital notamment par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions des réductions de capital envisagées.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions des réductions du capital envisagées sont régulières. Ainsi, s'agissant de la réduction du capital envisagée dans le cadre de l'article L.225-204, nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

### **Réduction de capital par annulation des actions détenues par votre société au titre de l'article L.225-204 du Code de commerce**

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-208 du Code de commerce.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer, pour une période de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 500 000 actions achetées par la société pour la couverture de plans d'options d'achat d'actions qui correspondent ou correspondront à des options qui ne sont plus exerçables. Cette opération réduirait le capital social de votre société d'un montant maximum de 100 000 euros.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

### **Réduction de capital par annulation des actions détenues par votre société au titre de l'article L.225-209 du Code de commerce**

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale dans sa septième résolution et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer, pour une période de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital existant au jour de l'annulation et par périodes de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions (septième résolution).

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 février 2008  
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

Deloitte & Associés

Etienne Jacquemin

## RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Christian Mulliez, Vice-Président Directeur Général Administration et Finances, par délégation du Directeur Général de L'Oréal, Monsieur Jean-Paul Agon.

## DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de Gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence. »

Clichy, le 19 mars 2008,  
par délégation du Directeur Général,  
Christian Mulliez,  
Vice-Président Directeur Général Administration et Finances



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 mars 2008 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

# TABLE DES MATIÈRES

Les deux tomes ci-dessous constituent le Document de Référence 2007 du groupe L'Oréal qui a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

## Tome 1 : Plaquette générale

Message du Président.....	02
Message du Directeur Général.....	04
Conseil d'Administration.....	07
Comité de Direction.....	08
Engagement.....	10
Gouvernement d'entreprise.....	12
Responsabilité sociétale et environnementale.....	14
Information de l'actionnaire.....	18
L'Oréal en chiffres.....	19
Tendances marchés.....	27
Les marques.....	32
<b>International.....</b>	<b>36</b>
Europe de l'Ouest.....	38
Europe de l'Est.....	40
Amérique du Nord.....	42
Amérique latine.....	44
Asie.....	46
Afrique, Orient, Pacifique.....	48
<b>Ressources.....</b>	<b>50</b>
Recherche et Développement.....	52
Opérations.....	56
Relations humaines.....	58
Administration et Finances.....	62
<b>Activités.....</b>	<b>64</b>
Produits Professionnels.....	66
Produits Grand Public.....	72
Produits de Luxe.....	80
Cosmétique Active.....	88
The Body Shop.....	94
<b>Dermatologie.....</b>	<b>97</b>
<b>Contacts.....</b>	<b>98</b>

## Tome 2 : Comptes 2007, Rapport de Gestion et Informations complémentaires

<b>Comptes consolidés 2007.....</b>	<b>03</b>
Comptes de résultat consolidés comparés.....	05
Bilans consolidés comparés.....	06
Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	08
Tableau des flux de trésorerie consolidés comparés.....	10
Notes annexes.....	11
Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2007.....	51
<b>Rapport de Gestion 2007 du Conseil d'Administration.....</b>	<b>57</b>
Activité du groupe en 2007.....	59
Rapport sur les comptes sociaux.....	70
Informations concernant le capital social.....	72
Informations sociales.....	76
Organisation du Conseil d'Administration en 2007.....	83
Rémunérations des mandataires sociaux.....	85
Rachat par la société de ses propres actions.....	89

<b>Annexes au Rapport de Gestion</b> .....	<b>91</b>
Rapport 2007 du Président du Conseil d'Administration .....	92
Informations sur les mandataires sociaux.....	100
Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.....	112
Titres de participation.....	118
Résultats financiers sur cinq ans .....	119
<b>Comptes sociaux 2007</b> .....	<b>121</b>
Bilans comparés .....	122
Comptes de résultat comparés .....	124
Variation des capitaux propres .....	125
Tableau des flux de trésorerie.....	126
Annexes.....	127
Tableau liste des filiales et participations au 31 décembre 2007 .....	140
<b>Assemblée Générale 2008</b> .....	<b>145</b>
Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Mixte du mardi 22 avril 2008.....	146
Situation des autorisations financières en vigueur consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration et présentation de celles proposées à l'Assemblée Générale du mardi 22 avril 2008.....	148
Projets de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du mardi 22 avril 2008.....	149
<b>Informations complémentaires</b> .....	<b>151</b>
Renseignements de caractère général concernant la société .....	152
L'action L'Oréal .....	153
Marchés des titres de L'Oréal .....	153
Politique d'investissements.....	156
Engagements en matière de régimes de retraite et avantages complémentaires .....	156
Principaux actionnaires – Opérations avec des apparentés.....	159
Politique d'information.....	159
Document annuel d'information .....	160
Événements récents et perspectives .....	162
Responsables du contrôle des comptes .....	170
Informations financières historiques incluses par référence.....	171
<b>Rapports et attestation</b> .....	<b>173</b>
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....	174
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....	175
Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société L'Oréal, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière .....	176
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés .....	177
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées .....	179
Responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel .....	180
Déclaration du responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel .....	180

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Afin de faciliter la lecture du Rapport Financier Annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

<b>Rubriques de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier</b>	<b>Tome</b>	<b>Pages</b>
<b>1. Comptes Annuels 2007</b> .....	2 .....	122-144
<b>2. Comptes Consolidés 2007</b> .....	2 .....	5-56
<b>3. Rapport de Gestion 2007 du Conseil d'Administration de L'Oréal</b> .....	2 .....	59-90,100-112,118,119
<b>4. Déclaration du Responsable du Rapport Financier Annuel 2007</b> .....	2 .....	180
<b>5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels 2007</b> .....	2 .....	174
<b>6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés 2007</b> .....	2 .....	175

# TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Afin de faciliter la lecture du Rapport Annuel déposé comme Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004.

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004	Tome	Pages
<b>1. Personnes responsables</b>		
1.1. Nom et fonction des personnes responsables .....	2	180
1.2. Attestation des personnes responsables .....	2	180
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b> .....	2	170
<b>3. Informations financières sélectionnées</b> .....	1	19-26
<b>4. Facteurs de risque</b> .....	2	66-70
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>		
5.1. Histoire et évolution de la société .....	1	64-97
.....	1	4 <sup>e</sup> de couverture
.....	2	152
.....	2	4 <sup>e</sup> de couverture
5.2. Investissements .....	1	54, 56
.....	2	156
<b>6. Aperçu des activités</b>		
6.1. Principales activités .....	1	64-97
6.2. Principaux marchés .....	1	27-31, 36-49
6.3. Événements exceptionnels .....	N/A	N/A
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication .....	2	67-69
6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle .....	1	27-31, 64-97
<b>7. Organigramme</b>		
7.1. Description sommaire du groupe .....	1	34-35
.....	2	152
7.2. Liste des filiales importantes .....	2	51-56, 140-144
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>		
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée .....	1	53, 57
.....	2	15, 31, 127, 129
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles .....	2	69
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>		
9.1. Situation financière .....	2	59-65
9.2. Résultat d'exploitation .....	1	19-26
.....	2	5
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>		
10.1. Informations sur les capitaux .....	2	8, 9, 34-37
10.2. Source et montant des flux de trésorerie .....	2	10, 34
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement .....	2	42-44
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de la société .....	2	68
10.5. Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements sur lesquels la direction a pris des engagements fermes et les immobilisations corporelles planifiées .....	2	42-44
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b> .....	1	52-55
<b>12. Informations sur les tendances</b> .....	1	27-31
.....	2	162-170

	<b>Tome</b>	<b>Pages</b>
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b> .....	N/A	N/A
<b>14. Organes d'Administration et Direction Générale</b>		
14.1. Renseignements relatifs aux membres du Conseil d'Administration et à la Direction Générale .....	1	7-9
.....	2	100-112
14.2. Conflits d'intérêts .....	2	112
<b>15. Rémunérations et avantages</b>		
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature .....	2	85-89
15.2. Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages .....	2	38-41
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>		
16.1. Date d'expiration des mandats actuels .....	2	100-111
16.2. Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration .....	2	112
16.3. Informations sur les Comités .....	1	12-13
.....	2	93, 94, 97, 114-115
16.4. Déclaration de conformité au régime de Gouvernement d'entreprise .....	2	83
<b>17. Salariés</b>		
17.1. Nombre de salariés .....	1	60
.....	2	76
17.2. Participation et stock-options des mandataires sociaux .....	2	81, 82, 87, 100-111
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital .....	2	74, 77, 78, 82, 83
<b>18. Principaux actionnaires</b>		
18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote .....	2	73
18.2. Existence de droits de vote différents .....	2	152
18.3. Contrôle de l'émetteur .....	2	73, 159
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner, à une date ultérieure, un changement de contrôle .....	N/A	N/A
<b>19. Opérations avec des apparentés</b> .....	2	49-50, 159
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société</b>		
20.1. Informations financières historiques .....	1	19-26
.....	2	5-56, 122-144, 171
20.2. Informations financières pro forma .....	2	171
20.3. Etats financiers .....	2	5-56, 122-144, 171
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles .....	2	174, 175
20.5. Date des dernières informations financières .....	N/A	N/A
20.6. Informations financières intermédiaires et autres .....	N/A	N/A
20.7. Politique de distribution du dividende .....	1	26
.....	2	146, 149
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage .....	2	68
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale .....	2	162
<b>21. Informations complémentaires</b>		
21.1. Capital social .....	2	44, 68, 72-75
21.2. Acte constitutif et statuts .....	2	152-153
<b>22. Contrats importants</b> .....	N/A	N/A
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b> .....		
.....	2	68
<b>24. Documents accessibles au public</b> .....	2	152, 159-161
<b>25. Informations sur les participations</b> .....	2	51-56, 71, 140-144



# L'ORÉAL

Société Anonyme  
au capital de 122 157 722 euros  
632 012 100 R.C.S. Paris

Siège administratif:  
41, rue Martre  
92117 Clichy  
Tél. : 01 47 56 70 00  
Fax : 01 47 56 86 42

Siège social :  
14, rue Royale  
75008 Paris

Numéro Vert :  
0 800 66 66 66

[www.loreal.com](http://www.loreal.com)  
[www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com)